



# GABON

Août 2021

## DEMANDE D'ACCORD PROLONGÉ DE TROIS ANS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT — COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Dans le cadre de la demande d'un achat au titre de la facilité élargie de crédit, les documents ci-après ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- Un communiqué de presse comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le rapport des services du FMI préparé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'Administration le 28 juillet, à la suite de discussions qui se sont terminées le 7 juin 2021, avec les responsables du Gabon sur les développements économiques et les politiques qui sous-tendent l'accord élargi au titre du mécanisme élargie de crédit. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, le rapport des services a été achevé le 16 juillet 2021.
- Une déclaration de l'administrateur pour le Gabon.
- Un supplément mettant à jour les informations sur les actions préalables.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090 (États-Unis)  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



## Le conseil d'administration du FMI approuve un accord au titre du Mécanisme Élargi de Crédit de 553.2 millions de dollars américains en faveur du Gabon

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- La pandémie de COVID-19 et la chute des prix du pétrole ont durement touché l'économie gabonaise, détérioré les positions budgétaires et extérieures, et augmenté les taux de chômage et de pauvreté.
- Le Conseil d'administration du FMI a approuvé aujourd'hui un accord de 36 mois au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour le Gabon, avec un accès équivalent à 553.2 millions de dollars américains. L'approbation du Conseil d'administration permet le décaissement immédiat d'environ 115.25 millions de dollars américains pour l'appui budgétaire.
- Le programme vise à soutenir la réponse à court terme à la crise de la COVID-19 et à jeter les bases d'une croissance post-pandémie forte, verte, tirée par le secteur privé et qui profite à tous les Gabonais. Les réformes seront axées sur la création d'un espace budgétaire pour les dépenses sociales prioritaires, la réduction de la vulnérabilité de la dette, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, et l'amélioration de l'inclusion financière.

**Washington, DC – 28 juillet 2021** : Le 28 juillet 2021, le Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord élargi de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon pour un montant de 388,8 millions de DTS (environ 553.2 millions de dollars américains), soit 180% de la quote-part du Gabon, pour faire face à la crise de la pandémie de COVID-19 et soutenir la mise en œuvre de la stratégie de relance économique 2021–23 des autorités. L'approbation du Conseil d'administration permet le décaissement immédiat d'environ 115.25 millions de dollars américains pour l'appui budgétaire.

La réponse proactive du gouvernement a permis de contenir la propagation du COVID-19 et de sauver des vies. Cependant, la pandémie et la chute des prix du pétrole ont durement touché l'économie, accentuant ainsi les déséquilibres macroéconomiques et pesant sur l'activité économique, le chômage et la pauvreté. Bien que l'économie montre des signes de reprise, les perspectives restent fortement dépendantes de la trajectoire de la pandémie, du déploiement effectif des vaccins et de la mise en œuvre des réformes structurelles.

Le programme des autorités vise à renforcer la réponse du pays à la pandémie, à réduire les vulnérabilités budgétaires et de la dette publique, et à favoriser une croissance durable, verte, inclusive et tirée par le secteur privé. À cette fin, des

efforts, notamment pour améliorer la gouvernance et la transparence afin d'accroître les recettes intérieures, y compris dans les secteurs pétrolier et minier, et l'efficacité des dépenses, sont essentiels pour créer de l'espace budgétaire pour les investissements et les dépenses sociales tant nécessaires dans le pays. L'accord soutiendra également le programme de réformes plus large de la stratégie régionale de la CEMAC.

À l'issue des discussions du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur Général Adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie gabonaise se redresse progressivement après le ralentissement économique induit par la pandémie de COVID-19 en 2020. Cependant, la pandémie et la forte baisse des prix du pétrole ont aggravé les vulnérabilités économiques et financières préexistantes, et les perspectives à court terme restent soumises à une grande incertitude et à des risques de détérioration. Un déploiement lent des vaccins ou de nouvelles vagues d'infection pourraient retarder la reprise jusqu'en 2022 ou au-delà.

« Le nouvel accord au titre du mécanisme élargi de crédit soutiendra le redressement post-pandémique du pays et ancrera la mise en œuvre de réformes. La priorité immédiate demeure de sauver des vies et des moyens de subsistance. À mesure que la crise s'atténuera, l'accent sera mis sur la résolution des problèmes structurels existants depuis de longue date afin de placer la dette publique sur une trajectoire fermement baissière et de favoriser une croissance forte, durable, verte et inclusive, et tirée par le secteur privé.

« Le rythme de la consolidation budgétaire devrait être aligné sur les besoins de la reprise économique. La politique budgétaire devrait continuer à soutenir la reprise à court terme. Une fois que la reprise reposera sur des bases solides, une consolidation budgétaire plus ambitieuse sera nécessaire pour réduire le niveau de la dette publique et les vulnérabilités macroéconomiques tout en assurant une croissance forte et inclusive. À cette fin, des efforts, notamment pour améliorer la gouvernance et la transparence afin de renforcer la mobilisation des recettes intérieures et l'efficacité des dépenses, sont essentiels pour créer un espace budgétaire pour les investissements et les dépenses sociales indispensables.

« Il sera également important de faire avancer le programme de réformes structurelles pour soutenir une reprise durable et inclusive. Le renforcement du secteur bancaire et de l'inclusion financière, l'amélioration de l'environnement des affaires et le renforcement du cadre de lutte contre la corruption permettraient d'éliminer certains goulets d'étranglement existants depuis de longues dates dans l'économie et de promouvoir l'investissement privé et la croissance inclusive.

« Le programme du Gabon est soutenu par la mise en œuvre de politiques et réformes par les institutions régionales de la CEMAC dans les domaines de la réglementation des changes et du cadre de politique monétaire, et pour soutenir une accumulation d'avoirs extérieurs nets au niveau régional, qui sont essentiels à la réussite du programme. »

## Gabon: Principaux indicateurs économiques

Population (2017, est. ONU): 2.01 millions  
 Quote-part: 216.0 millions de DTS  
 Principaux produits et exportations : pétrole brut ; minerais de manganèse.  
 Principaux marchés à l'exportation : Chine ; Union européenne ; Australie

PIB par habitant (2017) : 7 490 dollars EU  
 Taux d'alphabétisation (2012) : 82.3%  
 Taux de pauvreté (2017) : 32.4%

Indicateurs macroéconomiques	2019	2020 Est.	2021 Proj.	2022 Proj.	2023 Proj.
<b>Production (variation en %)</b>					
PIB réel	3.9	-1.8	1.5	3.9	3.2
PIB hors pétrole	3.3	-1.7	2.7	3.0	3.9
<b>Prix (variation en %)</b>					
Inflation (fin de période)	1.0	1.6	2.0	2.0	2.0
Inflation (Moyenne)	2.0	1.3	2.0	2.0	2.0
<b>Finances de l'administration centrale (pourcentage du PIB)</b>					
Recettes	19.5	17.6	17.1	18.4	19.2
Dépenses et prêts nets	18.2	19.8	20.4	18.7	18.8
Solde budgétaire (base caisse)	0.8	-2.5	-3.5	-0.3	0.4
Dette publique totale	59.8	77.4	74.7	72.2	70.1
<b>Finances de l'administration centrale (pourcentage du PIB hors pétrole)</b>					
Recettes et dons	29.0	23.4	23.3	24.9	25.5
Pétroliers	11.2	9.0	6.8	7.9	8.0
Non pétroliers	17.8	14.4	15.7	17.0	17.6
Dépenses et prêts nets	27.0	26.3	27.7	25.4	25.0
dont dépenses courantes	19.8	21.6	20.6	18.4	18.3
dont dépenses de capital	4.2	3.6	4.8	4.9	4.6
Solde primaire hors pétrole	-5.8	-7.4	-7.1	-4.9	-3.4
Solde primaire de base hors pétrole 1/	-4.2	-6.1	-3.0	-0.2	0.8
<b>Monnaie et crédit</b>					
Monnaie au sens large (variation en%)	1.2	7.1	11.7	12.4	...
Crédit au secteur privé (variation en %)	2.2	5.4	6.2	7.0	...
<b>Balance des paiements</b>					
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-0.9	-6.0	-4.8	-2.9	-2.9
IDE (en pourcentage du PIB hors pétrole)	7.3	7.8	7.9	8.0	7.9
Réserves de change de la CEMAC (en mois d'importations hors zone)	3.6	3.3	3.9	...	...
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	39.2	46.0	44.4	44.4	45.3

Sources : Autorités gabonaises ; indicateurs de développement dans le monde ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors dépenses en capital financées sur ressources extérieures.



## GABON

### DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT

Le 16 juillet 2021

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** L'économie gabonaise se remettait progressivement du choc sur les cours du pétrole de 2014 lorsqu'elle a été frappée par la pandémie de COVID-19. Des mesures de confinement décisives ont permis de sauver des vies, mais l'économie a été durement éprouvée par la pandémie et la chute des cours du pétrole, ce qui a aggravé le chômage et la pauvreté. En raison de la faible croissance économique et de la hausse des dépenses liées à la COVID-19, le déficit budgétaire s'est creusé et la dette publique a nettement augmenté. Le financement d'urgence du FMI au moyen de l'instrument de financement rapide (299,61 millions de dollars) a permis de répondre aux besoins urgents de financement de la balance des paiements en 2020. La croissance devrait reprendre en 2021, mais la pandémie complique sérieusement les perspectives économiques et crée des besoins de financement considérables à moyen terme.

**Programme :** Les autorités ont sollicité un nouvel accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit pour un montant de 388,8 millions de DTS, soit 180 % de la quote-part du pays. En plus de soutenir la riposte du Gabon contre la pandémie, le nouveau programme, élaboré par le pays et appuyé par le FMI, vise à réduire les facteurs de vulnérabilité liés au budget et à la dette et à promouvoir une croissance forte, pérenne, verte, inclusive et tirée par le secteur privé. Il est prévu de concentrer en début de programme les mesures de gouvernance essentielles qui augmenteront les recettes intérieures et amélioreront la gestion des ressources publiques. Une augmentation des recettes, une amélioration de la composition des dépenses et un renforcement de la gestion des finances publiques créeront de l'espace pour financer les besoins de développement considérables et urgents tout en préservant la viabilité de la dette. Par ailleurs, le programme vise à renforcer la solidité du secteur financier, à promouvoir l'inclusion financière et à améliorer le climat des affaires. Le nouvel accord élargi aidera le pays à répondre aux besoins extérieurs et budgétaires de longue date et soutiendra le programme de réformes, ainsi que la stratégie régionale de la CEMAC.

**Vues des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à la demande d'accord au titre de la MEDC présentée par les autorités. La lettre d'intention et le mémorandum de politique économique et financière (MPEF) présentent des mesures appropriées pour réaliser les objectifs du programme des autorités. Néanmoins, la mise en œuvre du programme pourrait être retardée par l'incertitude autour de la pandémie de COVID-19 et des cours du pétrole, la faiblesse des capacités institutionnelles et un paysage politique divisé à l'approche de l'élection présidentielle de 2023. Ces risques sont atténués par la forte appropriation du programme de réformes par les autorités et une stratégie de renforcement des capacités adaptée à la mise en œuvre des réformes structurelles.

**Approuvé par  
Vitaliy Kramarenko  
(département  
Afrique) et Geremia  
Palomba  
(département de la  
stratégie, des  
politiques et de  
l'évaluation)**

Rédigé par l'équipe des services du FMI chargée du Gabon, composée de Boileau Loko (chef d'équipe), Jemma Dridi, Mahamoud Islam et Désiré Kanga (tous du département Afrique), Yuanchen Yang (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), Bruno Imbert (département des finances publiques), Jean Portier (département des marchés monétaires et de capitaux) et Marcos Poplawski-Ribeiro (représentant résident). M. Nguema Affane (OED) a participé à la mission. L'équipe a rencontré le coordinateur général des affaires présidentielles, Noureddine Bongo Valentin ; la première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda ; la ministre de l'Économie et de la Relance, Nicole Janine Roboty Mbou ; le ministre du Budget et des Comptes publics, Sosthène Ossoungou Ndibangoye ; la ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Madeleine Berre ; la ministre de la Promotion des investissements, Carmen Ndaot ; le ministre de la Promotion de la bonne gouvernance et de la Lutte contre la corruption, Francis Nkea Ndzigue ; le ministre des Eaux et Forêts, de la Mer et de l'Environnement, Lee White ; le ministre de la santé, Guy Patrick Obiang Ndong ; le ministre du Pétrole, du Gaz et des Mines, Vincent de Paul Massassa ; le Directeur National de la BEAC, Romuald Alili ; et d'autres hauts responsables. Mmes Félicité Adjahouinou et Linnet Mbogo ont aussi participé à la rédaction de ce rapport. Les entretiens ont eu lieu du 3 mai au 7 juin 2021 par vidéoconférence et téléconférence.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>4</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE</b>	<b>6</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>9</b>
<b>NOUVEAU PROGRAMME APPUYÉ PAR LE MEDC : OBJECTIFS ET MESURES</b>	<b>10</b>
A. Politique budgétaire. Surmonter la pandémie et assurer une reprise saine	11
B. Solidité du secteur financier et inclusion financière	15
C. Réformes structurelles :	16
<b>ÉLABORATION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME ET RISQUES</b>	<b>17</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>21</b>
<b>ENCADRÉS</b>	
1. Propagation de la COVID-19 et vaccination	35

2. Réformes des exonérations fiscales _____	36
3. Enrayer les fuites de revenus et augmenter les recettes pétrolières du budget _____	37
4. Réformes des comptes spéciaux _____	38

## GRAPHIQUE

1. Comparaison entre l'évolution effective et celle prévue par le dernier scénario MEDC, 2016–19 _____	5
--	---

## TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques, 2018–26 _____	24
2. Balance des paiements, 2018–26 _____	25
3a. Comptes de l'administration centrale, 2018–26 (milliards de FCFA) _____	26
3b. Comptes de l'administration centrale, 2018–26 (pourcentage du PIB ; milliards de FCFA) _____	27
3c. Comptes de l'administration centrale, 2018–26 (pourcentage du PIB hors pétrole, milliards de FCFA) _____	28
4a. Financement du déficit budgétaire, 2018–24 (milliards de FCFA) _____	29
4b. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2018–26 (pourcentage du PIB) _____	30
5. Situation monétaire, 2018–22 _____	31
6. Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–20 _____	32
7. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021–31 _____	33
8. Proposition de calendrier des décaissements et des revues au titre de l'accord élargi, 2021–24 _____	34

## ANNEXES

I. Bilan du dernier programme appuyé par le MEDC (2017–19) _____	39
II. Estimer les effets de l'épidémie de la COVID-19 à l'aide d'un tableau entrées-sorties _____	46
III. Évaluation du secteur extérieur _____	51
IV. Matrice d'évaluation des risques _____	59
V. Analyse de la viabilité de la dette _____	61
VI. Cadre de renforcement des capacités et d'assistance technique _____	71

## APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	79
-----------------------------	----

### PIÈCES JOINTES

I. Mémoire des Politiques Économiques et Financières _____	81
II. Protocole d'Accord Technique _____	122

## CONTEXTE

**1. Avant la pandémie, l'accord élargi de 2017–19 et des cours du pétrole plus élevés ont aidé l'économie à se remettre du choc pétrolier de 2014 (annexe II).** La croissance s'est progressivement accélérée, la situation budgétaire et la position extérieure se sont améliorées, la dette publique a commencé à diminuer et le Gabon a contribué à la reconstitution des réserves internationales de la région (graphique 1 du texte). Toutefois, en raison notamment d'une capacité d'exécution faible et de problèmes persistants de gouvernance, il reste plusieurs réformes à conduire en vue d'accroître les recettes, d'améliorer la gestion des finances publiques, de réduire la vulnérabilité liée à la dette et d'améliorer le climat des affaires.

**2. La pandémie de COVID-19 et la chute brutale des cours du pétrole ont durement heurté l'économie et amplifié les problèmes de développement du Gabon.** La riposte rapide des autorités, notamment les mesures de confinement, ont permis de sauver des vies et d'éviter une crise plus profonde (annexe I, encadré 1). L'aide internationale, dont l'assistance du FMI au titre de l'instrument de financement rapide (299,61 millions de dollars) ont aussi joué un rôle crucial dans l'atténuation des effets de la pandémie. Cependant, l'activité économique s'est contractée, la position extérieure et la situation budgétaire se sont considérablement détériorées et la dette publique a fortement augmenté. Le ralentissement de l'activité économique, ajouté à des procédures inadéquates pour le versement de l'aide sociale et économique aux ménages et aux entreprises, en particulier dans le secteur informel, ont plongé des milliers de familles dans la pauvreté (annexe III)<sup>1</sup>. Selon les estimations des autorités, en février 2021, la crise avait entraîné la perte de 12 000 emplois dans le secteur privé. Bien que l'économie commence à montrer des signes de reprise, les perspectives demeurent très incertaines et les besoins bruts de financement restent considérables à moyen terme.

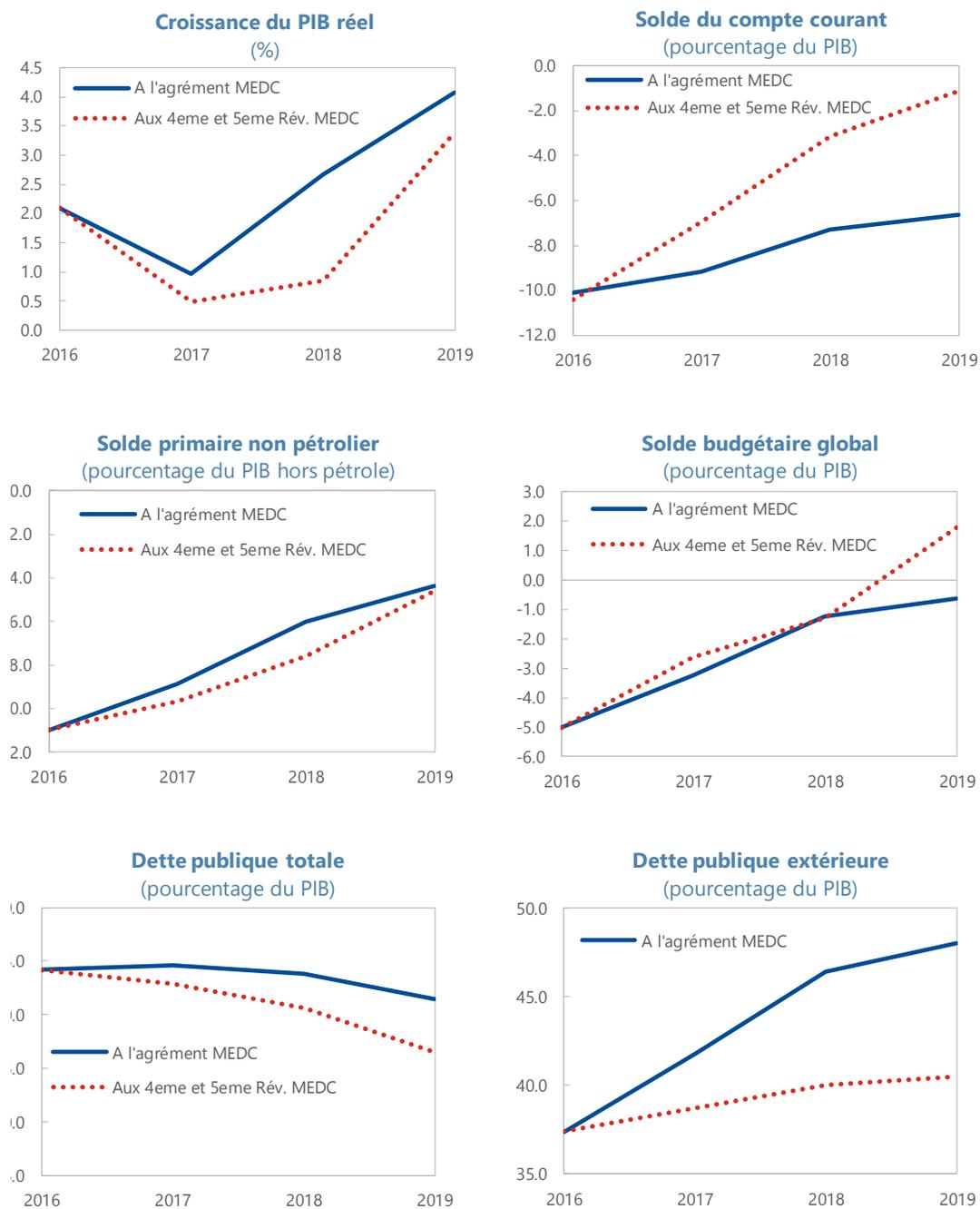
**3. Dans ce contexte, les autorités sollicitent un nouvel accord élargi triennal pour accompagner la mise en œuvre de leur stratégie de relance économique (plan d'accélération de la transformation) 2021–23<sup>2</sup>.** Le programme des autorités vise à renforcer la riposte du pays à la pandémie, à réduire les facteurs de vulnérabilité liés au budget et à la dette publique, et à promouvoir une croissance pérenne, verte, inclusive et tirée par le secteur privé. Il prévoit des mesures ambitieuses, notamment dans le domaine de la gouvernance, pour tirer avantage des activités d'exploitation minière et pétrolière et accroître les recettes non pétrolières. Ces réformes, conjuguées à des mesures visant à améliorer la composition des dépenses et la gestion des finances publiques, contribueront à réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité liés au budget et à la dette, tout en permettant de répondre à d'autres besoins de développement. Par ailleurs, le programme vise à renforcer la solidité du secteur financier, à promouvoir l'inclusion financière et à améliorer le climat des affaires. Le nouvel accord élargi aidera le pays à répondre aux besoins

<sup>1</sup> Dans un rapport daté de juin 2020, le PNUD estimait que la pauvreté avait augmenté d'environ 3,6 points de pourcentage par rapport au taux de 33,4 % de la population issu de l'enquête auprès des ménages publiée par la Banque mondiale en 2017.

<sup>2</sup> La stratégie de relance économique des autorités, connue sous le nom de Plan d'accélération de la transformation, est accessible via le lien [https://directinfosgabon.com/wp-content/uploads/2021/03/PAT-2021-23\\_-vf2.pdf](https://directinfosgabon.com/wp-content/uploads/2021/03/PAT-2021-23_-vf2.pdf)

extérieurs et budgétaires et soutiendra le programme de réformes, ainsi que la stratégie régionale de la CEMAC au sens large. Ce programme mobilisera également des financements des bailleurs de fonds.

**Graphique 1. Gabon : Comparaison entre l'évolution effective et celle prévue par le dernier scénario MEDC, 2016–19**



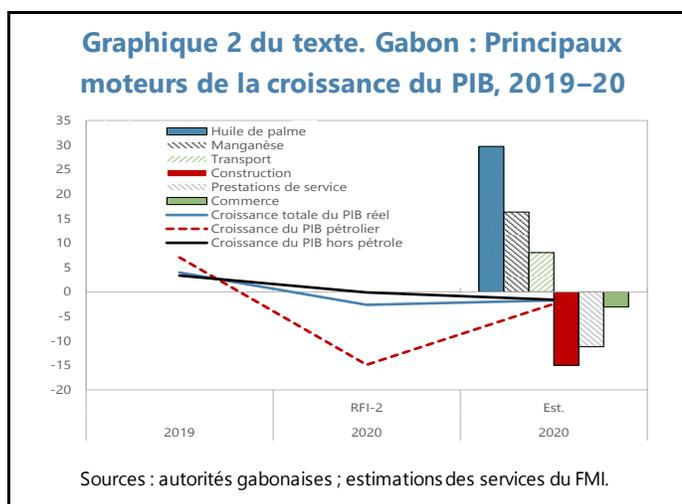
Sources : autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

Des mesures de confinement décisives ont permis de sauver des vies, mais l'économie a été durement éprouvée par la pandémie et la chute des cours du pétrole, ce qui a aggravé le chômage et la pauvreté.

### 4. La pandémie de COVID-19 et la chute des cours du pétrole ont eu des répercussions sur l'économie, mais celle-ci montre des signes de début de reprise au premier trimestre de 2021.

- Croissance.** Le PIB réel s'est contracté de 1,8 % en 2020. La production pétrolière a diminué de 1,2 % en raison du respect partiel des quotas de l'OPEP<sup>1</sup>. Malgré une hausse considérable de la production de manganèse (+24 %), le PIB réel hors pétrole a baissé de 1,7 %, en raison de l'effet défavorable du confinement sur le secteur des services (-11 %), en particulier le commerce de détail et l'industrie de la restauration (graphique 2 du texte). D'après les données disponibles, l'économie s'est redressée au premier trimestre de 2021, sous l'effet d'un essor de l'exploitation des mines et du bois. Par rapport au premier trimestre de 2020, les productions de manganèse et de bois ont augmenté de 4 % et 19 %, respectivement. Durant la même période, les industries de transformation du bois et du manganèse ont enregistré une croissance de 13 % et 28 %, respectivement. En mai, l'inflation (en glissement annuel) s'établissait à 1,6 %, à la faveur de la hausse des cours du pétrole.



- Situation budgétaire.** Le total des recettes a diminué de 20 % sous l'effet de la récession et d'une augmentation des restes à recouvrer du fait des contraintes de trésorerie du secteur privé. Le total des dépenses a légèrement augmenté, car les dépenses supplémentaires liées à

**Tableau du texte 1. Gabon : Répercussions de la COVID-19 sur le budget**  
(en pourcentage du PIB non pétrolier sauf indication contraire)

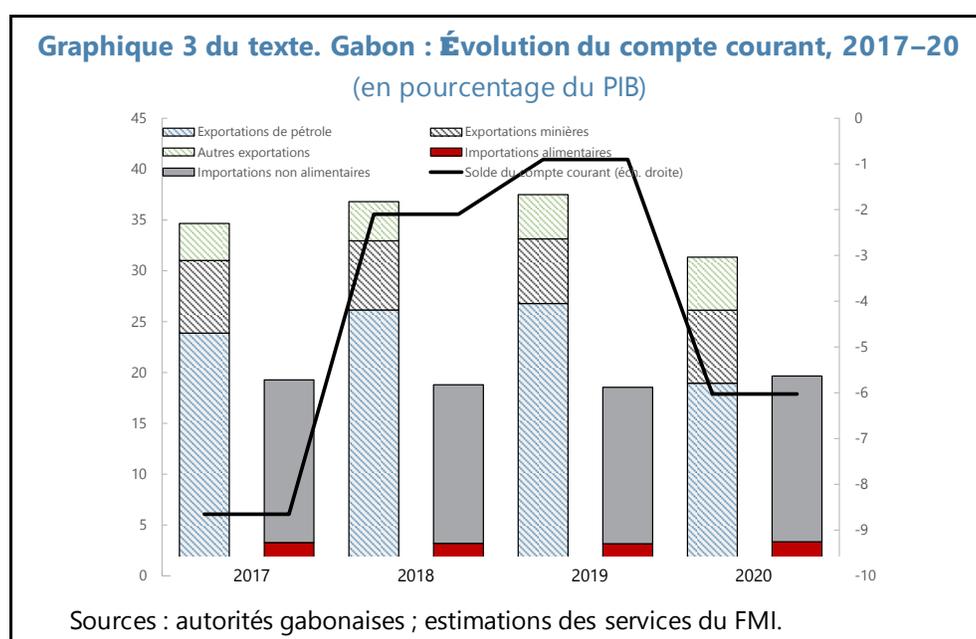
	2019	2020		Différence
		Prél.	Prél.	
Recettes non pétrolières	17.8	14.4		-3.4
Dons	0.0	0.1		0.1
Dépenses courantes	21.4	22.5		1.1
Dont dépenses Covid-19		0.0	0.7	0.7
Dépenses en capital	4.4	3.8		-0.6
Dont dépenses Covid-19		0.0	0.4	0.4
Prêts nets	1.1	-0.1		-1.2
Solde primaire hors pétrole	-5.8	-7.4		-1.6
Recettes pétrolières (pourcentage du PIB)	7.6	6.8		-0.8
Solde budgétaire global (pourcentage du PIB)	1.4	-2.1		-3.5

Sources : autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

<sup>1</sup>La pleine application des quotas aurait entraîné une baisse de 21 % de la production pétrolière (voir le rapport du FMI n° 20/267).

la COVID-19 (0,9 % du PIB) ont été presque compensées par une faible exécution des investissements publics et une réduction des prêts à d'autres entités publiques (tableau 1 du texte). Par conséquent, le solde global est passé d'un excédent de 1,4 % du PIB en 2019 à un déficit estimé à 2,1 % en 2020.

- *Situation extérieure.* Le déficit des transactions courantes s'est considérablement creusé (de 6 points de pourcentage du PIB en 2020, selon les estimations), principalement du fait d'un fléchissement des exportations pétrolières et non minières (graphique 3 du texte). Les avoirs extérieurs nets de la banque centrale ont diminué de 154 milliards de FCFA, limitant ainsi la contribution du Gabon aux réserves internationales de la région, qui avaient baissé de 0,2 milliard de dollars américains et s'établissaient à 7 445 milliards de dollars américains à fin 2020. En 2020, la position extérieure du Gabon était globalement conforme au niveau que supposent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables à moyen terme (annexe IV).

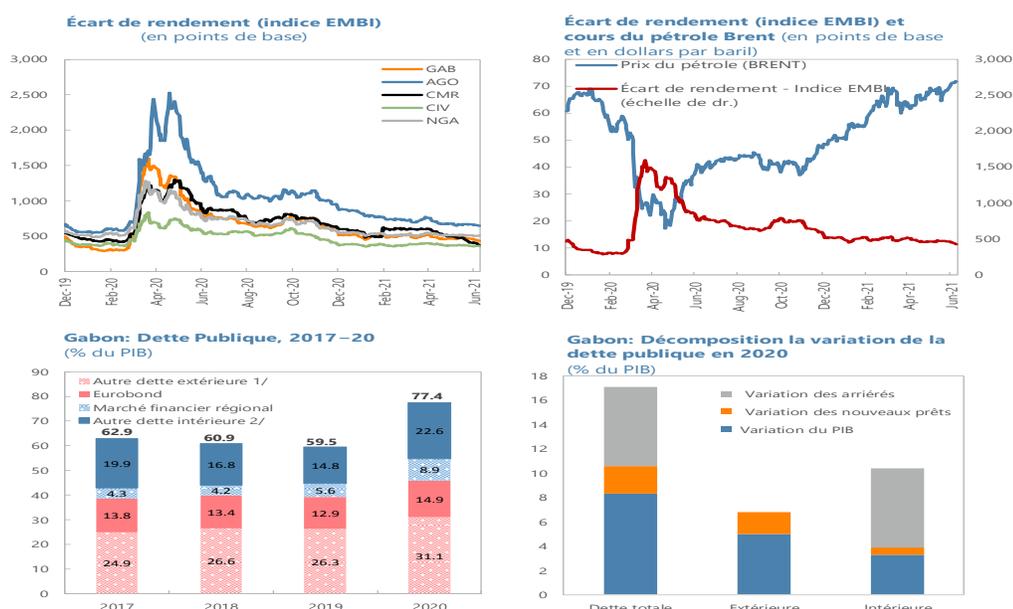


- *Dettes publiques.* La dette publique était estimée à 77,4 % du PIB en 2020 (graphique 4 du texte) essentiellement en raison d'une baisse du PIB (environ la moitié de la variation du ratio dette/PIB) et de la prise en compte d'un montant considérable d'arriérés intérieurs accumulés par le passé et désormais validés (575 milliards de FCFA, soit 6,5 % du PIB). Le précédent accord élargi, qui était en vigueur jusqu'en juin 2020, a contribué à préserver la confiance des investisseurs et l'accès du Gabon aux marchés, avec pour résultat l'émission d'une euro-obligation de 1 milliard de dollars américains en janvier 2020. L'écart de rendement des obligations souveraines a grimpé, passant de 350 points de base en janvier 2020 à 1500 points de base début avril 2020, avant de retomber à environ 431 points de base le 10 juin 2021, ce qui reste supérieur à son niveau pré-COVID-19 (graphique 4 du texte). L'encours des arriérés extérieurs du Gabon s'établissait à 98 milliards de FCFA (182 millions de dollars) à fin mai 2021,

en raison principalement de la forte baisse des recettes pétrolières, d'un appui budgétaire inférieur aux attentes, et d'une coordination quelque peu lacunaire entre les organismes publics.

- Secteur bancaire.** Toutes les banques gabonaises ont été déclarées solvables et liquides fin 2020, le ratio de solvabilité étant proche de 18 % (minimum : 9,5 %) et le ratio de liquidité à court terme supérieur à 160 % (minimum : 100 %). Entamé au quatrième trimestre de 2020, le redressement de l'activité bancaire a continué jusqu'à la fin du premier trimestre de 2021. La qualité des actifs a été jugée stable, car les crédits échus et le ratio des prêts improductifs se chiffraient à 10 % et 8 %, respectivement, soit le même niveau que fin 2019. Les mesures temporaires prises par la COBAC (instance régionale de contrôle) devant expirer fin 2021, les banques peuvent reporter la reclassification en prêts improductifs des crédits touchés par la pandémie. À l'approche du retrait de ces mesures, une détérioration de la qualité des actifs devrait se manifester en 2021 et 2022. Toutefois, étant donné que le crédit bancaire s'est contracté jusqu'au troisième trimestre de 2020 et que le service de la plupart des prêts restructurés touchés par la COVID-19 a été assuré de manière adéquate, une grande vague de défaillance d'entreprises est peu probable. L'autre évolution notable a été l'augmentation de l'exposition des banques vis-à-vis de l'État, qui concernait près d'un cinquième des actifs bancaires fin 2020 et qui est préoccupante, car le niveau d'endettement du pays continue d'augmenter. Le renforcement des capacités du pouvoir judiciaire a bien progressé : le nouveau tribunal de commerce chargé des différends en matière de crédit est désormais opérationnel à Libreville, et compte 15 juges et 8 huissiers de justice.

**Graphique 4 du texte. Gabon : Évolution de la dette publique, 2017-20**



Sources: Bloomberg LP; autorités gabonaise; et calculs des services du FMI.

1/ Comprend les prêts bilatéraux, multilatéraux et commerciaux (dont des flux de prêts AFREXIM de 158,1 milliards de FCFA et 79 milliards de FCFA en 2018 et 2019, respectivement).

2/ Comprend les banques, les avances statutaires de la BEAC, les instances du trésor, les arriérés de TVA et les bons du Trésor.

## PERSPECTIVES ET RISQUES

*L'économie devrait se redresser progressivement, même si les perspectives demeurent moroses et tributaires de la trajectoire de la pandémie, de la réussite du déploiement des vaccins et de l'exécution des réformes structurelles.*

### 5. Les perspectives du scénario de référence indiquent une reprise progressive de la production.

- En 2021, l'activité dans le secteur des services restera modeste en raison des mesures de confinement prises pour contenir la deuxième vague des infections au premier trimestre de 2021. Néanmoins, il est prévu un redressement du PIB réel hors pétrole de 2,7 %, à la faveur de la poursuite de l'expansion de la production de manganèse et de bois (tableau 2 du texte). Ensuite, la croissance accélérera grâce aux perspectives favorables du secteur minier et au dynamisme de la construction et des services, avec le retour à la normale des chaînes d'approvisionnement et le rebond de la consommation privée et de l'investissement public. La croissance à moyen terme dépend fortement de la mise en œuvre des engagements pris par les autorités dans le cadre du programme, en particulier d'un rééquilibrage budgétaire de qualité et des réformes structurelles. La croissance sera également aidée par les efforts de diversification économique, dans le contexte du plan d'accélération de la transformation 2021–23. L'inflation resterait inférieure à 3 %.
- Il est prévu que le déficit des transactions courantes s'améliorera de 1,2 point de pourcentage du PIB en 2021, mais restera élevé, à 5 % du PIB, bien au-dessus de son niveau pré-COVID-19. Les exportations augmenteront de 23,4 %, en raison de l'accroissement des exportations pétrolières et minières. En même temps, les importations rebondiront de 5,6 %. Les autorités prévoient d'émettre de nouvelles euro-obligations en 2021 pour couvrir les paiements arrivant à échéance en 2022–24 (et les frais d'émission y afférents). À moyen terme, le solde des transactions courantes devrait se renforcer davantage, sous l'effet de la consolidation budgétaire prévue et de la reprise économique mondiale, de l'essor du secteur minier et des investissements en cours (notamment dans la zone économique spéciale) qui visent à stimuler les exportations hors pétrole, en particulier dans les secteurs du bois et de l'agro-industrie.
- Le solde budgétaire global s'améliorera progressivement et deviendra excédentaire en 2023, sous l'effet des réformes envisagées pour renforcer le recouvrement des recettes intérieures et maîtriser davantage les dépenses non prioritaires. La consolidation budgétaire et la reprise économique ramèneront progressivement le ratio dette publique su PIB en-dessous de 70 % du PIB d'ici 2024 et soutiendront la position des réserves régionales.

**Tableau 2 du texte. Gabon : Principaux indicateurs économiques, 2020–26**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
		Est.			Proj.			
Croissance du PIB réel	3.9	-1.8	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Pétrole	7.0	-2.4	-4.3	8.8	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
Hors pétrole	3.3	-1.7	2.7	3.0	3.9	4.1	4.1	4.2
Inflation (fin de période, d'année en année)	1.0	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Solde budgétaire global (base caisse, en pourcentage du PIB)	0.8	-2.5	-3.5	-0.3	0.4	1.1	1.7	2.2
Solde budgétaire primaire non pétrolier (en pourcentage du PIB non pétrolier)	-5.8	-7.4	-7.1	-4.9	-3.4	-2.6	-2.1	-1.1
Solde du compte courant (en pourcentage du PIB)	-0.9	-6.0	-4.8	-2.9	-2.9	-2.5	-2.0	-1.8
Dette publique (en pourcentage du PIB)	59.8	77.4	74.7	72.2	70.1	66.8	62.3	56.7
extérieure	39.2	46.0	44.4	44.4	45.3	45.1	43.0	39.5
Intérieure	20.6	31.4	30.4	27.8	24.8	21.7	19.3	17.3

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

**6. Les aléas qui influent sur ces perspectives économiques restent considérables et de nature baissière (matrice d'évaluation des risques, annexe V).** D'autres vagues d'infections au Gabon ou ailleurs pourraient entraver la reprise en exigeant de nouvelles mesures de confinement qui auraient des effets défavorables sur la demande extérieure. Un ralentissement du déploiement des vaccins et les effets durables de la pandémie sur le capital humain et l'investissement pourraient freiner la reprise. Parmi les autres risques de détérioration des perspectives figurent une mise en œuvre inadéquate des réformes et une baisse des cours du pétrole. Cette dernière entraînerait une dégradation de la situation budgétaire et de la position extérieure et une augmentation des besoins bruts de financement et de la dette publique, ce qui exigerait un effort budgétaire plus considérable. Les perspectives pourraient s'améliorer en cas d'accélération de la reprise mondiale post-pandémie et en cas d'augmentation des cours internationaux du pétrole. Les autorités se sont engagées à épargner au moins 50 % des recettes exceptionnelles pour accroître les réserves de la BEAC, à consacrer un maximum de 15 milliards de FCFA (0,2 % du PIB hors pétrole) aux investissements essentiels, notamment en vue de renforcer les infrastructures de santé, et à consacrer le reste à l'appui au secteur privé, notamment en accélérant l'apurement des arriérés intérieurs. Cette dernière mesure renforcerait également la stabilité financière et la confiance.

## NOUVEAU PROGRAMME APPUYÉ PAR LE MEDC : OBJECTIFS ET MESURES

**7. Le programme de réformes des autorités, qui est décrit dans leur lettre d'intention et leur mémorandum de politique économique et financière (MPEF)** repose sur cinq piliers :

- assainir les finances publiques en vue d'améliorer la viabilité de la dette, tout en protégeant la croissance, l'environnement et les personnes les plus vulnérables ;
- améliorer le cadrage et la gestion du budget ;
- renforcer la gestion de la dette publique ;
- assurer la stabilité du secteur financier et l'inclusion financière ;
- améliorer la gouvernance et poursuivre la lutte contre la corruption tout en créant un climat propice à l'investissement.

## A. Politique budgétaire. Surmonter la pandémie et assurer une reprise saine

La priorité immédiate est de préserver les vies et les moyens de subsistance, mais une fois que la pandémie s'estompera, il faudra reprendre l'assainissement des finances publiques pour promouvoir la croissance et renforcer la viabilité de la dette.

**8. Le programme des autorités consiste essentiellement à augmenter les dépenses sociales et d'infrastructures nécessaires tout en préservant la viabilité de la dette.** Afin de relever ce défi, il sera indispensable de mener une politique budgétaire prudente, d'affermir la transparence des finances publiques et la gouvernance pour augmenter les ressources intérieures, et d'améliorer la gestion des ressources publiques et de la dette.

**9. La politique budgétaire sera guidée par le solde primaire hors pétrole et aura pour point d'ancrage un objectif à moyen terme en matière d'endettement.** L'objectif clé est de ramener la dette à moins de 60 % du PIB (niveau pré-COVID-19) en 2026. À cet effet, le programme vise un ajustement du solde primaire hors pétrole de 3,9 points de pourcentage du PIB hors pétrole en 2021–23, soit une amélioration du solde global d'environ 2,5 points de pourcentage du PIB. La Loi de Finances Rectificative de 2021 (tableau 3 du texte) suit, à juste titre, l'orientation budgétaire d'une légère contraction de 0,3 point de pourcentage du PIB hors pétrole pour tenir compte du maintien des mesures visant à protéger les vies et les moyens de subsistance (1 % du PIB hors pétrole), y compris le coût des vaccins (0,2 % du PIB hors pétrole). Une fois que la pandémie se sera estompée, les autorités doivent entreprendre une consolidation budgétaire plus ambitieuse afin de ramener le déficit budgétaire primaire hors pétrole au-dessous de 3 % du PIB hors pétrole d'ici 2024, tout en augmentant l'investissement et les dépenses sociales (tableau 4 du texte).

**Tableau 3 du texte. Gabon : prévisions budgétaires en 2021**

	2021		2021 1/	
	Budget	Budget Rév.	Budget	Budget Rév.
	(Milliards de FCFA)		(% PIBHP)	
Recettes non pétrolières	1,341.6	1,113.4	19.4	15.7
Recettes fiscales	1,268.8	1,038.9	18.4	14.7
Dont recettes affectées	160.8	167.9	2.3	2.4
Recettes non fiscales	72.8	74.5	1.1	1.1
Dons	38.9	55.0	0.6	0.8
Dépenses totales et prêts nets	2,013.9	1,961.2	29.2	27.7
Dépenses courantes primaires	1,096.8	1,162.1	15.9	16.4
Dont dépenses Covid-19	3.5	59.8	0.1	0.8
Paiements d'intérêts	273	294.0	4.0	4.2
Dépenses en capital	483.4	337.3	7.0	4.8
Dépenses correspondant aux recettes affectées	160.8	167.9	2.3	2.4
Comptes spéciaux et Fonds routier	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde primaire hors pétrole	-360.5	-498.8	-5.2	-7.1
Recettes pétrolières	475.8	482.6	5.0	5.0
Solde global (base caisse)	-158.7	-335.7	-1.7	-3.5

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les recettes pétrolières et le solde global sont exprimés en pourcentage du PIB.

**Tableau 4 du texte. Gabon : principales hypothèses budgétaires, 2021–23**  
(variation par rapport à l'année précédente, en points de pourcentage du PIB hors pétrole)

	2021	2022	2023	Cumulatif
	2021–2023			
	Projections			
Recettes non pétrolières	1.4	1.2	0.6	3.2
Recettes fiscales	1.5	1.2	0.8	3.5
Recettes non fiscales	-0.1	0.0	-0.2	-0.4
Dépenses totales et prêts nets	1.4	-2.3	-0.4	-1.3
Dépenses courantes	-2.1	-2.2	-0.1	-4.4
Dépenses en capital et prêts nets	1.2	0.1	-0.3	1.0
Solde primaire hors pétrole	0.3	2.1	1.5	3.9
Solde global (base engagement, % PIB)	-1.1	2.8	0.8	2.5

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

**10. Accroître les recettes non pétrolières.** Un ensemble de mesures visant à rationaliser les dépenses fiscales (estimées à 7 % du PIB hors pétrole en 2017) sera mis en œuvre tout au long de la période du programme, à compter de la Loi de Finances Rectificative de 2021 (annexe I, encadré 2). L'incidence cumulée sur le budget devrait atteindre 3,1 % du PIB hors pétrole en 2023 (tableau 5 du texte). En outre, la portée des exonérations sera restreinte après la refonte et la mise en place de la commission dédiée aux exonérations fiscales, et l'interdiction des exonérations non prévues par la loi de finances (§ 23 du MPEF). Cela implique un relèvement progressif des droits de douane en vue de les harmoniser avec le tarif extérieur commun de la CEMAC, dont la mise en œuvre au Gabon évolue en demi-teinte. En outre, les autorités instaureront une contribution foncière unique et entreprendront une réforme de la taxation foncière (§ 30 du MPEF). Les autorités redoubleront

d'efforts pour percevoir les restes à recouvrer (§ 25 du MPEF) et renforcer l'administration des recettes notamment :

- i) en adoptant de nouveaux systèmes informatiques ;
- ii) en promouvant le passage au numérique ;
- iii) en renforçant l'immatriculation de tous les contribuables ;
- iv) en augmentant le nombre de contrôles conjoints des impôts et des douanes ;
- v) et en suivant de façon plus systématique le respect des obligations des contribuables, en particulier ceux qui bénéficient d'exonérations (§ 25, 26 et 27 du MPEF).

**Tableau 5 du texte. Gabon : Mesures fiscales et rendement estimatif, 2021–23**

(en pourcentage du PIB hors pétrole ; cumulativement)

Mesures	2021	2021-22	2021-23
Rationaliser les exonérations	0.0	1.0	1.8
Exonérations de TVA 1/	0.0	0.4	0.6
Exonérations douanières 2/	0.0	0.3	0.8
Exonérations des recettess de l'IS 3/	0.0	0.3	0.4
Améliorer l'administration fiscale	0.1	0.6	1.0
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	0.0	0.1	0.1
Collecte de la TVA	0.1	0.3	0.5
Impôt sur les revenus des personnes physiques (IRPP)	0.0	0.1	0.3
Impôt sur les sociétés (IS)	0.0	0.1	0.1
Nouvelles taxes sur les étrangers (Loi de Finances 2021)	0.4	0.4	0.4
Total	0.5	2.0	3.1

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Estimé par les spécialistes en AT du FMI à 2,9 % du PIB hors pétrole en 2017.

2/ Estimé par les spécialistes en AT du FMI à 2,8 % du PIB hors pétrole en 2017.

3/ Estimé par les spécialistes en AT du FMI à 1,4 % du PIB hors pétrole en 2017.

**11. Promouvoir la gouvernance dans les industries extractives pour accroître les recettes pétrolières.** Les autorités

soumettront leur demande d'adhésion du Gabon à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) d'ici septembre 2021 (§ 19 du MPEF) et s'acquitteront de toutes les obligations en matière de publication de données qui en découlent (annexe I, encadré 3). Elles renforceront la transparence, la gouvernance et la gestion des deux entreprises publiques du secteur pétrolier (Gabon Oil Company et raffinerie SOGARA), notamment en comblant les lacunes recensées lors des deux récents audits indépendants de ces entreprises (§ 20 et 49 du MPEF). Enfin, les autorités se sont engagées à verser toutes les recettes pétrolières dans le compte unique du Trésor (§ 18 du MPEF) et à publier l'estimation des réserves de ressources naturelles (§ 20 du MPEF), conformément aux recommandations du rapport d'évaluation des risques budgétaires<sup>2</sup>.

**12. Rationaliser les dépenses non prioritaires.** Les résultats du récent recensement biométrique de tous les agents de l'État permettront de maîtriser la masse salariale. Le renforcement

<sup>2</sup> Rapport d'assistance technique *Improving fiscal risks management*, FMI, 2021.

prévu du processus de recrutement sera tout aussi important (§ 31 du MPEF). La rationalisation des entités publiques contribuera également à améliorer la prestation de services et à réduire les transferts à moyen terme. Après avoir analysé la situation financière des entités publiques, un groupe de travail devrait produire d'ici fin septembre 2021 une première liste d'entités publiques à fermer et recommander des mesures visant à améliorer la gouvernance et la gestion financière (mesures de réduction des coûts et d'accroissement des recettes) de celles qui seront maintenues (§ 32 du MPEF). Ces mesures aideront les autorités à atteindre leur objectif de maintenir une masse salariale globalement constante en valeur nominale<sup>3</sup>.

**13. Garantir l'efficacité des investissements publics.** Conformément aux recommandations de la mission PIMA de 2019, les autorités se sont engagées à poursuivre la modernisation et le renforcement de la gestion des investissements publics (§ 36 du MPEF). Cela permettra de mieux concevoir, préparer et exécuter les projets, de renforcer la présentation de rapports et le contrôle, et d'améliorer les pratiques en matière de marchés publics.

**14. Améliorer la gestion des finances publiques.** À cet effet, des mesures sont prévues pour améliorer la gestion de trésorerie, à savoir : i) parachever la mise en place d'un compte unique du Trésor (CUT)<sup>4</sup>; ii) réorganiser le compte séquestre de la TVA; et iii) assurer l'intégration complète des plans d'engagement dans le système informatique (§ 38 du MPEF). Il est également crucial d'améliorer la couverture et de créer une interface informatique automatique entre les administrations du budget, du Trésor et des recettes (§ 38 du MPEF). Enfin, les autorités se sont engagées à poursuivre le mécanisme de régulation des dépenses mis en place dans le cadre du précédent programme.

**15. Accroître la transparence budgétaire.** Les autorités continueront d'afficher le traçage des recettes affectées et de suivre étroitement les mouvements des comptes spéciaux (annexe I, encadré 4) (§ 35 du MPEF). Des mesures utiles pour renforcer la transparence sont également prévues, à savoir : i) la poursuite de la préparation de rapports d'exécution budgétaire exhaustifs ; ii) l'élargissement du champ des informations et des documents mis à la disposition du public ; iii) la réduction du nombre de marchés attribués sans appel d'offres ; et iv) la publication de toutes les mesures et dépenses effectuées dans le contexte de la lutte contre la COVID-19, comme convenu dans la lettre d'intention des deux accords au titre de l'instrument de financement rapide (§ 39 du MPEF). Par ailleurs, les standards du manuel de statistiques de finances publiques 2001/2014 seront pleinement mis en œuvre d'ici la fin du programme (§ 40 du MPEF).

**16. Suivre les risques budgétaires.** Conformément aux conclusions et recommandations de la mission d'évaluation des risques budgétaires réalisée par le FMI en 2021, les autorités incluront une déclaration complète des risques budgétaires dans la documentation de la loi de finances de 2022 (§ 50 du MPEF). Elles compléteront et élargiront également la couverture des rapports budgétaires

<sup>3</sup> Dans leur Plan d'Accélération de la Transformation 2021–23, les autorités prévoient de maintenir la masse salariale en-dessous de 700 milliards de FCFA à moyen terme (en 2020, elle s'établissait à 683,5 milliards de FCFA).

<sup>4</sup> Cette réforme engagée dans le cadre du précédent programme a connu des retards, notamment en raison du rôle de la BEAC.

et financiers en y incluant des informations sur les effets de tous les risques (actifs et passifs, garanties, partenariats public-privé, entreprises publiques) (§ 51 du MPEF).

**17. Améliorer la gouvernance des entreprises et organismes publics.** Les autorités i) mettront à jour le cadre juridique régissant les relations entre l'État et les entreprises publiques (MPEF, § 50) ; et ii) exigeront des entreprises publiques de publier des rapports annuels conformes aux meilleures pratiques en vigueur. D'autres mesures transversales pour renforcer le contrôle et la gouvernance des entités publiques permettront i) d'inclure une annexe complète sur le secteur public dans la documentation de la loi de finances 2022 (MPEF, § 51) ; et ii) d'étendre la couverture des rapports budgétaires pour y inclure toutes les entités publiques, conformément aux dispositions des directives de la CEMAC.

**18. Améliorer le dispositif de protection sociale.** Le renforcement du dispositif de protection sociale s'est avéré être encore plus nécessaire avec la crise. Par conséquent, les autorités s'emploient avec la Banque mondiale à mettre à jour la base de données des Gabonais économiquement faibles et à améliorer le dispositif de sécurité sociale (MPEF, § 59). Les autorités continueront entre-temps à financer adéquatement les dépenses de protection familiale et sociale (MPEF, § 58).

**19. Le programme appuyé par le FMI favorisera également la transition vers une économie verte, en mettant l'accent sur les mesures fiscales et la sélection des investissements publics.**

Les autorités, avec l'assistance technique du FMI, i) examineront les effets d'une fiscalité respectueuse de l'environnement et recenseront les recettes à ajuster et les aspects juridiques à modifier, notamment au moyen de l'outil d'évaluation de la tarification du carbone du FMI, pour étudier les possibilités qui permettront au Gabon de réaliser ses engagements ; et ii) évalueront les investissements publics en suivant le cadre PIMA-CC pour détecter les risques et les problèmes liés au climat et à l'environnement. Cette analyse fournira des données pour la prochaine revue du programme (MPEF, § 66).

### ***Préserver la viabilité de la dette et améliorer la gestion de la dette publique***

*La dette publique reste viable, mais les risques sont considérables et se sont amplifiés dernièrement, comme en témoigne l'accumulation récente d'arriérés. Les besoins bruts de financement devraient rester élevés à moyen terme, ce qui présente des risques notables pour la viabilité des finances publiques et de la dette.*

**20. D'après l'analyse de viabilité de la dette (AVD), la dette publique du Gabon reste viable, mais les risques sont considérables et se sont amplifiés dernièrement, comme en témoigne l'accumulation récente d'arriérés** (annexe V). En l'absence de chocs défavorables ou de dérapages, la consolidation budgétaire envisagée sera suffisante pour placer la dette sur une trajectoire résolument descendante. Toutefois, les besoins de financement et le service de la dette resteront élevés à moyen terme, ce qui limitera la marge de manœuvre budgétaire et mettra en évidence les risques de refinancement.

- *Dettes extérieures.* De nouvelles émissions d'euro-obligations en 2021 contribueront à faire baisser les besoins bruts de financement et les pressions sur les liquidités à moyen terme, ainsi qu'à atténuer les risques de refinancement liés aux importants remboursements d'euro-obligations durant la période 2022–25. Les autorités se sont également engagées à apurer l'essentiel des arriérés extérieurs accumulés récemment, soit avant l'approbation du programme, soit avant la première revue (§ 31 et MPEF, § 45), et à renforcer davantage la coordination entre le service de la dette et les autres parties prenantes (par exemple, le Trésor) en vue d'établir des procédures efficaces de gestion de la dette, notamment pour éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs (MPEF, § 44). Les perspectives d'un maintien de l'accès au marché se dégraderaient si le Gabon gardait un stock élevé d'arriérés extérieurs. En outre, le pays pourrait perdre l'accès au financement de projets, car une part importante des dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures est couverte par les banques commerciales.
- *Dettes intérieures.* Les autorités ont actualisé l'encours de la dette et ont établi un plan d'apurement provisoire à mettre en œuvre à partir de 2021 (MPEF, § 46 et 47). Le cadre macroéconomique tient compte du plan d'apurement provisoire. Les autorités ont également convenu que le recensement et l'audit de certains arriérés intérieurs restants s'imposent (par exemple, ceux liés aux secteurs sociaux, aux entreprises publiques, et aux salaires de la fonction publique) et qu'il est nécessaire de concevoir une stratégie d'apurement pour y remédier. Afin d'éviter l'accumulation d'arriérés sur la période du programme, un plafond sur les instances du Trésor sera fixé et un mécanisme de suivi rigoureux des dépenses engagées et des paiements en attente sera mis en place (MPEF, § 48). Les réformes de la gestion de trésorerie susmentionnées contribueront aussi fortement à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés.

## B. Solidité du secteur financier et inclusion financière

*Il s'agira en priorité de remédier aux faiblesses du secteur bancaire et des institutions financières publiques, et de promouvoir le développement d'un secteur financier capable de soutenir une croissance plus inclusive.*

**21. Renforcer la solidité du secteur financier.** La COBAC a pris des mesures prudentielles temporaires qui devraient être en place jusqu'à fin 2021 pour atténuer l'effet de la crise sur la qualité des actifs déclarés et la solvabilité des banques. La COBAC procède actuellement à un examen des conditions sur la base de rapports *ad hoc* fournis par les banques sur le crédit et la liquidité et élabore une stratégie pour un retrait en douceur des mesures prudentielles. Les autorités sont déterminées à suivre l'évolution de la solvabilité et de la liquidité du secteur financier et à soutenir les efforts consentis par la COBAC pour renforcer la solidité et la conformité réglementaire du secteur bancaire. Elles actualiseront la stratégie de réduction des créances en souffrance en 2021, notamment en renforçant les capacités du système judiciaire, et achèveront la liquidation des trois banques publiques d'ici à la mi-2022.

**22. Élargir la base d'investisseurs pour les obligations souveraines.** Les banques gabonaises ont accumulé plus d'un cinquième de leurs actifs en exposition souveraine. Jusqu'à présent, les banques achètent 95 % de la dette publique dans la CEMAC. Les services du FMI encouragent les autorités à collaborer étroitement avec la BEAC afin d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie visant à élargir la base d'investisseurs pour les obligations souveraines et à réduire l'exposition des banques au risque souverain, notamment en veillant à l'application de la réglementation existante sur les titres publics détenus par les opérateurs primaires.

**23. Renforcer la gouvernance et la transparence des institutions financières publiques.** Il est prévu de remédier aux faiblesses recensées en matière de gouvernance, de gestion des investissements et d'intégrité financière de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), du Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG) et de son gestionnaire d'actifs (FGIS). Des stratégies prudentes seront élaborées pour ces deux institutions qui seront conformes à la stratégie de croissance accélérée du pays. D'autres réformes seront mises en œuvre, notamment pour renforcer la transparence financière, instaurer un modèle de financement autonome du FGIS qui ne compromette pas sa rentabilité et réaliser un audit des participations dans le but de céder celles qui ne sont pas stratégiques.

**24. Promouvoir l'inclusion financière nationale** Bien que l'inclusion financière ait progressé, elle est encore faible : seulement 34 % de la population gabonaise détient un compte dans un établissement financier, un taux nettement inférieur à celui qu'affichent les pays à revenu comparable. Les services du FMI encouragent les autorités à adopter une stratégie nationale d'inclusion financière conforme à la stratégie régionale, pour faciliter et améliorer l'accès au crédit et aux services de paiement.

## C. Réformes structurelles :

*Le climat des affaires et des investissements reste médiocre, notamment en raison de la corruption endémique et de la faiblesse des droits de propriété. L'accent sera mis sur l'achèvement du cadastre et du registre de la propriété et sur le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption.*

**25. Améliorer la gouvernance et renforcer le dispositif de lutte contre la corruption.** Les autorités comptent adhérer à l'ITIE pour favoriser la transparence dans les secteurs pétrolier et minier. Elles ont également achevé les audits de quatre grandes entreprises publiques et améliorent la gouvernance et la transparence budgétaires. D'autres réformes clés concernent les dépenses liées à la COVID-19, les marchés publics et le dispositif de lutte contre la corruption.

- *Dépenses liées à la COVID-19.* Conformément aux engagements figurant dans les lettres d'intention jointes aux demandes d'achat faites par le Gabon en 2020 au titre de l'instrument de financement rapide, les mesures comprennent : i) la publication en ligne du texte intégral de tous les contrats de marchés publics liés à la COVID-19 conclus à partir d'avril 2021, ainsi que les noms et nationalités des bénéficiaires effectifs des personnes morales attributaires ; ii) la publication sur le site Web du gouvernement des résultats de l'audit pour toutes les dépenses liées à la COVID-19. Certains contrats de marchés publics liés à la COVID-19 ont

été publiés sur le site Internet du gouvernement. Toutefois, les informations concernant la propriété effective ne sont pas disponibles. Les autorités ont mis en place une équipe chargée d'accélérer la publication de tous les contrats pertinents liés à la COVID-19 et entendent publier l'ensemble des contrats avant que le conseil d'administration n'approuve l'accord élargi qui est proposé. Elles vont également élaborer, avec l'assistance technique du FMI, un dispositif pour recueillir et publier les informations relatives à la propriété effective dans le cadre des marchés publics. Les autorités ont lancé l'audit de toutes les dépenses liées à COVID-19. Les résultats de cet audit devraient être publiés en septembre 2021.

- *Marchés publics.* Mettre à la disposition du public des informations exhaustives sur les appels d'offres publics, conformément au code des marchés publics de 2018.
- *Déclarations de patrimoine.* Renforcer le régime de déclaration de patrimoine des agents de la fonction publique en i) dotant la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite de plus de moyens ; et ii) en modifiant le cadre juridique pour qu'il soit conforme aux bonnes pratiques internationales en vigueur, notamment en publiant en ligne les déclarations complètes.

**26. Achever les réformes relatives au cadastre et au registre foncier, et délivrer des titres de propriété.** Cette mesure renforcera la confiance des investisseurs, favorisera l'investissement privé, notamment dans le bâtiment et le logement, et facilitera la mise en œuvre d'un régime d'impôt foncier équitable et efficace.

## ÉLABORATION ET FINANCEMENT DU PROGRAMME ET RISQUES

**27. Accès.** L'accès au titre de l'accord élargi devrait être de 180 % de la quote-part, soit 388,8 millions de DTS. Compte tenu des besoins pressants de financement de la balance des paiements dus à la pandémie et de l'accès supposé aux marchés des capitaux, il est proposé que le financement du MEDC soit utilisé sous forme d'appui budgétaire, alors que les efforts de consolidation budgétaire progressent pour soutenir la viabilité de la dette et réduire les besoins de financement extérieur. Comme c'est normalement le cas pour les membres d'une union monétaire,

**Tableau 6 du texte. Gabon : Besoins de financement extérieur, 2021–24**  
(milliards de FCFA)

	2021	2022	2023	2024	Total période prog.
<b>Besoins de financement</b>	<b>860</b>	<b>382</b>	<b>309</b>	<b>185</b>	<b>1736</b>
Solde du compte courant (hors transferts officiels)				271	1324
Capital privé et flux financiers	-236	-127	-206	-326	-896
Amortissement des emprunts publics (hors FMI) 1/	635	215	218	240	1307
<b>Sources de Financement</b>	<b>734</b>	<b>328</b>	<b>255</b>	<b>117</b>	<b>1434</b>
Prêts publics	212	281	251	191	935
Prêts projets	172	191	165	191	719
Prêts budgétaires	40	90	86	0	216
BAD	40	65	66	0	171
MB	0	0	0	0	0
France	0	25	20	0	45
Autres	0	0	0	0	0
Investissement de portefeuille public	495	0	0	0	495
AEN Banque centrale (hors IMF)	32	65	72	59	228
Opérations du FMI	-5	-18	-68	-133	-224
<b>Écart résiduel</b>	<b>126</b>	<b>54</b>	<b>55</b>	<b>67</b>	<b>302</b>
Accord du MEDC proposé	126	54	55	67	302

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.  
1/ L'amortissement en 2021 comprend le remboursement de l'euro-obligation.

les achats au titre du MEDC seront rétrocédés à l'État par l'intermédiaire de la banque centrale afin d'atténuer l'impact de la pandémie et de soutenir le programme de réformes. Un accord élargi de trois ans serait adéquat compte tenu de i) l'effet notable de la pandémie sur les comptes budgétaire et extérieur (baisse des exportations et des recettes pétrolières et non minières) et ii) le besoin prolongé d'un vaste programme d'ajustement et de réformes pour réduire les déséquilibres structurels intérieurs et extérieurs, relancer la croissance non pétrolière et augmenter durablement le niveau de vie des populations. Une forte concentration en début de période est proposée, les deux premiers achats étant équivalents à 75 % de la quote-part, pour veiller à ce que le financement extérieur soit adéquat en 2021, ce qui permettra également de financer le budget dans le scénario de référence du programme, compte tenu des possibilités limitées de financement bancaire intérieur supplémentaire. Les incitations à prendre des mesures les années suivantes resteront fortes, avec une appropriation du programme par les autorités, qui ont souligné l'importance de la relation avec le FMI dans le cadre du programme et de son rôle pour mobiliser des soutiens externes aux projets et au budget.

**28. Assurances de financement et appui des bailleurs.** L'écart de financement prévu pour la période 2021–24 s'élève à 5,1 % du PIB et le FMI devrait fournir un financement de 3 % du PIB, contribuant ainsi à environ 58 % du financement exceptionnel<sup>5</sup>. Le reste de l'écart de financement sera comblé par un appui budgétaire de la Banque africaine de développement et de la France. Il semblerait que d'autres partenaires, tels que la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, pourraient également fournir un appui budgétaire au Gabon. La Banque mondiale pourrait aussi apporter un appui budgétaire si un programme de réformes solide était convenu avec le gouvernement. Si des financements supplémentaires s'avéraient disponibles cette année, les autorités ne s'en serviraient pas pour augmenter le déficit, mais plutôt pour constituer des dépôts ou modifier la composition des financements. Le programme est entièrement financé pour les 12 prochains mois, et les perspectives sont positives pour le reste du programme.

**29. Conditionnalité du programme.** Le programme fera l'objet d'un suivi dans le cadre de revues semestrielles (tableau 8) au moyen de critères de réalisation quantitatifs, d'objectifs indicatifs et de repères structurels (MPEF, tableaux 1–2). Les critères de réalisation portent sur le solde budgétaire primaire (hors recettes pétrolières ; base ordonnancements), le financement intérieur net de l'administration centrale, les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale (hors utilisation du crédit du FMI), la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, et la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les objectifs indicatifs portent sur la réduction nette du stock d'arriérés intérieurs, les recettes fiscales (hors recettes pétrolières) et les programmes de dépenses sociales d'importance cruciale. Les critères de réalisation et objectifs indicatifs sont définis dans le protocole d'accord technique (PAT). Le programme comprend également des indices de correction pour les critères de réalisation ~~qui seront envisagés~~ tant pour faire face aux fluctuations

<sup>5</sup> Le FMI a couvert 28 % du déficit de financement (15,3 % du PIB) prévu pour la période 2017–20, lorsque le dernier accord au titre du MEDC a été conclu.

des recettes pétrolières et du soutien budgétaire que pour épargner les recettes pétrolières exceptionnelles.

**30. Mesures d'urgence, en cas de faibles recettes et/ou croissance.** Si le scénario défavorable venait à se concrétiser (baisse des prix du pétrole, de la croissance économique, des recettes publiques et des financements), le cadre macroéconomique et le programme budgétaire seraient révisés. Dans ce cas de figure, le mécanisme d'ajustement automatique des dépenses existant serait pleinement respecté, les dépenses peu prioritaires hiérarchisées, le processus d'apurement des arriérés intérieurs ralenti, la suppression progressive des exonérations fiscales accélérée et certains actifs publics seraient monétisés selon les résultats des audits en cours dans les grandes entreprises publiques. Il serait également possible de réduire les investissements moins prioritaires, <sup>6</sup>ce qui affecterait probablement le rythme de la reprise, tout en préservant les dépenses sociales, et en envisageant un accès potentiellement plus élevé aux marchés régionaux et internationaux. Le Gabon devrait recevoir une nouvelle allocation de DTS d'environ 216 millions de DTS (168,1 milliards de francs CFA ou 1,75% du PIB) en 2021, qui n'a pas été incluse dans le cadre macroéconomique. Les services du FMI et les autorités ont convenu d'examiner l'utilisation de la nouvelle allocation de DTS proposée lors de la première revue (MPEF, § 45). Le programme comprend des indices de correction pour faire face à la volatilité des prix du pétrole et à la nouvelle allocation de DTS en 2021.

**31. Arriérés extérieurs.** Les autorités se sont engagées à apurer les arriérés envers la BAD, la BDEAC et la Banque islamique de développement, et entendent également apurer les arriérés commerciaux assurés avant l'approbation par le conseil d'administration de l'accord élargi proposé (MPEF, § 46). Elles ont en outre exprimé leur intention de régler environ 34,01 milliards de francs CFA (tableau 7 du texte) dus à la Chine, laquelle a accordé son consentement. Tous les arriérés bilatéraux restants devraient être apurés dès que possible et avant la première revue de l'accord élargi (MPEF, § 45). Le Gabon a également des arriérés extérieurs envers des créanciers commerciaux (40,26 milliards de francs CFA). Conformément à la politique du FMI en matière de prêts dans les situations d'arriérés, les services du FMI se sont assurés de ce que le Gabon s'employait de bonne foi à parvenir à un accord de collaboration avec

**Tableau 7 du texte. Gabon : Arriérés extérieurs, 2021**

Créancier	Stock à fin mai 2021	
	Milliards de FCFA	Millions de Dollars E.U.
Tous	98.03	182.10
Banque africaine de développement (BAD)	0.16	0.29
Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC)	11.36	21.11
Banque islamique de développement (BID)	12.25	22.76
Bilatéral	34.01	63.17
Chine	34.01	63.17
Commercial	40.26	74.78
Autriche	15.54	28.87
Espagne	0.09	0.17
France	12.57	23.34
Israël	2.23	4.13
Chine	1.30	2.42
Maroc	1.01	1.87
AFREXIMBANQUE	7.52	13.97

Source : autorités gabonaises.

<sup>6</sup> Compte tenu des écarts d'efficacité existants, les autorités pourraient envisager de conserver les investissements à rendement élevé et de restructurer les autres.

ses créanciers commerciaux. Les autorités ont partagé les informations pertinentes relatives à leurs difficultés financières et ont donné l'occasion aux créanciers de se prononcer sur leur stratégie d'apurement des arriérés commerciaux. Étant donné qu'une aide financière rapide du FMI est considérée comme essentielle pour assurer le succès du programme du Gabon et que le pays poursuit des politiques appropriées, le FMI pourrait lui procurer un financement malgré les arriérés extérieurs redevables aux créanciers commerciaux.

**32. Capacité de remboursement.** La capacité du Gabon à rembourser le FMI devrait rester satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés. L'encours total de la dette envers le FMI, dont le décaissement lié à l'achat proposé au titre de l'accord élargi envisagé s'élèvera à 354,9 % de la quote-part en 2021 et culminera à 367,4 % de la quote-part en 2022. L'encours des engagements envers le FMI, calculé sur la base des crédits actuels et futurs, culminerait à 6 % du PIB, soit 15,6 % des exportations de biens et de services en 2021. Les obligations relatives aux réserves internationales imputées du Gabon culmineront à 408,4 % en 2021. Toutefois, le Gabon peut compter sur les réserves régionales de la CEMAC qui sont plus vastes, bien que la baisse des prix du pétrole ait frappé l'ensemble de la région CEMAC exportatrice de pétrole. Les risques accrus pour la viabilité de la dette, y compris les besoins bruts de financement plus élevés, les risques pour le profil de la dette et les susceptibilités aux chocs sur les prix des produits de base sont des facteurs de vulnérabilité pour la capacité de remboursement.

**33. Évaluation des sauvegardes. La BEAC a appliqué les recommandations prioritaires de l'évaluation des sauvegardes de 2017.** Elle a en particulier achevé la mise en conformité de ses instruments juridiques secondaires avec ses statuts et les états financiers audités qu'elle a publiés au titre de l'exercice 2019 sont parfaitement conformes aux IFRS. Dans le cadre de la politique du FMI en matière de sauvegardes et conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation actualisée des sauvegardes de la BEAC devrait être réalisée.

**34. Assurances.** La BEAC a fourni des assurances actualisées sur les avoirs extérieurs nets de fin juin 2021 et de fin décembre 2021. Dans son courrier faisant suite à la lettre de soutien, la BEAC a réitéré son engagement à poursuivre une politique monétaire appropriée, conjointement avec les États membres mettant en œuvre l'ajustement budgétaire convenu dans le cadre des programmes appuyés par le FMI, afin de favoriser l'accumulation de réserves extérieures, notamment en relevant son taux directeur si les réserves venaient à rechuter considérablement. Parmi les mesures correctives propices à la constitution de réserves, la BEAC prévoit : i) d'adapter la gestion des liquidités et reprendre les absorptions de liquidités en vue d'en réduire les excédents, de stimuler le marché interbancaire et d'améliorer la transmission de la politique monétaire ; et ii) de mettre fin à son programme d'achat de titres publics en septembre 2021. La BEAC continuera également d'œuvrer en vue de l'exécution effective de la réglementation des changes en parachevant les adaptations pour le secteur de l'extraction des ressources naturelles d'ici fin 2021. Les assurances fournies au niveau régional sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont déterminantes pour le succès du programme du Gabon et aideront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

**35. Développement des capacités et assistance technique.** Les services du FMI et les autorités ont convenu d'une stratégie de développement des capacités pour les trois prochaines années. Cette stratégie de développement des capacités définit un ensemble de jalons et de résultats, y compris les mesures que les autorités doivent prendre pour atteindre les objectifs convenus (annexe V). Afin d'aider les autorités à réaliser leurs objectifs prioritaires, l'assistance technique du FMI restera focalisée sur la politique et l'administration fiscales ; la gestion des finances publiques, notamment la gestion de trésorerie, l'exécution du budget, la crédibilité budgétaire et l'établissement de documents, ainsi que sur le système d'information financière ; la gestion de la dette ; le secteur financier ; et les statistiques macroéconomiques. En outre, l'assistance technique aidera les autorités à respecter leur engagement en faveur d'une économie verte, ce qui se répercutera sur la politique fiscale et l'investissement public.

**36. Risques liés à la réussite du programme.** Des risques notables pèsent sur le nouveau programme. Les perspectives sont empreintes d'une grande incertitude, et la mise en œuvre du programme pourrait être ralentie compte tenu de l'évolution de la pandémie, de ses conséquences, et des contraintes de capacités. Les faiblesses sur le plan institutionnel, y compris une tendance aux engagements excessifs, mise en évidence lors de l'accord élargi de 2017, et un paysage politique fragmenté à l'approche des élections présidentielles de 2023 pourraient créer des conditions difficiles pour poursuivre des réformes. Ces risques sont atténués par l'engagement des autorités à prendre des mesures décisives en cas de crise plus grave, la coopération étroite avec les autorités et les donateurs, la stratégie de développement des capacités adaptée en appui à la mise en œuvre des réformes structurelles, et l'élaboration d'un plan d'urgence.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**37. La pandémie de COVID-19 a porté un coup dur à l'économie et a amplifié les problèmes macrostructurels et sociaux antérieurs à la crise.** La riposte rapide des autorités sur tous les fronts a permis de contenir la propagation du virus et son bilan humain. Cependant, la contraction de l'activité économique ainsi que le manque d'infrastructures pour soutenir les ménages et les entreprises ont fait grimper le chômage et la pauvreté.

**38. La reprise économique s'esquisse, mais les perspectives économiques restent marquées par des difficultés.** La croissance devrait se redresser en 2021, même si les perspectives économiques demeurent tributaires de la trajectoire de la pandémie, de la réussite du déploiement des vaccins et de l'exécution des réformes structurelles. Les services du FMI se félicitent des mesures prises par les autorités pour accélérer le programme de vaccination et inoculer 27,1 % de la population d'ici à la fin de 2021.

**39. Le programme appuyé par le FMI vise à renforcer la riposte du pays à la pandémie et à promouvoir une croissance pérenne, verte, inclusive et tirée par le secteur privé.** La grande priorité reste celle de sauver les vies et les moyens de subsistance de la population. À mesure que la crise se résorbe, il sera particulièrement important d'accélérer les réformes pour réduire les

vulnérabilités budgétaires et la dette, renforcer la gouvernance et la lutte contre la corruption, et promouvoir l'investissement privé.

**40. L'engagement des autorités en faveur d'une consolidation budgétaire favorable à la croissance sera crucial pour reconstituer des marges budgétaires et extérieures.** La Loi de Finances Rectificative des autorités pour 2021 maintient à juste titre les aides pour lutter contre la pandémie de COVID-19, et donc une orientation budgétaire légèrement restrictive de 0,3 point de pourcentage du PIB hors pétrole. Une fois que la reprise sera bien engagée, une consolidation budgétaire plus ambitieuse sera nécessaire pour réduire les niveaux de la dette publique et les vulnérabilités tout en reconstituant une marge de manœuvre pour les investissements et les dépenses sociales indispensables.

**41. La gouvernance et les réformes budgétaires sont essentielles pour maintenir les efforts de consolidation budgétaire.** Les services du FMI saluent les efforts déployés par les autorités pour accroître la transparence dans les secteurs extractifs et renforcer tant la mobilisation des recettes non pétrolières que l'efficacité des dépenses. Les autorités doivent continuer à rationaliser les dépenses courantes, y compris la masse salariale, à réorienter les ressources vers les dépenses sociales et l'investissement public dont le pays a tant besoin, et à améliorer la gestion des investissements publics. Elles doivent également continuer à surveiller les risques budgétaires en élargissant le périmètre de l'état des risques budgétaires et en accélérant la réforme de la gouvernance des entreprises publiques.

**42. Des dépenses sociales adéquates et un dispositif de sécurité sociale plus robuste sont les grandes priorités du programme appuyé par le FMI.** Les services du FMI encouragent les autorités à poursuivre leur collaboration avec la Banque mondiale afin de mettre rapidement à jour la base de données des Gabonais économiquement faibles et de concevoir des dispositifs de protection sociale mieux ciblés pour accroître la résilience aux chocs. La réduction des transferts au profit des entreprises publiques et ainsi que les autres formes de transferts (sous la forme d'exonérations fiscales) contribuera à libérer un espace budgétaire pour élargir les dispositifs de protection sociale.

**43. Il sera également essentiel de poursuivre la mise en œuvre du programme de réformes structurelles pour soutenir une reprise durable et inclusive.** L'amélioration du secteur bancaire et de l'inclusion financière, l'achèvement des réformes du cadastre et du registre de la propriété ainsi que le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption permettraient d'éliminer certains goulets d'étranglement qui existent depuis longtemps dans l'économie et de promouvoir l'investissement privé et la croissance inclusive.

**44. Compte tenu de la solidité du programme, des mesures correctives prises par la BEAC et des assurances contenues dans le document de référence de 2021 sur l'ensemble de l'union, les services du FMI appuient la demande des autorités pour un accord de 36 mois au titre du MEDC,** à hauteur de 180 % de la quote-part du Gabon. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la première revue de l'accord élargi soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances à l'échelle de l'union, comme le prévoit le document de référence de juin 2021. La mise

en œuvre du programme sera difficile compte tenu de l'incertitude qui entoure la pandémie de COVID-19 et l'évolution des cours du pétrole, de la faiblesse des capacités institutionnelles et du paysage politique divisé à l'approche de l'élection présidentielle de 2023. La capacité du Gabon à rembourser le FMI devrait rester satisfaisante, mais elle est néanmoins exposée à des risques élevés. Ces risques sont atténués par la forte appropriation du programme de réformes par les autorités, comme en témoignent les mesures déjà prises au titre de la loi de finances rectificative de 2021, et par une stratégie de renforcement des capacités adaptée pour soutenir la mise en œuvre des réformes structurelles. Une meilleure coordination au sein de l'administration publique et entre les organismes publics, sur le plan stratégique comme technique, est également essentielle pour garantir une mise en œuvre efficace et rapide du programme de réformes.

Tableau 1. Gabon : Principaux indicateurs économiques, 2018–26

	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024	2025	2026
	Est.	Prel.	4eme & Seme Rev. 1/	RFI-2 2/	Proj.	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
<b>Secteur réel</b>											
PIB à prix constants	0.8	3.9	3.8	-2.7	-1.8	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Pétrolier	-2.4	7.0	2.5	-14.9	-2.4	-4.3	8.8	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2
<i>Dont : pétrole primaire</i>	-8.2	13.0	-2.7	-20.6	-1.2	-5.5	13.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0
Non pétrolier	1.5	3.3	4.0	-0.1	-1.7	2.7	3.0	3.9	4.1	4.1	4.2
Déflateur du PIB	7.2	1.6	0.2	-7.9	-9.2	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5
Pétrolier	18.1	-1.1	-4.3	-21.4	-30.5	22.1	-5.2	-2.6	-1.0	-0.1	0.4
Pétrole primaire	26.1	-5.4	-6.1	-35.7	-37.8	34.7	-7.4	-4.2	-2.3	-1.1	-0.3
Prix à la consommation											
Moyenne annuelle	4.8	2.0	3.0	3.0	1.3	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Fin de période	6.3	1.0	3.0	3.0	1.6	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<b>Secteur extérieur</b>											
Exportations, f.à.b	14.8	7.5	0.6	-31.7	-25.5	23.4	5.8	1.0	1.2	2.2	2.2
Importations, f.à.b.	5.5	4.0	6.0	-4.9	-5.4	5.6	2.1	2.3	3.0	3.2	4.1
Termes de l'échange (détérioration= -)	16.3	-0.7	-7.2	-34.5	-31.4	20.6	-5.7	-3.7	-3.1	-2.0	-1.2
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
Solde global (base engagements)	-1.3	1.4	1.4	-5.4	-2.1	-3.2	-0.4	0.4	1.1	1.6	2.2
Solde primaire (base engagements)	1.1	3.6	3.7	-2.3	1.2	-0.2	2.2	3.4	4.1	4.6	5.1
Solde global (base caisse)	-1.6	0.8	1.5	-5.4	-2.5	-3.5	-0.3	0.4	1.1	1.7	2.2
Solde primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier)	-7.6	-5.8	-4.2	-8.9	-7.4	-7.1	-4.9	-3.4	-2.6	-2.1	-1.1
Solde de base primaire hors pétrole (en % du PIB non pétrolier) 3/	-5.0	-4.2	-0.4	-5.7	-6.1	-3.0	-0.2	0.8	1.7	2.1	3.1
Dépôts gouvernementaux bruts à la BEAC	3.4	2.3	7.1	2.6	2.4	2.4	2.5	2.9	3.0	3.1	3.2
Total dette publique 4/	60.6	59.8	55.6	74.7	77.4	74.7	72.2	70.1	66.8	62.3	56.7
Dette extérieure	40.0	39.2	42.3	50.6	46.0	44.4	44.4	45.3	45.1	43.0	39.5
Dette intérieure	20.6	20.6	13.3	24.1	31.4	30.4	27.8	24.8	21.7	19.3	17.3
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	4.8	4.6	4.4	5.1	5.1	4.7	4.0	3.4	2.8	2.3	1.7
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
<b>Monnaie et crédit</b>											
Crédit à l'économie	6.2	2.2	11.2	-6.5	5.4	6.2	7.0	...	...	...	...
Monnaie au sens large (M2)	15.7	1.2	16.0	5.0	7.1	11.7	12.4	...	...	...	...
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	2.8	2.8	2.6	2.8	2.6	2.7	2.5	...	...	...	...
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)											
Épargne nationale brute	27.0	31.1	31.4	21.6	25.6	25.5	28.5	27.2	26.5	27.2	27.6
Investissement fixe brut	29.1	32.0	33.4	31.0	31.6	30.3	31.4	30.1	29.0	29.2	29.4
<i>dont privé</i>	26.5	29.2	28.4	26.7	28.9	26.8	27.8	26.6	25.2	25.2	25.3
<i>public</i>	2.6	2.8	5.0	4.3	2.7	3.5	3.6	3.5	3.8	4.0	4.1
Solde des transactions courantes	-2.1	-0.9	-2.0	-9.5	-6.0	-4.8	-2.9	-2.9	-2.5	-2.0	-1.8
hors gros projets agro-industriels 5/	0.7	1.8	0.7	-6.4	-3.3	-2.8	-1.5	-1.5	-1.4	-0.8	-0.6
CEMAC - Reserves officielles											
(Milliards dollars, fin de period)	6.6	7.4	10.5	7.2	8.5						
(en mois d'importation hors zone)	2.7	3.6	4.1	3.4	3.3						
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)											
<b>Pour mémoire :</b>											
PIB nominal	9,369	9,887	10,332.2	8,860	8,816	9,632	10,043	10,327	10,700	11,213	11,901
PIB nominal non pétrolier	6,319	6,657	7,180.5	6,698	6,625	7,072	7,405	7,762	8,164	8,683	9,365
Dollar en monnaie nationale (moyenne)	555	586	..	..	575	..	..	..	..	..	..
Prix du pétrole (PEM, dollars/baril)	71	64	60	41	42	60	56	54	53	52	52

Sources : Autorités gabonaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services pour les quatrième et cinquième revues du MEDC (Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019).

2/ Rapport des services de la demande d'achat au titre de l'Instrument de Financement Rapide (Rapport du personnel CR No. 2020/267 du 13 août 2020).

3/ Hors dépenses en capital financées par l'étranger.

4/ A partir de 2016, les séries de données incluent le stock d'arriérés intérieurs.

5/ Compte courant hors variations nettes des échanges liés aux investissements directs importants dans le secteur agro-industriel.

Tableau 2. Gabon : Balance des paiements, 2018–26

	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	Est.	Prel.	4eme & Seme Rev. 1/	RFI-2 2/	Proj.		Proj.				
	(Milliards FCFA)										
Solde des transactions courantes	-196	-89	-209	-839	-531	-461	-294	-298	-271	-221	-217
Biens (net)	1,686	1,874	2,111	1,075	1,030	1,580	1,738	1,732	1,718	1,736	1,736
Exportations de biens (fab)	3,446	3,706	3,986	2,777	2,762	3,409	3,605	3,642	3,685	3,766	3,849
Hydrocarbures	2,449	2,648	2,389	1,370	1,670	2,117	2,216	2,104	2,035	1,994	1,968
Bois	315	380	419	272	377	411	429	471	516	567	596
Manganèse	636	628	846	861	634	774	827	914	964	1,017	1,073
Autres	46	51	332	275	82	106	133	154	170	188	212
Importations de biens (fab)	-1,761	-1,832	-1,875	-1,702	-1,732	-1,829	-1,867	-1,910	-1,967	-2,030	-2,114
Secteur pétrolier	-284	-306	-303	-157	-192	-241	-252	-240	-232	-227	-224
Autres	-1,477	-1,526	-1,572	-1,545	-1,540	-1,588	-1,614	-1,670	-1,735	-1,803	-1,890
Services (net)	-964	-1,085	-1,107	-842	-874	-944	-1,011	-923	-917	-903	-886
Exportations	277	293	319	297	288	326	375	412	464	522	587
Importations	-1,242	-1,378	-1,426	-1,139	-1,163	-1,270	-1,386	-1,335	-1,381	-1,425	-1,473
Revenu (net)	-861	-820	-1,043	-922	-652	-1,084	-953	-1,042	-1,009	-992	-1,008
Transferts courants (net)	-57	-59	-170	-149	-35	-13	-67	-65	-63	-61	-59
Compte de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-17	-247	535	380	138	332	233	298	396	373	339
Investissements directs (net)	477	735	988	847	742	751	563	575	553	572	592
Investissements de portefeuille (net)	166	176	146	156	152	91	0	0	0	0	0
Autres actifs et passifs d'investissement (net)	-660	-1,159	-599	-623	-755	-510	-330	-278	-157	-199	-253
Transactions à moyen long terme 3/	-323	-400	-52	117	-257	-96	-42	-63	-157	-148	-177
dont accumulation nette d'arriérés	7	-67									
Transactions à court terme	-337	-759	-547	-740	-498	-413	-288	-215	1	-51	-76
Erreurs et omissions	-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-217	-336	326	-459	-393	-129	-61	0	125	152	122
Financement	217	336	-326	459	393	129	61	0	-125	-152	-122
Banque des États d'Afrique centrale	5	106	-441	177	327	-37	-83	-140	-192	-152	-122
Variation des réserves imputées (- = augmentation)	-111	34	-508	0	154	-32	-65	-72	-59	-45	-50
FMI-MEDC 4/	116	72	67	177	173	-5	-18	-68	-133	-107	-72
Écart de financement	212	230	115	282	66	166	144	140	67	0	0
Financement du FMI						126	54	55	67	0	0
FMI-MEDC prop.						126	54	55	67	0	0
Écart de financement	212	230	115	282	66	40	90	86	0	0	0
Bilatéral	49	49	0	0	0	0	25	20	0	0	0
Multilatéral	163	181	115	215	66	40	65	66	0	0	0
<b>Pour mémoire:</b>	(Pourcentage du PIB)										
Solde des transactions courantes	-2.1	-0.9	-2.0	-9.5	-6.0	-4.8	-2.9	-2.9	-2.5	-2.0	-1.8
hors gros projets agroindustriels 5/	0.7	1.8	0.7	-6.4	-3.3	-2.8	-1.5	-1.5	-1.4	-0.8	-0.6
Pétrole	14.2	14.2	6.0	1.6	9.4	6.0	6.8	5.9	5.4	5.0	4.4
Hors pétrole	-16.3	-15.1	-8.0	-11.1	-15.5	-10.7	-9.8	-8.8	-7.9	-7.0	-6.3
Exportations de biens et services	39.7	40.5	41.7	34.7	34.6	38.8	39.6	39.3	38.8	38.2	37.3
Importations de biens et services	-32.0	-32.5	-32.0	-32.1	-32.8	-32.2	-32.4	-31.4	-31.3	-30.8	-30.1
Compte de capital et compte financier	2.1	-0.2	6.3	7.5	2.3	3.9	3.2	3.7	3.7	3.3	2.8
Investissements directs étrangers	5.1	7.4	9.6	9.6	8.4	7.8	5.6	5.6	5.2	5.1	5.0
Solde global 6/	-0.1	-1.1	4.3	-2.0	-3.7	-0.9	0.3	0.8	1.2	1.4	1.0

Sources : Autorités gabonaises ; et estimations et projections des services du FMI.

1/ Hors soutien au programme (hors FMI).

2/ Hors financement proposé par le FMI.

3/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'Instrument de Financement Rapide (Rapport du personnel CR No. 2020/267 du 13 août 2020).

4/ Compte courant hors variations nettes des échanges en raison d'un important investissement direct dans le secteur agro-industriel.

5/ Le solde global reflète ici l'incorporation du financement de l'appui budgétaire bilatéral et multilatéral dans leurs postes respectifs au-dessus de la ligne.

6/ Le solde global reflète ici l'incorporation du financement en appui budgétaire bilatéral et multilatéral dans leurs postes respectifs au-dessus de ligne.

**Tableau 3a. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2018–26**  
(en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
			4eme & 5eme Sem. Rev.	RFI-2 2/							Prel.
	(Milliards FCFA)										
Total recette et dons	1,581	1,931	1,946	1,369	1,553	1,651	1,844	1,982	2,147	2,329	2,503
Recettes	1,581	1,931	1,929	1,344	1,549	1,596	1,844	1,982	2,147	2,329	2,503
Recettes pétrolières	583	747	684	395	596	483	587	619	655	700	705
Recettes non pétrolières	997	1,184	1,245	949	953	1,113	1,257	1,363	1,492	1,628	1,798
Recettes fiscales	870	1,070	1,206	913	874	1,039	1,179	1,298	1,431	1,575	1,755
Dont: Recettes affectées						168	158	161	164	168	171
Impôts sur le revenu, les bénéfiques et les plus-values	298	412	475	363	303	408	450	470	505	537	579
Taxes intérieures sur les biens et les services	148	187	306	217	134	233	285	332	381	440	512
Taxe sur la valeur ajoutée	95	132	221	158	63	167	215	259	305	359	425
Autres	52	54	85	59	71	66	69	73	77	81	88
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	255	286	336	263	310	304	346	386	428	474	530
Tarifs d'importations	255	261	314	232	281	266	305	345	387	431	486
Tarifs d'exportation	0	24	22	32	29	38	40	41	41	42	43
Autres taxes non pétrolières	170	187	90	70	127	94	99	111	117	124	134
Recettes non fiscales	127	114	39	36	79	75	78	65	61	53	43
Dons	0	0	17	25	4	55	0	0	0	0	0
Total dépenses et prêts nets	1,702	1,796	1,806	1,848	1,742	1,961	1,883	1,940	2,027	2,144	2,242
Dépenses courantes	1,270	1,320	1,278	1,368	1,431	1,456	1,362	1,420	1,459	1,525	1,584
Traitements et salaires	701	689	661	675	683	685	695	707	741	788	831
Biens et services	140	156	161	193	202	227	179	182	186	190	193
Paiements d'intérêts	225	225	241	278	297	294	262	311	320	330	345
Intérieurs	93	84	81	90	125	108	80	87	91	93	102
Extérieurs	132	141	159	187	171	186	182	224	230	237	243
Transferts et subventions	204	250	216	222	249	250	226	219	212	217	215
<i>dont: subventions produits pétroliers</i>	28	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'investissement	248	281	513	380	241	337	363	359	403	451	487
Finances sur ressources intérieures	82	175	220	143	152	165	172	194	212	252	272
<i>Dont: partenariat public-privé</i>	0	0	0	30	30	0	0	0	0	0	0
Finances sur ressources extérieures	166	106	293	236	89	172	191	165	191	199	216
Prêts nets	101	75	0	0	-4	0	0	0	0	0	0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	3	12	14	11	19	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses (Recettes reversées à d'autres entités publiques)						168	158	161	164	168	171
Comptes spéciaux 3/	80	107	0	90	55	0	0	0	0	0	0
Solde global (base engagements)	-121	136	140	-478	-189	-310	-39	42	120	185	261
Ajustement base caisse 4/	-26	-52	12	-3	-28	-26	9	3	2	7	3
Solde global (base caisse)	-147	84	152	-481	-217	-336	-30	44	122	192	264
Total financement	147	-84	-152	481	217	336	30	-44	-122	-192	-264
Emprunts extérieurs (net)	-5	-154	183	145	51	32	-24	-79	-90	-93	-128
Tirages	166	106	293	236	89	172	191	165	191	199	216
Amortissement	-150	-200	-695	-686	-663	-606	-215	-245	-280	-677	-343
Arriérés (réduction = -)	-21	-59	0	0	30	-30	0	0	0	0	0
Refinancement (euro-obligations)	0	0	585	595	595	495	0	0	0	0	385
Emprunts intérieurs	-170	-233	-523	-123	-73	138	-91	-106	-100	-99	-137
Système bancaire (net)	67	34	-218	189	150	439	250	131	67	7	-31
Financement non bancaire (net) 5/	-238	-267	-305	-312	-223	-301	-341	-237	-167	-106	-106
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	321	303	187	460	239	166	144	140	67	0	0
Financement exceptionnel (hors FMI)	207	230	115	215	66	40	90	86	0	0	0
Écart résiduel	114	73	72	245	173	126	54	55	67	0	0
FMI-MEDC	114	73	72	0	0						
FMI-IFR-1				88	88						
FMI-IFR-2				89	85						
FMI-MEDC prop.						126	54	55	67	0	0
<b>Pour mémoire:</b>					116	168	158	161	164	168	171
Recettes affectées à d'autres entités publiques											
Dépôts bruts de l'État à la BEAC	315.0	232.2	732.9	232.2	212.4	231.7	251.7	294.4	323.1	350.5	382.9
Avances statutaires de la BEAC	452.5	452.8	452.5	452.8	452.5	452.5	402.5	352.5	302.5	252.5	202.5
Stock d'arriérés 6/	452.5	239.5	28.2	81.9	156.8	74.2	7.5	-2.0	-2.0	-2.0	-1.0
Extérieurs	61.8	0.0	0.0	0.0	38.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	390.7	239.5	28.2	81.9	118.2	74.2	7.5	-2.0	-2.0	-2.0	-1.0
Remboursements de TVA	293.0	153.9	28.2	81.9	120.2	76.2	9.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 7/	86.7	87.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Service de la dette	10.9	-2.0	0.0	0.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-479	-387	-303	-596	-489	-499	-364	-267	-214	-185	-99
en pourcentage du PIB non pétrolier	-7.6	-5.8	-4.2	-8.9	-7.4	-7.1	-4.9	-3.4	-2.6	-2.1	-1.1
PIB non pétrolier aux prix du marché	6,319	6,657	7,181	6,698	6,625	7,072	7,405	7,762	8,164	8,683	9,365

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues du MEDC (Rapport du personnel CR No. 2019/389 du 23 décembre 2019).

2/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'Instrument de Financement Rapide (Rapport du personnel CR No. 2020/267 du 13 août 2020).

3/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

4/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

5/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

6/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au-dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

7/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

**Tableau 3b. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2018-26**  
(Pourcentage du PIB ; milliards de FCFA)

	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
			4eme & 5eme Rev. 1/	RFI-2 2/							Prel.
	(Pourcentage du PIB)										
Totale recette et dons	16.9	19.5	18.8	15.5	17.6	17.1	18.4	19.2	20.1	20.8	21.0
Recettes	16.9	19.5	18.7	15.2	17.6	16.6	18.4	19.2	20.1	20.8	21.0
Recettes pétrolières	6.2	7.6	6.6	4.5	6.8	5.0	5.8	6.0	6.1	6.2	5.9
Recettes non pétrolières	10.6	12.0	12.0	10.7	10.8	11.6	12.5	13.2	13.9	14.5	15.1
Recettes fiscales	9.3	10.8	11.7	10.3	9.9	10.8	11.7	12.6	13.4	14.0	14.7
Dont: Recettes affectées	3.2	4.2	4.6	4.1	3.4	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.4
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	1.6	1.9	3.0	2.5	1.5	2.4	2.8	3.2	3.6	3.9	4.3
Taxes intérieures sur les biens et les services	2.7	2.9	3.2	3.0	3.5	3.2	3.4	3.7	4.0	4.2	4.5
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	1.8	1.9	0.9	0.8	1.4	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Autres impôts hors pétrole	1.4	1.2	0.4	0.4	0.9	0.8	0.8	0.6	0.6	0.5	0.4
Recettes non fiscales	0.0	0.0	0	0.3	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons											
Total dépenses et prêts nets	18.2	18.2	17.5	20.9	19.8	20.4	18.7	18.8	18.9	19.1	18.8
Dépenses courantes	13.6	13.4	12.4	15.4	16.2	15.1	13.6	13.7	13.6	13.6	13.3
Traitements et salaires	7.5	7.0	6.4	7.6	7.7	7.1	6.9	6.8	6.9	7.0	7.0
Biens et services	1.5	1.6	1.6	2.2	2.3	2.4	1.8	1.8	1.7	1.7	1.6
Paiements d'intérêts	2.4	2.3	2.3	3.1	3.4	3.1	2.6	3.0	3.0	2.9	2.9
Transferts et subventions	2.2	2.5	2.1	2.5	2.8	2.6	2.3	2.1	2.0	1.9	1.8
<i>dont: subventions produits pétroliers</i>	0.3	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	2.6	2.8	5.0	4.3	2.7	3.5	3.6	3.5	3.8	4.0	4.1
Financées sur ressources intérieures	0.9	1.8	2.1	1.6	1.7	1.7	1.7	1.9	2.0	2.2	2.3
<i>Dont: partenariat public-privé</i>	0.0	0.0	0.0	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	1.8	1.1	2.8	2.7	1.0	1.8	1.9	1.6	1.8	1.8	1.8
Prêts nets	1.1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépenses (Recettes reversées à d'autres entités publiques)	0.9	1.1	0.0	1.0	0.6	0.0	1.6	1.6	1.5	1.5	1.4
Comptes spéciaux 3/											
Solde global (base engagements)	-1.3	1.4	1.4	-5.4	-2.1	-3.2	-0.4	0.4	1.1	1.6	2.2
Ajustement base caisse 4/	-0.3	-0.5	0.1	0.0	-0.3	-0.3	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0
Solde global (base caisse)	-1.6	0.8	1.5	-5.4	-2.5	-3.5	-0.3	0.4	1.1	1.7	2.2
Financement total	1.6	-0.8	-1.5	5.4	2.5	3.5	0.3	-0.4	-1.1	-1.7	-2.2
Emprunts extérieurs (net)	0.0	-1.6	1.8	1.6	0.6	0.3	-0.2	-0.8	-0.8	-0.8	-1.1
Tirages	1.8	1.1	2.8	2.7	1.0	1.8	1.9	1.6	1.8	1.8	1.8
Amortissement	-1.6	-2.0	-6.7	-7.7	-7.5	-6.3	-2.1	-2.4	-2.6	-6.0	-2.9
Arriérés (réduction = -)	-0.2	-0.6	0.0	0.0	0.3	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	0.0	0.0	5.7	6.7	6.8	5.1	0.0	0.0	0.0	3.4	0.0
Emprunts intérieurs (net)	-1.8	-2.4	-5.1	-1.4	-0.8	1.4	-0.9	-1.0	-0.9	-0.9	-1.2
Système bancaire	0.7	0.3	-2.1	2.1	1.7	4.6	2.5	1.3	0.6	0.1	-0.3
Secteur non bancaire 5/	-2.5	-2.7	-2.9	-3.5	-2.5	-3.1	-3.4	-2.3	-1.6	-0.9	-0.9
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	3.4	3.1	1.8	5.2	2.7	1.7	1.4	1.4	0.6	0.0	0.0
Financement exceptionnel (hors FMI)	2.2	2.3	1.1	2.4	0.7	0.4	0.9	0.8	0.0	0.0	0.0
Écart résiduel	1.2	0.7	0.7	2.8	2.0	1.3	0.5	0.5	0.6	0.0	0.0
FMI-MEDC	1.2	0.7	0.7	0.0	0.0						
FMI-IFR-1				1.0	1.0						
FMI-IFR-2				1.0	1.0						
FMI-MEDC prop.						1.3	0.5	0.5	0.6	0.0	0.0
Total recettes et dons	1,581	1,931	1,929	1,344	1,549	1,596	1,844	1,982	2,147	2,329	2,503
Total dépenses et prêts nets	1,702	1,796	1,806	1,848	1,742	1,961	1,883	1,940	2,027	2,144	2,242
Solde global	-121	136	140	-478	-189	-310	-39	42	120	185	261
<b>Pour mémoire:</b>											
Recettes affectées à d'autres entités publiques					1.3	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.4
Dépôts bruts de l'Etat à la BEAC (pourcentage du PIB)	3.4	2.3	7.1	2.6	2.4	2.4	2.5	2.9	3.0	3.1	3.2
<i>dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	0.1	0.1	3.8	0.1	0.1	0.3	0.5	0.9	1.1	0.0	0.0
<i>of which: readily available deposits</i>	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Overall balance (percent of GDP)	-1.3	1.4	1.4	-5.4	-2.1	-3.2	-0.4	0.4	1.1	1.6	2.2
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-479	-387	-303	-596	-489	-499	-364	-267	-214	-185	-99
En pourcentage du PIB non pétrolier	-7.6	-5.8	-4.2	-8.9	-7.4	-7.1	-4.9	-3.4	-2.6	-2.1	-1.1
Dette publique (pourcentage du PIB)	60.6	59.8	55.7	74.7	77.4	74.7	72.2	70.1	66.8	62.3	56.7
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	40.0	39.2	42.4	50.6	46.0	44.4	44.4	45.3	45.1	43.0	39.5
Dette intérieure (pourcentage du PIB)	20.6	20.6	13.3	24.1	31.4	30.4	27.8	24.8	21.7	19.3	17.3
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	4.8	4.6	4.4	5.1	5.1	4.7	4.0	3.4	2.8	2.3	1.7
Stock d'arriérés 6/	4.8	2.4	0.3	0.9	1.8	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	0.7	0.0	0.0	0.0	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	4.2	2.4	0.3	0.9	1.3	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	3.1	1.6	0.3	0.9	1.4	0.8	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 7/	0.9	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	9,369	9,887	10,332	8,860	8,816	9,632	10,043	10,327	10,700	11,213	11,901

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues du MEDC (Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019).

2/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'Instrument de Financement Rapide (Rapport du personnel CR No. 2020/267 du 13 août 2020).

3/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

4/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

5/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

6/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au-dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

7/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

**Tableau 3c. Gabon : Comptes de l'administration centrale, 2018–26**  
(Pourcentage du PIB hors pétrole, milliards de FCFA)

	2018	2019	2020		2021	2022	2023	2024	2025	2026
			4eme & Seme Rev. 1/	RFI-2 2/ Pret.						
(Pourcentage du PIB hors pétrole)										
Totale recette et dons	25.0	29.0	27.1	20.4	23.4	23.3	24.9	25.5	26.3	26.8
Recettes	25.0	29.0	26.9	20.1	23.4	22.6	24.9	25.5	26.3	26.8
Recettes pétrolières	9.2	11.2	9.5	5.9	9.0	6.8	7.9	8.0	8.1	7.5
Recettes non pétrolières	15.8	17.8	17.3	14.2	14.4	15.7	17.0	17.6	18.3	19.2
Recettes fiscales	13.8	16.1	16.8	13.6	13.2	14.7	15.9	16.7	17.5	18.1
Dont: Recettes affectées						2.4	2.1	2.1	2.0	1.9
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les plus-values	4.7	6.2	6.6	5.4	4.6	5.8	6.1	6.1	6.2	6.2
Taxes intérieures sur les biens et les services	2.3	2.8	4.3	3.2	2.0	3.3	3.8	4.3	4.7	5.1
Taxes sur le commerce et les transactions internationales	4.0	4.3	4.7	3.9	4.7	4.3	4.7	5.0	5.2	5.5
Autres impôts hors pétrole	2.7	2.8	1.2	1.0	1.9	1.3	1.3	1.4	1.4	1.4
Recettes non fiscales	2.0	1.7	0.5	0.5	1.2	1.1	1.1	0.8	0.7	0.6
Dons	0	0.0	0	0.4	0.1	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Total dépenses et prêts nets	26.9	27.0	25.1	27.6	26.3	27.7	25.4	25.0	24.8	24.7
Dépenses courantes	20.1	19.8	17.8	20.4	21.6	20.6	18.4	18.3	17.9	17.6
Traitements et salaires	11.1	10.3	9.2	10.1	10.3	9.7	9.4	9.1	9.1	8.9
Biens et services	2.2	2.3	2.2	2.9	3.1	3.2	2.4	2.3	2.3	2.1
Paiements d'intérêts	3.6	3.4	3.4	4.1	4.5	4.2	3.5	4.0	3.9	3.8
Transferts et subventions	3.2	3.8	3.0	3.3	3.8	3.5	3.1	2.8	2.6	2.5
<i>dont: subventions produits pétroliers</i>	0.4	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses d'investissement	3.9	4.2	7.1	5.7	3.6	4.8	4.9	4.6	4.9	5.2
Financées sur ressources intérieures	1.3	2.6	3.1	2.1	2.3	2.3	2.3	2.5	2.6	2.9
<i>Dont: partenariat public-privé</i>	0.0	0.0	0.0	0.4	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	2.6	1.6	4.1	3.5	1.3	2.4	2.6	2.1	2.3	2.3
Prêts nets	1.6	1.1	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fonds routier (FER) et fonds spéciaux	0.0	0.2	0.2	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres dépenses (Recettes reversées à d'autres entités publiques)						2.4	2.1	2.1	2.0	1.9
Comptes spéciaux 3/	1.3	1.6	0.0	1.3	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-1.9	2.0	2.0	-7.1	-2.9	-4.4	-0.5	0.5	1.5	2.1
Ajustement base caisse 4/	-0.4	-0.8	0.2	0.0	-0.4	-0.4	0.1	0.0	0.0	0.1
Solde global (base caisse)	-2.3	1.3	2.1	-7.2	-3.3	-4.7	-0.4	0.6	1.5	2.2
Financement total	2.3	-1.3	-2.1	7.2	3.3	4.7	0.4	-0.6	-1.5	-2.2
Emprunts extérieurs (net)	-0.1	-2.3	2.6	2.2	0.8	0.5	-0.3	-1.0	-1.1	-1.1
Tirages	2.6	1.6	4.1	3.5	1.3	2.4	2.6	2.1	2.3	2.3
Amortissement	-2.4	-3.0	-9.7	-10.2	-10.0	-8.6	-2.9	-3.2	-3.4	-7.8
Arriérés (réduction = -)	-0.3	-0.9	0.0	0.0	0.4	-0.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Refinancement (euro-obligations)	0.0	0.0	8.2	8.9	9.0	7.0	0.0	0.0	0.0	4.4
Emprunts intérieurs (net)	-2.7	-3.5	-7.3	-1.8	-1.1	2.0	-1.2	-1.4	-1.2	-1.1
Système bancaire	1.1	0.5	-3.0	2.8	2.3	6.2	3.4	1.7	0.8	0.1
Secteur non bancaire 5/	-3.8	-4.0	-4.2	-4.7	-3.4	-4.3	-4.6	-3.0	-2.1	-1.2
Écart de financement (+ = déficit / - excédent)	5.1	4.6	2.6	6.9	3.6	2.3	1.9	1.8	0.8	0.0
Financement exceptionnel (hors FMI)	3.3	3.5	1.6	3.2	1.0	0.6	1.2	1.1	0.0	0.0
Écart résiduel	1.8	1.1	1.0	3.7	2.6	1.8	0.7	0.7	0.8	0.0
FMI-MEDC	1.8	1.1	1.0	0.0	0.0					
FMI-IFR-1				1.3	1.3					
FMI-IFR-2				1.3	1.3					
FMI-MEDC prop.						1.8	0.7	0.7	0.8	0.0
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)										
Total recettes et dons	1,581	1,931	1,929	1,344	1,549	1,596	1,844	1,982	2,147	2,329
Total dépenses et prêts nets	1,702	1,796	1,806	1,848	1,742	1,961	1,883	1,940	2,027	2,144
Solde global	-121	136	140	-478	-189	-310	-39	42	120	185
<b>Pour mémoire:</b>										
Recettes affectées à d'autres entités publiques					1.7	2.4	2.1	2.1	2.0	1.9
Dépôts bruts de l'État à la BEAC (pourcentage du PIB)	5.0	3.5	10.2	3.5	3.2	2.4	2.5	2.9	3.0	3.1
<i>dont Fonds pour les générations futures ou fonds de stabilisation</i>	0.1	0.1	4.1	0.1	0.1	0.3	0.5	0.9	1.1	0.0
of which: readily available deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Solde globale (pourcentage du PIB)	-1.9	2.0	2.0	-7.1	-2.9	-3.2	-0.4	0.4	1.1	1.6
Solde primaire hors pétrole hors transferts de capital	-479	-387	-303	-596	-489	-499	-364	-267	-214	-185
En pourcentage du PIB non pétrolier	-7.6	-5.8	-4.2	-8.9	-7.4	-7.1	-4.9	-3.4	-2.6	-2.1
Recettes pétrolières (pourcentage du PIB pétrolières)	19.1	23.1	21.7	18.3	27.2	18.9	22.2	24.1	25.8	27.7
Dette publique (pourcentage du PIB)	89.8	88.8	80.1	98.9	103.0	97.2	93.4	88.7	82.3	74.6
Dette extérieure (pourcentage du PIB)	59.2	58.2	61.0	67.0	61.2	57.7	57.4	57.3	55.5	51.5
Dette intérieure (pourcentage du PIB)	30.6	30.6	19.1	31.9	41.8	39.5	36.0	31.3	26.7	23.1
<i>dont avances statutaires de la BEAC</i>	7.2	6.8	6.3	6.8	6.8	4.4	4.0	3.4	2.8	2.3
Stock d'arriérés (pourcentage du PIB) 6/	7.2	3.6	0.4	1.2	2.4	1.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Extérieurs	1.0	0.0	0.0	0.0	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	6.2	3.6	0.4	1.2	1.8	1.0	0.1	0.0	0.0	0.0
Remboursements de TVA	4.6	2.3	0.4	1.2	1.8	1.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Instances exceptionnelles 7/	1.4	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Service de la dette	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
PIB aux prix du marché	6,319	6,657	7,181	6,698	6,625	7,072	7,405	7,762	8,164	8,683

Sources : autorités gabonaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues du MEDC (Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019).

2/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'Instrument de Financement Rapide (Rapport du personnel CR No. 2020/267 du 13 août 2020).

3/ Comprend les transferts nets aux fonds spéciaux financés par les recettes affectées.

4/ Enregistre les dépenses sur les ordonnancements de l'exercice précédent moins les ordonnancements réglés l'exercice suivant.

5/ Comprend les titres détenus par le secteur non bancaire, le paiement d'arriérés de remboursement de TVA, et la titrisation de dépenses extrabudgétaires antérieures.

6/ L'apurement des instances exceptionnelles et les arriérés d'intérêts sont inclus dans l'ajustement base caisse au-dessus de la ligne, tandis que tous les autres apurements d'arriérés sont enregistrés en dessous de la ligne.

7/ Après 2017, les instances exceptionnelles deviennent nulles et les instances normales ne peuvent pas dépasser 10 % de la somme des dépenses courantes (hors salaires et intérêts) plus les investissements financés sur ressources intérieures.

**Tableau 4 a. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2018–24**  
(en milliards de FCFA)

	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024
			4eme & Seme Rev. 1/	RFI-2 2/	Prel.				
(Milliards FCFA)									
A. Solde budgétaire (base caisse)	146.5	-83.6	-152.4	245.2	217.4	335.7	29.5	-44.4	-122.4
B. Autres besoins de financement	550.2	632.9	1423.1	1286.1	973.5	1008.3	716.2	730.2	820.3
Amortissement (arriérés compris)	478.9	544.8	1000.1	983.4	938.7	924.5	579.6	629.7	741.6
Extérieurs	170.4	259.8	695.4	686.4	632.9	635.3	214.8	244.5	280.2
Amortissement exigible	149.8	200.5	695.4	686.4	662.6	605.5	214.8	244.5	280.2
Arriérés sur amortissement	20.7	59.3	0.0	0.0	-29.7	29.7	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	308.5	285.0	304.7	297.0	305.8	289.3	364.7	385.2	461.3
Rachats bon du Trésor	229.5	209.6	229.8	208.5	252.3	209.3	283.9	304.4	380.5
Moratoire dette	76.3	45.5	75.0	88.6	50.0	61.0	80.8	80.8	80.8
Autres	2.7	30.0	0.0	0.0	3.5	19.0	0.0	0.0	0.0
BEAC	0.1	-83.0	294.5	151.3	-19.8	19.3	70.0	92.7	78.7
Remboursement des avances statutaires	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	50.0	50.0	50.0
Autres dépôts	0.1	-82.8	294.5	151.3	-19.8	19.3	20.0	42.7	28.7
Remboursement des arriérés TVA	33.9	139.1	77.7	100.6	33.7	44.0	66.7	9.5	0.0
Autres (coûts de restructuration compris)	32.8	18.6	50.8	50.8	20.9	20.4	0.0	0.0	0.0
Arriérés sur amortissement intérieur (réductio	4.5	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C=A+B Total besoins de financement	696.7	549.3	1270.7	1531.3	1190.9	1344.0	745.8	685.7	697.9
D. Source de financement identifiées	375.5	243.8	1083.7	1025.5	952.2	1178.3	601.4	545.3	630.7
Extérieurs	165.8	106.2	878.7	820.5	684.1	667.3	191.0	165.4	190.6
Financement projet (ext.)	165.8	106.2	293.2	225.3	89.0	172.3	191.0	165.4	190.6
Refinancement euro-obligations (ext.)	0.0	0.0	585.4	595.2	595.2	495.0	0.0	0.0	0.0
Intérieures	209.7	137.5	205.0	205.0	268.1	511.0	410.4	380.0	440.1
Émission bons du Trésor	85.1	186.2	150.0	52.4	138.3	511.0	410.4	380.0	440.1
Retrait des dépôts des banques commerc	53.9	22.2	0.0	0.0	-15.6	0.0	0.0	0.0	0.0
Créances des banques commerciales	67.5	-70.8	0.0	97.6	130.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Produits de privatisation	0.0	0.0	50.0	50.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	3.2	0.0	5.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
E=C-D Écart de financement	321.2	305.5	187.0	505.8	238.7	165.7	144.4	140.4	67.2
F. Financement extérieur exceptionnel	202.2	230.2	115.0	180.6	65.8	39.6	90.0	85.9	0.0
Multilatéral	158.1	181.0	115.0	180.6	65.8	39.6	65.0	65.9	0.0
BAD	0.0	65.6	0.0	65.6	65.8	39.6	65.0	65.9	0.0
Banque Mondial	0.0	115.4	115.0	115.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres (AFRIEXIM)	158.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	44.1	49.2	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	20.0	0.0
France	44.1	49.2	0.0	0.0	0.0	0.0	25.0	20.0	0.0
E-F Besoins de financement résiduels	119.0	75.3	72.0	325.2	172.9	126.1	54.4	54.5	67.2
FMI-MEDC	113.9	72.8	72.0	72.4	0.0				
FMI-IFR-1				88.0	88.0				
FMI-IFR-2					84.9				
FMI-MEDC prop.						126.1	54.4	54.5	67.2
Écart résiduel	5.1	2.6	0.0	164.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Poste pour mémoire :</i>									
Stock des dépôts de l'État à la BCEAO	315.0	232.2	732.9	388.7	212.4	231.7	251.7	294.4	323.1

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019)

2/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'instrument de financement rapide (Rapport du personnel CR No. 2020/267 du 13 août 2020).

**Tableau 4b. Gabon : Financement du déficit budgétaire, 2018–26**  
(en pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020			2021	2022	2023	2024
			4eme & 5eme Rev. 1/	RFI-2 2/	Prel.				
	(Pourcentage du PIB)								
Solde budgétaire (base caisse)	1.6	-0.8	-1.5	2.7	2.5	3.5	0.3	-0.4	-1.1
Autres besoins de financement	5.9	6.4	13.8	14.3	11.0	10.5	7.1	7.1	7.7
Amortissement (arriérés compris)	5.1	5.5	9.7	11.0	10.6	9.6	5.8	6.1	6.9
Extérieurs	1.8	2.6	6.7	7.6	7.2	6.6	2.1	2.4	2.6
Amortissement exigible	1.6	2.0	6.7	7.6	7.5	6.3	2.1	2.4	2.6
Arriérés sur amortissement	0.2	0.6	0.0	0.0	-0.3	0.3	0.0	0.0	0.0
Intérieurs	3.3	2.9	2.9	3.3	3.5	3.0	3.6	3.7	4.3
Rachats bon du Trésor	2.4	2.1	2.2	2.3	2.9	2.2	2.8	2.9	3.6
Moratoire dette	0.8	0.5	0.7	1.0	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8
Autres	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
BEAC	0.0	-0.8	2.9	1.7	-0.2	0.2	0.7	0.9	0.7
Remboursement des avances statutaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5
Autres dépôts	0.0	-0.8	2.9	1.7	-0.2	0.2	0.2	0.4	0.3
Remboursement des arriérés TVA	0.4	1.4	0.8	1.1	0.4	0.5	0.7	0.1	0.0
Autres (coûts de restructuration compris)	0.4	0.2	0.5	0.6	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0
Arriérés sur amortissement intérieur (réduction)	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total besoins de financement	7.4	5.6	12.3	17.1	13.5	14.0	7.4	6.6	6.5
Source de financement identifiées	4.0	2.5	10.5	11.4	10.8	12.2	6.0	5.3	5.9
Extérieurs	1.8	1.1	8.5	9.1	7.8	6.9	1.9	1.6	1.8
Financement projet (ext.)	1.8	1.1	2.8	2.5	1.0	1.8	1.9	1.6	1.8
Refinancement euro-obligations (ext.)	0.0	0.0	5.7	6.6	6.8	5.1	0.0	0.0	0.0
Intérieures	2.2	1.4	2.0	2.3	3.0	5.3	4.1	3.7	4.1
Émission bons du Trésor	0.9	1.9	1.5	0.6	1.6	5.3	4.1	3.7	4.1
Produits de privatisation	0.0	0.0	0.5	0.6	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Recouvrement d'arriérés fiscaux intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Écart de financement	3.4	3.1	1.8	5.6	2.7	1.7	1.4	1.4	0.6
Financement extérieur exceptionnel	2.2	2.3	1.1	2.0	0.7	0.4	0.9	0.8	0.0
Multilatéral	1.7	1.8	1.1	2.0	0.7	0.4	0.6	0.6	0.0
BAD	0.0	0.7	0.0	0.7	0.7	0.4	0.6	0.6	0.0
Banque Mondiale	0.0	1.2	1.1	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
AFREXIM	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Bilatéral	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0
France	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0
Besoins de financement résiduels	1.3	0.8	0.7	3.6	2.0	1.3	0.5	0.5	0.6
FMI-MEDC	1.2	0.7	0.7	0.8	0.0				
FMI-IFR-1				1.0	1.0				
FMI-IFR-2					1.0				
FMI-MEDC prop.						1.3	0.5	0.5	0.6
Écart résiduel	0.1	0.0	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues de l'accord élargi au titre du mécanisme élargi de crédit (Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019)

2/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'instrument de financement rapide (13 août 2020 ; Rapport du personnel CR No. 2020/267).

Tableau 5. Gabon : Situation monétaire, 2018–22

	2018				2019				2020				2021	2022			
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4					
	Act.	Act.	Act.	Act.	Act.	Act.	Act.	4eme & Seme Rev. 1/	Act.				RFI-2 2/ Prel.	Proj.			
(Milliards FCFA, sauf indication contraire)																	
Avoirs extérieurs nets	369	487	449	600	543	519	469	875	480	709	605	385	293	303	293	203	232
Banque des États d'Afrique centrale (BEAC)	232	216	223	419	463	450	341	693	385	612	508	322	231	208	231	141	170
Avoirs extérieurs	461	455	512	766	818	804	699	1113	813	1044	1022	908	808	813	808	840	905
Passifs extérieurs	-229	-239	-289	-348	-355	-354	-358	-420	-428	-432	-514	-586	-577	-605	-577	-699	-734
dont : crédit FMI	111	113	169	228	232	232	235	300	304	-306	-389	-466	-459	481	459	580	616
Banques créatrices de monnaie	137	271	226	182	80	69	129	182	95	97	97	63	62	95	62	62	62
Avoirs extérieurs	272	359	313	312	226	226	287	312	214	196	213	181	266	214	266	266	266
Passifs extérieurs	-135	-88	-87	-131	-146	-157	-158	-131	-119	-99	-116	-119	-205	-119	-205	-205	-205
Avoirs intérieurs nets	1600	1714	1781	1672	1728	1693	1761	1727	1825	1631	1800	1957	2175	2117	2175	2554	2930
Crédit intérieur	1768	1863	1960	1931	1952	1927	1937	1986	2062	1984	2065	2157	2440	2354	2440	2897	3272
Créances sur les administrations publiques (net)	756	792	883	812	849	824	782	760	916	875	1020	1122	1235	1281	1235	1616	1903
Créances sur l'administration centrale (net)	796	827	880	848	889	859	813	796	959	916	1059	1147	1264	1325	1264	1645	1932
BEAC, créances sur l'administration centrale (net)	452	451	485	366	502	476	463	314	525	531	650	714	699	702	699	851	817
BEAC, créances sur l'administration centrale	564	566	622	681	685	684	687	753	757	760	842	919	912	934	912	1083	1069
Claims on central government	564	566	622	681	685	684	687	753	757	760	842	919	912	934	912	1083	1069
Avances statutaires	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	453	403
Utilisation du crédit du FMI	111	111	169	228	232	232	235	300	304	306	389	466	459	481	459	580	616
Autres	0.5	0.5	0.5	0.5	0.0	0.0	0.0	0.5	0.0	0	0	0	0	0.0	0.0	50.0	50.0
Passifs envers l'administration centrale	-111	-115	-138	-315	-183	-209	-225	-438	-232	-229	-192	-205	-212	-232	-212	-232	-252
Fonds pour les générations futures/fonds souverain	-40	-10	-11	-9	-11	-12	-13	-133	-13	-13	-10	-10	-11	-13	-11	-30	-50
Autres dépôts de l'administration centrale et encaisses	-71	-104	-127	-306	-172	-196	-212	-306	-219	-216	-182	-195	-202	-219	-202	-202	-202
Banques créatrices de monnaie (net)	413	425	435	483	426	419	382	482	434	385	409	434	564	623	564	794	1115
Créances sur l'administration centrale	515	538	549	542	481	473	463	542	471	445	456	502	617	660	617	846	1167
Passifs envers l'administration centrale	-102	-113	-114	-59	-55	-54	-81	-59	-37	-60	-46	-68	-53	-37	-53	-53	-53
Créances sur les organismes publics (net)	-40	-36	3	-36	-39	-36	-31	-36	-43	-41	-39	-25	-29	-43	-29	-29	-29
Créances hors administrations (net)	973	1036	1080	1119	1063	1068	1124	1225	1146	1110	1045	1035	1205	1072	1205	1280	1369
Autres postes (net)	-169	-149	-179	-258	-224	-234	-176	-258	-237	-353	-265	-200	-265	-237	-265	-342	-342
Monnaie au sens large (M2)	1968	2201	2229	2278	2271	2213	2230	2602	2305	2340	2405	2342	2468	2420	2468	2758	3099
Numéraire	385	390	421	385	369	323	327	397	366	374	378	376	419	369	419	421	473
Dépôts	1664	1868	1865	1893	1903	1889	1903	2205	1939	1966	2027	1966	2048	2051	2048	2337	2627
(Annual change as percent of Broad Money)																	
Avoirs extérieurs nets				2.6				12.1	-5.3					-7.7	-8.1	-3.6	1.1
Avoirs intérieurs nets				11.1				2.1	6.6					12.1	14.2	13.8	12.1
Crédit intérieur				11.6				2.1	5.7					12.1	15.3	16.5	12.1
Créances sur les administrations publiques (nettes)				10.9				-2.0	4.8					15.1	12.4	13.8	9.3
Créances sur le secteur non-gouvernemental (nettes)				2.2				4.1	1.2					-3.1	2.4	2.7	2.9
Autres éléments (nets)				1.3				0.0	-0.3					0.0	0.6	0.0	0.0
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)																	
Monnaie au sens large (M2)	-2.9	17.5	23.0	15.7	1.2	7.1	11.7	14.2	1.2	3.0	8.7	5.0	7.1	5.0	7.1	11.7	12.4
Base monétaire	28.4	7.3	6.3	27.8	11.6	8.8	-1.4	27.9	11.6	5.7	19.4	31.6	8.8	0.1	8.8	-1.4	-6.3
Crédit à l'économie	-11.4	-4.0	4.7	6.2	9.3	3.1	4.0	9.5	2.2	5.4	...	...	...	-6.5	5.4	6.2	7.0
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB non pétrolier)	...	...	...	17.5	17.0	18.0	17.9	18.0	17.0	...	...	...	...	15.8	18.0	17.9	18.3
Monnaie au sens large (en pourcentage du PIB global)	...	...	...	24.3	23.3	28.0	28.6	26.2	23.3	...	...	...	...	27.3	28.0	28.6	30.9
Vitesse de circulation (PIB non pétrolier/moyenne M2)	3.3	3.1	3.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.9	...	...	...	2.8	2.6	2.7	2.5

Sources: Gabonese authorities and IMF staff estimates and projections.

1/ Rapport des services du FMI pour les quatrième et cinquième revues du MEDC (Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019).

2/ Rapport des services du FMI pour la demande d'achat au titre de l'Instrument de Financement Rapide (13 août 2020 ; Rapport du personnel CR No. 2020/267).

**Tableau 6. Gabon : Indicateurs de solidité financière du secteur bancaire, 2015–20**  
(En pourcentage)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020 <sup>1</sup>
<b>Adéquation des fonds propres</b>						
Capital réglementaire bancaire total par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques	8.3	9.1	9.7	10.8	16.4	17.5
Total capital (net worth) to assets	9.3	7.5	7.8	8.7	9.8	9.9
<b>Qualité des actifs</b>						
Créances improductives par rapport au total des prêts	5.3	10.7	10.8	12.4	7.7	8.3
Créances improductives nettes de dotation en capital	6.5	12.1	6.0	7.6	7.0	...
<b>Produits et rentabilité</b>						
Revenu net sur capital moyen (ROE)	13.5	20.6	27.9	22.4	23.6	...
Résultat net sur actif moyen (ROA)	1.3	1.6	2.2	1.9	0.0	...
Dépenses hors intérêts par rapport au revenu brut	76.6	89.6	88.2	87.3	63.1	...
<b>Liquidité</b>						
Actifs liquides par rapport au total des actifs	24.4	23.2	24.2	26.4	25.9	27.2
Actifs liquides par rapport aux passifs à court terme	148.3	148.7	149.3	162.4	140.1	166.9

Sources : COBAC

1 / Données provisoires.

Tableau 7. Gabon : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2021–31

	Projection										
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Obligations du FMI sur la base crédit existant (en millions de DTS)											
Principal	6.0	23.8	88.1	170.5	130.0	62.5	56.6	38.7	14.9	0.0	0.0
Commissions et intérêts	7.5	9.7	8.8	5.1	2.7	1.7	1.1	0.5	0.2	0.0	0.0
Obligations du FMI sur base crédit existant/prospectif (millions de DTS)											
Principal	6.0	23.8	88.1	170.5	136.8	92.4	98.2	96.3	79.7	64.8	58.1
Commissions et intérêts	9.1	15.2	16.9	17.3	13.8	9.7	5.9	3.7	2.7	1.9	1.2
Total obligations sur base crédit existant/prospectif											
En millions de DTS	15.1	39.0	105.0	187.8	150.6	102.1	104.1	100.0	82.4	66.7	59.2
En millions de dollars	21.7	56.0	150.7	269.5	216.1	146.5	149.3	143.5	118.2	95.7	85.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.3	0.7	2.0	3.4	2.7	1.7	1.7	1.6	1.2	0.9	0.8
En pourcentage du service de la dette 1/	4.4	8.2	17.5	26.6	19.3	12.9	12.2	13.1	8.9	7.1	0.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.3	0.8	1.3	1.0	0.7	0.6	0.6	0.4	0.3	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	8.2	17.4	31.2	37.4	21.5	11.8	8.7	6.5	4.4	3.1	2.5
En pourcentage de la quote-part	7.0	18.1	48.6	86.9	69.7	47.3	48.2	46.3	38.1	30.9	27.4
Encours crédit du FMI											
En millions de DTS	747.1	793.5	775.6	691.5	554.7	462.3	364.1	267.8	188.1	123.3	65.3
En millions de dollars	1072.1	1138.6	1112.9	992.2	796.0	663.3	522.4	384.3	269.9	176.9	93.6
En pourcentage des exportations de biens et de services	15.5	15.2	14.6	12.7	9.8	7.9	6.0	4.2	2.8	1.7	0.9
En pourcentage du service de la dette	218.2	167.4	129.2	98.1	71.0	58.3	42.6	35.0	20.3	13.0	0.0
En pourcentage du PIB	6.0	6.0	5.7	4.9	3.8	3.0	2.2	1.5	1.0	0.6	0.3
En pourcentage des réserves internationales brutes	408.4	355.0	230.4	137.9	79.1	53.6	30.3	17.4	10.1	5.7	2.8
En pourcentage de la quote-part	345.9	367.4	359.1	320.1	256.8	214.0	168.6	124.0	87.1	57.1	30.2
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)											
Décaissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements	6.0	23.8	88.1	170.5	136.8	92.4	98.2	96.3	79.7	64.8	58.1
Pour mémoire :											
Exportations de biens et de services (millions de dollars)	6,937	7,490	7,647	7,836	8,100	8,378	8,730	9,158	9,642	10,192	10,817
Service de la dette (millions de dollars)	491	680	861	1,012	1,122	1,139	1,227	1,097	1,332	1,356	2,980
PIB nominal (millions de dollars)	17,892	18,902	19,480	20,212	21,181	22,473	23,697	25,123	26,495	27,969	29,273
Réserves officielles brutes imputées au Gabon (millions de dollars)	263	321	483	720	1,006	1,237	1,722	2,205	2,663	3,098	3,353
Quote-part (millions de DTS)	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216	216

Source : Estimations et projections des services du FMI.

1/ Le service total de la dette comprend les remboursements du FMI.

**Tableau 8. Gabon : Proposition de calendrier des décaissements et des revues au titre de l'accord élargi, 2021–24**

Date de disponibilité	Conditions de décaissement	Montant (millions de DTS)	Pourcentage de la quote-part 1/
28 juillet 2021	Approbation de l'accord élargi au titre du MEDC.	81.000	37.5
1 <sup>er</sup> décembre 2021	Observation des critères de réalisation à fin juillet 2021, des critères de réalisation continus et achèvement de la première revue.	81.000	37.5
1 <sup>er</sup> juin 2022	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2021, des critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue.	35.100	16.25
1 <sup>er</sup> décembre 2022	Observation des critères de réalisation à fin juin 2022, des critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue.	35.100	16.25
1 <sup>er</sup> juin 2023	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2022, des critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue.	35.100	16.25
1 <sup>er</sup> décembre 2023	Observation des critères de réalisation à fin juin 2023, des critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue.	35.100	16.25
1 <sup>er</sup> avril 2024	Observation des critères de réalisation à fin décembre 2023, des critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	86.400	40.00
	Total	388.800	180.00

Source : projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Gabon est de 216 millions de DTS.

## Encadrés

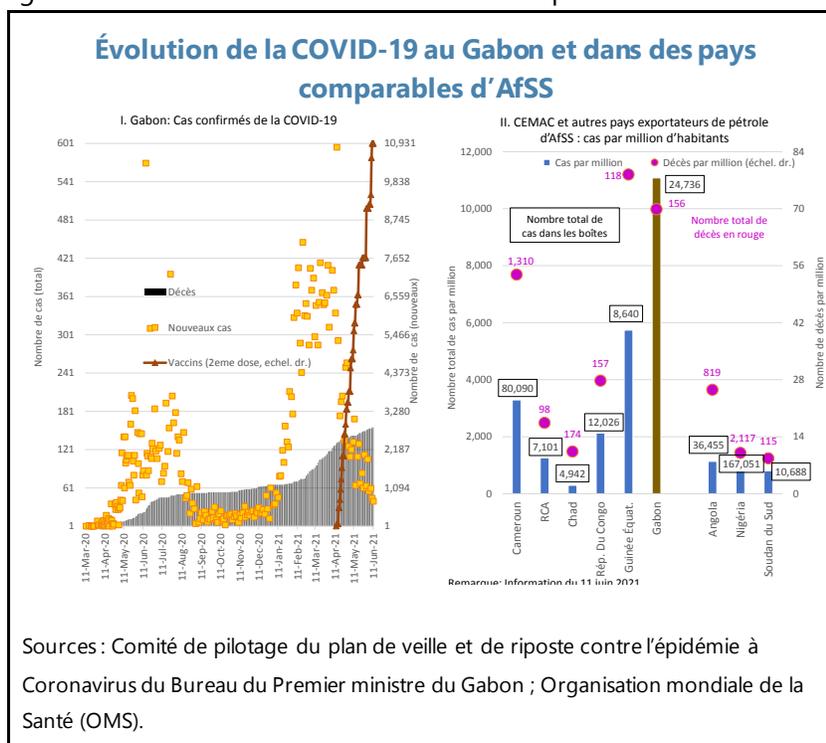
### Encadré 1. Gabon : Propagation de la COVID-19 et vaccination

Au 11 juin 2021, le Gabon comptait 24 736 cas confirmés d'infection par la COVID-19, soit plus de 11 000 cas par million d'individus, l'un des taux les plus élevés de l'Afrique subsaharienne (AfSS). Le pays déplorait 156 décès causés par l'épidémie et enregistrait un taux de mortalité supérieur à 70 décès par million d'habitants, l'un des plus élevés de la région également. Le Gabon est le pays qui a réalisé le plus de tests par habitant en Afrique subsaharienne : il a ainsi effectué 839 236 tests (ce qui équivaut à près de 40 % de sa population).

Les autorités ont lancé la campagne de vaccination avec le vaccin chinois Sinopharm le 24 mars 2021 :

23 260 personnes ont reçu une première dose (environ 1 % de la population) et 10 931 une deuxième dose (environ 0,5 % de la population). Les autorités prévoient de vacciner au moins 27,5 % de la population d'ici fin 2021. Sont notamment éligibles toutes les personnes qui :

- i) présentent un risque d'infection élevé (personnel de santé) ;
- ii) sont particulièrement vulnérables car elles souffrent de comorbidités ou ont une santé fragile ou sont âgées de plus de 60 ans ; et
- iii) présentent un risque élevé d'infection et de transmission (travailleurs essentiels hors personnel de santé, membres des forces de sécurité, enseignants, prisonniers notamment).



Le Gabon a adhéré au mécanisme COVAX des Nations Unies afin d'acquérir, à l'aide d'un financement de la Banque mondiale, des doses de vaccin AstraZeneca pour couvrir près de 20 % de sa population (selon les premières estimations, le coût de l'opération avoisinerait 20 millions de dollars américains, soit 0.1 % du PIB). Cependant, aucune dose n'a encore été livrée au Gabon dans le cadre de ce mécanisme. En revanche, le pays a déjà reçu 400 000 doses du vaccin Sinopharm, sous forme de don, et acheté 10 000 doses du vaccin russe Spoutnik V, ce qui lui permet de vacciner 205 000 personnes (soit environ 9,5 % de la population gabonaise).

## Encadré 2. Réformes des exonérations fiscales

Les exonérations fiscales sont élevées au Gabon et constituent un problème majeur pour la mobilisation des recettes non pétrolières, la gouvernance et la transparence. Une mission d'assistance technique du FMI effectuée en 2019 a estimé le manque à gagner généré par ces exonérations à 436 milliards de FCFA en 2017, soit plus de 7 % du PIB hors pétrole. Dans le cadre du nouveau Programme, la suppression progressive de certaines exonérations a été convenue avec les autorités, ainsi que la conduite de réformes visant à mieux contrôler et suivre les exonérations restantes.

Pour réduire l'impact de l'exonération fiscale, les autorités, avec l'appui des services du FMI, ont identifié une liste d'avantages et d'exonérations à supprimer ou à modifier (voir tableau ci-dessous) pendant la période du programme (2021–23). Pour chaque exonération, cette liste (voir annexe II du MEFP) précise l'année et le véhicule législatif (LFR ou LFI) adéquat, ces efforts devant se matérialiser par des dispositions dans la Loi de Finances annuelle. L'effet attendu de ces réformes est estimé à environ 1,8 % du PIB hors pétrole (voir tableau explicatif 5). En outre, les autorités ont convenu d'appliquer strictement les règles régionales et nationales en la matière et de ne pas renouveler les régimes d'exonération arrivés à expiration. Cela s'applique également aux avantages concédés aux entreprises situées dans une zone économique à régime spécial. Sur ce sujet le gouvernement conduira une étude afin de mieux superviser, harmoniser et limiter les impacts fiscaux de ces régimes.

Taxes/impôts	Principales mesures de réformes sélectionnées
<b>IS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alignement graduel du taux de l'IS de tous les secteurs à 30 %, à l'exception du secteur pétrolier</li> <li>• Rationalisation des avantages fiscaux dans les zones économiques spéciales et renforcement des contrôles</li> <li>• Modification des régimes d'imposition de plusieurs contribuables (ex. : les sous-traitants du secteur pétrolier)</li> </ul>
<b>TVA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin des exonérations de TVA pour le secteur de la construction</li> <li>• Augmentation progressive du taux de TVA dans certains secteurs (ex. : ciment)</li> <li>• Alignement progressif des taux et suppression des exonérations de TVA en dehors du cadre légal et mise en œuvre des taux prévus par la CEMAC.</li> </ul>
<b>Douane</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision des listes de produits importés non taxés (ex : agriculture, industrie du bois, ciment)</li> <li>• Application progressive d'un taux réduit au lieu d'une exonération totale sur les produits de la liste "vie chère".</li> <li>• Suppression du régime de franchise pour les marchés publics de l'Etat</li> <li>• Augmentation progressive du taux de douane unique réduit (18 % en 2023).</li> </ul>

Des actions générales visant à améliorer la supervision des exonérations restantes et à mieux encadrer le processus d'octroi de nouvelles exonérations seront également mises en œuvre. Avant son entrée en action, toute nouvelle dépense fiscale sera examinée par une Commission spéciale, coordonnée au niveau du Ministère de l'Economie et dont les avis seront rendus publics. Les autorités appliqueront également strictement le principe du monopole fiscal du budget prévu par les directives régionales de la CEMAC, qui proscrit toutes dispositions à caractère fiscale en dehors de la Loi de Finances annuelle. Enfin, les contrôles des administrations fiscales et douanières sur les contribuables bénéficiant d'exonérations seront systématisés et renforcés.

Source : Services du FMI et Rapports d'Assistance Technique du FMI

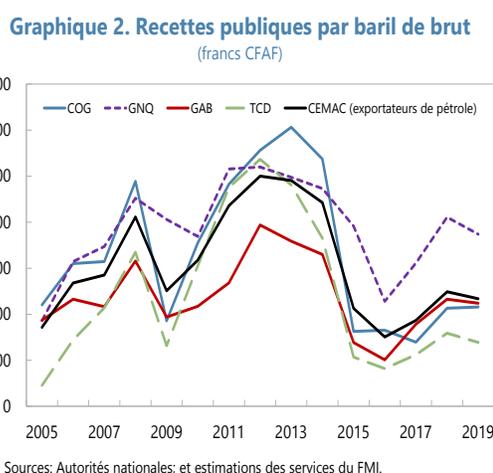
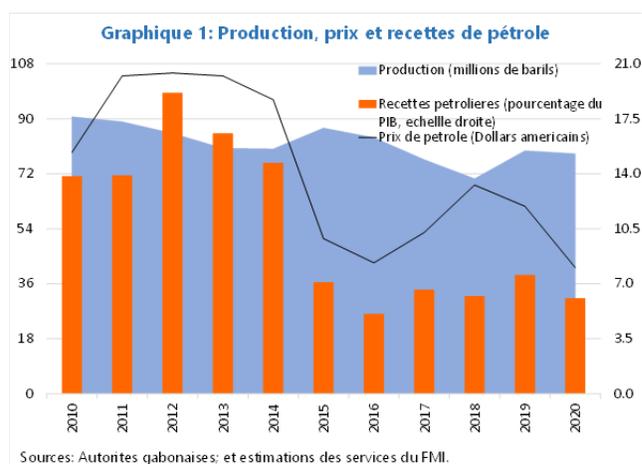
### Encadré 3. Gabon : Enrayer les fuites de revenus et augmenter les recettes pétrolières du budget

**Le Gabon semble pâtir d'une gouvernance déficiente et de fuites de recettes**, notamment en raison des éléments suivants :

- *Accords de partage de la production.* Les conditions de ces accords tout comme leur mise en œuvre manquent de transparence et les coûts déclarés par les entreprises ne font pas l'objet de vérification.
- *Manque de transparence des déclarations de recettes pétrolières.* Il existe généralement des incohérences, d'une part, entre les estimations de la production et des recettes des sociétés pétrolières à la fin de l'exercice et, d'autre part, les données recueillies par le ministère des Finances.
- *Mauvaise gestion des entreprises pétrolières publiques, Gabon Oil Company (GOC) et la raffinerie nationale gabonaise SOGARA, qui s'accompagne de transferts financiers peu transparents entre elles et l'État.* D'après l'Institut de gouvernance des ressources naturelles, la GOC n'obtient que 11 points sur 100 selon l'indice de gouvernance des ressources naturelles, ce qui en fait l'une des sociétés étatiques du secteur pétrolier et gazier les plus faibles en matière de gouvernance en Afrique subsaharienne. De même, la SOGARA est une entreprise déficitaire alors même qu'elle a bénéficié de généreuses subventions publiques.

**Le manque d'informations détaillées sur les activités pétrolières empêche le rapprochement des données et la réalisation de contrôles de cohérence.** Les données ventilées par entreprise et par flux de commercialisation (exploration, développement, production et vente/acheminement) ne sont pas publiques. Le Gouvernement impose aux multinationales pétrolières opérant au Gabon de signer des accords de partage de la production strictement confidentiels, en vertu desquels elles n'ont pas le droit de rendre publiques leurs opérations financières avec l'État gabonais.

**Il est essentiel de favoriser la transparence dans le secteur pétrolier.** Les actions clés comprennent la publication de données pétrolières granulaires et régulières, y compris tous les accords de partage de la production, l'amélioration de la gestion et de la gouvernance au sein de la GOC et de la SOGARA, et la candidature à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI).



#### Encadré 4. Gabon : Réformes des comptes spéciaux

*Les comptes spéciaux ont été un problème majeur dans le cadre du précédent programme soutenu par le Fonds. Le FMI a déployé une assistance technique importante pour mettre en place des processus plus transparents en la matière, et améliorer l'exhaustivité et la fiabilité des informations dans le budget.*

**Les comptes spéciaux font référence à plusieurs procédures exceptionnelles de gestion budgétaire.** Premièrement, il peut s'agir d'opérations financières entre le gouvernement et certaines entités publiques. Ensuite, il peut s'agir des recettes affectées perçues par le gouvernement pour le compte de certaines entités publiques. Enfin, il peut s'agir des services bancaires que le Trésor fournit à des entités publiques ou privées. Toutes ces opérations étaient identifiées dans des comptes "spéciaux" dans les livres du Trésor, mais n'apparaissaient pas dans le budget. Il n'était donc pas possible de suivre les flux d'entrée et de sortie sur une base brute, ce qui créait des divergences entre les opérations du dessus et du dessous de la ligne et offrait des possibilités de mauvaise gestion des ressources publiques. Par exemple, dans le cas de la collecte de recettes affectées, certains versements à des entités publiques ne correspondaient pas aux montants perçus.

**Améliorer la transparence à travers le budget.** Dans le cadre de l'Accord précédent financé par le Fonds, les autorités se sont engagées à fournir des informations claires sur les comptes spéciaux et les recettes affectées (certaines d'entre elles étant destinées à financer les opérations budgétaires du gouvernement central). AFRITAC Centre a fourni une assistance technique pour mettre à jour le cadre légal, organiser l'enregistrement et retracer ces opérations dans le budget. Plusieurs tableaux inclus dans la loi de finances annuelle présentent désormais la répartition entre le gouvernement central et les entités publiques, tandis que d'autres suivent les flux entrants et sortants (certaines agences bénéficiant de plusieurs recettes affectées), conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. Le montant total des recettes affectées est désormais affiché et approuvé dans le budget au même titre que les autres recettes du budget.

**Refléter les opérations de « comptes spéciaux » et de recettes affectées dans le TOFE.**

En s'appuyant sur les progrès réalisés par les autorités, une reclassification a été mise en œuvre dans le TOFE afin (i) de séparer la part des recettes affectées du gouvernement central, conservées dans le budget, et celle destinée aux entités publiques ; et (ii) de lier cette dernière aux transferts correspondants dans la section des dépenses. Cette classification aidera l'équipe à mieux suivre ces opérations et encouragera les autorités à s'assurer que les comptes sont équilibrés afin qu'il n'y ait pas d'impact sur le déficit budgétaire.

---

Source : Rapports de l'équipe de mission du FMI et de l'Assistance Technique de FAD/AFC.

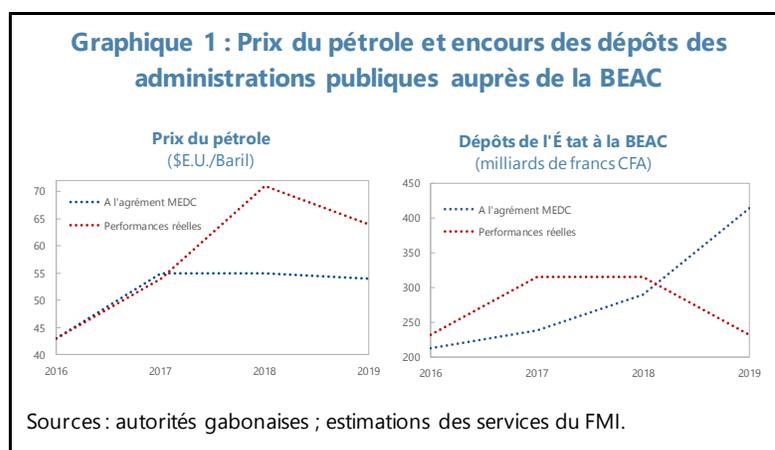
## Annexe I. Gabon : Bilan du dernier programme appuyé par le MEDC (2017–19)

Le programme appuyé par le MEDC a aidé l'économie gabonaise à se relever progressivement du choc pétrolier de 2014, mais des insuffisances dans la mise en œuvre du programme ont empêché la réalisation de ses principaux objectifs. La plupart des revues ont mis en évidence des difficultés dans un contexte marqué par un faible respect des critères de réalisation quantitatifs et la lenteur dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Les réformes inachevées incluent notamment celles visant à accroître les recettes hors pétrole, à renforcer l'efficacité des dépenses publiques et à améliorer la gouvernance<sup>9</sup>.

**1. Le 19 juin 2017, le conseil d'administration du FMI a approuvé un accord triennal en faveur du Gabon au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC).** L'économie gabonaise était quasiment en récession à la suite du choc pétrolier de 2014. L'activité économique a ralenti, le déficit budgétaire et le déficit courant se sont creusés, et la dette publique a presque doublé entre 2014 et 2017. Dans ce contexte, il a été décidé, conformément à la stratégie économique des autorités gabonaises, que le programme appuyé par le MEDC devrait permettre aux pays de réaliser trois objectifs majeurs : i) mener une consolidation budgétaire équilibrée dont l'impact sur la croissance serait minimale et qui protégerait les groupes les plus vulnérables ; ii) mettre en œuvre des réformes structurelles budgétaires pour accroître l'efficacité et la transparence des dépenses publiques et la gestion de la trésorerie ; et iii) mener des politiques destinées à renforcer la stabilité du secteur financier, le climat des affaires et la diversification économique.

**2. Le programme appuyé par le MEDC et le niveau plus élevé que prévu des prix du pétrole ont aidé l'économie gabonaise à se relever progressivement du choc pétrolier de 2014 (Graphique 1).**

L'inflation est restée inférieure à sa cible. Le compte courant s'est amélioré plus que prévu, sous l'effet conjugué du dynamisme des exportations tant pétrolières que non pétrolières (en particulier du manganèse) et de la faiblesse des importations. Le niveau plus élevé qu'attendu des prix du pétrole a contribué à maintenir la dette à un niveau légèrement inférieur aux objectifs et à accroître les dépôts des administrations publiques auprès de la BEAC au cours des deux premières années du



<sup>9</sup> La sixième et dernière revue n'a pas pu être réalisée avant la fin du programme en juin 2020, en raison de la propagation de la COVID-19 et des conséquences et des incertitudes économiques qu'elle a entraînées.

programme, ce qui a également permis au Gabon d'alimenter les réserves régionales (Graphique 1). Les autorités ont apuré les arriérés de paiements extérieurs avant la première revue (mesure préalable). Cependant, elles ont presque immédiatement recommencé à accumuler des arriérés extérieurs jusqu'en mars 2019, date à laquelle elles les ont tous apurés et n'en ont quasiment plus enregistrées ensuite. Le programme a également aidé le pays à attirer l'aide des bailleurs de fonds multilatéraux et à obtenir de meilleurs résultats en matière d'indicateurs macroéconomiques, facilitant ainsi son accès aux marchés internationaux des capitaux<sup>10</sup>.

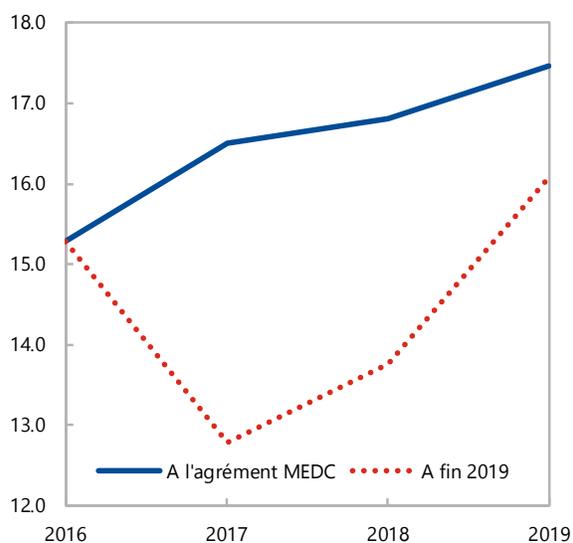
**3. Cependant, certains objectifs du programme n'ont pas été atteints principalement à cause de la faiblesse de sa mise en œuvre.** La croissance hors pétrole s'est redressée, mais moins que prévue. Malgré la faiblesse des dépenses d'investissement, le déficit budgétaire primaire hors pétrole a été plus important qu'anticipé en raison du faible niveau des recettes et du niveau élevé des dépenses courantes (graphique 2). L'effet des mesures visant à maîtriser la masse salariale et les dépenses courantes a été en partie annulé par des dépassements budgétaires, concernant surtout les comptes spéciaux et les transferts aux entreprises publiques. L'apurement des arriérés intérieurs a également été nettement inférieur à ce qui avait été prévu dans l'échéancier initial envisagé au moment de la conclusion de l'accord.

---

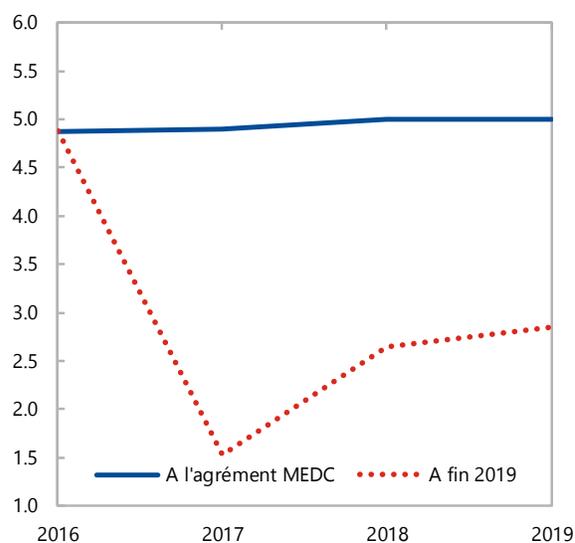
<sup>10</sup> En janvier 2020, le Gabon a émis et placé 1 milliard de dollars américains d'euro-obligations.

**Graphique 2. Évolution des recettes et des dépenses budgétaires, 2016–19**

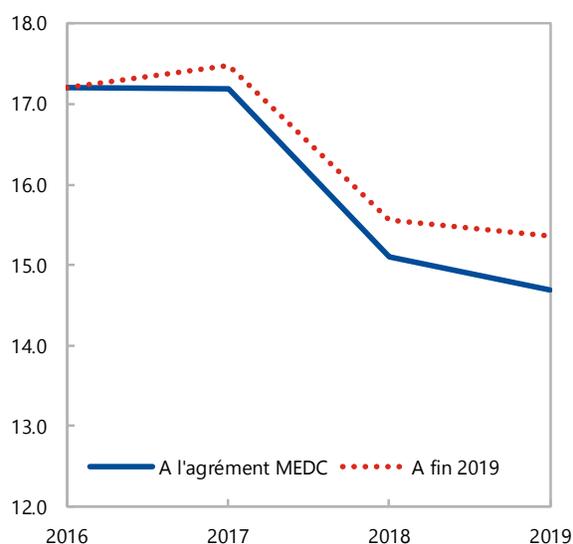
**Recettes fiscales non pétrolières**  
(en pourcentage du PIB hors pétrole)



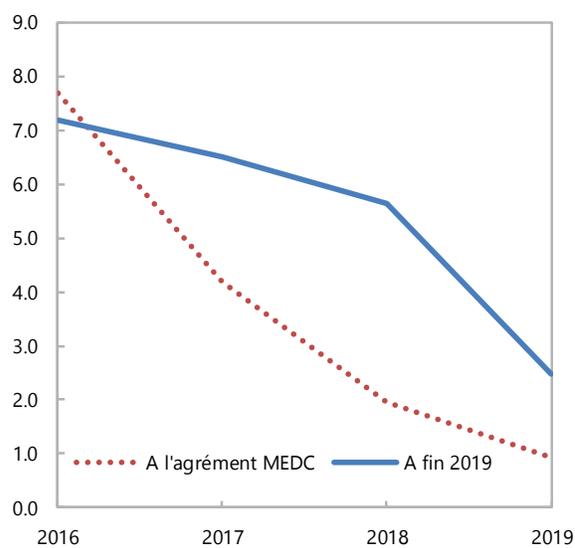
**Dépenses en capital**  
(pourcentage du PIB)



**Dépenses courantes**  
(pourcentage du PIB)



**Stock d'arriérés intérieurs**  
(pourcentage du PIB)



Sources : autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

**4. La mise en œuvre du programme s'est avérée très difficile en raison de plusieurs facteurs, dont l'insuffisance des moyens institutionnels, le manque de coordination et la complexité de la situation politique.**

- **Objectifs quantitatifs.** Environ la moitié seulement des critères quantitatifs ont été satisfaits à chaque revue (graphique 3 et tableau 1). Malgré les efforts déployés pour améliorer la gestion de la dette et l'exécution du budget, le Gabon a continué à accumuler des arriérés intérieurs, bien que plus lentement qu'auparavant. Le critère de réalisation concernant les arriérés extérieurs n'a jamais été respecté durant le programme, à cause du niveau insuffisant des financements tant intérieurs qu'extérieurs, de dérapages budgétaires et de problèmes de coordination entre services. Les dépenses sociales ont été inférieures au plancher fixé par le programme durant toute la période de consolidation budgétaire, en raison de déficiences dans le système de protection sociale. Ce dernier demeure fragmenté et inefficace et souvent, les aides ne parviennent pas aux bénéficiaires visés.
- **Repères structurels.** La mise en œuvre des principales mesures structurelles a également été lente (tableau 1).

**Graphique 3 : Vue d'ensemble des résultats de la mise en œuvre du programme appuyé par le MEDC, 2017–19**

	Jun 2017	Déc. 2017	Jun 2018 1/	Déc. 2018	Jun 2019	Déc. 2019
<b>Critères de réalisation quantitatifs</b>						
Solde budgétaire primaire hors pétrole	●	⬮	⬮	⬮	●	⬮
Créances nettes du système bancaire sur l'État	●	●	●	●	⬮	⬮
Créances nettes de la banque centrale sur l'État	●	●	⬮	⬮	⬮	⬮
Plafond sur la dette extérieure	●	●	●	●	●	●
<b>Critère de réalisation continu</b>						
Nouveaux arriérés de paiement extérieurs	⬮	⬮	⬮	⬮	⬮	⬮
<b>Objectifs indicatifs</b>						
Encours des arriérés intérieurs	●	⬮	⬮	⬮	⬮	⬮
Recettes fiscales non pétrolières <sup>2</sup>	●	⬮	⬮	⬮	●	●
Dépenses de protection sociale	⬮	⬮	⬮	⬮	⬮	●
	Respecté ●			Non respecté ⬮		

Source : Évaluation des services du FMI à partir des données fournies par les autorités gabonaises.

1/ Les critères de réalisation relatifs au déficit budgétaire primaire hors pétrole et aux créances nettes ont été considérés comme « non respectés » lors de la deuxième revue de l'accord au titre du MEDC (Rapport du personnel CR No. 18/269 du 12 septembre 2018).

2/ L'objectif indicatif relatif aux recettes fiscales hors pétrole est devenu un critère de réalisation fin décembre 2018.

**Tableau 1 : Vue d'ensemble, par revue, des résultats de la mise en œuvre du programme appuyé par le MEDC, 2017–19**

	Première. Rev.	Deuxième Rev.	Troisième Rev. <sup>1/</sup>	Combinées		Pas complétée
				Quatrième Rev.	Cinquième Rev.	Sixième Rev.
<b>Total Number of QPCs</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Respecté	4	3	2	2	3	2
Demande de dérogation	1	2	3	4	3	4
<b>Nombre total de rep. struct. pour la rev.</b>	<b>5</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Respecté	4	10 <sup>2/</sup>	7 <sup>3/</sup>	4	2	2
Pas respecté	1	6	4	4	2	2
Accumulation d'arriérés <sup>4/</sup>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Source : Évaluation des services du FMI à partir de données fournies par les autorités gabonaises.

1/ Deux dérogations ont été demandées au moment de la deuxième revue, qui a eu lieu en août 2018.

2/ Neuf repères structurels ont été respectés en tant que mesures préalables.

3/ Quatre repères structurels ont été respectés en tant que mesures préalables.

4/ Les autorités ont pris des mesures pour éviter l'accumulation d'arriérés et n'ont pas enregistré de nouveaux arriérés extérieurs pendant les neuf derniers mois de 2019.

**5. De nombreuses réformes sont nécessaires pour mener à bien le plan d'actions inachevé du programme précédent.** Les vulnérabilités du cadre institutionnel ont entravé la mobilisation efficace des recettes, réduit l'efficacité des dépenses publiques et limité la transparence du bilan des administrations publiques. Tout cela a fortement nui au climat des affaires et restreint la marge de manœuvre budgétaire pour financer les dépenses prioritaires propices à la croissance. Les réformes décrites ci-après devront être achevées dans le cadre d'un nouveau programme :

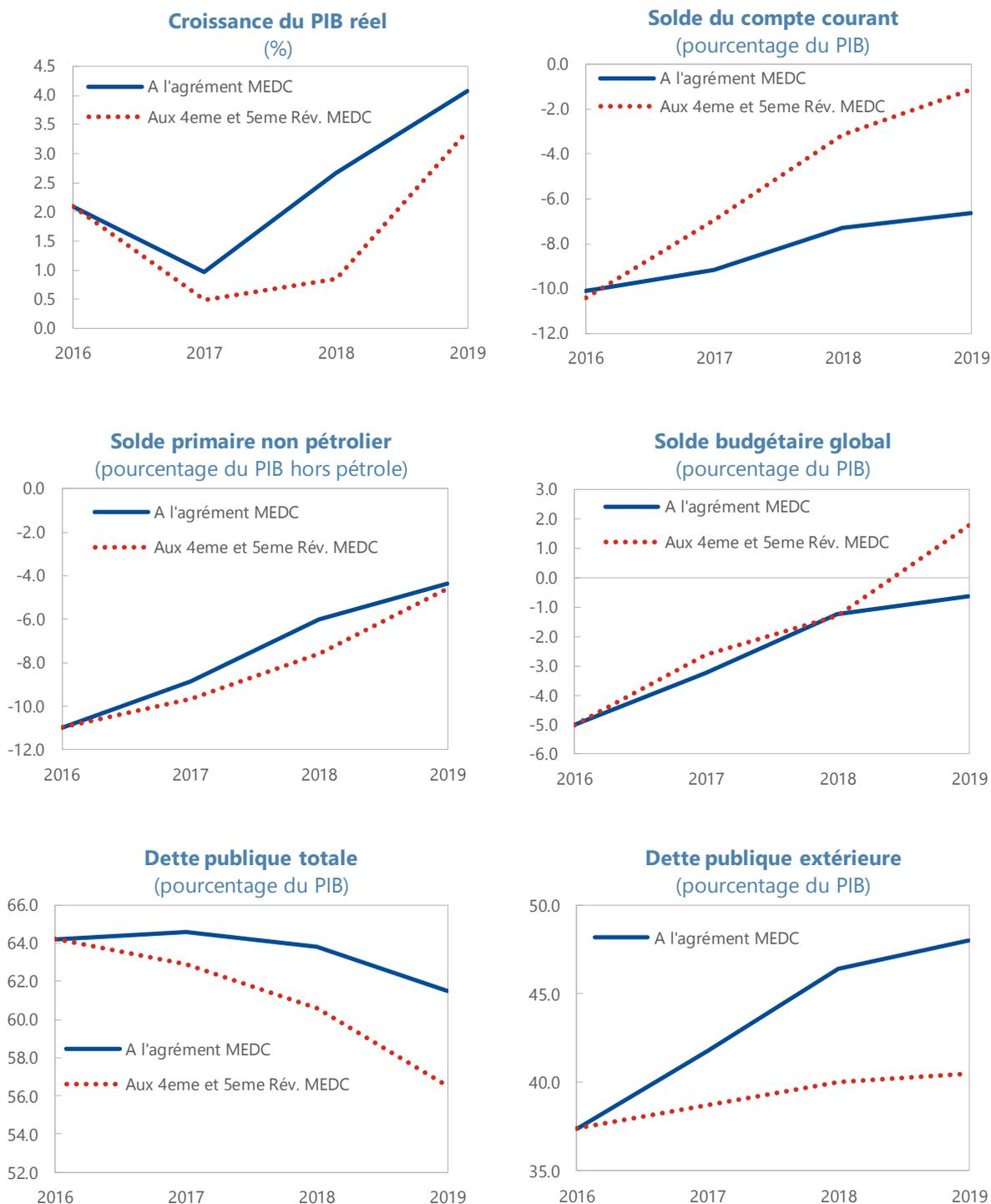
- Plusieurs mesures ont été prises pour moderniser les systèmes d'information des administrations de recettes (SYDONIA, eT@x) et renforcer leurs moyens. Cependant, l'assiette de l'impôt reste étroite et les dépenses fiscales représentent encore plus de 7 % du PIB non pétrolier.
- Les autorités ont commencé à établir des rapports biennaux comprenant certaines données et informations sur le secteur pétrolier (production, exportations, recettes publiques, par exemple) et des contrats et licences relatifs à ce secteur ont été transmis à la BEAC. Elles ont également publié de nouveaux codes pétrolier et minier en vue de stimuler les investissements dans ces secteurs. Le pays n'a toutefois pas respecté son engagement de déposer une demande pour devenir membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Il n'existe aucun rapport d'audit ou de rapprochement permettant de vérifier les recettes pétrolières et la gestion financière des entreprises publiques, dont celles du secteur pétrolier, ce qui rend leur bilan opaque.
- La mauvaise gestion financière d'un nombre extrêmement élevé d'organismes publics continue de peser sur le budget. Le suivi des organismes et des entreprises publics est toujours problématique.

- La qualité et l'efficacité des projets d'investissement public mettent du temps à s'améliorer, car les processus de gestion des investissements publics restent inefficients et pâtissent d'un certain nombre de déficiences structurelles, comme indiqué dans le rapport PIMA de 2019<sup>11</sup>. Le renforcement de la gestion des investissements publics est essentiel pour assurer l'efficacité des infrastructures et la rentabilité de l'investissement réalisé, conformément aux recommandations formulées dans ledit rapport.
- La gestion des finances publiques s'est améliorée tout particulièrement sur le plan de l'optimisation de la gestion de la trésorerie (notamment grâce à la création d'un compte unique du Trésor et à la refonte du Comité de Trésorerie). Cependant, nombre de ces réformes restent inachevées (par exemple, le compte unique du Trésor n'est pas encore complètement opérationnel) et des insuffisances récurrentes continuent de miner la crédibilité budgétaire (ex. procédures de contrôle laxistes, dépenses hors budget, documentation budgétaire incomplète ou absence de rapports sur les engagements de l'État et de suivi approfondi de ces engagements), conduisant à l'accumulation d'arriérés intérieurs.
- La régularisation et le remboursement des arriérés intérieurs ont été très lents. Un audit indépendant des arriérés concernant 2015–17 a été réalisé par PWC en 2019. La priorité a été accordée à l'apurement des arriérés de faible montant, mais ce processus a à peine commencé. Les autorités doivent encore approuver une stratégie d'apurement concernant les arriérés de montant plus élevé.
- Des progrès notables ont été accomplis sur le plan de la solidité du secteur bancaire. Ce dernier est désormais entièrement privé et ses ratios de liquidité et de solvabilité sont les plus élevés de la région. Cependant, la liquidation des trois banques publiques défaillantes a commencé avec un certain retard et n'est toujours pas terminée, contrairement à ce qui avait été prévu, en raison de différentes difficultés administratives. Les remboursements aux déposants assurés ont été lents.
- Des mesures positives ont été prises pour promouvoir la création d'entreprises et simplifier les procédures, mais les progrès dans la mise en œuvre d'une réforme globale de facilitation des affaires ont été lents. Les coûts sont élevés et les procédures pour obtenir des permis et des autorisations, les déclarations fiscales, tout comme les procédures douanières sont complexes et nombreuses et les services administratifs aux entreprises ne sont pas dématérialisés. La faible coordination des acteurs dans diverses juridictions conduit également à des exigences excessives et redondantes à l'égard des entreprises et à de fortes incertitudes juridiques.

---

<sup>11</sup> Le rapport cite notamment i) le manque de coordination entre un grand nombre de parties prenantes, de projets, et de sources de financement ; ii) l'absence d'outils de planification ou leur inefficacité en l'absence d'une liste de projets complète et partagée ; et iii) l'absence d'un contrôle global des différents types de financement, y compris les PPP.

**Panel 1. Gabon : Comparaison entre l'évolution effective de différents agrégats et celle prévue par le scénario MEDC, 2016-19**



Sources : autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

## Annexe II. Estimer les effets de l'épidémie de la COVID-19 à l'aide d'un tableau entrées-sorties

*En raison des innombrables incertitudes, il est extrêmement difficile d'estimer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19. Conscients que toute estimation ne peut être que sommaire, nous privilégions une approche simple et transparente. Notre hypothèse principale est que le choc provoqué par la COVID-19 n'altère quasiment pas la structure sous-jacente des entrées-sorties des économies à court terme dans la mesure où les entreprises ne peuvent pas modifier considérablement leurs modes de production, mais simplement diminuer leur production.*

1. **La pandémie de COVID-19 n'a pas seulement fait un nombre effroyable de victimes, elle a également causé de graves dommages à l'économie mondiale.** Alors que le monde se prépare à la reprise, il est essentiel de savoir quels sont les secteurs qui ont le plus pâti des conséquences économiques de la pandémie.
2. **D'après des estimations du FMI (FMI, 2020), le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a été le plus durement frappé par les mesures de confinement et l'interdiction de voyager qui ont perturbé 75 % de son activité.** Ce choc initial se serait propagé le long de la chaîne d'approvisionnement et aurait généré des pertes d'une plus grande ampleur en raison des interdépendances sectorielles, que l'on peut quantifier à l'aide d'un tableau entrées-sorties.
3. **Compte tenu des changements récents dans la transmission du virus et du taux actuel de vaccination, nous étudions trois scénarios d'évolution des mesures sanitaires pour estimer l'ampleur de l'impact économique de la pandémie.**
  - Le **scénario 1 (« tendanciel »)** suppose que les mesures de confinement et l'interdiction de voyager en vigueur actuellement seront maintenues durant le premier semestre 2021 et qu'elles seront assouplies à 50 % au deuxième semestre 2021.
  - Le **scénario 2 (« optimiste »)** suppose que les mesures de confinement et l'interdiction de voyager en vigueur actuellement seront maintenues durant le premier semestre 2021 et qu'elles seront intégralement levées au deuxième semestre 2021.
  - Le **scénario 3 (« pessimiste »)** suppose que les mesures de confinement et l'interdiction de voyager en vigueur actuellement seront maintenues jusqu'à la fin de l'année 2021.
4. **A l'instar d'Acemoglu et al. (2016), nous utilisons l'approche réseau (network approach) pour calculer l'impact de la COVID-19 sur la production totale du Gabon et en particulier sur le secteur des services.** Notre hypothèse est la suivante : si la demande baisse significativement dans les secteurs qui ont de forts liens sectoriels avec d'autres secteurs économiques, l'effet négatif du choc initial pourrait se propager à ces secteurs et avoir un effet agrégé plus important sur l'ensemble de l'économie.

**5. Afin d'appliquer cette approche réseaux, nous nous appuyons sur le tableau multirégional d'entrées-sorties (*Multi-Regional Input-Output*, MRIO) établi par Eora.**

Cette base de données que Leontieff (1986) considérait comme le « système d'information de l'économie mondiale » est largement utilisée dans l'analyse et la recherche économique, que ce soit pour étudier le flux des ressources tout le long de la chaîne d'approvisionnement mondiale ou l'empreinte carbone des échanges internationaux, par exemple.

**6. Pour des raisons de disponibilité des données, nous obtenons les coefficients des besoins totaux du Gabon à partir de son tableau entrées-sorties de 2014 (version la plus récente) et faisons l'hypothèse qu'aucun changement technologique important ne s'est produit entre 2014 et 2020.**

Dans un tableau entrées-sorties, pour une hausse d'une unité de demande, l'industrie  $i$  aura besoin de matières premières, par exemple, pour produire cette unité. Par conséquent, la demande de produits intermédiaires adressée aux industries situées en amont et en aval augmentera, selon leurs coefficients des besoins directs respectifs, ce qui se répercutera sur la production primaire. Lorsqu'ils reçoivent ces demandes, les industries situées en amont et en aval vont entraîner de nouvelles répercussions sur la production secondaire notamment, en fonction de leurs coefficients des besoins respectifs. Ce processus se poursuit jusqu'à épuisement des répercussions, c'est-à-dire jusqu'à l'équilibre.

**7. Une variation de la demande finale, pourrait être utilisée pour prédire la réaction d'une économie, mesurée par une variation de la production totale.**

Supposons que le tableau entrées-sorties porte sur  $n$  secteurs et que les entreprises de chaque secteur utilisent le même processus de production. Chaque secteur  $i$  est à l'origine de la production brute  $X_i$ . Cette production est vendue aux secteurs  $j$  en tant que produits intermédiaires  $z_{ij}$ , ou aux consommateurs finals  $Y_i$

$$X_i = z_{i1} + z_{i2} + z_{i3} + \dots + z_{in} + Y_i$$

Soient les coefficients des besoins directs définis comme suit

$$a_{ij} = z_{ij}/X_j$$

Chaque coefficient des besoins directs indique la quantité de production du secteur  $i$  nécessaire pour que le secteur  $j$  génère une unité de production. En substituant la deuxième série d'équations dans la première équation, on obtient l'équation algébrique linéaire suivante :

$$X = AX + Y$$

qui revient à

$$X = (I - A)^{-1}Y$$

où  $(I - A)^{-1}$  correspond à la matrice inverse de Leontief et  $I$  est une matrice diagonale.  $X$  et  $Y$  sont, respectivement, la matrice des besoins directs et la matrice des besoins totaux. L'équation

précédente permet de passer de la matrice des besoins directs à celle des besoins totaux ou globaux.

La forme prédictive de cette équation est :

$$\Delta X = (I - A)^{-1} \Delta Y$$

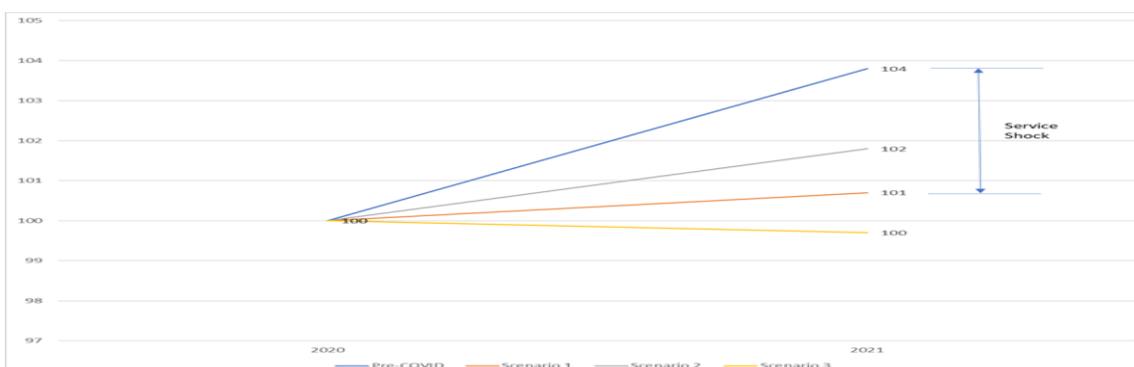
Elle montre comment une variation de la demande finale peut être multipliée par les coefficients de la matrice des besoins totaux pour prédire l'ensemble des variations de la production.

**8. Il est donc indispensable de connaître la somme des coefficients des besoins totaux pour mesurer la quantité de production nécessaire dans chaque secteur de l'économie lorsque la demande finale d'un secteur donné varie d'une unité.** Dans le cas du Gabon, le tableau entrées-sorties est composé de 26 secteurs, dont l'agriculture, le secteur extractif, le secteur manufacturier, la construction, le commerce de gros et de détail, les transports, le secteur de l'intermédiation financière et le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Après avoir transformé le coefficient des besoins directs en coefficient des besoins totaux, nous obtenons la somme des coefficients des besoins totaux du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui est égale à 1,07. Ce résultat signifie qu'une variation d'une unité de la demande finale entraîne une variation de 1,07 unité de production à l'échelle de l'ensemble de l'économie, par le jeu des interdépendances entre les secteurs situés en amont et en aval.

Tableau 1 : Estimation de l'impact économique de la COVID-19 à l'aide d'un tableau d'entrées-sorties					
Scénario	Hôtellerie et restauration : part dans le PIB	Ampleur du choc sectoriel initial	Coefficients des besoins totaux	Effet d'amplification	Effet cumulé sur le PIB
1	2,6 %	56 %	1,07	60 %	3,1 %
2	2,6 %	38 %	1,07	40 %	2,0 %
3	2,6 %	75 %	1,07	80 %	4,1 %

**9. Ici, l'ampleur du choc sectoriel initial est obtenue en comparant la demande actuelle à la situation contrefactuelle en l'absence de pandémie.** Par conséquent, l'effet cumulé correspond à la différence entre les prévisions de croissance selon les différents scénarios étudiés et la croissance tendancielle avant la pandémie, comme l'illustre le graphique 1.

**Graphique 1 : Comparaison entre les prévisions de croissance selon différents scénarios et la croissance tendancielle avant la pandémie<sup>1</sup>**



Sources : autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>La croissance tendancielle avant la pandémie de COVID-19 est calculée à partir des prévisions des services du FMI lors des consultations de 2019 au titre de l'article IV. La prévision de croissance pour 2021 est supérieure à celle figurant dans le corps du texte, car cette estimation ne prend pas en compte les effets du choc initial sur d'autres secteurs que le secteur des services.

**10. Selon le scénario et la vigueur de la reprise associée, la pandémie de COVID-19 devrait faire perdre au Gabon entre 2 % et 4 % de PIB en 2021 par le biais de chocs sur le secteur des services et de leurs répercussions sur l'ensemble de l'économie par le jeu des chaînes d'approvisionnement.** Même s'il ne représente qu'une petite part du PIB, le secteur des services relevant de l'économie formelle nécessite une main-d'œuvre importante (travailleurs peu qualifiés, femmes) et un choc pourrait faire augmenter le chômage et la pauvreté et entraîner des séquelles à long terme (Chen, 2020 ; Shibata, 2020). Afin de prolonger cette analyse, nous utiliserons des données d'enquête pour étudier les effets de ce choc sur l'emploi et le chômage par le jeu de son impact sur le secteur des services.

**Note :** Cette analyse s'inscrit dans un projet plus large qui étudie les répercussions de la COVID-19 dans 43 économies avancées et en développement.

<sup>1</sup> Voir FMI (Rapport du personnel CR No. 2021/021 du 22 janvier 2021), Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale – Rapport du personnel sur les politiques communes des pays membres, et les politiques communes à l'appui des programmes de réforme des pays membres.

## Références

- Acemoglu, D., Akcigit, U. and Kerr, W. 2016. Networks and the Macroeconomy: An Empirical Exploration. *NBER Macroeconomics Annual*, 30 (1), 273–335.
- Chen, Wenjie. 2020. Disparities in Real Time. *Finance & Development*, December 2020.
- Dridi, J., Gursoy, T., Perez-Saiz, H. and Bari, M. 2019. The Impact of Remittances on Economic Activity: The Importance of Sectoral Linkages. *IMF Working Paper 19/175*.
- IMF, 2020. *A Simple Guide to Estimating the Impact of COVID-19 on Travel and Hospitality Activity*.
- Shibata, Ippei. 2020. The Distributional Impact of Recessions: The Global Financial Crisis and the Pandemic Recession. *IMF Working Paper 20/96*.
- Leontief, W. 1974. Structure of the World Economy: Outline of a Simple Input-Output Formulation. *The American Economic Review*, 64 (6), 823–834.

## Annexe III. Gabon : Évaluation du secteur extérieur

*La position extérieure du Gabon en 2020 était globalement conforme au niveau sous-entendu par les fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. Le déficit des transactions courantes s'est creusé en 2020, principalement en raison de la baisse des exportations de pétrole. Le renforcement de la position extérieure dépend de mesures efficaces pour faciliter la reprise post COVID-19, de la poursuite des réformes budgétaires et d'une amélioration de la compétitivité structurelle.*

**11. En 2020, les termes de l'échange se sont détériorés tandis que le taux de change effectif réel (TCER) s'est apprécié.** Les termes de l'échange ont reculé de 31 %, principalement sous l'effet d'une baisse des prix du pétrole, qui ont chuté de 35 % (graphique A1). En raison de l'appréciation de l'euro (auquel le franc CFA est arrimé) par rapport au dollar, le TCER s'est apprécié de 2 %.

**12. Le déficit des transactions courantes s'est creusé en 2020, principalement sous l'effet de la baisse des exportations de pétrole.** Le solde des transactions courantes a été estimé à -6 % du PIB, contre -1 % du PIB en 2019. Les exportations ont diminué de 25,5 % du PIB (sur un an) en 2020, en raison d'une baisse de 36,9 % des exportations de pétrole. Dans le même temps, les importations hors pétrole ont augmenté de 1,4 % (sur un an), en dépit d'une contraction de 5,4 % du total des importations. S'agissant de l'épargne et de l'investissement, l'écart entre l'épargne et l'investissement du secteur public s'est soldé par un déficit, ce qui a contribué à accroître le déficit des transactions courantes. En 2021, le déficit des transactions courantes devrait s'améliorer à -4,8 % du PIB et se renforcer à moyen terme sous l'effet d'une augmentation des exportations pétrolières et non pétrolières, en particulier dans les secteurs minier (manganèse) et de l'agro-industrie.

**13. Les investissements directs étrangers sont restés le moteur des entrées de financement extérieur en 2020.** Ils ont été estimés à 8,4 % du PIB en 2020, et la majorité de ces investissements est liée au secteur non pétrolier. Les décaissements relatifs à la dette extérieure au titre du financement de projets et du financement extérieur (hors FMI) ont chuté à 2 % du PIB en 2020, contre 3 % en 2019, sous l'effet d'une baisse de l'aide budgétaire extérieure. Les avoirs extérieurs nets du Gabon auprès de la BEAC ont diminué de 154 milliards de francs CFA par rapport à 2019, ce qui indique une vulnérabilité au niveau du stock de réserves. La COVID-19 a également eu des effets sur la trajectoire de la dette extérieure du Gabon et a causé une augmentation de ses passifs de dette extérieure, qui devraient atteindre 49,4 % du PIB en 2021, puis diminuer progressivement à moins de 40 % à moyen terme. D'après l'indice d'adéquation des réserves, l'adéquation des réserves de change du Gabon s'apparente à celle des pays exportateurs de pétrole de la CEMAC<sup>1</sup>.

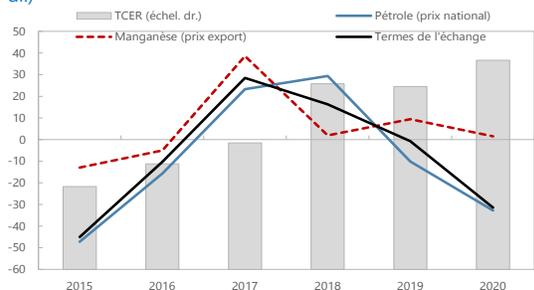
---

<sup>1</sup> Voir le document de travail n° 19/026 du FMI pour la méthodologie EBA révisée.

### Graphique A1. Gabon : Évolution du secteur extérieur, 2015-20

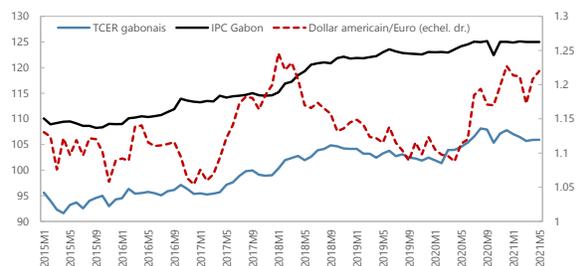
#### Prix des produits de base, termes de l'échange, 2015-20

(Variation en pourcentage échel. g.; indice TCER échel. dr.)



#### TCER, IPC et taux de change dollar américain/Euro, 2015-20

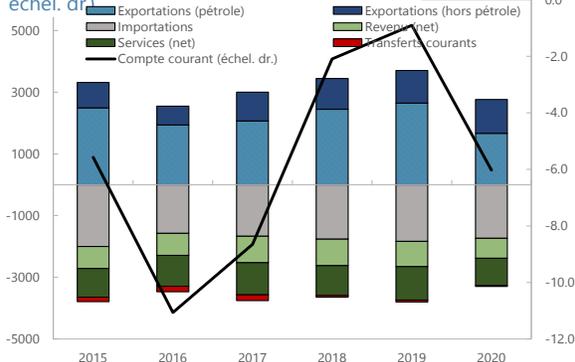
(indice échel. g.; dollar américain /euro échel. dr.)



Source : Base de données des statistiques financières internationales du FMI; et estimations des services du FMI.

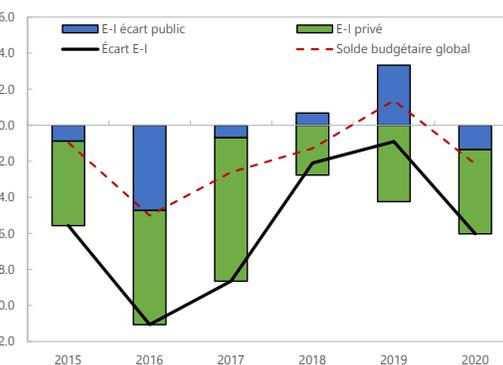
#### Contribution au compte courant 2015-20

(Milliards de FCFA, LHS ; Pourcentage du PIB, échel. dr.)



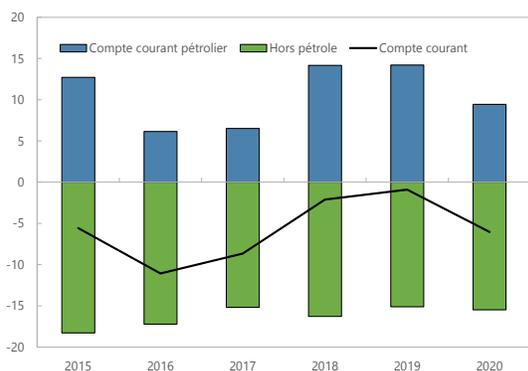
#### Solde d'épargne et d'investissement, 2015-20

(Pourcentage du PIB)



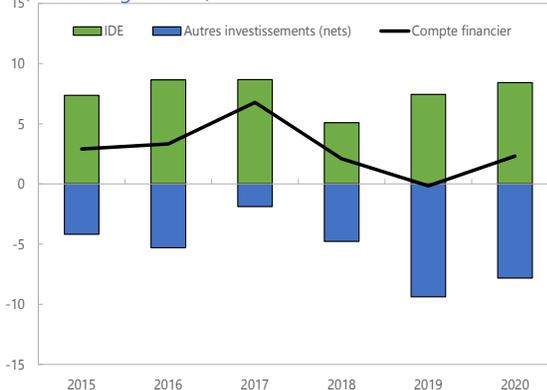
#### Solde du compte courant pétrolier et non pétrolier, 2015-20

(Pourcentage du PIB)



#### Compte financier, 2015-20

(Pourcentage du PIB)



Sources : autorités gabonaises ; statistiques financières internationales ; estimations des services du FMI.

**14. Cette analyse repose dans une grande mesure sur les estimations des services du FMI, en raison de l'insuffisance de données récentes provenant des autorités.** Les statistiques officielles de la balance des paiements sont fournies avec du retard et les données officielles préliminaires récentes datent de 2018. L'analyse souffre également d'un manque de données sur les activités de la zone économique spéciale. L'absence de données sur la position extérieure globale nette et les séries connexes empêche, en outre, l'utilisation de l'approche de la viabilité extérieure à des fins d'évaluation du taux de change. Les autorités s'efforcent de remédier à ces problèmes avec l'assistance technique du FMI.

**15. D'après les estimations fondées sur les approches de régression de la méthodologie EBA-Lite<sup>2</sup> révisée, l'écart du gap des transactions courantes serait de -0,3 % et de -0,7 % sur la base des modèles du solde des transactions courantes et du TCER, respectivement, et un écart du TCER de 0,9 % et 2,5 % en 2020 (tableau A2).** Cette approche consiste à estimer les normes du solde des transactions courantes et du TCER à l'aide de régressions portant sur plusieurs pays et des paramètres de politiques souhaitables. Les « écarts » ou déviations des valeurs effectives corrigées des variations cycliques par rapport à ces normes sont utilisés pour assurer une évaluation éclairée du taux de change. L'approche du solde des transactions courantes donne une norme du solde des transactions courantes corrigée des variations cycliques de -2,3 % du PIB alors que son niveau actuel corrigé des variations cycliques est de -2,6 % du PIB. Cette approche produit un écart du compte des transactions courantes de 0,3 % du PIB, dont un écart de 1,8 % entre la politique économique effective en 2020 et les politiques souhaitables, en particulier en ce qui concerne la politique budgétaire et les dépenses de santé publique<sup>3</sup>. L'approche de TCER estime une norme du TCER de 4,63 sur la base des fondamentaux et des paramètres des politiques économiques

<sup>2</sup> Ces paramètres sont calibrés de manière à inclure : i) un solde budgétaire corrigé des variations cycliques (-4,0 per cent du PIB) et une variation annuelle des réserves (0,0 % du PIB) conforme aux projections à moyen terme et aux critères de convergence de la CEMAC ; ii) une croissance du crédit privé correspondant au niveau de référence issu des régressions effectuées sur le même groupe de pays (0,6 %) ; iii) le niveau souhaité pour les dépenses de santé publique de 2,2 % du PIB, fondé sur un niveau de référence lié à la capacité de dépense du Gabon ; iv) le repère du contrôle des capitaux repose sur le niveau moyen le plus récent pour les divers pays de l'indice de contrôle (0,47) ; et v) le taux d'intérêt réel fixé au taux effectif pour 2020, ce qui implique que la politique monétaire est conforme aux objectifs de production et d'inflation.

<sup>3</sup> La crise de la COVID-19 a eu des effets considérables sur les positions extérieures. Dans de nombreux cas, les soldes des transactions courantes ont beaucoup plus varié en 2020 qu'en 2019, même si l'on s'attend généralement à ce que ces mouvements diminuent à mesure que la crise s'estompe. Suivant les dernières orientations de l'outil EBA-Lite (version d'avril 2021), nous avons apporté des modifications particulières à la balance commerciale pétrolière au-delà des ajustements cycliques normaux pour exclure les facteurs temporaires, notamment une portion provisoire du choc commercial pétrolier de -0,86 % et un coefficient de 0,8. Nous supposons que le tourisme et les envois de fonds des travailleurs expatriés n'ont pas subi de variations provisoires et considérables. C'est la raison pour laquelle les indices de correction y afférents sont fixés à zéro.

souhaitables, contrairement à son niveau actuel de 4,66 (exprimé en logarithmes). Par rapport aux estimations EBA-Lite des précédentes consultations au titre de l'article IV (tableau A2), le solde courant actuel et la norme du solde courant n'ont pas énormément changé. La révision à la baisse considérable de la surévaluation du taux de change s'explique surtout par les indices de correction appliqués pour tenir compte de l'effet de la COVID-19 sur le commerce du pétrole, qui représente 0,7 % du PIB<sup>4</sup>.

**Tableau A2. Gabon : Résultats des régressions du solde extérieur selon la méthode révisée d'évaluation simplifiée (EBA-Lite) et du TCER, 2020**

	Régression du CC	Régression du TCER d'équilibre
<b>CC-Réel</b>	<b>-6.0</b>	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	-2.7	
Ajusteur COVID-19 (+) 1/	0.7	
Facteurs temporaires/statistiques supplémentaires (+)	0.0	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0.0	
<b>CC ajusté</b>	<b>-2.6</b>	
<b>CC Norme</b> (du modèle) 2/	<b>-2.3</b>	
Ajustements à la norme (+)	0.0	
<b>Norme CC ajustée</b>	<b>-2.3</b>	
<b>Écart CC</b>	<b>-0.3</b>	<b>-0.7</b>
Dont écart de politique économique	1.8	
Élasticité	-0.28	
<b>Écart TCER d'équilibre (en %)</b>	<b>0.9</b>	<b>2.5</b>

Source : Estimation des services du FMI.

1/ Ajustement conjoncturel supplémentaire pour tenir compte de l'impact temporaire de la pandémie sur le commerce du pétrole (0,7 % du PIB).

2/ Ajusté du cycle, y compris les ajustements de cohérence multilatéraux.

**16. La dépendance du Gabon à l'égard des exportations de pétrole justifie la prise en considération d'évaluations plus individualisées du secteur extérieur.** Les approches à base de régressions ne tiennent pas compte de facteurs propres aux pays exportateurs de pétrole, en

<sup>4</sup> Voir Bems, R. et I. de Carvalho Filho, 2009, "Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries," IMF Working Paper 09/281.

particulier de l'épuisement des ressources naturelles qui peut exiger la constitution de réserves supplémentaires pour le lissage de la consommation intergénérationnelle. Cette analyse inclut une autre approche modélisée pour rendre compte de ces caractéristiques : le modèle fondé sur la consommation<sup>5</sup>, qui estime une norme du solde des transactions courantes basée sur la valeur actuelle nette (VAN) de la richesse pétrolière future, ainsi que la consommation et l'épargne qui s'y rattachent, dans un souci d'équité intergénérationnelle.

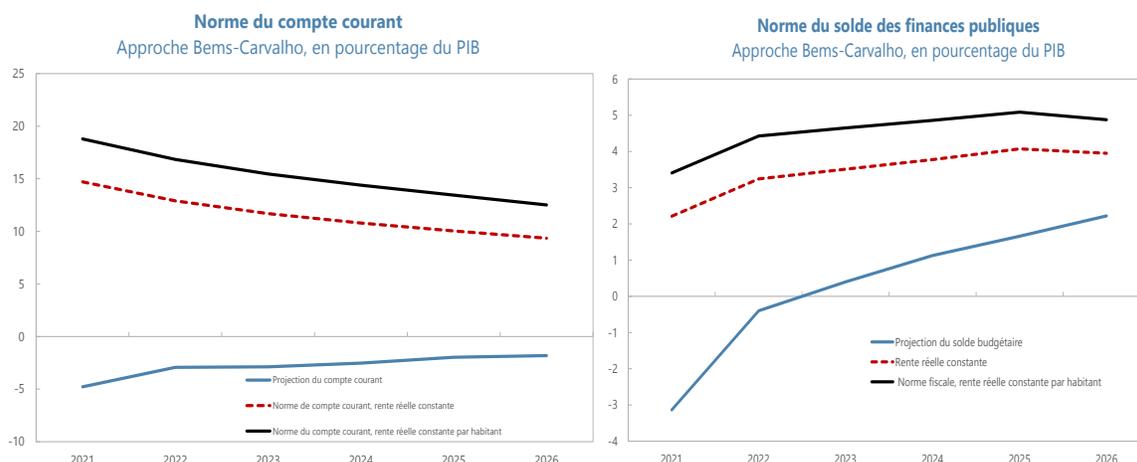
**17. Le modèle fondé sur la consommation indique une norme du solde des transactions courantes beaucoup plus élevée.** D'après la rente réelle constante par habitant tirée de la richesse pétrolière et financière, qui correspond à l'équité intergénérationnelle, la norme du solde des transactions courantes à moyen terme serait de 12,5 %, contre une projection de solde des transactions courantes sous-jacente de -1,8 %, ce qui indique une surévaluation du taux de change de 51 % (graphique A3), tandis que dans l'estimation précédente, réalisée pour les consultations de 2019 au titre de l'article IV, la surévaluation du taux de change était d'environ 35 % (graphique A4). Le modèle suggère qu'une norme budgétaire à moyen terme de 4,9 % du PIB serait compatible avec une rente réelle par habitant constante, alors que les projections donnent une valeur de 2,0 %. Cependant, une incertitude entoure ces estimations, étant donné le recours à des hypothèses à long terme, en particulier la possibilité de découverte de nouveaux gisements de pétrole ou de changements démographiques pouvant ralentir la croissance de la population, ce qui réduirait la norme du solde des transactions courantes et le degré de surévaluation.<sup>6</sup>

---

<sup>5</sup> Les principales hypothèses de l'analyse sont les suivantes : i) le total des réserves pétrolières est de 2,0 milliards de barils, sur la base des estimations à fin 2018 des réserves prouvées ; ii) une croissance de la population de 1,3 % d'après les statistiques démographiques des Nations Unies ; iii) une croissance de 1 % de la production pétrolière à long terme, par suite d'une baisse de l'offre ; et iv) une élasticité de la balance commerciale de 0,1 sur la base des résultats obtenus pour d'autres pays exportateurs de pétrole (Hakura et Billmeier (2008)).

<sup>6</sup> Voir Araujo et al., 2016 « Current account norms in natural resource rich and capital scarce economies », *Journal of Development Economics*, Vol. 120, pp. 144–156.

**Graphique A3. Projections et estimations des normes du solde des transactions courantes et du solde budgétaire sur la base du modèle fondé sur la consommation**



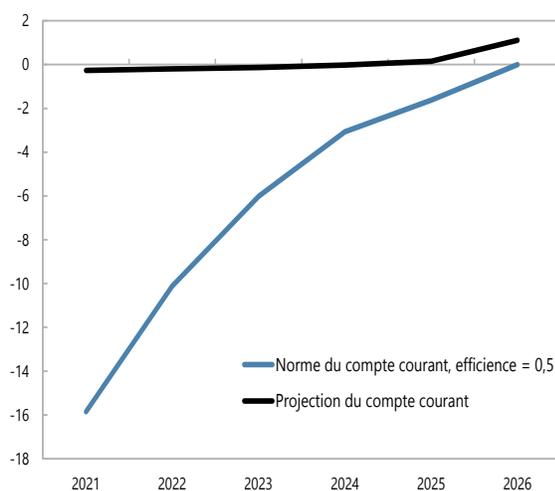
Sources : Autorités gabonaises ; estimations des services du FMI.

**18. Le modèle basé sur les investissements donne une norme de solde des transactions courantes plus faible.**

Un important paramètre de ce modèle est l'efficacité des investissements publics et privés : plus l'inefficacité est forte, plus le niveau optimal des investissements est faible et plus les normes du solde des transactions courantes sont élevées. Sur la base des résultats des récentes évaluations EGIP (2019), l'analyse donne à l'efficacité une valeur de 0,5 (c'est-à-dire que seule la moitié du niveau des investissements est transformée en capitaux productifs), ce qui aboutit à une norme du solde des transactions courantes à moyen terme de 1,1 % du PIB, niveau inférieur aux projections de référence (graphique A4).

**Graphique A4. Estimations et projections du compte courant sur la base du modèle fondé sur les investissements**

(en pourcentage du PIB)



Source : calculs des services du FMI.

**19. L'évaluation conclut que la position extérieure est globalement conforme aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables.**

Cette conclusion est fondée sur diverses approches du solde des transactions courantes et du TCER basées sur des régressions, qui donnent des résidus relativement faibles et tiennent compte des politiques souhaitables non seulement pour

soutenir la stabilité extérieure mais aussi pour respecter les engagements régionaux qui soutiennent l'ancrage du franc CFA. L'approche fondée sur la consommation fournit une illustration utile des conséquences de la baisse de la base des ressources du Gabon, et appelle à poursuivre les efforts en vue de renforcer la position extérieure, notamment via des investissements productifs dans le secteur non pétrolier pour diversifier la base d'exportations<sup>7</sup>. L'évaluation globale fait apparaître un écart de TCER de 0,9 à 2,5 % selon la fourchette des résultats obtenus pour le TCER et le solde des transactions courantes, respectivement, contre 9 à 16 % en 2018<sup>8</sup>. Cette estimation repose sur une estimation d'écart de solde des transactions courantes de 1,4 % du PIB. Les données préliminaires laissent penser que les résultats pourraient davantage s'améliorer en 2021 étant donné le renforcement prévu du solde des transactions courantes. Par ailleurs, une augmentation des rendements des récents investissements directs étrangers, notamment grâce à une production pétrolière supérieure aux prévisions, constitue une importante perspective positive à moyen terme qui pourrait également améliorer la position extérieure.

**20. La poursuite des politiques d'ajustement et la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la compétitivité structurelle contribuerait à affermir la position extérieure.** Il s'agit notamment de mesures inscrites dans le nouveau programme appuyé par le FMI, parmi lesquelles figurent la consolidation budgétaire et des efforts visant à accroître l'efficacité des investissements publics, ainsi que des mesures destinées à améliorer la gouvernance et le climat des affaires. En plus d'être classé à un bas niveau dans l'enquête de la Banque mondiale sur la pratique des affaires (169<sup>e</sup> sur 190 pays en 2020), le Gabon continue à l'être dans plusieurs indicateurs structurels relatifs aux échanges, notamment l'Indice de facilitation des échanges du Forum économique mondial et l'indice de performance logistique de la Banque mondiale (graphique A5).

---

<sup>7</sup> Rapport du personnel CR No. 19/389 du 23 décembre 2019.

<sup>8</sup> Elles sont de faible montant, représentant 1 % de l'encours total, et constituent une dette héritée à l'égard d'un créancier commercial et multilatéral.

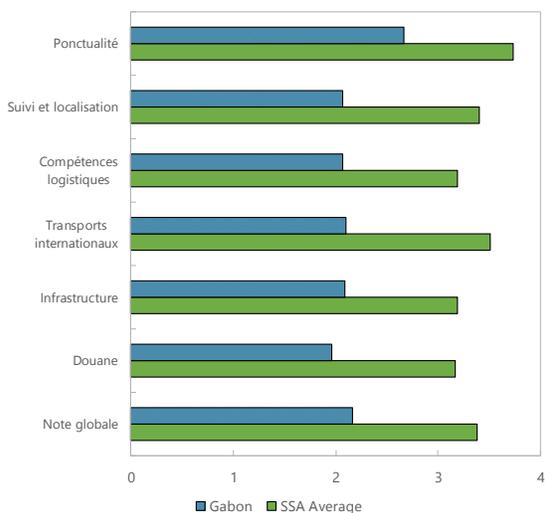
### Graphique A5. Gabon : Indicateurs de compétitivité structurelle

Gabon : Indice de facilitation du commerce FEM et sous-composantes (2016) <sup>1</sup>

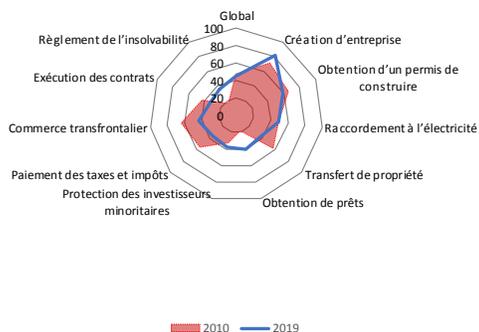
<b>Rang global (sur 136)</b>	<b>129</b>
<b>Accès au marché intérieur</b>	<b>125</b>
Taux de droits de douane (%)	13.4
Complexité des droits de douane	31
Part des importations en franchise de droits (%)	22.1
<b>Accès au marché extérieur</b>	<b>128</b>
Taux de droits de douane subis (%)	4.7
Marge de préférence dans les marchés de destination	132
<b>Rang au classement des administrations frontalières</b>	<b>119</b>
Indice de service douanier	105
Efficience des procédures de dédouanement	120
Temps nécessaire à l'importation (documentaire, en heures)	120
Temps nécessaire à l'importation (formalités à la frontière, en heures)	84
Coût d'importation (documentaire) en dollars	170
Coût d'importation (formalités à la frontière) en dollars	1320
Temps nécessaire à l'exportation (documentaire, en heures)	60
Temps nécessaire à l'exportation (formalités à la frontière, en heures)	96
Coût d'exportation (documentaire) en dollars	200
Coût d'exportation (formalités à la frontière) en dollars	163
Irrégularités de paiement et pots-de-vin	90
Prévisibilité du temps nécessaire aux formalités d'importation	103
Indice de transparence douanière	86
<b>Rang au classement des infrastructures :</b>	
Infrastructures de transport	119
Services de transport	130
Disponibilité et utilisation des TIC	107
<b>Rang au classement de l'environnement d'exploitatio</b>	<b>110</b>
Protection de la propriété	93
Efficience et responsabilisation de l'administration	118
Accès au crédit	124
Ouverture à la participation étrangère	109
Sécurité matérielle	82

1. Rang, sauf indication contraire. Rouge = classement dans le quartile inférieur ; vert = classement dans le quartile supérieur.

Indice de performance logistique de la Banque mondiale, 2018 (5=meilleur)



Gabon. Doing Business : distance à la frontière (100 = meilleurs résultats)



Source : Banque mondiale ; Forum économique mondial.

## Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
<b>Risques intérieurs</b>			
Perturbations de la production domestique de pétrole causées par le vieillissement des gisements et une production plus basse que prévu des nouveaux projets.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> Les recettes budgétaires et les exportations sont sensibles à une baisse de la production pétrolière, avec des retombées éventuelles sur le secteur non pétrolier et le secteur des administrations publiques.	Redéfinir les priorités en matière de dépenses budgétaires et accroître l'efficacité des dépenses, tout en soutenant l'activité non pétrolière pendant les mises à l'arrêt. Renforcer l'entretien des installations et planifier un niveau adéquat d'investissement pour leurs remises en état, et encourager la prospection et la découverte de nouveaux gisements.
Détérioration de la situation politique intérieure.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> Compte tenu des perceptions de mauvaise gouvernance et de corruption, il sera peut-être difficile de préserver un consensus durable pour gouverner. Cela pourrait compromettre les gains acquis en matière de stabilisation macroéconomique au cours de ces trois dernières années et faire dérailler les réformes essentielles.	Faire part des avantages du programme macroéconomique du gouvernement et renforcer le caractère inclusif de l'approche de gestion économique. Redoubler d'efforts pour améliorer la gouvernance.
Mécontentement social généralisé en raison de l'intensification de la propagation de la pandémie de la COVID-19 dans le pays, des retards de la vaccination et de l'accès inégal aux vaccins.	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> Une propagation considérable du virus, des retards dans le déploiement des vaccins et un accès inégal à ceux-ci pourraient compromettre l'activité économique, perturber l'approvisionnement et le transport intérieurs et alimenter des troubles.	Continuer à faire appliquer les règles de distanciation physique. Renforcer l'état de préparation à la crise dans le système sanitaire pour faire face à une éventuelle flambée. Étendre l'aide d'urgence. Redoubler d'efforts pour obtenir des ressources suffisantes destinées à lutter contre les effets de la COVID-19, notamment de la part des partenaires au développement. Garantir l'utilisation efficace de l'aide d'urgence destinée à lutter contre la COVID-19, notamment en suivant étroitement les dépenses et en assurant une pleine transparence et responsabilisation, y compris conformément aux engagements pris dans les lettres d'intention jointes aux demandes d'achat faites par le Gabon en 2020 au titre de l'instrument de financement rapide.

D'après la mise à jour, le 11 janvier 2021, de la matrice mondiale d'évaluation des risques.

<sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient matériellement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et le scénario conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

## Annexe IV. Matrice d'évaluation des risques (suite et fin)

Source des risques	Probabilité relative	Incidence en cas de concrétisation du risque	Mesures recommandées
<b>Risques extérieurs</b>			
Évolution inattendue (prolongement) de la pandémie de la COVID-19.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b> Effet défavorable sur la croissance sous la forme d'une réduction des entrées de l'investissement direct étranger et de l'aide extérieure. La demande de produits d'exportation et leur prix baisseraient, ce qui nuirait à l'économie nationale. La faible dynamique de la croissance causerait une détérioration de la viabilité de la dette et impliquerait un ajustement budgétaire plus large qui pourrait avoir pour conséquence un ralentissement de la croissance.	Redéfinir les priorités en matière de dépenses budgétaires et accroître l'efficacité des dépenses. Accélérer les réformes visant à remédier aux faiblesses structurelles afin de soutenir la croissance du secteur privé. Dynamiser l'aide extérieure par une plus grande conformité aux conditions des bailleurs de fonds et souligner les avantages et besoins de la stratégie de développement du Gabon.
Une forte hausse des primes de risque mondiales expose les vulnérabilités financières et budgétaires	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> Compte tenu de l'ampleur des besoins bruts de financement, le risque de refinancement et une baisse de la confiance des investisseurs pourraient provoquer de nouvelles réductions des notes souveraines et des difficultés de financement pour l'État.	Entreprendre un rééquilibrage budgétaire à moyen terme afin de rétablir les amortisseurs budgétaires et extérieurs et de pérenniser la confiance. Renforcer la gestion de la dette
Offre excédentaire ou volatilité du marché pétrolier	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b> Hausse de la volatilité et complication de la gestion macroéconomique. Les recettes budgétaires et les exportations sont sensibles à la volatilité des cours du pétrole, avec de possibles retombées sur le secteur hors hydrocarbures. Une baisse prolongée des prix pourrait nécessiter un ajustement budgétaire plus large.	Accroître les recettes non pétrolières en vue de constituer une marge de manœuvre budgétaire. Redéfinir les priorités en matière de dépenses budgétaires et accroître l'efficacité des dépenses. Accélérer les réformes visant à remédier aux faiblesses structurelles afin de soutenir la croissance du secteur privé.
Accélération de la démondialisation	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> La demande de produits d'exportation et leur prix baisseraient, ce qui nuirait à l'économie nationale.	Continuer à améliorer le climat des affaires pour attirer d'autres investissements et diversifier l'économie. Redéfinir les priorités en matière de dépenses budgétaires et accroître l'efficacité des dépenses, tout en soutenant l'activité non pétrolière. Diversifier la structure de l'économie ainsi que les produits et marchés d'exportation.
Intensification des tensions géopolitiques et des risques en matière de sécurité	<b>Moyenne</b>	<b>Moyenne</b> Intensification des mouvements de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du Gabon, en raison de l'instabilité des pays voisins.	Améliorer le cadre déjà bien établi de gestion de l'émigration.

## Annexe V. Analyse de la viabilité de la dette

La dette publique du Gabon, exprimée en pourcentage du PIB, reste viable à moyen terme, mais les risques sont élevés et ont augmenté ces derniers temps, comme en témoigne l'accumulation récente d'arriérés. Dans le scénario de référence, la dette publique tombera à environ 56,7 % du PIB d'ici à 2026, sous l'effet de l'ajustement budgétaire en cours et d'une stratégie d'emprunt prudente. Les tests de résistance indiquent que le niveau de la dette publique reste soutenable dans les scénarios de chocs standards. Néanmoins, les tensions sur la liquidité sont considérables, le service de la dette représentant une part importante des recettes. Des arriérés extérieurs subsistent. En ce qui concerne l'avenir, il existe des risques significatifs liés au profil de la dette, notamment la grande part que représentent la dette envers des non-résidents et la dette en monnaies étrangères. Il sera essentiel d'établir des antécédents en matière de règlement à temps des obligations au titre du service de la dette, de prendre des mesures préventives pour atténuer les risques de refinancement des euro-obligations et d'adopter une stratégie crédible de gestion de la dette à moyen terme pour relever les défis posés par des besoins de financement élevés.

### 1. Niveau et composition de la dette publique :

- **Définitions et champ d'application de la dette.** Le champ couvert par la dette du Gabon reste étroit, limité à la dette de l'administration centrale et aux garanties directes de l'État. La dette des administrations locales et des entreprises publiques n'est pas prise en compte. La dette extérieure est définie en fonction de la monnaie dans laquelle elle est libellée.

- **Structure de la dette.** À 6 824 milliards de francs CFA (environ 11,9 milliards de dollars américains) à fin 2020, la dette publique représente 77,4 % du PIB (contre 59,8 % en 2019). La dette de 2020 comprenait 38,6 milliards de francs CFA d'arriérés extérieurs envers les créanciers commerciaux. La dette du Gabon est principalement à moyen-long terme et de nature extérieure (60 % de l'encours total). La dette contractée sur les marchés financiers sous forme d'euro-obligations représente la plus grande part de la dette globale (19 % de l'encours total). L'exposition au risque de taux d'intérêt s'est accrue ces

**Tableau 1. Gabon : Encours de la dette publique ventilé par composantes**  
(en milliards de francs CFA)

	2018	2019	2020
Dette extérieure	3743.7	3875.9	4052.4
Bilatéral	804.6	872.8	841.4
Multilatéral	1056.8	1399.9	1627.8
Commercial	629.5	324.8	269.1
Marchés financiers	1252.8	1278.4	1314.1
Dette intérieure	1932.4	2034.3	2771.6
Secteur bancaire	772.3	677.0	887.6
Secteur non bancaire	1160.1	1357.3	1884.0
Dette publique totale	5676.1	5910.2	6823.9

Source : Autorités gabonaises.

dernières années, 32 % de la dette extérieure étant assortis de taux d'intérêt variables, appliqués pour la plupart aux euro-obligations.

## 2. Scénario de référence et réalisme des projections :

- Les projections de croissance économique sont prudentes, laissant entrevoir une modeste reprise en 2021.** La situation macroéconomique devrait se redresser progressivement, la croissance atteignant 1,5 % en 2021 et 3,2 % en moyenne pour la période 2021–26, sous l'effet d'une accélération soutenue de l'expansion du secteur non pétrolier, du fait que les principaux projets d'IDE entrent dans leur phase de maturité et que les investissements dans le secteur pétrolier aident à la stabilisation de la production. L'historique des projections fait apparaître une erreur médiane relativement importante dans les prévisions de croissance, due à la volatilité de la production de pétrole et des décaissements au titre du financement extérieur (graphique 2). En conséquence, ces projections ont été faites suivant une approche prudente, tenant compte d'une partie des entrées d'IDE attendues et de l'activité économique liée aux projets existants.
- L'ajustement budgétaire devrait se poursuivre.** Dans le scénario de référence, le solde primaire hors pétrole s'améliore sur toute la période de projection (2021–26) à la suite d'une consolidation budgétaire continue. Du côté des recettes, l'effort d'assainissement est porté par l'augmentation des recettes non pétrolières qui résulte des effets des réformes de la politique et de l'administration fiscales en cours. Les dépenses devraient se stabiliser à environ 16 % du PIB en 2021–26. Bien que le module de l'analyse de viabilité de la dette publique applicable aux pays ayant accès aux marchés (*AVD PAM* ou *MAC DSA en anglais*) qui sert à évaluer le réalisme du scénario de référence considère l'ajustement budgétaire cumulé comme quelque peu optimiste dans l'ensemble, il reflète en partie l'effet des réformes qui ont déjà été mises en place.
- Il est attendu des autorités qu'elles s'en tiennent à une stratégie d'emprunt prudente.** Les autorités demeurent déterminées à ramener la dette à un niveau inférieur à l'objectif régional de 45 % du PIB. Le scénario de référence repose en outre sur l'hypothèse que les autorités émettront une euro-obligation l'année prochaine et utiliseront au moins 82 % de la somme perçue pour refinancer les euro-obligations, réduisant ainsi les paiements en 2022–24.

**3. La dette publique du Gabon évolue à la baisse dans le scénario de référence.** Sous l'effet de la consolidation budgétaire prévue et d'une stratégie d'emprunt prudente, le niveau de la dette brute devrait baisser par rapport au pic atteint en 2020 (77,4 % du PIB) et se situer à environ 56,7 % en 2026.

**4. Le total du service de la dette reste élevé.** Le Gabon a récemment refinancé le prêt-relais exigible en 2020, ce qui a réduit la charge que représente le service de sa dette<sup>1</sup>. Cependant, il est prévu que ce dernier atteindra 77 % du total des recettes budgétaires en 2021 et en moyenne 56 % des recettes sur la période 2021–26. C'est ce qui ressort également de l'analyse des besoins bruts de financement, qui sont estimés à 13 % du PIB en 2021 et atteindront en moyenne 11 % du PIB sur la période de projection (2021–26).

**5. Le Gabon a fait des progrès dans la résolution du problème d'arriérés auquel il est confronté depuis longtemps.** En mai 2021, les arriérés extérieurs du Gabon demeuraient à 0,4 % du PIB. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour prévenir l'accumulation d'arriérés, notamment en réglant les problèmes de communication entre le Trésor public et la Direction en charge de la dette qui ont entraîné l'accumulation d'arriérés par le passé, en améliorant la gestion de trésorerie et les systèmes de suivi des paiements de la dette, et en instaurant un compte unique du Trésor. En ce qui concerne les arriérés intérieurs, les autorités ont commencé à apurer les arriérés de remboursement de TVA à un rythme plus rapide. Elles ont conçu un plan propice à la croissance en vue de l'apurement des arriérés récemment validés par un groupe de travail.

**6. Les euro-obligations arrivant à échéance représentent un risque de refinancement considérable.** Le Gabon a actuellement 1,3 milliards de dollars américains en euro-obligations (environ 15 % du PIB) arrivant à échéance durant la période 2021–24. Les autorités comprennent l'importance de l'exécution rapide d'une stratégie de refinancement et ont inscrit au budget l'émission d'une euro-obligation de 0,9 milliard de dollars américains en 2021 afin de maintenir les conditions actuelles du marché au niveau des modalités du refinancement le plus récent (2017) (hypothèse de référence de l'AVD)<sup>2</sup>. Les principaux risques qui pèsent sur ce scénario de référence sont notamment une nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs et le non-maintien des résultats budgétaires, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur la confiance des investisseurs et faire grimper les primes de risque. L'hypothèse de référence suppose un remboursement partiel en avance du service de la dette exigible en 2021–24, au moyen de 82 % du revenu de l'euro-obligation émise en 2021<sup>3</sup>. Toutefois le montant restant du service de la dette lié aux euro-obligations serait considérable : en moyenne 1 % du PIB par an, soit 4,2 % des recettes budgétaires (tableau 2). L'utilisation de la totalité de tout produit financier potentiel pour le refinancement d'une euro-obligation aiderait à répondre à de gros besoins de financement. En outre, il sera important d'assurer que l'utilisation de ce produit reste compatible avec l'ajustement budgétaire prévu.

<sup>1</sup> Le prêt de 158 milliards de francs CFA devait initialement être remboursé en totalité en 2019. Le remboursement est maintenant divisé en tranches égales sur la période 2019–20 (79 milliards de francs CFA chaque année).

<sup>2</sup> Les modalités incluent un taux d'intérêt d'environ 7 % et une échéance de 10 ans.

<sup>3</sup> Les 18 % restants seront utilisés à des fins d'investissement.

## 7. Les tests de résistance montrent que la dette reste soutenable dans la plupart des scénarios portant sur différents chocs :

- *Choc de solde primaire.* Une détérioration de 1,6 point de pourcentage du PIB du solde primaire en 2022 porte la dette publique à 60 % du PIB avant la fin de la période de projection (2026). Les besoins bruts de financement augmentent aussi légèrement.
- *Choc de croissance.* Les taux de croissance de la production réelle sont abaissés d'un écart-type pendant deux années consécutives à partir de 2022. Le recul de la croissance donne lieu à une détérioration du solde primaire nominal par rapport à son niveau dans le scénario de référence, laquelle atteint 1,7 % du PIB en 2022. En conséquence, le ratio dette/PIB passe à environ 75 % durant le choc sur la croissance et se situe à 64 % en 2026. Les besoins bruts de financement atteignent 9 % du PIB en 2026.
- *Choc de taux d'intérêt.* Les taux d'intérêt réels progressent par hypothèse de 1 252 points de base à compter de 2022. La facture d'intérêts de l'État s'accroît peu à peu, faisant apparaître un taux d'intérêt moyen implicite de près de 10 % d'ici 2026, ce qui est supérieur de presque 5 points de pourcentage au taux de référence. De même, le ratio dette/PIB et les besoins bruts de financement augmentent, et atteignent 65 % et 12 % du PIB, respectivement, d'ici 2026.
- *Choc de taux de change réel.* Sur la base de la limite supérieure de l'estimation de surévaluation dans l'Évaluation du secteur extérieur (voir annexe II), une dépréciation permanente du taux de change réel de 17 % accroît la dette d'environ 6 points de pourcentage du PIB d'ici à 2026. Les besoins bruts de financement augmentent d'environ 1 point de pourcentage du PIB en 2022-26 par rapport au scénario de référence.
- *Choc combiné.* Un choc combiné intègre l'effet le plus important des différents chocs sur toutes les variables pertinentes (croissance du PIB réel, inflation, solde primaire, taux de change et taux d'intérêt). Dans ce cas, la dette passerait à environ 90 % du PIB. Les besoins bruts de financement atteindraient environ 18 % du PIB en 2026.
- *Passifs supplémentaires.* Afin de rendre compte des passifs supplémentaires pouvant ressortir de l'audit des arriérés intérieurs et de la dette des entreprises publiques qui sont actuellement exclus de la couverture de la dette, un choc de 7 % est ajouté à la deuxième année des prévisions. En plus d'une augmentation de l'encours de la dette de 75 % à 84 % en 2021, les besoins bruts de financement atteindraient 11 % du PIB en 2026.

**8. Il existe des facteurs de vulnérabilité considérable qui sont liés au profil de la dette du Gabon, comme l'indique la carte thermique (graphique 1).** Elle montre que le besoin de financement extérieur et le niveau de la dette envers des non-résidents dépassent les repères supérieurs de l'évaluation des risques, et que la perception du marché, la dette à court terme et la dette publique libellée en monnaie étrangère se situent entre les repères supérieur et inférieur de

l'évaluation des risques. Les niveaux d'endettement sont élevés et dépassent les repères du scénario de référence.

**9. Il sera essentiel d'établir des antécédents de paiement à temps des obligations au titre du service de la dette ainsi qu'une stratégie crédible de gestion de la dette à moyen terme pour relever les défis posés par des besoins de financement élevés.** La priorité devrait rester la même, à savoir : éviter l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs. À cet égard, les autorités ont convenu avec les services du FMI de mettre en œuvre des mesures pour améliorer la coordination et la gestion de trésorerie, notamment de celles identifiées au cours de la troisième revue (établir des prévisions hebdomadaires des flux de trésorerie et organiser le transfert mensuel des données relatives au service de la dette de la Direction de la dette au Trésor). Étant donné l'importance du règlement de la question des euro-obligations arrivant à échéance, les autorités devraient utiliser la majorité du produit de toute émission à court terme pour leur refinancement. Plus généralement, les autorités devraient renforcer leur SDMT conformément aux recommandations faites aux autorités par la récente mission d'AT du FMI, qui sont notamment d'atténuer les risques de taux d'intérêt et de refinancement, de renforcer le cadre institutionnel de la gestion de la dette, d'accroître leur présence sur les marchés du financement intérieur et de mettre en place une stratégie de communication avec les investisseurs des euro-obligations pour préparer le refinancement. Étant donné le risque potentiel lié aux passifs conditionnels, les autorités devraient s'efforcer d'élargir le champ couvert par la dette. Une première étape importante consisterait à établir une liste de toutes les entreprises publiques en vue de recueillir des informations sur leur situation financière.

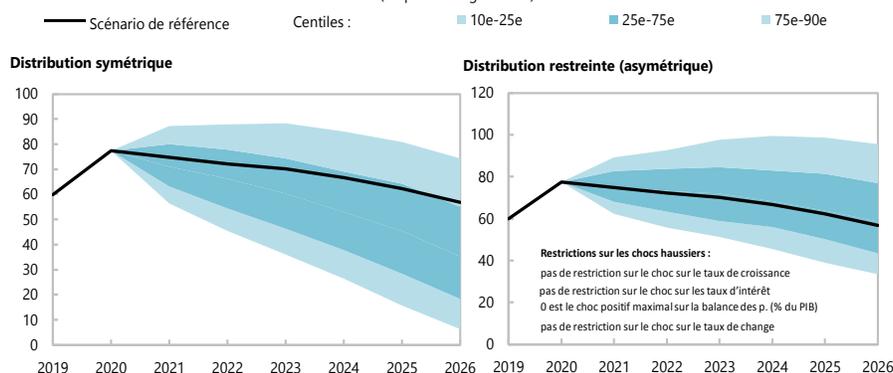
## Graphique 1. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Évaluation des risques

### Carte de stress

Niveau d'endettement <sup>1/</sup>	Choc sur la croissance du PIB réel	Choc sur le solde primaire	Choc sur le taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur les passifs conditionnels
Besoins bruts de financement <sup>2/</sup>	Choc sur la croissance du PIB réel	Choc sur le solde primaire	Choc sur le taux d'intérêt réel	Choc sur le taux de change	Choc sur les passifs conditionnels
Profil de la dette <sup>3/</sup>	Perception du marché	Besoins de financement extérieur	Variation de la proportion de dette à court terme	Dette publique détenue par des non-résidents	Dette en devises

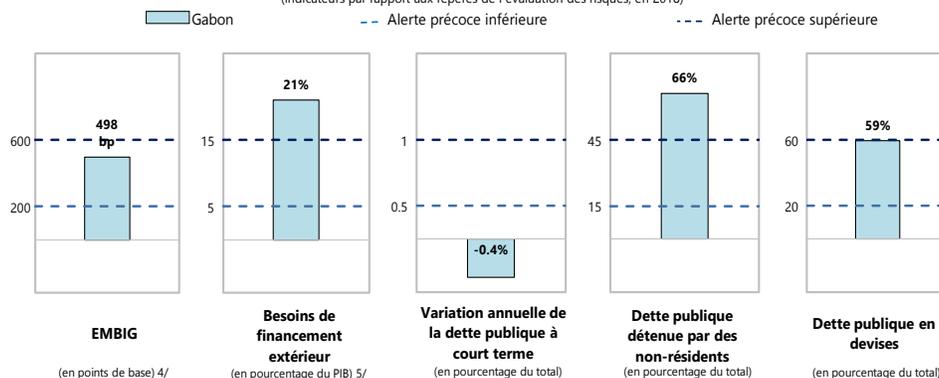
### Évolution des densités prédictives de la dette publique nominale brute

(en pourcentage du PIB)



### Facteurs de vulnérabilité du profil de la dette

(Indicateurs par rapport aux repères de l'évaluation des risques, en 2018)



Source : services du FMI.

1/ La cellule est colorée en vert si le repère relatif à l'endettement, fixé à 70 %, n'est dépassé ni en cas de réalisation du choc spécifique, ni dans le scénario de référence ; en jaune s'il est dépassé en cas de réalisation du choc spécifique, mais pas dans le scénario de référence ; en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence ; et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

2/ La cellule est colorée en vert si le repère relatif aux besoins bruts de financement, fixé à 15 %, n'est dépassé ni en cas de réalisation du choc spécifique, ni dans le scénario de référence ; en jaune s'il est dépassé en cas de réalisation du choc spécifique, mais pas dans le scénario de référence ; en rouge s'il est dépassé dans le scénario de référence ; et en blanc si le test de résistance n'est pas pertinent.

3/ La cellule est colorée en vert si la valeur de la dette du pays est inférieure au repère inférieur de l'évaluation des risques, en rouge si elle dépasse le repère supérieur de l'évaluation des risques et en jaune si elle se situe entre le repère inférieur et le repère supérieur de l'évaluation des risques. Si les données ne sont pas disponibles ou si l'indicateur n'est pas pertinent, la cellule est en blanc.

Les repères inférieurs et supérieurs sont les suivants :

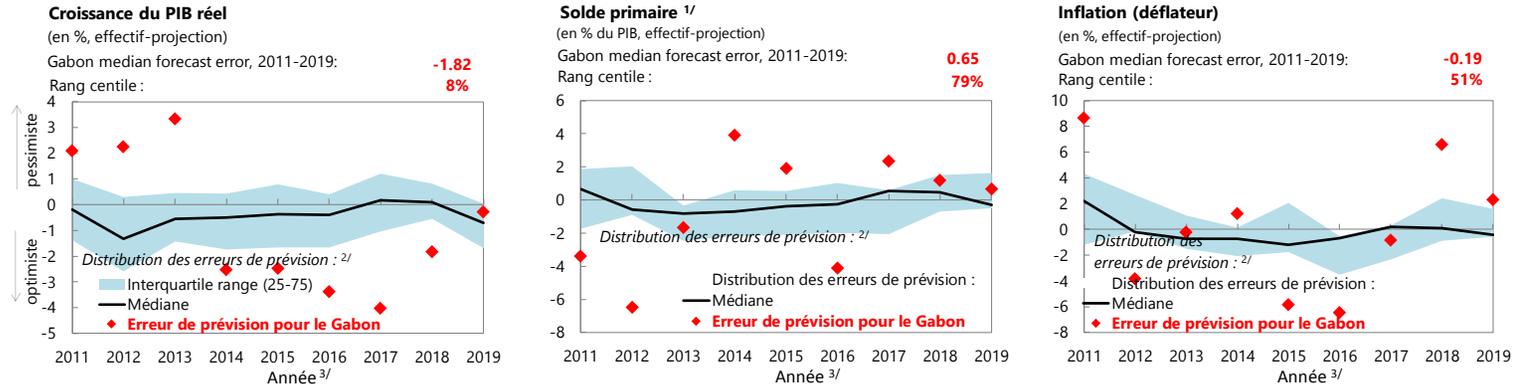
200 et 600 points de base pour les marges sur obligations ; 5 et 15 % du PIB pour les besoins de financement extérieur ; 0,5 et 1 % pour la variation de la proportion de dette à court terme ; 15 et 45 % pour la dette publique détenue par des non-résidents ; et 20 et 60 % pour la proportion de dette libellée en devises.

4/ Écart défini comme la moyenne sur les trois derniers mois.

5/ Le besoin de financement extérieur est défini comme la somme du déficit des transactions courantes, de l'amortissement de la dette extérieure totale à moyen et long terme, et de la dette extérieure totale à court terme en fin de période précédente.

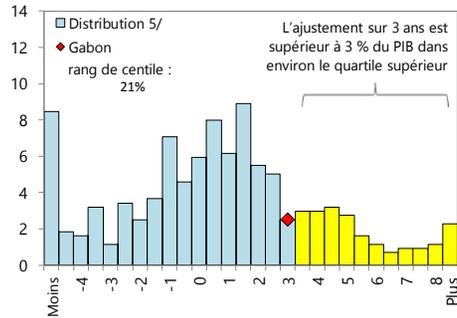
## Graphique 2. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Réalisme des hypothèses du scénario de référence

### Résultats antérieurs des prévisions, par rapport à tous les pays

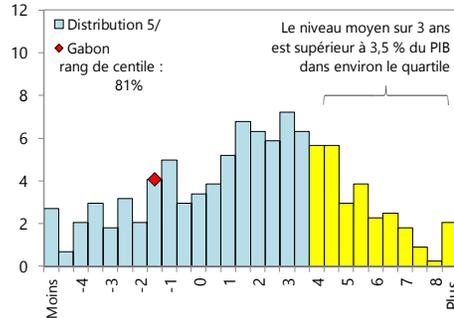


### Évaluation du réalisme de l'ajustement budgétaire projeté

#### Ajustement sur 3 ans du solde budgétaire corrigé des variations cycliques (En pourcentage du PIB)

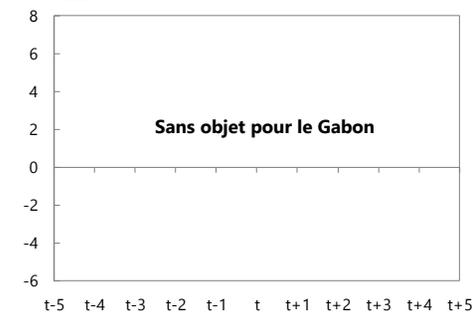


#### Niveau moyen sur 3 ans du solde primaire corrigé des variations cycliques (En pourcentage du PIB)



### Analyse expansion/récession <sup>4/</sup>

#### Croissance du PIB réel (en pourcentage)



Source : services du FMI.

1/ Le solde primaire hors pétrole est utilisé comme valeur de substitution pour le solde budgétaire corrigé des variations cycliques.

2/ La répartition inclut tous les pays, le classement en centile concerne tous les pays.

3/ Projections faites dans l'édition de printemps des PEM de l'année précédente.

4/ Sans objet pour le Gabon, car ce pays ne satisfait ni au critère d'écart de production, ni à celui de la croissance du crédit privé.

5/ Les données couvrent les observations annuelles de 1990 à 2011 pour les pays avancés et les pays émergents dont la dette dépasse 60 % du PIB. Pourcentage de l'échantillon sur l'axe vertical.

### Graphique 3. Gabon : Analyse de viabilité de la dette du secteur public — Scénario de référence

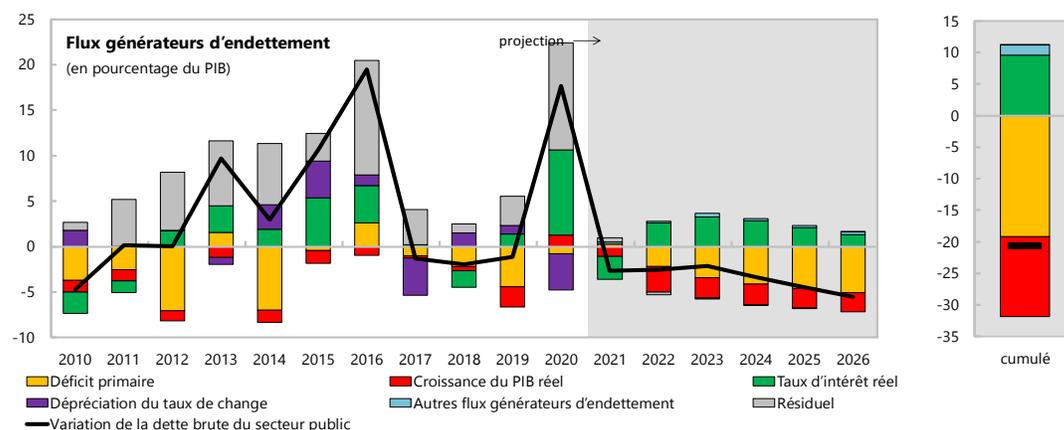
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

#### Indicateurs d'endettement, indicateurs économiques et indicateurs de marché <sup>1/</sup>

	Effectif			Projections						A la date du 10 juin 2021		
	2010-2018 <sup>2/</sup>	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026			
Dettes publiques brutes nominales	40.2	59.8	77.4	74.7	72.2	70.1	66.8	62.3	56.7	Spreads souverains EMBIG (bp) 3/ 431 CDS à 5 ans (pdb) n.a.		
Dont : garanties	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2			
Besoins bruts de financement public	3.2	2.8	13.2	13.0	8.2	8.0	8.0	11.0	7.2			
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	4.0	3.9	-1.8	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5	Notation	Etrangère	Locale
Inflation (déflateur du PIB, en %)	1.9	1.6	-9.2	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5	Moody's	Caa1	Caa1
Croissance du PIB nominal (en %)	6.0	5.5	-10.8	9.3	4.3	2.8	3.6	4.8	6.1	S&Ps	B	B
Taux d'intérêt effectif (en %) <sup>4/</sup>	4.6	4.0	4.5	4.2	4.0	4.2	4.4	4.6	4.9	Fitch	CCC	CCC

#### Contribution aux variations de la dette publique

	Effectif			Projections						cumulé	solde primaire stabilisateur de dette <sup>9/</sup>
	2010-2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Variation de la dette publique brute	3.9	-1.1	17.6	-2.7	-2.5	-2.1	-3.3	-4.5	-5.6	-20.7	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-1.3	-4.3	5.9	-3.1	-2.2	-2.0	-3.3	-4.5	-5.6	-20.7	
Déficit primaire	-2.2	-4.4	-0.8	0.3	-2.2	-3.4	-4.1	-4.6	-5.1	-19.2	-0.5
Recettes primaires (hors intérêts) et dons	23.6	19.5	17.6	17.1	18.4	19.2	20.1	20.8	21.0	116.6	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21.4	15.1	16.8	17.4	16.1	15.8	15.9	16.2	15.9	97.4	
Dynamique automatique de la dette <sup>5/</sup>	0.9	0.1	6.7	-3.6	-0.2	1.0	0.5	-0.1	-0.7	-3.1	
Écart taux d'intérêt/croissance <sup>6/</sup>	0.2	-0.9	10.6	-3.6	-0.2	1.0	0.5	-0.1	-0.7	-3.1	
Dont : taux d'intérêt réel	1.2	1.4	9.4	-2.5	2.6	3.2	2.8	2.1	1.3	9.6	
Dont : croissance du PIB réel	-1.0	-2.3	1.2	-1.1	-2.8	-2.3	-2.3	-2.2	-2.1	-12.7	
Dépréciation du taux de change <sup>7/</sup>	0.7	1.0	-4.0	...	...	...	...	...	...	...	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.4	0.3	0.2	0.3	1.6	
Recettes privat. & recouvr. impôt en retard (nég.)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Passifs conditionnels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Accumulation dépôts dans syst. bancaire	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.4	0.3	0.2	0.3	1.6	
Résiduel, y compris variations des actifs <sup>8/</sup>	5.2	3.2	11.7	0.5	-0.3	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	



Source : services du FMI.

1/ Le secteur public est défini comme les administrations publiques et comprend les garanties publiques.

2/ D'après les données disponibles.

3/ EMBIG.

4/ Défini comme les paiements d'intérêts divisés par l'encours de dette (hors garanties) à la fin de l'exercice précédent.

5/ Calculée de la façon suivante :  $[(r - \pi(1+g)) - g + ae(1+r)] / (1+g+\pi+gr)$  multiplié par le ratio d'endettement de la période précédente, avec  $r$  = taux d'intérêt nominal effectif ;  $\pi$  = taux de croissance du déflateur du PIB ;  $g$  = taux de croissance du PIB réel ;  $a$  = proportion de la dette libellée en devises ; et  $e$  = dépréciation du taux de change nominal (mesurée par l'augmentation de la valeur du dollar américain en monnaie nationale).

6/ La contribution du taux d'intérêt réel est calculée sur la base du numérateur de la note 5, à savoir  $r - \pi(1+g)$ , et de la contribution de la croissance réelle, à savoir  $-g$ .

7/ La contribution du taux de change est calculée à partir du numérateur de la note 5, à savoir  $ae(1+r)$ .

8/ Inclut les variations du stock des garanties, des actifs, et la reconnaissance d'arriérés. Pour les projections, inclut les variations de taux de change au cours de la période examinée.

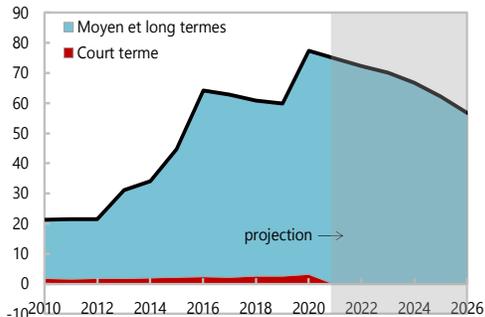
9/ Suppose que les variables clés (croissance du PIB réel, taux d'intérêt réel et autres flux générateurs d'endettement identifiés) restent au niveau de l'année de projection précédente.

**Graphique 4. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Composition de la dette publique et autres scénarios**

**Composition de la dette publique**

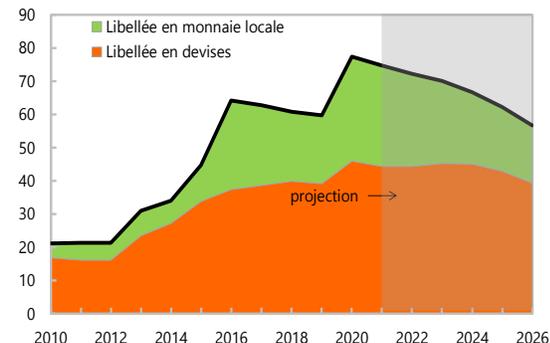
**Par échéance**

(en pourcentage du PIB)



**Par monnaie**

(en pourcentage du PIB)

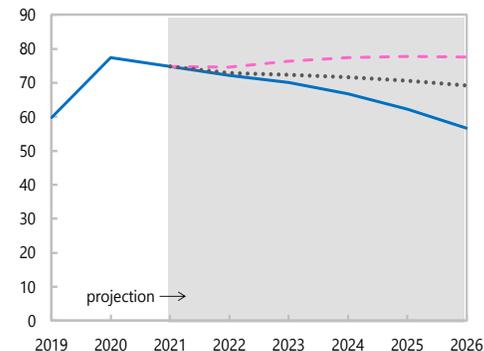


**Autres scénarios**

— Scénario de référence      ..... Historique      - - - - - Solde primaire constant

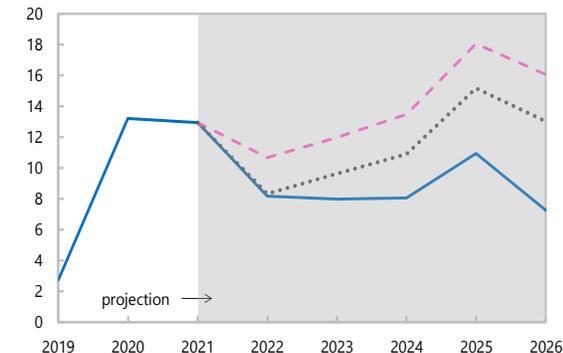
**Dette publique nominale brute**

(en pourcentage du PIB)



**Besoins bruts de financement public**

(en pourcentage du PIB)



**Hypothèses sous-jacentes**

(en pourcentage)

Scénario de référence	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	2.2	3.4	4.1	4.6	5.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.0	4.2	4.4	4.6	4.9

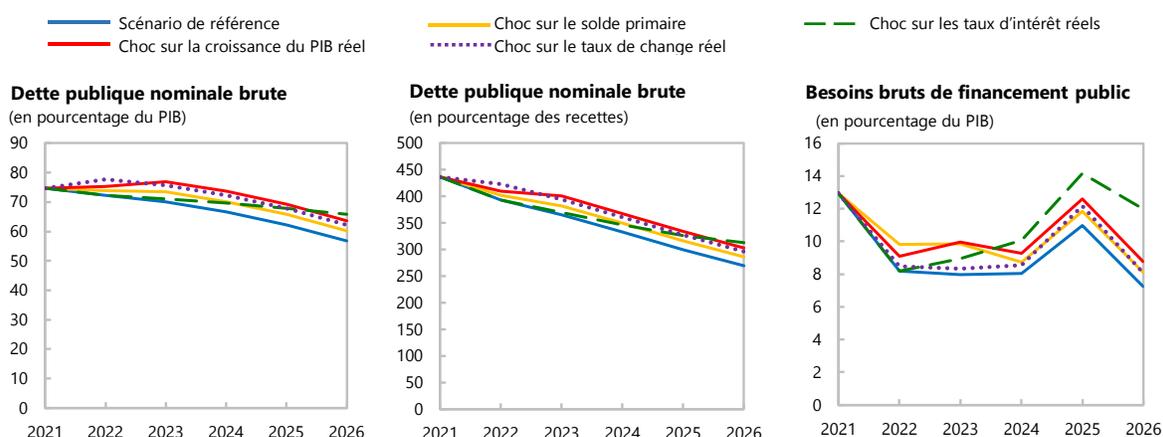
Scénario de solde primaire constant	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.0	4.2	4.4	4.7	5.0

Scénario historique	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Croissance du PIB réel	1.5	3.2	3.2	3.2	3.2	3.2
Inflation	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.0	4.6	5.2	5.7	6.4

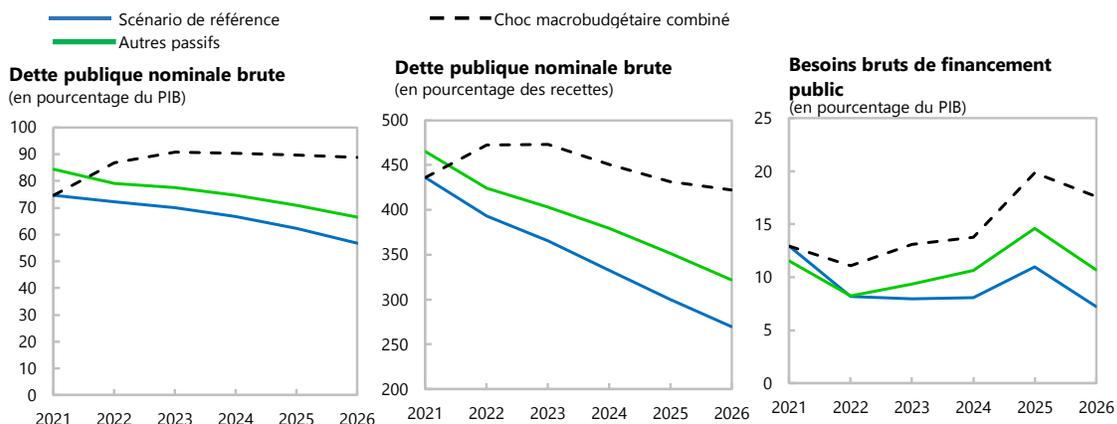
Source : services du FMI.

### Graphique 5. Gabon : Analyse de viabilité de la dette publique — Tests de résistance

#### Tests de résistance macrobudgétaire



#### Tests de résistance complémentaires



#### Hypothèses sous-jacentes (en pourcentage)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Choc sur le solde primaire</b>						
Croissance du PIB réel	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	0.6	1.8	4.1	4.6	5.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.0	4.3	4.5	4.7	4.9
<b>Choc sur les taux d'intérêt réels</b>						
Croissance du PIB réel	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	0.4	-0.4	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	2.2	3.4	4.1	4.6	5.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.0	5.6	7.2	8.6	10.5
<b>Choc combiné</b>						
Croissance du PIB réel	1.5	1.2	0.5	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	-0.3	-1.1	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	0.6	1.8	4.1	4.6	5.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.6	5.8	7.5	9.0	10.9
<b>Choc croissance PIB réel</b>						
Croissance du PIB réel	1.5	1.2	0.5	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	-0.3	-1.1	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	1.7	2.3	4.1	4.6	5.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.0	4.2	4.5	4.7	4.9
<b>Choc sur le taux de change réel</b>						
Croissance du PIB réel	1.5	3.9	3.2	3.4	3.4	3.5
Inflation	7.6	6.0	-0.4	0.2	1.3	2.5
Solde primaire	-0.3	2.2	3.4	4.1	4.6	5.1
Taux d'intérêt effectif	4.2	4.6	4.2	4.4	4.6	4.9

Source : services du FMI.

## Annexe VI. Gabon : Cadre de renforcement des capacités et d'assistance technique

*Cette note présente l'accord conclu entre l'équipe pays du Gabon et les autorités gabonaises sur la stratégie de renforcement des capacités et les objectifs attendus en appui aux priorités de politique macroéconomique pour la période à venir. La note définit un ensemble de jalons et de résultats liés au programme d'assistance technique (AT), y compris les actions à entreprendre par les autorités pour atteindre les objectifs convenus.*

### A. Priorités stratégiques

Malgré certains progrès, les capacités administratives et institutionnelles présentent encore des faiblesses. Dans ce contexte, les grandes priorités stratégiques pour le Gabon demeurent : (i) l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures ; (ii) la réduction des transferts aux entreprises publiques et la maîtrise des risques budgétaires ; et (iii) le renforcement de la crédibilité et de la transparence budgétaire, et la limitation de l'accumulation des arriérés intérieurs. En outre, les autorités se sont engagées dans la transition vers une économie verte qui aura un impact sur la politique fiscale et l'investissement public. Une assistance technique importante sera fournie pour soutenir les efforts des autorités concernant les défis susmentionnés.

### B. Assistance technique et renforcement des capacités du programme précédent

Le Gabon a reçu une assistance technique (AT) substantielle du FMI au cours du précédent programme. Dans la plupart des cas, l'AT s'est attaquée aux faiblesses structurelles et les recommandations sont mises en œuvre avec des résultats jusqu'à présent mitigés. Au cours des deux dernières années, le Gabon a reçu un soutien du FMI (du siège ou d'AFRITAC) ou d'autres bailleurs (par exemple, la Banque mondiale) sur un large éventail de sujets critiques : (i) l'administration et la politique fiscales ; (ii) la gestion des finances publiques, y compris la gestion de la trésorerie, les investissements et les marchés publics ; (iii) la comptabilité et les rapports budgétaires ; (iv) la gestion des ressources naturelles ; (v) les statistiques macroéconomiques ; (vi) la gestion de la dette ; (vii) les marchés financiers ; et (viii) les marchés publics. Toutefois, bon nombre de ces progrès n'ont pas été réalisés et la crédibilité et la transparence budgétaires restent faibles. Les finances publiques souffrent également de retards dans la mise en œuvre des réformes nécessaires découlant des directives de la CEMAC.<sup>1</sup>

### C. Priorités de l'AT à l'avenir

<sup>1</sup> Loi organique 02/2014 relative à la loi budgétaire et à l'exécution du budget ; directive 01/11 -UEAC-190-CM-22 relative aux lois budgétaires.

Pour soutenir les priorités stratégiques des autorités, l'AT continuera à se concentrer sur le renforcement des capacités dans les domaines susmentionnés afin d'assurer la continuité et de soutenir les efforts des autorités dans la gestion macroéconomique, en particulier dans l'administration des recettes (fiscales et douanières) et la gestion des finances publiques. Le FMI assurera la liaison avec d'autres bailleurs pour coordonner les activités d'AT et les compléter si nécessaire.

## Administration des recettes et politique fiscale (2021–24)

- Objectifs : Accroître la mobilisation des recettes domestiques grâce à des outils et des processus modernisés, une assiette fiscale plus large et une politique fiscale respectueuse de l'environnement. Il s'agit notamment (i) de mettre en œuvre des réformes de la politique fiscale afin d'améliorer l'efficacité, l'équité et la productivité des recettes, et de contribuer à la protection de l'environnement ; (ii) d'élargir l'assiette fiscale, notamment en rationalisant les exonérations fiscales et en mettant en place des outils et des processus pour améliorer l'analyse et la prise de décision en matière de recettes ; (iii) de renforcer les capacités des services fiscaux et douaniers et de parvenir à un déploiement complet des systèmes informatiques des administrations fiscale et douanière.
- Résultats : (i) Le contrôle des exonérations fiscales est renforcé et leur champ d'application est progressivement réduit en fonction de leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux ; (ii) le ratio impôts/PIB augmente conformément aux objectifs des critères de convergence de la CEMAC ; (iii) la transition vers une économie verte est amorcée par des mesures fiscales appropriées ; (iv) le recouvrement des recettes est plus rapide et plus transparent, et la couverture, la fréquence et l'efficacité des contrôles sont améliorées ; (v) toutes les recettes peuvent être déclarées et payées par voie électronique et les paiements en espèces pour les recettes douanières et fiscales ne sont plus acceptés au-delà d'un certain montant.
- Jalons : (i) Examen des exonérations fiscales existantes et stratégie de réduction de leur champ d'application (2021) ; (ii) réduction progressive des exonérations fiscales à un taux moyen de 0,4% du PIB par an sur la durée du programme (2021–24) ; (iii) mise en place d'une unité de politique fiscale (2022) ; (iv) déploiement progressif de e-T@x tant pour les déclarations que pour les paiements (2022–24) ; (v) mise en conformité de tous les taux d'imposition et les droits de douane dans les systèmes informatiques avec les dispositions nationales et régionales (2022) ; (vi) réforme des titres de propriété et introduction d'une taxe foncière unique (TFU) ; (vii) refonte du compte séquestre de TVA (2022) ; et (viii) réduction des paiements en espèces (2023).
- Input : Des missions conduites par le siège (ex., exonérations fiscales, conformité des taux d'imposition et des droits de douane, fiscalité verte, unité de politique fiscale) complétées par des missions d'AT de AFRITAC Centre (ex., mise en œuvre des recommandations d'une précédente mission d'AT ; renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières ; déploiement des systèmes informatiques).
- Hypothèses : (i) Amélioration des services à la clientèle pour faciliter les procédures des contribuables ; (ii) élimination des exemptions inefficaces et injustifiées et amélioration progressive de l'efficacité des autres exemptions et régimes spéciaux ; (iii) volonté de mettre en œuvre les recommandations fiscales et douanières de la précédente mission d'AT (ex., la réforme portant sur l'impôt foncier) ; et (iv) l'accélération et l'extension de l'informatisation et de la numérisation (digitalisation) aux opérations d'administration des recettes.

### Gestion des finances publiques (2021–24)

- Objectifs : Réduire les risques budgétaires et renforcer le suivi des engagements conditionnels, renforcer la crédibilité et la transparence du budget, et soutenir la transition vers une économie verte. Il s'agira (i) de surveiller et de publier les risques budgétaires et d'assurer un contrôle efficace des entités publiques ; (ii) d'améliorer la transparence afin de garantir la publication régulière et complète des informations budgétaires conformément aux objectifs des directives de la CEMAC ; (iii) de renforcer la crédibilité et l'exécution budgétaires et la gestion de la trésorerie afin d'éviter l'accumulation d'arriérés domestiques ; (iv) d'améliorer l'efficacité et la transparence des investissements publics conformément aux objectifs de développement du Gabon, notamment en matière d'environnement ; et (v) de renforcer la coordination entre les départements du budget et du trésor, notamment grâce à des systèmes informatiques mieux articulés.
- Résultats : (i) Les principaux risques budgétaires, en particulier ceux liés aux entreprises d'État, aux garanties et aux PPP, sont publiés périodiquement et font l'objet d'un suivi efficace ; (ii) la mise en œuvre d'un compte unique du Trésor (CUT) totalement fonctionnel est achevée ; (iii) la crédibilité et l'exécution du budget sont renforcées pour garantir l'absence d'accumulation d'arriérés domestiques ; (iv) la gestion des investissements publics est renforcée et conforme aux objectifs du gouvernement en matière de climat ; (v) les données fiscales et financières, notamment en ce qui concerne la COVID19, sont publiées périodiquement et de manière exhaustive ; et (vi) la transition complète vers le MSFP 2001/2014 est achevée (2024).
- Jalons : (i) Elaboration d'une liste exhaustive des risques budgétaires annexée à la Loi de Finances (2021) ; (ii) réforme du compte séquestre de TVA (2022) ; (iii) réalisation d'une évaluation de suivi PIMA et PIMA-CC (2021–22) ; (iv) renforcement de l'articulation entre la classification budgétaire et le plan comptable (2022) ; (v) élaboration d'une annexe à la Loi de Finances portant sur les entités du secteur public (2022) ; (vi) production d'un bilan du secteur public (2023) ; (vii) élaboration de l'annexe spéciale pour les opérations hors bilan ; (viii) mise en œuvre complète du CUT (2023) ; et (ix) production d'un TOFE et de comptes nationaux conformes aux normes MSFP 2001/2014.
- Input : Des missions conduites par le siège (ex., PIMA et PIMA-CC, PSBS) complétées par des missions d'assistance technique d'AFRITAC Centre (ex., déclaration de risque fiscal, compte séquestre TVA, classification budgétaire, annexe pour les opérations hors bilan, CUT).
- Hypothèses : (i) Appui politique continu aux réformes de gestion des finances publiques ; (ii) la volonté de mettre en œuvre les recommandations de l'AT ; (iii) la mise à disposition en temps opportun de ressources adéquates pour améliorer l'efficacité des départements de gestion des finances publiques ; et (iv) la poursuite de l'amélioration des pratiques de gouvernance.

### Secteur financier (2021–24)

- Objectifs : (i) Améliorer la solidité du secteur financier, en achevant la liquidation des banques publiques et en mettant en place une stratégie actualisée de réduction des créances douteuses, notamment en renforçant les capacités du système judiciaire ; (ii) rationaliser et rendre plus efficaces et transparents les institutions publiques de financement en mettant en œuvre un plan assorti d'un calendrier précis, une fois que les audits du FGIS et du CDC achevés (iii) adopter une stratégie nationale d'inclusion financière, conformément à la stratégie régionale, afin de faciliter et d'améliorer l'accès aux services de financement et de

	<p>paiement ; (iv) élaborer et mettre en œuvre un plan visant à élargir la base d'investisseurs pour les obligations souveraines et à réduire l'exposition des banques au risque souverain, notamment en appliquant les réglementations existantes sur la détention d'obligations d'État par les négociants principaux, en coopération avec les autorités régionales.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats :</li> <li>• Jalons :</li> <li>• Input :</li> <li>• Hypothèses</li> </ul>	<p>Les créances douteuses pour l'ensemble du système bancaire sont progressivement réduites à un seul chiffre d'ici à fin 2024, et que les capacités judiciaires (juges formés, tribunaux de commerce opérationnels, registres des garanties) ont été mises à niveau pour répondre aux besoins du moment ; les entités financières publiques sont bien gérées, fonctionnent de manière transparente et ont une nouvelle stratégie exclusivement axée sur le financement indirect (fin 2022) ; la liquidation des trois banques en faillite est achevée (2021 : BHG, Postbank, 2022 : BGD) sans coût significatif pour l'État ; une stratégie nationale d'inclusion financière est élaborée et sa mise en œuvre a commencé (2022) ; les investisseurs institutionnels et les particuliers détiennent un tiers des obligations souveraines gabonaises d'ici fin 2024.</p> <p>Adopter (i) une stratégie visant à élargir la base d'investisseurs pour les obligations souveraines d'ici fin 2021, (ii) une stratégie actualisée de réduction des créances douteuses, comprenant un plan d'apurement des arriérés domestiques et un renforcement des capacités judiciaires d'ici fin avril 2022, (iii) un plan assorti d'un calendrier d'ici fin juin 2022 pour réformer la CDC et le FGIS.</p> <p>Des missions d'assistance technique conduites par le siège si nécessaire, par exemple pour (i) examiner et commenter le plan visant à élargir la base d'investisseurs pour les obligations souveraines (décembre 2021) ; (ii) examiner et commenter la stratégie actualisée de réduction des créances douteuses (mars 2022) ; (iii) examiner et commenter le plan de réforme de la CDC et du FGIS (juin 2022).</p> <p>Un engagement fort pour (i) renforcer les banques existantes et favoriser la stabilité financière, notamment en réduisant le lien entre les banques et l'État ; (ii) éviter les liquidations longues et coûteuses, minimiser le coût fiscal et traiter équitablement tous les emprunteurs et déposants ; (iii) renforcer les capacités institutionnelles et imposer l'état de droit ; et (iv) développer l'accès au financement pour tous.</p>
<p><b>Statistiques macroéconomiques et fiscales (2021–24)</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectif :</li> <li>• Résultats :</li> <li>• Jalons :</li> <li>• Input :</li> <li>• Hypothèses :</li> </ul>	<p>Couverture de toutes les opérations du secteur public.</p> <p>Les statistiques et rapports budgétaires sont conformes aux normes du MSFP 2001/2014 ainsi qu'aux directives et délais régionaux. Ils couvrent toutes les opérations, les stocks et les flux du secteur public.</p> <p>(i) Présenter le TOFE selon les normes MSFP 2001/2014 pour le gouvernement central (2021) ; (ii) transition complète vers les normes MSFP 2001/2014 élargie au secteur public (2023).</p> <p>AFRITAC Centre continuera de fournir une assistance technique pour la transition vers les normes du MSFP.</p> <p>(i) Les ressources humaines et financières sont disponibles ; (ii) il existe une bonne collaboration entre les parties prenantes ; (iii) les données fiscales sont disponibles, complètes et conformes aux normes requises.</p>

## D. Risques et mesures d'atténuation

La mise en œuvre du programme d'assistance technique est soumise à divers risques. Le tableau ci-dessous résume ces risques et présente les mesures visant à surveiller et à atténuer leur impact pendant la mise en œuvre de l'AT. Il s'agira d'un outil de gestion de l'AT qui sera mis à jour périodiquement au fur et à mesure de l'évolution du programme d'AT. Les autorités se sont engagées à faire leur part en fournissant les ressources humaines et budgétaires nécessaires pour absorber l'AT future et suivre les recommandations de l'AT.

Risque	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
<b>1. Affaiblissement de l'engagement politique en faveur des réformes</b>			
Un affaiblissement du soutien pourrait annuler les gains récents et affaiblir les perspectives budgétaires.	<i>Moyen</i>	<i>Elevé</i>	Les autorités gabonaises sont conscientes de la nécessité d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et de générer des recettes supplémentaires. Elles ont initié des initiatives visant à améliorer la politique et l'administration fiscales avec le soutien continu du Fonds et d'autres partenaires au développement. Le Fonds fournira également une assistance technique visant à améliorer la gestion des finances publiques et les investissements publics.
<b>2. Contraintes liées à la capacité de mise en œuvre</b>			
La faiblesse des capacités institutionnelles et des ressources humaines pourrait entraîner des retards ou entraver sa mise en œuvre.	<i>Moyen</i>	<i>Elevé</i>	Si, selon les normes régionales, les capacités institutionnelle et technique du Gabon peuvent être considérées comme adéquates, le nombre limité du personnel technique dans plusieurs ministères clés peut entraver les progrès. Une formation pratique et le soutien d'experts à court ou long terme contribueraient à améliorer la capacité de mise en œuvre.
<b>3. Risques financiers</b>			
Le financement peut être un facteur qui empêche la bonne mise en œuvre des recommandations et des résultats de l'AT. Par exemple, les recommandations de l'AT qui nécessitent l'achat d'équipement et/ou l'embauche de personnel peuvent être retardées si l'équipement et le personnel nécessaires n'ont pu être achetés et embauchés pour des raisons budgétaires.	<i>Moyen</i>	<i>Elevé</i>	Les autorités améliorent leur capacité à évaluer les coûts liés à l'AT et s'engagent à inclure ces coûts dans leurs budgets annuels. Les gains d'efficacité en matière de dépenses pourraient également contribuer à créer un espace budgétaire pour faciliter la mise en œuvre des recommandations de l'AT.

## E. Engagements des autorités

Les autorités gabonaises sont déterminées à poursuivre le renforcement des capacités pour une mise en œuvre réussie de l'accord élargi. Elles se sont entendues avec le Fonds sur une stratégie globale de renforcement des capacités dans le contexte du projet de cadre de renforcement des capacités du Fonds (CBF). Elles sont déterminées à mettre en œuvre avec succès ce cadre de renforcement des capacités et l'assistance technique complémentaire fournie par d'autres bailleurs en s'assurant du soutien politique, du personnel et des autres ressources nécessaires. Ce faisant, elles prévoient de fournir des ressources financières et humaines suffisantes aux secteurs identifiés comme prioritaires dans le programme de renforcement des capacités, ainsi que des ressources budgétaires pour mettre en œuvre les recommandations de l'AT ayant des implications financières. Les autorités renforceront les unités chargées du suivi de la mise en œuvre des réformes en leur fournissant les ressources nécessaires pour gérer l'ensemble du programme de renforcement des capacités. Elles entendent également redoubler d'efforts pour s'assurer que les plans sectoriels de renforcement des capacités sont dûment discutés avec les personnes et les unités responsables de la mise en œuvre des recommandations.

## Appendice I. Lettre d'intention

Le 15 juillet 2021

Mme Kristalina Georgieva  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
Washington, DC  
USA

Objet : Lettre d'Intention sur les Politiques Economiques et Financières.

Madame la Directrice Générale,

Le Gabon continue de faire face à des difficultés de financement de balance des paiements (BDP) résultant de la pandémie de COVID-19 et de l'effondrement des cours internationaux du pétrole. Au 18 juin 2021, le Gabon a enregistré 24 864 cas et 158 décès sur une population d'environ 2,2 millions d'habitants. Bien que notre capacité de lutter contre le Covid-19 ait été renforcée, la deuxième vague continue de nous poser de grands défis. Nous continuons à déployer tous nos efforts pour contrôler l'impact sanitaire et social de la pandémie. Nous mettons également en œuvre des mesures pour remettre l'économie sur la voie d'une croissance robuste, durable et inclusive.

Notre objectif est de stabiliser l'économie et de jeter les bases d'une croissance soutenue et inclusive. Dans ce contexte, notre priorité à court terme est de poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie de riposte à la Covid. Cette dernière qui comprend une dimension sanitaire, un volet social et une composante économique a permis de sauver des vies et d'atténuer les effets négatifs sur l'économie en renforçant les infrastructures de santé et en fournissant un soutien ciblé aux personnes et aux secteurs les plus affectés par ce choc économique. Dans le cadre de la relance économique post-covid, le Gouvernement a élaboré un Plan d'Accélération de la Transformation 2021–23 (PAT 2021–23) préservant la viabilité et la soutenabilité de la dette et des finances publiques, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public, l'accompagnement des filières stratégiques. Il s'agit également de renforcer les instruments de financement de l'économie, notamment à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, et de réaliser des investissements productifs structurels et d'infrastructures visant à développer la capacité productive du pays et accroître la productivité pour promouvoir une économie plus diversifiée.

Notre plan vise à assurer le financement de nos besoins de développement tout en préservant la viabilité de la dette et la stabilité macroéconomique. Dans ce contexte, nous mettons en œuvre un assainissement budgétaire ambitieux et propice à la croissance en augmentant les recettes domestiques, améliorant la composition et l'efficacité des dépenses, renforçant la gouvernance et la

transparence, et améliorant l'environnement des affaires. Nous sommes fortement attachés au programme de réforme et avons déjà pris des mesures importantes pour réduire les dépenses fiscales et augmenter l'assiette fiscale. Nous avons également terminé l'audit de quatre grandes entreprises publiques clés, publié les contrats relatifs aux dépenses liées au COVID-19 et mis en œuvre des étapes majeures vers l'application du pays à l'ITIE. Les objectifs et les politiques de relance économique sont présentés dans le mémorandum des politiques économiques et financières ci-joint.

Pour soutenir ces objectifs, nous demandons un accord financier au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI de trois ans pour un montant équivalant à 388,8 millions de DTS, ce qui correspond à 180 pour cent du quota du Gabon au FMI —à décaisser au titre de l'appui budgétaire. Nous poursuivrons le dialogue avec les autres partenaires au développement, y compris la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, pour leur soutien à combler nos besoins de financement extérieur alors que nous nous lançons dans un effort d'assainissement budgétaire pluriannuel.

Le programme proposé comprend une série de critères de performance quantitatifs et d'objectifs indicatifs établis dans le protocole d'accord technique (PAT), Attachement II. Il comprend également une série de repères structurels couvrant des actions de réforme qui renforceront les performances de notre économie.

Nous considérons que les politiques décrites dans le MPEF ci-joint, sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires si elles s'avéraient nécessaires pour atteindre les objectifs du programme économique, et nous consulterons le FMI avant toute révision nécessaire des politiques contenues dans la présente lettre d'intention et le mémorandum ci-joint, conformément aux politiques du Fonds sur de telles questions. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, en particulier celles mentionnées dans le Protocole d'Accord Technique.

Le gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre, le mémorandum de politique économique et financière pour 2021–23, le protocole d'accord technique et le prochain rapport des services du FMI pour la demande de l'accord financier au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma haute considération,

/s/

Madame Nicole Jeanine Lydie ROBOTY epse MBOU  
Ministre de l'Économie et de la Relance

Pièces jointes (2)

1. Mémorandum de politique économique et financière
2. Protocole d'accord technique

# Pièce jointe I. Mémoire des Politiques Économiques et Financières

Le 15 juillet 2021

*Notre gouvernement a pour objectif de répondre aux besoins économiques et sociaux causés par le double choc de la Covid-19 et la chute des prix du pétrole, de renforcer nos filets sociaux, d'ancrer la viabilité budgétaire et la soutenabilité de la dette publique et de continuer à renforcer nos institutions pour une économie gabonaise plus dynamique et plus résiliente. Ce mémorandum décrit les priorités de la politique du Gouvernement dans le cadre de son programme soutenu par un accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) du FMI, et précise les objectifs de politique économique et structurelle.*

## I. INTRODUCTION

**21. Ce mémorandum préparé dans le contexte du double choc sans précédent lié à la pandémie de COVID-19 et à une forte baisse des prix des principales matières premières.**

Alors que le taux de mortalité de la pandémie au Gabon a été limité, avec environ 11,14 cas confirmés mais seulement 0,07 décès pour 1 000 habitants au 18 juin 2021, il continue de mettre à rude épreuve la capacité de notre gouvernement à faire face à son impact social et économique. Cela a également ralenti la progression de nos objectifs de développement et remet en cause nos efforts pour préparer le terrain pour une croissance soutenue et inclusive.

**22. L'apparition de la crise sanitaire liée à la COVID-19 a plombé la dynamique de reprise de l'économie gabonaise entamée dans le cadre de la mise en œuvre du programme de relance économique soutenu par l'accord triennal au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) (2017-20).** En effet, après la crise liée à la chute des cours des matières premières intervenue en 2015–2016, le Gabon a enregistré des progrès significatifs de stabilisation de son économie, dans le cadre du programme soutenu par un accord triennal au titre du MEDC (2017–20), qui a expiré en juin 2020. La crise liée à la pandémie est donc venue interrompre ce processus de consolidation. Ainsi, en plus de la baisse des prix des principaux produits exportés notamment le pétrole brut (-34,0%) et le manganèse (-18,7%) de nombreuses branches ont enregistré une baisse d'activité, à la suite des mesures de restriction prises pour lutter contre la propagation de la pandémie. L'économie nationale a fini l'année 2020 en récession avec un PIB réel en baisse de 1,8% en 2020 contre une croissance de 3,9% en 2019, plombée à la fois par une baisse de la production pétrolière et celle de l'activité hors pétrole

**23. Le gouvernement gabonais a agi rapidement pour contenir la propagation de la COVID-19 et augmenter la capacité de son système de santé.** En effet, dès l'apparition des premiers cas de contamination enregistrés à partir de mars 2020, des mesures restrictives fortes ont été prises pour limiter les risques, notamment la fermeture des frontières, l'établissement d'un

couvre-feu, la limitation des déplacements à l'intérieur du pays et la fermeture de certaines activités non essentielles. Des efforts significatifs ont été déployés afin de mettre à niveau la capacité de riposte sanitaire, à travers des investissements en équipements (renforcement des plateaux techniques), dans l'approvisionnement en médicaments et la formation des agents.

**24. L'économie a été durement touchée au début de la pandémie, mais il y a des signes de reprise.** Les indicateurs à haute fréquence de l'activité économique pointent vers un impact le plus prononcé de la pandémie au deuxième trimestre 2020, avant une reprise progressive des activités, grâce à l'assouplissement de certaines mesures restrictives. Depuis le dernier trimestre 2020, certains secteurs économiques ont enregistré des améliorations significatives de leurs performances, notamment l'industrie du bois, le manganèse, le raffinage du pétrole et les transports. Les données disponibles pour le premier trimestre 2021 ont continué à montrer des signes d'amélioration de l'activité économique, avec une augmentation de la production dans les secteurs du manganèse et de la sylviculture, de l'agriculture, de l'industrie des combustibles, du bois, du raffinage du pétrole, de la production de boissons gazeuses et alcoolisées, de la transformation du manganèse, les télécommunications et les transports ferroviaires et maritimes. Cependant, certaines industries peinent encore à se redresser, notamment la construction, le transport aérien, le commerce général, le commerce des produits pétroliers et le transport aérien.

**25. La pandémie a largement épargné notre secteur bancaire jusqu'à présent.** Malgré la baisse du nombre de transactions, notamment avec le reste du monde en raison de l'application plus rigoureuse de la réglementation des changes. Le rendement du capital a été supérieur à 20% et les ratios de solvabilité et de liquidité ont augmenté à 18% et 167% contre 16% et 148% à fin 2019, respectivement. Cependant, une détérioration de la qualité des actifs devrait devenir visible dans les prochains mois car le superviseur régional COBAC devrait retirer les mesures prudentielles temporaires d'ici fin 2021, qui ont aidé les banques à différer la classification et le provisionnement des prêts impactés par Covid-19.

**26. En dépit des déséquilibres occasionnés par la crise sanitaire, l'inflation est restée maîtrisée.** En effet, l'année 2020 a été marquée par un ralentissement de l'augmentation du prix à la consommation au niveau national, malgré une légère hausse amorcée sur la deuxième moitié de l'année. Le taux d'inflation moyen s'est établi à 1,3% contre 2,0% en 2019. Cette atténuation des tensions inflationnistes s'explique par le maintien des mesures de la vie chère et une surveillance accrue du marché et certaines mesures d'accompagnement mises en place pour aider les couches les plus vulnérables.

**27. La situation monétaire à fin décembre 2020 était marquée par une détérioration des avoirs extérieurs nets du système bancaire (-39,0%), une hausse de la masse monétaire (5,7%) et une augmentation du crédit intérieur net (17,1%)** tiré par les créances nettes sur l'Etat (+39,1%) et une progression plus modeste des crédits à l'économie (0,8%).

**28. La balance des paiements s'est soldée en 2020 par un déficit de l'ordre de 531 milliards de francs CFA (soit 6% du PIB) à la suite de l'alourdissement du déficit courant, nonobstant une augmentation de l'excédent des capitaux.** Le déficit courant s'est creusé, en passant de 1% du PIB en

2019 à 6,0% du PIB, attribuable à la détérioration du solde commercial (50%). Cette évolution de la balance commerciale résulte du repli des exportations (-26%), en lien avec la baisse des ventes du pétrole brut (-37%), notamment due principalement à la chute des prix.

**29. La situation des finances publiques s'est dégradée en 2020.** En effet, l'exécution du budget s'est soldée par un excédent du solde primaire (+1,2% du PIB contre +3,6% du PIB en 2019), un déficit du solde primaire hors pétrole (-7,4% du PIB hors pétrole contre -5,8% du PIB hors pétrole en 2019) et un déficit public (-2,1% du PIB contre un excédent de 1,4% du PIB en 2019). Ces contreperformances sont attribuables à une baisse plus accentuée des recettes budgétaires (-17%). Les recettes de l'Etat ont reculé à la suite du repli simultané des recettes pétrolières (-20,2%) et des recettes hors pétrole (-19,5%) en lien avec les mesures prises pour lutter contre la propagation de la pandémie (allègements d'impôts, confinement, couvre-feu, arrêt d'activités dans certains secteurs). La contraction des dépenses budgétaires (3%) résulte du fait de la diminution des dépenses d'investissement (-14,1%) dans un contexte de maîtrise des dépenses de personnel (réduction de 0,8%) avec une forte progression des dépenses sociales en lien avec la riposte COVID-19 (72,5 milliards de francs CFA).

**30. Le double choc a aussi pesé sur nos progrès en matière de développement et de réformes.** En effet, compte tenu de la baisse des recettes par rapport à la loi de finances initiales, et de la nécessité de prendre en compte les nouvelles dépenses liées à la riposte contre la pandémie, le taux d'exécution du budget d'investissement a été de 63,5% en 2020. Cet ajustement s'est traduit par un report de la mise en œuvre de certains projets d'infrastructures nécessaires pour la transformation structurelle de notre économie, notamment dans le domaine routier et énergétique. De même, la mise en œuvre de réformes importantes comme la nouvelle adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) ont accusé du retard.

**31. Le soutien du FMI a grandement aidé notre réponse à la COVID-19.** Les deux tranches de l'Instrument Rapide de Financement (IRF) du FMI à avril et juillet 2020 (100% de quota, 299,1 millions de dollars américains) ont contribué à répondre à l'impact des chocs économiques en 2020. Conformément aux engagements de notre Lettre d'Intention du 7 juillet 2020, l'utilisation des ressources de l'IRF et d'autres dépenses liées à la COVID-19 a été soigneusement et de manière transparente comptabilisée à fin décembre 2020. Les fonds ont été utilisés pour rénover les hôpitaux, en particulier les unités de soins intensifs, acheter de nouvelles machines (par exemple, des aspirateurs) et des équipements de protection individuelle pour le secteur de la santé et les travailleurs de la sécurité, et construire toutes les infrastructures et installations de test Covid-19 (par exemple, les laboratoires de test) qui ont permis au Gabon d'être le meilleur testeur par tête d'Afrique subsaharienne. Un audit complet par un groupe externe indépendant de toutes les dépenses liées à la COVID-19 est en cours, et les résultats seront publiés d'ici la fin du septembre 2021 (**repère structurel**).

**32. La pandémie est toujours en cours et l'économie reste sous d'importantes pressions.** Dans ce contexte, le nouveau programme MEDC soutiendra nos efforts pour répondre au COVID-19

et les réformes nécessaires permettant de s'attaquer aux faiblesses structurelles de l'économie conformément à notre Plan d'Accélération de la Transformation 2021–23 (PAT 2021–23).<sup>24</sup>

## II. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

### 33. Nos perspectives de référence prévoient une reprise progressive de l'activité

**économique.** Ces perspectives sont fondées sur une trajectoire pour l'économie mondiale conforme aux projections des perspectives économiques mondiales d'avril 2021. Les perspectives sont sujettes à une grande incertitude et, en fonction de l'évolution de la pandémie et de l'évolution des prix des matières premières dont le Gabon est un important exportateur.

- La croissance économique devrait se redresser progressivement après la forte contraction de 2020. En effet, le PIB réel devrait progresser de 1,5% en 2021, tiré par l'activité hors pétrole (2,7%), malgré une nouvelle baisse de la production pétrolière (5,5%) en lien avec l'observation des quotas OPEP. La hausse des activités hors pétrole aurait pour moteurs la production de manganèse, l'exploitation forestière, l'agriculture, l'industrie du bois, les autres industries, les BTP, les transports et communications.
- Sur le moyen terme, l'activité économique devrait de consolider avec un taux de croissance moyenne du PIB de 2,9% sur la période 2021–23. Cette embellie résulterait de la hausse de 3% en moyenne pour l'activité hors pétrole et +2,2% pour la production de pétrole brut en moyenne par année.
- Pour 2021, il est projeté une légère hausse des tensions inflationnistes à 2,0% tirées notamment par les prix de l'énergie, le transport et certains biens alimentaires et resterait inférieure à 3% à moyen terme, dans le contexte de l'union monétaire et en l'absence de chocs d'offre majeurs.
- Le principal objectif du programme est de réduire le déficit budgétaire et de ramener la dette publique par rapport au PIB sur une trajectoire descendante. En effet, le solde base caisse passerait à un déficit de 3,5% du PIB en 2021 à un retour à l'équilibre à moyen terme.
- Le solde du compte courant extérieur devrait s'améliorer pour passer d'un déficit de 6% du PIB en 2020 à un déficit de 4,8% du PIB à 2021 vers une stabilisation au tour de 2,5% du PIB à moyen terme, en ligne avec la reprise des cours mondiaux du pétrole et nos efforts de consolidation budgétaire. Cette amélioration nous permettra de contribuer positivement à la stratégie d'accumulation de réserves régionales à la BEAC

**34. Il existe des risques importants pour ces perspectives.** Une autre flambée de la COVID-19, au Gabon ou chez ses partenaires commerciaux, pourrait entraîner de nouvelles perturbations des échanges commerciaux et nécessiter un rétablissement des mesures de confinement. Une baisse des cours mondiaux en dessous de la projection de base des matières premières pèserait sur les

---

<sup>24</sup>Voir Annexe I pour plus de détails.

positions budgétaire et extérieure et déprimerait l'activité économique. Une détérioration du sentiment mondial à l'égard des marchés émergents pourrait perturber les flux internationaux de capitaux et compliquer l'accès du Gabon aux marchés financiers internationaux. Des retards dans l'assainissement budgétaire et les réformes structurelles pourraient accroître les pressions financières et réduire la croissance à moyen terme. Les risques à la hausse comprennent, une augmentation plus forte des prix des matières premières, un rebond plus rapide que prévu de l'activité économique et des recettes publiques hors-pétrole et l'accélération des réformes structurelles.

### III. PRINCIPAUX OBJECTIFS DU PROGRAMME

**35. Notre programme économique articule une réponse immédiate à la Covid-19, des politiques de protection de la population et des PME et jeter les bases d'une reprise durable après la pandémie, et la mise en œuvre de réformes prioritaires pour promouvoir une croissance durable et inclusive.** Nos plans sont décrits dans notre Plan d'Accélération de la Transformation du Gabon 2021–23 (PATG, Annex I). Le volet économique de notre PATG, qui sera soutenu par l'accord MEDC proposé, repose sur une gestion macroéconomique prudente et des réformes structurelles visant à ancrer la stabilité macroéconomique et à stimuler l'investissement. La consolidation budgétaire sera réalisée en augmentant les recettes et en contrôlant la dépense et en réduisant l'inefficacité des dépenses publiques tout en protégeant les dépenses sociales et de développement. Forts des progrès réalisés ces dernières années, nos principales priorités politiques sont :

- *Réponse COVID-19.* Répondre adéquatement aux besoins urgents des segments vulnérables de la population et soutenir l'activité économique, en particulier les PME.
- *Politique budgétaire.* Entreprendre une consolidation budgétaire propice à la croissance pour préserver la viabilité de la dette en renforçant les recettes principalement en élargissant l'assiette fiscale et en rationalisant les dépenses fiscales tout en donnant la priorité aux dépenses sociales et d'investissement à fort impact.
- *Gestion des finances publiques.* Augmenter l'efficacité, l'efficacé et la transparence des dépenses publiques pour contrôler la dépense et optimiser les ressources.
- *Réformes structurelles.* Approfondir les réformes structurelles pour améliorer l'environnement des affaires, stimuler l'investissement, la création d'emplois et la croissance.
- *Gouvernance et lutte contre la corruption.* Améliorer les dispositifs de contrôle institutionnel, renforcer le cadre de prévention, et appuyer les institutions de lutte contre la corruption.
- *Capacité de développement et assistance technique.* Renforcer les capacités pour améliorer la qualité des données et des informations nécessaires à une meilleure élaboration des politiques.

## IV. POLITIQUES APPUYÉES PAR LE PROGRAMME

### A. Politique budgétaire

#### Politique pour 2021

**36. Dans notre budget révisé 2021 (soumis au Parlement en fin juin 2021), nous visons une consolidation modérée, avec un déficit primaire hors pétrole à 7,2% du PIB hors pétrole (contre 7,4% en 2020).** Le total des recettes et dons est projeté à 1 651 milliards de francs CFA et le total des dépenses et prêts nets à 1 961 milliards de francs CFA. Le déficit budgétaire global se creuserait de 310 milliards de francs CFA (2,1% du PIB) relativement à la Loi de Finances initiale 2021.

- La politique fiscale et l'administration fiscale en 2021 reposent aussi sur (i) l'élargissement de l'assiette fiscale par la taxation des acteurs du secteur informel (précompte IRPP sur les titres de séjour des étrangers, précompte IRPP au cordon douanier, ouverture des centres des impôts de proximité, ...); (ii) la sécurisation des recettes fiscales et la lutte contre la fraude fiscale à travers une meilleure administration de la TVA (contrôles ponctuels); une programmation basée sur les risques et le renforcement de l'action en recouvrement; la consolidation du projet eT@x (télé déclarations et télépaiements); (iii) la rationalisation des dispositifs fiscaux dérogatoires existants (voir également le tableau 1 de ce mémorandum). Pour les services douaniers, la mobilisation des ressources se fera notamment à la faveur (i) du soutien à l'action en recouvrement des impayés; (ii) la régularisation des droits et taxes de sortie liées aux ventes de manganèse ainsi qu'au (iii) déploiement de l'entrepôt des hydrocarbures.
- En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité des dépenses publiques, le Gouvernement poursuivra et intensifiera les actions visant à optimiser la gestion de la masse salariale, à améliorer la gestion des comptes fiduciaires, à rationaliser la gestion des Etablissements Publics Autonomes (EPA) et à renforcer la gestion des investissements publics afin de garantir les objectifs de développement économique et social du Gabon.
- En matière de gestion de la masse salariale, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des mesures concourant à la maîtrise de la masse salariale. A cet effet, l'accent sera mis sur : (i) l'amélioration des contrôles en matière de recrutement afin de gérer plus efficacement la masse salariale; (ii) la mise en place des plans de recrutement triennaux dans la Fonction Publique; (iii) le renforcement de la gestion des effectifs de postes budgétaires; (iv) la mise en place d'une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences en vue d'optimiser l'adéquation offre/demande pour l'affectation des agents; et (v) l'élaboration des fiches de postes des agents de l'administration.
- En matière de gestion des comptes d'affectations spéciales, les actions suivantes seront mises en œuvre : (i) poursuivre le processus d'intégration des recettes affectées dans le processus budgétaire, de façon à rendre exhaustive les informations publiées dans les rapports trimestriels sur l'exécution du budget; et (ii) mettre en place des instruments visant

à garantir la transparence dans l'exécution des recettes affectées en vue de rationaliser leur mode de gestion.

- En ce qui concerne la gestion des Services Publics Personnalisés (SPPs), le Gouvernement poursuivra les mesures annoncées dans la loi de finances de l'année 2021 notamment : (i) l'amélioration du mode de présentation des états financiers des organismes publics (EPE, Collectivités locales) afin de parvenir à maîtriser l'allocation des subventions accordées par l'Etat et la rationaliser des dépenses des SPP ; (ii) la maîtrise des dépenses des SPP, notamment la masse salariale des Services Publics Personnalisés (SPP). Aussi, le Gouvernement entend actualiser le cadre juridique relatif aux entités publiques (établissements publics et entreprises publiques) afin de renforcer le pilotage du secteur public et d'asseoir la tutelle financière sur les SPP.
- S'agissant du renforcement de la gestion des investissements publics, il sera question de poursuivre le processus de modernisation de la gestion des investissements publics (GIP) conformément aux recommandations du rapport PIMA de 2019. A cet effet, l'accent sera mis sur la mise en place d'un Programme d'Investissements Publics (PIP) contenant les projets ayant fait l'objet d'études. Le but étant d'améliorer la qualité de la programmation des investissements et la gouvernance des projets. Aussi, le Gouvernement veillera à l'articulation entre les projets prioritaires du PIP et le Programme d'accélération de la Transformation (PAT) 2021–23.
- Les besoins de financement du budget en 2021 seront couverts notamment par des appuis budgétaires attendus du Fonds Monétaire International, de la Banque Africaine de développement ainsi que des émissions obligataires sur le marché financier régional.

**37. L'incertitude associée à la crise de la COVID-19 comporte des risques importants pour notre programme budgétaire.** Cette incertitude pourrait se traduire en des recettes budgétaires inférieures à l'objectif du programme ou en un financement inférieur aux attentes. Pour garantir le respect du critère de réalisation du programme sur le solde budgétaire primaire, tout déficit de recettes ou de financement par rapport aux objectifs du programme sera compensé en consultation avec les services du FMI. Nous poursuivons le mécanisme de réserve entamé en 2019 lors du dernier programme. Pour 2021, cela correspond à 65,7 milliards de francs CFA (soit 3,7% des dépenses du budget rectificatif).

### **Politique pour le reste du programme**

**38. Pour les années suivantes, nous poursuivons nos efforts pour mobiliser les recettes et contenir les dépenses publiques, en vue de réaliser un surplus budgétaire (base caisse) positif et ramener le déficit primaire hors pétrole à 3.4% du PIB hors pétrole d'ici 2024 et la dette publique en dessous de 70% du PIB.** Cela reposera sur l'augmentation des recettes intérieures au-dessus du niveau d'avant la crise, notamment par une suppression progressive des dépenses fiscales et le renforcement de l'administration fiscale et douanière. Les dépenses courantes seront également réduites (en pourcentage du PIB) grâce à la maîtrise de la masse salariale et des dépenses en biens

et services et transferts. Parallèlement, les dépenses en capital augmenteront progressivement pour atteindre environ 4% du PIB d'ici 2024.

## A. Réformes budgétaires structurelles

### *Augmentation des recettes pétrolières et réduction des fuites*

**39. Le gouvernement s'engage à œuvrer à une plus grande rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent à la fois un vivier significatif de recettes supplémentaires ainsi qu'un axe majeur de renforcement de la gouvernance et de la transparence budgétaire.**

À ce titre, plusieurs actions seront entreprises. Tout d'abord, il convient de réduire le champ et/ou la durée des avantages fiscaux, mais aussi de contrôler la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables. Une liste des avantages et exonérations à supprimer ou modifier est annexée au présent memorandum (cf. Annexe II). Cette liste précise le calendrier de mise en œuvre des réformes convenues avec les services, sur la période du programme en indiquant l'année et le véhicule législatif nécessaire (LFR ou LFI). Ainsi ces efforts se matérialiseront par des dispositions adéquates dans le PLFR2021 ainsi que dans les lois de finances futures (**repère structurel**). Lorsque les modifications attendues relèvent du niveau réglementaire, les autorités s'engagent à les effectuer conformément au calendrier retenu et à communiquer les textes (ex. Décrets, arrêtés, circulaires, instructions, etc.). La stricte application des dispositions communautaires de la CEMAC (ex. TVA, droits de douane, droits d'accises, IRPP, etc.), l'élimination des exemptions non conformes, ainsi que la bonne application des taux légaux dans les systèmes d'information s'inscrit également dans cette démarche et conduire les modifications nécessaires jusqu'à Janvier 2022 (**repère structurel**). Nous nous engageons enfin à ne pas renouveler les régimes d'exonération arrivés à échéance (ex. ciment). Ceci s'applique également aux entreprises situées dans une zone économique à régime particulier (ZERP), sujet sur lequel le gouvernement préparera une étude (voir para. 29) afin de mieux encadrer, harmoniser et limiter les impacts de ces régimes.

**40. Nous nous engageons également à conduire un audit des comptes financiers 2020 de la Gabon Oil Company (GOC) et de la raffinerie SOGARA.** Conformément à nos engagements (**action préalable**), nous avons déjà partagé avec le FMI des audits existants jusqu'en 2019 de quatre grandes entreprises publiques—Gabon Oil Company (GOC), la raffinerie de pétrole SOGARA, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS). A la suite de ces audits, des plans de restructuration de ces institutions, actuellement en cours d'élaboration, seront partagés et discutés avec le FMI lors de la première revue du programme à fin Octobre 2021 (**Repère structurel**). Les rapports financiers annuels seront certifiés par des commissaires aux comptes de réputation internationale à partir de 2020 pour les quatre entreprises publiques précitées et seront publiés chaque année sur leurs sites internet respectifs ainsi que sur un site gouvernemental. Par ailleurs, sur la base de l'audit de l'outil productif de SOGARA, un plan d'investissement pour renforcer l'autonomie financière de la raffinerie nationale sera adopté. Un appel à manifestation d'intérêt public sera lancé pour intéresser des investisseurs privés dans le

but de recapitaliser la SOGARA, diluer l'actionnariat de l'Etat au sein de cette société et supprimer toute forme de subvention publique à son fonctionnement.

**41. Afin de renforcer la transparence dans la gestion des ressources pétrolières nous nous engageons également à conduire les actions suivantes :** (i) poursuite de la centralisation des recettes pétrolières dans le compte unique du Trésor (CUT) et identification spécifique de ces recettes au sein du CUT afin de faciliter le suivi ; (ii) publication sur un site web gouvernemental de tous les documents, informations et rapports prévus dans le cadre de l'initiative ITIE (voir liste des standards de l'ITIE) ; (iii) développement des mécanismes d'estimation des réserves des ressources naturelles, et publication périodique de ces informations sur un site gouvernemental.

### ***Politique de mobilisation des recettes non pétrolières***

**42. Le gouvernement s'engage à œuvrer à une plus grande rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent à la fois un vivier significatif de recettes supplémentaires ainsi qu'un axe majeur de renforcement de la gouvernance et de la transparence budgétaire.** À ce titre, plusieurs actions seront entreprises. Tout d'abord, il convient de réduire le champ et/ou la durée des avantages fiscaux, mais aussi de contrôler la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables. Une liste des avantages et exonérations à supprimer ou modifier est annexée au présent mémorandum (cf. Annexe II). Cette liste précise le calendrier de mise en œuvre des réformes convenues avec les services, sur la période du programme en indiquant l'année et le véhicule législatif nécessaire (LFR ou LFI). Ainsi ces efforts se matérialiseront par des dispositions adéquates dans le PLFR2021 ainsi que dans les lois de finances futures (**repère structurel**). Lorsque les modifications attendues relèvent du niveau règlementaire, les autorités s'engagent à les effectuer conformément au calendrier retenu et à communiquer les textes (ex. Décrets, arrêtés, circulaires, instructions, etc.). La stricte application des dispositions communautaires de la CEMAC (ex. TVA, droits de douane, droits d'accises, IRPP, etc.), l'élimination des exemptions non conformes, ainsi que la bonne application des taux légaux dans les systèmes d'information s'inscrit également dans cette démarche et conduire les modifications nécessaires jusqu'à Janvier 2022 (**repère structurel**). Nous nous engageons enfin à ne pas renouveler les régimes d'exonération arrivés à échéance (ex. ciment). Ceci s'applique également aux entreprises situées dans une zone économique à régime particulier (ZERP), sujet sur lequel le gouvernement préparera une étude (voir para. 29) afin de mieux encadrer, harmoniser et limiter les impacts de ces régimes.

**43. Par ailleurs, les autorités s'engagent à ce que toutes dispositions légales introduisant une nouvelle exonération soient mieux encadrées.** Ainsi, préalablement à son entrée en vigueur, toute nouvelle dépense fiscale d'ordre discrétionnaire ou générale sera examinée dans le cadre d'une Commission spéciale dédiée, compétente quel que soit le type de recettes (ex. impôts ou douanes) et de secteur (ex. secteurs pétrolier et miniers, ZERP), placée sous la coordination du Ministère de l'Economie. Un arrêté du Ministre de l'Economie précisera les modalités de fonctionnement de ladite Commission notamment les modalités d'exécution et de contrôle des contreparties associées. Enfin, afin de favoriser une meilleure maîtrise des dépenses fiscales ainsi que l'homogénéité du droit fiscal, les autorités s'engagent à appliquer strictement le principe de

monopole fiscal de la loi de finances prévu par la directive régionale CEMAC portant code de transparence. Seront ainsi proscrites les dispositions de nature fiscale dans des textes particuliers en dehors de la loi de finances.

**44. Le renforcement des capacités d'analyse et de prospective en matière de recettes constitue également un axe important de réforme sur lequel nous consacrerons des efforts.**

Nous mettrons ainsi en place une Unité de Politique fiscale (UPF) au niveau du Ministère de l'Economie, qui permettra d'avoir une approche consolidée des travaux conduits au niveau directionnel par les directions en charge des études au sein de la Direction Générale des Impôts (DGI) et de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI), mais également au niveau de certains ministères sectoriels (ex. hydrocarbures, mines, agriculture). Elle permettra entre autres de conduire les études mentionnées ci-dessous (voir para. 29), ainsi que de suivre la mise en œuvre des engagements du présent mémorandum, notamment en matière de réduction des dépenses fiscales. Un arrêté du Ministère de l'Économie sera pris dans ce sens avant la fin de l'exercice 2021.

**45. Nous entendons aussi continuer à consacrer des efforts sur les problématiques des restes à recouvrer (RAR) et de l'immatriculation des contribuables.** Pour ce qui concerne la DGI, celle-ci entend mobiliser 100% des dettes fiscales en souffrance recouvrables sur les trois ans à venir, à raison de 33% par exercice budgétaire. Des équipes qui déploient des actions ciblées en direction des contribuables débiteurs des impôts et taxes seront mises en place dès 2021. Parallèlement à cela, la DGI a mis au point un dispositif visant à augmenter le nombre de prises en charge des avis de mise en recouvrement (AMR) afin de réduire le nombre d'impayés d'impôts et de taxes. De son côté, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects va continuer les négociations avec les principaux débiteurs afin notamment d'aboutir à la consolidation des sommes dues et conclure des moratoires. Un plan consolidé, DGI/DGDDI précisant le stock des arriérés fiscaux et douaniers, les principaux débiteurs, la part recouvrable et le rythme de recouvrement sera communiqué aux services du FMI à Décembre 2021 (**Repère structurel**). Ce plan mettra particulièrement l'accent sur le recouvrement des impôts et taxes des entreprises et établissements publics. Concernant l'immatriculation et la localisation des contribuables, la maîtrise du fichier des contribuables est essentielle pour la mobilisation des recettes fiscales et pour assurer l'équité entre les contribuables. La DGI a mis en place des actions visant à identifier les contribuables qui ne sont pas immatriculés ou qui sont immatriculés mais ont délocalisé leur exploitation. Pour ce faire, les moyens des Services de Localisation et des Enquêtes de la DGI seront renforcés afin que les sorties sur le terrain soient plus fréquentes. La DGI s'engage à poursuivre ses efforts d'immatriculation des nouveaux contribuables à chaque semestre sur un rythme comparable à celui observé au cours de la moyenne des trois dernières années sur la période du programme (**Repère structurel — semestriel**).

**46. La poursuite de la modernisation et du déploiement des systèmes d'information (SI) fiscaux et douaniers est essentielle à une collecte plus efficace et un renforcement de la transparence fiscale et constituera un axe majeur de notre stratégie.** Les efforts consentis dans le domaine douanier, avec le déploiement de SYDONIA World se sont traduits par des performances accrues en matière de recouvrement en 2020. A ce titre, le nouveau système a amélioré le suivi de l'activité douanière dans son ensemble se traduisant par les facilitations mises à la disposition des

opérateurs avec la dématérialisation de la procédure de dédouanement, par les échanges d'informations entre systèmes de l'Etat (Douanes, Impôts, Trésor Public), par une optimisation des contrôles douaniers et par la centralisation des informations sur les opérations. Toutes ces mesures ont permis une meilleure prise en charge des recettes douanières, en dépit d'un contexte difficile dû à la pandémie de COVID19. On a ainsi pu noter des liquidations supplémentaires sur le premier trimestre 2021. Par ailleurs, le processus de migration du SYDONIA World se poursuivra en 2021 pour couvrir l'ensemble des régions douanières avant la fin de l'année 2021. La prochaine étape est d'interconnecter l'ensemble des bureaux au cours de l'année 2022. De même, pour une utilisation optimale du système, les magasins et aires de dédouanement ainsi que le dépôt douane devront aussi être informatisés. Concernant les impôts, la DGI a engagé la modernisation de son système d'information fiscale et l'élargissement de l'accès à sa plateforme e-T@x. Sur la Modernisation du système d'information fiscale, un nouveau système d'information fiscale remplacera sur un horizon de 3 ans, l'actuel système (LIIR) de la DGI. Ce nouveau dispositif gèrera à terme l'ensemble des tâches administratives et techniques, mais aussi les relations avec les contribuables (y compris les déclarations et les paiements d'impôts et taxes). Nous nous engageons à déployer pleinement l'accès e-T@x aux contribuables tant pour les déclarations que pour les paiements de tous les impôts d'ici janvier 2024 (**repère structurel**). S'agissant de l'élargissement de l'accès à e-T@x, la campagne menée actuellement par la DGI en vue d'inciter les contribuables relevant des grandes et des moyennes entreprises à adhérer à la plateforme e-T@x pour l'ensemble de leurs opérations de déclaration et de paiement des impôts et taxes sera poursuivie. La DGI et la DGDDI communiqueront un plan d'actions pour la poursuite du déploiement de leurs systèmes d'information sur la période du programme afin d'atteindre une couverture complète des types de contribuables et de permettre les opérations de déclaration et de paiement de façon dématérialisée à fin-Novembre 2021.

**(Repère structurel)**

**47. Le gouvernement s'engage à renforcer les moyens des administrations fiscales et douanières afin de faciliter et systématiser les contrôles, notamment sur les produits exonérés.**

Au niveau de la DGI, celle-ci consacrera des efforts au redéploiement et à la formation des personnels pour renforcer et systématiser les contrôles afin d'avoir la capacité de mettre en œuvre ses actions aussi bien pour la fraude aux impôts sur produits exonérés que pour d'autres prélèvements obligatoires. Au niveau de la DGDDI, un programme de suivi et de contrôle de la destination et de l'utilisation des marchandises mise à la consommation en exonération totale ou partielle des droits et taxes sous condition de destination particulière sera élaboré et mis en œuvre. Des contrôles conjoints DGI/DGDDI seront également conduits de façon plus fréquente notamment dans le cadre des obligations déclaratives ou de la réalisation de contreparties pour les contribuables bénéficiant d'exonérations ou d'avantages fiscaux. Le cadre de coopération existant sera renforcé.

**48. Dans le cadre du PLF 2022 nous introduirons une limite pour le paiement en espèces des taxes, droits de douane et autres revenus.** Cette limite au-delà de laquelle les contribuables devront régler leurs impôts et taxes par virements bancaires, chèques, ou virements électroniques permettra notamment d'accélérer et de fiabiliser la comptabilisation des recettes et contribuera à la lutte contre la fraude fiscale et douanière.

**49. Afin d'ouvrir la voie à des réformes structurelles du système fiscal et douanier à moyen terme nous conduirons des études, notamment avec l'assistance des partenaires techniques et financiers.** Les thématiques identifiées à ce stade concernent : (i) le relèvement du taux de TVA et des droits de douanes pour certains produits (également harmonisation/alignement des listes de produits) (PLF 2022) ; (ii) le relèvement des taux et la réforme des exonérations accordées dans le cadre du programme de lutte contre la vie chère (PLF 2022) ; (iii) l'introduction d'une taxe spéciale de protection de l'environnement en remplacement des fonds de réhabilitation (RES) ; (iv) l'introduction d'une taxe spécifique pour le secteur bancaire ; (v) la réforme du taux et du périmètre de la contribution sociale de solidarité (CSS) pour financer les programmes sociaux ; (vi) la réforme de l'imposition et de la taxation appliquées au secteur touristique ; et (vii) la réforme du régime fiscal et douanier appliqué aux zones économiques à régime particulier (ZERP).

**50. Enfin nous procéderons à la réforme du système d'octroi et de gestion des titres fonciers et introduirons la contribution foncière unique dans la loi de finances 2023 d'ici septembre 2022 (Repère structurel).** Les travaux sur la réforme de la taxation foncière par la mise en place d'un impôt foncier synthétique tel que recommandé par les conclusions des différentes missions (DGI, FMI) ont été lancés en novembre 2020. Le Rapport des travaux est en cours de finalisation et sera présenté officiellement au gouvernement durant l'été 2021 et la contribution foncière unique (CFU) sera consacrée dans le PLF 2023 et entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La CFU se mettra en place progressivement.

### ***Politique d'amélioration de l'efficacité des dépenses***

**51. Les actions de maîtrise de la masse salariale, notamment le nettoyage du fichier des agents de l'Etat à la suite du recensement biométrique, seront poursuivies.** Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre intégralement les résultats de l'audit et à retirer du fichier de la solde les agents qui n'ont pas répondu aux critères de l'audit. Nous sommes également engagés à renforcer le pilotage à moyen terme de la masse salariale : une stratégie à moyen terme sur l'évolution de la masse salariale précisant les réformes et évolutions nécessaires en matière de recrutements et de politiques salariales (ex. politiques et uniformisation des primes) sera produite avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Le gouvernement procédera également à l'évaluation des arriérés salariaux existant et un plan d'apurement, validant les montants, et précisant le rythme de paiement sur la période du programme sera produit avant la fin de l'année 2021, mis en œuvre dans le budget à compter de l'exercice 2022. Les autorités s'engagent par ailleurs à mettre tout en œuvre pour renforcer la gestion de la solde (ex. diminution du délai pour la prise en compte des actes administratifs notamment les titularisations et avancements, renforcement des contrôles, versement des éléments de solde à bonne date, etc.) pour ne plus créer/accumuler de retards/arriérés en matière de solde sur la période du programme.

**52. Nous nous engageons à poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement et particulièrement celles relatives aux transferts et subventions.**

Cet engagement se matérialise à travers la mise en œuvre du plan d'actions de la Task-Force dédiée à la rationalisation des services publics personnalisés et autorités administratives indépendantes qui vise à (i) procéder à une analyse financière de l'ensemble des SPP et AAI ; (ii) identifier des SPP et

des AAI à restructurer pour générer des économies en dotations budgétaires ; (iii) évaluer le coût des plans sociaux des entités dont la situation financière est irrémédiablement compromise et accélérer le traitement des dossiers des restructurations en cours et non abouties ; (iv) disposer d'un cadre juridique permettant de renforcer la tutelle, de réformer la gouvernance des SPP et AAI et d'assurer le reporting de leurs données financières, patrimoniales et de ressources humaines ; et (v) réformer la gouvernance et rationaliser les finances des systèmes de protection sociale en vue d'en garantir la pérennité d'un système ciblé et équitable. Sur cette base, nous nous engageons (i) à proposer une première liste de services public personnalisés (SPP) et AAI à restructurer ou à supprimer au plus tard pour la première revue du programme et (ii) à commencer à mettre en œuvre les restructurations dès 2022. En vue de faciliter la prise en charge des coûts sociaux des restructurations et suppressions des SPP et AAI, le gouvernement pourra solliciter l'appui multiforme des partenaires financiers qui auraient accès aux informations disponibles, y compris les rapports périodiques sur les restructurations. De même, le gouvernement s'engage à renouveler le cadre juridique, relatif au pilotage stratégique, à la gouvernance et à la surveillance financière des établissements publics de l'État et le faire adopter dans les meilleurs délais conformément au calendrier de la Task Force, au plus tard avant la fin de l'année 2021. L'objectif de ce nouveau cadre sera de (i) conditionner la création d'établissements publics à des études préalables ; (ii) renforcer les pouvoirs ainsi que les instruments de tutelle ; (iii) améliorer leur gouvernance ; (iv) accentuer leur contrôle grâce à un reporting périodique ; et (v) proposer une information budgétaire et financière plus complète au Parlement.

**53. Également, nous renforcerons le pilotage des SPP ainsi que le rôle de la tutelle.**

Plusieurs actions concourront à cet objectif : (i) le développement avant la fin du programme d'un module dédié dans VECTIS permettant de consolider l'ensemble des informations ; (ii) un encadrement plus strict de la masse salariale des SPP ; (iii) et un suivi accru et régulier de la transmission des données budgétaires et financières tels que prévus par les textes à la tutelle. Sur ce dernier point des dispositions visant à contraindre les établissements publics à transmettre leurs états financiers seront contenues dans les lois de finances. Nous nous engageons également à conduire des actions de sensibilisation et de formation à destination des acteurs impliqués afin de renforcer la collaboration et assurer une application efficace des nouvelles modalités et relations entre l'Etat et les SPP. Parallèlement, le gouvernement améliorera la qualité de l'annexe budgétaire relative aux opérateurs pour avoir une couverture exhaustive en présentant l'ensemble des informations financières sur ces entités, y compris leurs ressources.

**54. Le gouvernement prendra en outre toutes les mesures nécessaires pour apurer les arriérés existants avec certaines entités publiques et pour les prévenir.**

S'agissant des caisses de prévoyance sociale, le gouvernement entend améliorer dès 2022 leur situation financière à travers la mise en œuvre des actions suivantes : (i) l'évaluation de la dette de l'État à l'égard de ces organismes ; (ii) la programmation de l'apurement de la dette en fonction des marges budgétaires qui se dégageront ; (iii) l'examen des difficultés que les services rencontrent dans le reversement systématique des prélèvements sur la solde des agents et de la part patronale ; (iv) la proposition d'un mécanisme de reversement systématique des cotisations prélevées. Le gouvernement s'engage également, en fonction des marges budgétaires qui se dégageront, à relever progressivement le

montant de sa cotisation patronale inscrite au budget et versée à la CNAMGS de façon à atteindre le montant prévu par les textes au plus tard en 2025. Nous nous engageons enfin, vis-à-vis des entreprises publiques fournisseuses de services (ex. Société d'Énergie et d'Eau du Gabon — SEEG), à assurer un paiement diligent des prestations reçues et de mettre tout en œuvre pour éviter l'accumulation de nouveaux retards de paiement ou d'arriérés. Le gouvernement procèdera aussi à l'évaluation de la dette de l'Etat vis-à-vis de ces entreprises publiques et proposera de modalités d'apurement de cette dette sur la période du programme en fonction des marges budgétaires qui se dégageront.

**55. Le gouvernement entend poursuivre le travail de recensement exhaustif des recettes affectées et la maîtrise des comptes spéciaux.** Avec l'appui de l'assistance technique du FMI, des actions ont été menées pour mieux retracer les recettes affectées. Celles-ci incluent : la production d'une codification spécifique aux affectations de recettes (*attribution de produits*— ADP, *compte d'affectation spéciale*—CAS) dans le système d'information VECTIS ; l'élaboration du manuel de procédure d'exécution des CAS et des ADP ; et la rédaction du cahier de charges qui permettra de dégager les règles de gestion qui seront implémentées dans les systèmes d'information budgétaire. Désormais, les informations relatives aux recettes affectées et leur répartition (Etat/entités publiques) sont intégrées dans le budget et votées en loi de finances. Des travaux sont en cours en vue du déploiement des systèmes d'information (VECTIS et e-BOP) adaptés permettant de retracer et contrôler l'exécution des recettes affectées. Par ailleurs, les efforts pour retracer de façon exhaustive les flux en recettes et en dépenses sur une base brute dans le budget seront poursuivis. Nous nous engageons à assurer l'équilibre en gestion recettes/dépenses de façon que les comptes spéciaux ne soient plus une cause de dégradation du déficit budgétaire. Par ailleurs, le gouvernement va poursuivre les efforts de budgétisation exhaustive sur les recettes affectées tout en veillant à distinguer les recettes de l'Etat de celles affectées aux autres composantes du secteur public (SPP, collectivités locales). Concernant les comptes à caractère social (Pensions, Prestations familiales et sociales, CNAMGS), l'Etat veillera, à travers sa part patronale, au respect progressif de sa quote-part (voir aussi Paragraphe 34).

**56. Les efforts de modernisation et de renforcement de la gestion des investissements publics (PIM) seront poursuivis, conformément aux recommandations de la mission PIMA du FMI de 2019.** Ceci inclut notamment (i) la finalisation d'un programme d'investissement public (PIP) exhaustif annexe au projet de loi de finances annuel ; (ii) l'actualisation du cadre juridique pour le processus de sélection et de gestion des projets, afin d'encadrer l'ensemble du cycle de la gestion des investissements publics, précisant les responsabilités, donnant une force juridique contraignante à l'évaluation ex ante des grands projets d'investissement et systématisant l'évaluation ex post, et (iii) la rénovation du Comité d'études sectorielles. L'opérationnalisation de ces différents chantiers se fera avec l'assistance des partenaires techniques et financiers (PTF). Par ailleurs, le gouvernement s'engage à accroître la transparence en publiant les données liées aux investissements réalisés par les autres entités publiques (ex. entreprises publiques, collectivités locales) ou par le biais de PPP. Sur ce dernier point, le suivi des partenariats public-privé (PPP) sera renforcé et une prise en compte exhaustive dans les documents budgétaires (ex. PIP) ainsi que dans les documents relatifs à la dette public (passifs contingents) sera réalisée.

**57. Nous poursuivrons également les actions visant le renforcement de l'exécution budgétaire et de la gestion de la trésorerie de l'Etat à travers notamment :**

- L'achèvement de la mise en œuvre du compte unique du Trésor à Janvier 2023 (**Repère structurel**) à travers notamment la finalisation du rapatriement des fonds et la clôture des comptes dans les banques commerciales y compris la CDC. De même, les travaux avec la Banque Centrale seront poursuivis dans le cadre de l'acquisition d'une solution informatique dénommée AMS/X qui permettra la gestion automatisée des fonds et permettra de disposer en temps réel de la position consolidée de la trésorerie de l'Etat.
- La réforme du compte séquestre TVA à Juin 2022 (**Repère structurel**), afin d'éviter l'accumulation d'arriérés. La mise en fonctionnement de l'application AMS/X mentionnée précédemment contribuera à éviter l'accumulation d'arriérés. En attendant la mise en œuvre de cette solution, le Trésor s'engage à reverser systématiquement les recettes de TVA au sein du compte séquestre. Nous pourrions solliciter l'assistance technique du FMI pour mettre en œuvre cette réforme.
- La poursuite de la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances, et l'intégration de ces plans d'engagement dans VECTIS, envisagé au plus tard au premier semestre 2022, conformément aux recommandations de la mission d'AFRITAC Centre.

**58. Les systèmes d'information financiers constituent une de nos priorités pour renforcer l'exécution et la transparence budgétaires.** Afin de faciliter l'automatisation des informations entre les différents systèmes, fiabiliser l'exécution et faciliter la reddition des comptes nous procéderons aux actions suivantes : (i) la réforme de la nomenclature budgétaire et comptable (particulièrement sur le segment économique) ; (ii) l'interfaçage automatique entre VECTIS et SIGFIP-ASTER à Juin 2023 (**Repère structurel**) ; (iii) l'extension de VECTIS à tous les établissements publics. Par ailleurs, nous élaborerons un schéma directeur informatique à l'échelle du ministère et nous lancerons la réflexion pour la mise en œuvre à moyen terme d'un système intégré de gestion de finances publiques.

**59. Le renforcement de la transparence dans la gestion publique est également un axe stratégique pour renforcer la confiance des citoyens et des investisseurs sur lequel nous entendons consacrer des efforts.** Plusieurs actions seront conduites dans ce cadre :

- L'élaboration et la publication du rapport trimestriel d'exécution budgétaire (RTEB) a constitué une avancée importante en termes de transparence mais aussi en termes de pilotage de l'exécution budgétaire. Néanmoins, depuis la fin du programme précédent la publication de ce document connaît des retards. Les autorités s'engagent à reprendre la publication régulière du RTEB au maximum 55 jours après la fin du trimestre comme par avant et à compléter le document d'éléments utiles (ex. dépenses COVID, dépenses sociales, dépenses environnementales, présentation des dépenses selon la nomenclature fonctionnelle).

- L'augmentation des informations budgétaires et financières mises à la disposition du public (ex. en ligne) et l'amélioration de l'ergonomie des sites permettra de faciliter l'accessibilité aux documents.
- La réduction significative de la part des marchés publics passés sans appel d'offre (gré à gré, entente directe, etc.) et la systématisation de la publication des offres et des attributions dans le journal des marchés publics (en ligne) y compris en indiquant les bénéficiaires font aussi partie de nos priorités. Sur ce point, les autorités s'engagent à publier toute attribution de marché, quelle que soit la procédure, dans une version électronique du journal des marchés publics au plus tard un mois après la validation des résultats à juillet 2022. **(Repère structurel)**. Nous développerons également, avec l'assistance technique du FMI, un cadre pour la collecte et la publication d'informations sur les bénéficiaires effectifs dans les processus de passation des marchés **(Repère structurel)**.
- L'ensemble des dépenses et mesures à impact financier réalisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 seront publiées en ligne. Sur ce point particulier le gouvernement s'engage à publier l'intégralité du texte des marchés publics et contrats liés au COVID19 **(action préalable au programme)** et à publier sur un site gouvernemental les résultats de l'audit réalisés pour toutes les dépenses liées au COVID19 à septembre 2021 **(Repère structurel)**.

**60. Afin de donner une image plus complète des opérations financières (stocks, flux, actifs, passifs) du secteur public nous nous engageons à renforcer les statistiques de finances publiques et à compléter et élargir la couverture des rapports budgétaires et financiers.**

Le gouvernement prendra les mesures pour inclure progressivement toutes les entités publiques en plus du gouvernement central et établir (et mettre à jour périodiquement) un bilan du secteur public couvrant tous les actifs et passifs conformément aux dispositions à Juin 2023 **(repère structurel)**. Nous mettrons ainsi en œuvre les dispositions du manuel de statistique de finances publiques (MSFP 2014) et celles des directives CEMAC sur la période du programme de façon à disposer d'une vision consolidée des opérations du secteur public dans son ensemble selon une approche progressive : en (i) commençant par présenter pour le périmètre actuel le TOFE et le bilan financier selon la nouvelle classification à fin 2021 **(repère structurel)** ; (ii) passer à un TOFE pour l'ensemble du secteur public selon la nouvelle classification à janvier 2024 **(repère structurel)** ; (iii) en établissant un bilan consolidé des actifs et des passifs financiers du secteur public ; et enfin (iv) un bilan complet sur l'ensemble du secteur public. Nous solliciterons l'assistance technique du FMI pour la conduite de ces actions.

**61. Sur le plan législatif et réglementaire, les autorités s'engagent à consolider la réforme budgétaire et comptables et mettre en œuvre les actions de réforme dans le respect des délais communautaires de 2024.** De actions seront tout d'abord conduites pour l'élaboration et l'adoption des textes d'application de la LOLFEB. Il s'agit principalement : (i) du projet de décret relatif aux mouvements de crédit ; (ii) du projet de décret portant reddition des comptes en matière de performance de la dépense publique ; (iii) de la modification du décret fixant le calendrier budgétaire et les modalités d'élaboration des lois de finances ; et (iv) de la modification du décret portant organisation des fonctions de *Responsable de programme* (RPROG), *Responsable de budget*

*opérationnel de programme (RBOP), Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO).* Nous procéderons également à la transposition en droit national de la directive relative à la comptabilité des matières. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle des directives, conformément aux échéances régionales, nous engagerons les actions suivantes, avec l'appui des PTF : (i) mise en place du comité de suivi de la réforme de la gestion des finances publiques (GFP) ; (ii) élaboration d'un plan global de réforme de la GFP ; (iii) mise en place du dispositif de contrôle interne avec la préparation des projets de décret fixant les principes généraux des contrôles internes budgétaires et de gestion ; (iv) mise en application de la classification fonctionnelle ; (v) mise en place d'un cadre de suivi de la performance ; (vi) mise en place de la comptabilité d'analyse des coûts des actions (CAC) ; et (vii) renforcer le pilotage de la réforme et la mise en place d'une stratégie de communication appropriée avec les différents acteurs (ministères sectoriels et institutions de contrôle).

**62. Pour ce qui est de la réforme comptable de l'Etat, deux instances de gouvernance et de pilotage des réformes ont été mises en place :** le comité de suivi des risques budgétaires et comptables dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne budgétaire et comptable ; et le comité de suivi de la réforme comptable de l'Etat. Par ailleurs, un plan de la réforme de la comptabilité de l'Etat a été élaboré avec l'assistance technique du FMI. Les autorités mettront tout en œuvre pour mettre en œuvre ce plan d'actions dans le respect des délais prévus par les directives régionales de la CEMAC (1er janvier 2024).

## C. Gestion de la dette publique

**63. Les autorités s'engagent à mettre tout en œuvre pour renforcer la coordination et les capacités dans la gestion de la dette publique** de façon à fournir une image actualisée et exhaustive des engagements de l'Etat et éviter la création et l'accumulation d'arriérés extérieurs ainsi que domestiques.

### *Gestion de la dette extérieure*

**64. Nous renforcerons le cadre institutionnel de gestion de la dette, y compris en ce qui concerne les garanties souveraines.** L'objectif est de renforcer la coordination entre la Direction Générale de Dette et les autres secteurs et acteurs et qui sera bénéfique pour l'ensemble de la dette publique (extérieure et domestique). Il s'agira notamment (i) de matérialiser la mise en place d'une coordination nationale déterminant les conditions générales d'accès au financement par emprunt et capable de se prononcer sur la stratégie nationale d'endettement ; (ii) de fixer le cadre de gestion opérationnelle et stratégique des émissions de Bons et Obligations entre le Trésor et la DG Dette ; (iii) d'établir les modalités de gestion de la trésorerie permettant d'apurer à très court terme (période complémentaire) les arriérés (ordonnances, échéances de dette, remboursement de la TVA, etc.) constatés en fin d'année ; et (iv) d'adopter un cadre moderne et exhaustif permettant de gérer de manière stratégique et opérationnelle les garanties explicites de l'Etat.

**65. Le Gabon pourrait recevoir une nouvelle allocation de DTS d'environ 216 millions de DTS (1,75% du PIB) en 2021**, qui, selon la dernière réunion tripartite du 21 mai 2021, devrait permettre de consolider les réserves internationales de la CEMAC, couvrir les besoins de la dépenses

liées à la pandémie de COVID ou financer en partie des dépenses d'investissement. Nous discuterons de l'utilisation de cette nouvelle allocation de DTS avec les services du FMI lors de la première revue du nouveau programme.

**66. Enfin, nous nous engageons à apurer tout arriérés existants sur la dette extérieure et éviter l'accumulation de nouveaux.** À fin mai 2021, nous avons eu un stock d'arriérés extérieurs de 98,03 milliards de francs CFA (182,1 millions de dollars américains), y-compris 23,8 milliards de francs CFA (44,2 millions de dollars américains) vis-à-vis organismes publics et créanciers privés assurés auprès des sociétés de pays-membres du Club de Paris et de la Chine 1,3 milliard de francs CFA (2,42 millions de dollars américains). La stratégie du Gouvernement pour l'apurement des arriérés extérieurs existants consiste à se concentrer principalement sur la dette multilatérale, la dette bilatérale, les engagements commerciaux assurés et la recherche d'accords avec d'autres créanciers avant la réunion du Conseil d'administration du FMI. En conséquence, nous apurerons les arriérés vis-à-vis des multilatéraux. Nous apurerons également les arriérés bilatéraux et commerciaux assurés de la façon suivante : (i) Autriche 6,83 milliards de francs CFA (12,69 millions de dollars américains) ; (ii) France 11,9 milliards de francs CFA (22,11 millions de dollars américains) ; (iii) Israël 2,23 milliards de francs CFA (4,13 millions de dollars EU) ; et Espagne 0,09 milliards de FCFA (0,17 millions de dollars EU). Concernant les autres arriérés commerciaux vis-à-vis de l'AFREXIMBANK (7,52 milliards de francs CFA ou 13,97 millions de dollars américains), et commercial non assuré vis-à-vis de la France de 0,7 milliard de francs CFA (1,24 millions de dollars américains), de l'Autriche de 8,71 milliards de francs CFA (16,18 millions de dollars US) et du Maroc de 1,01 milliard de francs CFA (1,87 million de dollars américains), nous avons contacté les créanciers individuellement pour obtenir de leur part un accord de non-objection. La même communication a été faite avec la Chine, envers qui notre dette bilatérale est d'environ 34,01 milliards de francs CFA (63,17 millions de dollars américains). Nous nous engageons également à apurer les arriérés extérieurs existants envers la Banque africaine de développement (BAD), la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et la Banque islamique de développement (BID), les arriérés des assurances commerciales et à régler les arriérés bilatéraux avant l'approbation du programme par le Conseil d'Administration du FMI.

### ***Gestion de la dette intérieure***

**67. Le stock total de la dette intérieure représente 25% du PIB à fin mars 2021.** Ce stock inclut (i) la dette moratoire (5,6% du PIB), la dette bancaire (4,4% du PIB), la dette vis-à-vis la BEAC (4,6% du PIB), la dette émise sur les marchés régionaux (8,8% du PIB) et la dette issue de la gestion budgétaire annuelle tels que les arriérés de TVA et les instances du Trésor (1,6% du PIB). Le gouvernement s'engage à ce que certains éléments de cette dette soient remboursés de la façon suivante :

- Les arriérés de TVA seront remboursés sur 4 ans, de 2021 à 2025 (24 milliards de francs CFA par an).
- La dette moratoire sera remboursée sur 7 ans, de 2021 à 2027, sous réserve du cadre macroéconomique convenu avec le FMI. Pour 2021, le remboursement est projeté à

61 milliards de francs CFA. Sur 2022–26 il s'élèvera à 80 milliards de francs CFA par an et, et 110 milliards de francs CFA pour 2027.

- Le stock des instances du Trésor fera l'objet d'un remboursement sur 4 ans, de 2021 à 2024 (10 milliards de francs CFA par an).

**68. Nous nous engageons à ce qu'une stratégie de remboursement de la dette moratoire soit élaborée sur la base des conclusions du rapport PWC et des travaux de la Task-Force sur la dette intérieure.** Cette stratégie d'apurement sera communiquée aux services du FMI à septembre 2021 (**Repère structurel**) et commencera à être mise en œuvre dès 2021. Ce plan précisera le calendrier d'apurement sur la période du programme détaillé par type de dette et précisant les différents instruments auxquels les autorités auront recours, y compris les incidences budgétaires de ces instruments (ex. intérêts). Par ailleurs nous nous engageons à procéder à l'évaluation complémentaires de certains arriérés existants notamment au profit des caisses de sécurité sociale (ex. CNAMS, CNSS), de certaines entreprises publiques (ex. SEEG) ou encore du personnel de l'Etat. Sur cette base nous arrêterons un stock complémentaire de dette intérieure et proposeront des modalités et un calendrier d'apurement au plus tard au moment de la seconde revue du programme.

**69. Par ailleurs, afin de prévenir l'accumulation de nouveau arriérés intérieurs, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :**

- Le niveau annuel des instances du Trésor sera limité et ne devra pas dépasser (15%) ;
- Un pilotage fin du stock d'arriérés de dépenses et de suivi des instances aux différents stades de la chaîne d'exécution sera mis en place. A cette fin, un tableau récapitulatif des instances au différents stades de l'exécution sera communiqué trimestriellement aux services du FMI conjointement par les services de la DGBFIP et de la DGCP (voir PAT) ;
- La mise en œuvre de la liquidation comme fait générateur pour le calcul des arriérés dans les systèmes d'information et de suivi conformément aux dispositions des directives régionales ;
- La poursuite et le renforcement du mécanisme de régulation budgétaire mis en place dans le cadre du précédent programme avec le FMI.

## D. Suivi des risques budgétaires et gouvernance des entreprises publiques

**70. Le gouvernement entend renforcer la gouvernance des entreprises publiques favorisant un pilotage stratégique et la transparence (voir Paragraphe 20).** Nous nous évertuerons également à renforcer le contrôle et le pilotage stratégique des entreprises publiques qui devront désormais communiquer régulièrement leurs informations financières et stratégiques aux ministères financiers dans le cadre d'un exercice de la tutelle plus efficace. Cet exercice rénové de la tutelle s'assurera entre autres de la systématisation de la transmission des états financiers et des situations patrimoniales ainsi que de la publication régulière des rapports d'activités. Les

modalités opérationnelles seront précisées dans un texte réglementaire, adopté au plus tard avant la fin de l'exercice 2021, organisant l'ensemble des relations entre l'Etat et les entreprises publiques ainsi que celles dans lesquelles l'Etat possède des participations. A cela s'ajoutera, une réforme du cadre légal et institutionnel, qui devra permettre d'établir des pratiques pérennes et une organisation de gestion des risques efficace notamment sur les questions relatives aux garanties, aux risques environnementaux et aux collectivités locales.

**71. Nous nous engageons également à renforcer nos capacités de gestion stratégique et de suivi du portefeuille des participations de l'Etat.** Nous renforcerons tout d'abord le cadre juridique régissant le suivi des participations publiques en établissant (i) des dispositions claires sur la responsabilité et la nature du suivi, les obligations des entreprises en matière de reporting, et, (ii) des mesures pour la transparence du suivi, notamment à travers des publications régulières et des soumissions régulières aux institutions impliquées dans le processus budgétaire (pouvoir législatif, cour des comptes). Dans ce cadre, le Gouvernement établira un cadre opérationnel clair pour suivre les participations que l'Etat détient à travers différentes entités telles que la Société de Patrimoine des Infrastructures Numériques (SPIN), la Gabon Oil Company (GOC), la Société Equatoriale des Mines (SEM) et le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS). A cet égard, ces entités transmettront aux ministères financiers (Ministère de l'Économie et Ministère du Budget) un reporting périodique récapitulant les informations financières et stratégiques relatives aux participations de l'État qu'elles détiennent et gèrent en son nom. Les modalités de transmission aux ministères concernés seront précisées dans un texte réglementaire organisant le fonctionnement de l'État-actionnaire. Par ailleurs, dans le cadre des task-forces sur les services publics personnalisés (SPP) et les entreprises publiques, l'Etat étudiera la possibilité de rationaliser ces différents véhicules et éventuellement de les fusionner dans une structure unique gérant l'ensemble des participations publiques. Enfin, nous nous engageons à renforcer le suivi et la gestion des participations publiques en : (i) préparant d'ici la fin du premier trimestre 2022 une stratégie de gestion du portefeuille public ; et (ii) en accélérant la mise en place de la cellule de contrôle des entreprises publiques au sein du Ministère du Budget et en la dotant des outils de gestion des risques – dont celui développé par les services techniques du FMI – pesant sur le portefeuille public.

**72. Le Gouvernement souscrit entièrement aux conclusions de la mission d'assistance technique du FMI de Janvier 2021 et s'engage à mettre en œuvre ses recommandations pour assurer une meilleure maîtrise des risques budgétaires et une surveillance plus efficace du secteur public au sens large.** Une mission d'assistance technique du département des finances publiques du FMI (FAD) portant sur l'amélioration de la gestion des risques budgétaires s'est déroulée en janvier 2021. Cette mission a formulé plusieurs recommandations dans l'objectif de renforcer notre système de gestion de risques budgétaires. Ce travail permettra entre autres, d'étoffer l'annexe sur les risques budgétaires en y incluant les données et analyses d'incidences budgétaires notamment sur les entreprises publiques, les PPP et les garanties. Sur cette base une version finalisée de l'annexe relative aux risques budgétaires sera produite et jointe à la loi de finances pour 2022 à Octobre 2021 (**Repère structurel**). En complément le Gouvernement complétera et élargira la couverture des rapports budgétaires et financiers pour inclure toutes informations disponibles pour chaque catégorie de risques, en présentant l'ensemble des entités

publiques en plus du gouvernement central, et en établissant le bilan du secteur public couvrant tous les actifs et passifs conformément aux dispositions des directives CEMAC, comme indiqué précédemment (voir Paragraphe 42). Enfin, le gouvernement poursuivra ses efforts pour renforcer les capacités de suivi et de tutelle du secteur public au niveau du Ministère de l'Économie et du Ministère du Budget, en renforçant notamment les moyens de la cellule en charge du suivi du secteur public et des SPP.

## E. Transition vers l'économie verte

**73. Le programme soutiendra le plan de transition des autorités vers l'économie verte, en se concentrant sur les mesures fiscales et le choix des investissements publics.** Les autorités, avec l'assistance technique du FMI et aussi dans le cadre de l'*Integrated National Financial Framework* (INFF) de l'ONU, (i) analyseront l'impact d'une fiscalité respectueuse de l'environnement et identifieront les recettes ainsi que les aspects juridiques qui nécessitent une évolution ; et (ii) évalueront les investissements publics suivant le cadre PIMA-CC pour identifier les risques et problèmes liés au climat et à l'environnement.

**74. Le gouvernement entend également accélérer la mise en œuvre de ses engagements en matière de politiques environnementale et de changement climatique dans une optique de développement durable qui assure une meilleure contribution du secteur forêt à l'économie nationale.** La lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles est également un enjeu économique important mais qui impacte aussi la sécurité.

**75. Concernant l'environnement et le changement climatique, le gouvernement, en cohérence avec l'accord de Paris sur les changements climatiques, développe un mécanisme d'échange de crédits carbone au niveau national.** Ce mécanisme a vocation à contribuer à financer les politiques et actions en faveur de la conservation de la forêt. Il contribuera, avec l'appui international, au développement d'un registre national de carbone qui permettra de répertorier, vérifier et contrôler l'ensemble des crédits et quotas échangés ; et de perfectionner les connaissances techniques nationales, afin d'avoir accès aux meilleurs niveaux de certification possible. Le gouvernement entend ainsi valoriser ses efforts de conservation du couvert forestier en mettant en place un système d'échange de crédits carbone et de crédits écosystémiques issus de la réduction, de l'absorption, mais surtout de la séquestration des gaz à effet de serre et de la préservation de la biodiversité.

**76. C'est dans ce cadre que s'inscrit notamment l'accord signé le 23 septembre 2019 entre le gouvernement gabonais et le royaume de Norvège, qui vise notamment à récompenser les efforts du gouvernement en matière de gestion durable de la forêt.** Le développement par le Gabon — 2ème pays au monde en termes de pourcentage de couvert forestier (avec un faible niveau de déforestation) — d'une méthodologie robuste permettra, grâce à la capacité de séquestration de ses forêts, de constituer une véritable opportunité pour un développement durable, qui combine développement économique et préservation de l'environnement. C'est aussi dans cette optique que le gouvernement soumettra au parlement, très prochainement, une loi sur les changements climatiques qui favorisera le développement d'un marché carbone, doté d'un

système d'échange de quotas afin d'inciter les opérateurs et acteurs publics à réduire leurs émissions.

**77. Par ailleurs, le gouvernement entend également poursuivre ses actions en faveur de la conservation et de la préservation des parcs nationaux.** Simultanément, il mènera des actions en faveur de la résolution du conflit homme-éléphant, à travers une stratégie nationale permettant d'assurer la protection des cultures et des populations, avec l'implantation de clôtures électriques, d'une part, et la mise en place d'un mécanisme d'appui aux populations victimes de ce conflit, d'autre part. C'est aussi dans ce cadre que s'inscrit la réalisation du plan national d'affectation des terres, qui permettra notamment de mieux délimiter les terroirs villageois et optimiser l'utilisation des terres ;

**78. Concernant le secteur forêt-bois, l'amélioration de la productivité et la diversification de la filière constituent une priorité du gouvernement.** L'objectif est d'amplifier les efforts engagés pour soutenir l'augmentation durable de la production et assurer une contribution plus significative de la filière forêt-bois au PIB, à travers notamment d'une part, (i) la lutte contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et l'amélioration de la transparence ; (ii) la création de plantations forestières ; (iii) le renforcement de la certification de toutes les concessions forestières ; (iv) l'inventaire forestier national. D'autre part, l'augmentation de la production et des emplois vise à accroître de plus 30% la chaîne de valeur, avec l'accélération des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformations du bois. Enfin, pour permettre d'aligner les ambitions du secteur au cadre législatif et réglementaire, une nouvelle loi forestière sera élaborée afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et climatiques du Gabon.

## F. Politique des secteurs sociaux

**79. Dans le cadre du programme soutenu par le Fonds, nous nous engageons à protéger les dépenses dans le secteur social, et à réorienter si besoin une partie de nos ressources budgétaires pour atteindre cet objectif.** Tout d'abord, le gouvernement consentira des efforts budgétaires au profit des gabonais les plus vulnérables. A cette fin, une liste de dépenses a été arrêtée comprenant : (i) les prestations sociales relatives aux filets sociaux, à la gratuité des accouchements, au SAMU Social et aux personnes âgées ; (ii) l'assistance juridique ; (iii) les coûts du programme d'électrification et des installations hydrauliques destiné aux zones rurales n'ayant pas un accès au réseau public d'eau et d'électricité ; et la (iv) la contribution spéciale de solidarité (CSS) affectée aux gabonais économiquement faibles (GEF). Le gouvernement s'engage à maintenir son effort budgétaire sur la base des crédits alloués à ces différents postes de dépenses en 2021 et à garantir ce niveau de dépenses minimum même en cas d'ajustement budgétaire pour la période du programme. Les modalités d'évolution et de suivi de la dépense sont précisées dans le protocole d'accord technique (PAT) joint au programme. Le gouvernement s'engage également, en fonction des marges budgétaires disponibles, à relever progressivement le montant de sa cotisation patronale inscrite au budget et versée à la CNAMGS de façon à atteindre le montant prévu par les textes au plus tard en 2025.

**80. Par ailleurs, le gouvernement va améliorer le ciblage des populations pauvres et vulnérables et le suivi des dépenses sociales.** Afin de mieux cibler les populations pauvres et vulnérables (Gabonais Economiquement Faibles - GEF) nous nous engageons à achever la refonte du profil de pauvreté pour améliorer l'efficacité des programmes de protection sociale. Sur la base des travaux actuellement conduits avec l'appui de la Banque Mondiale, les critères d'éligibilité seront revus et le fichier des GEF sera ajusté en conséquence à décembre 2021 (**repère structurel**). Dans l'éventualité où les résultats de ces travaux se traduirait par des coûts additionnels (ex. augmentation du nombre de bénéficiaires), nous nous engageons à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre, la pérennité et donc l'efficacité des programmes de protection sociale. Enfin, afin d'améliorer dans le futur le suivi des dépenses sociales, le Gouvernement mettra en œuvre la nomenclature fonctionnelle selon le modèle de la COFOG.

## G. Renforcer le secteur financier et l'accès au financement

**81. La qualité du portefeuille bancaire devrait se détériorer lorsque les mesures temporaires seront levées.** La vigueur apparente du secteur financier s'explique par les mesures temporaires prises par le superviseur régional COBAC et une forte augmentation des portefeuilles de titres publics. L'impact de la crise n'est pas visible principalement du fait des mesures décidées par la COBAC mi-2020 avec effet jusqu'à fin 2021, autorisant : (i) les banques à retarder le déclassement en créances douteuses et le provisionnement des crédits affectés par la crise de Covid-19 et à reclasser immédiatement en créances saines la part de ces crédits qui auraient été restructurés ; (ii) la limitation de la distribution des dividendes ; et (iii) la pondération à taux zéro de certaines émissions récentes de titres publics avec remboursement assuré via un compte séquestre à la BEAC. Une dégradation de la qualité du portefeuille est attendue à la levée des mesures temporaires. À fin mars 2021, l'exposition des banques au souverain a augmenté de 6 points avec près de 22% des actifs bancaires, contre environ 16% à fin 2019.

**82. La liquidation des 3 banques publiques a pris du retard.** Du fait de la pandémie et de la non-tenu des réunions du comité de suivi, les liquidations ont peu progressé. La clôture des liquidations de BHG et de Postebank est envisagée à fin 2021 au lieu de fin 2020 et celle de la BGD à mi 2022 au lieu de début 2022. Toutefois, le cout fiscal estimé des liquidations est resté globalement comparable aux estimations antérieures, de l'ordre de 1,5% du PIB.

**83. Le développement d'une stratégie d'inclusion financière fait partie des objectifs que se fixe le Gouvernement dans le cadre du nouveau programme 2021-2023.** Des actions telles que la bancarisation des employés de l'État, l'expansion de la microfinance et le développement de la banque mobile ont permis des avancées, mais une approche coordonnée manque.

**84. En matière de bancarisation, le gouvernement a initié depuis quelques temps l'enrôlement des agents publics dans les banques de la place.** Cette opération concerne les agents non encore bancarisés et résidant dans les zones pourvues d'agences bancaires.

**85. Concernant le développement de la microfinance, les mesures de promotion et d'encadrement ont permis un doublement du nombre d'établissements, passant de 10 en**

**2010 à 20 en 2020.** Sur la même période, le volume des dépôts est passé de 8 à 67 milliards et l'encours des crédits bruts de 4 à 66 milliards. Un point faible de la stratégie est l'absence d'une brigade de contrôle pour garantir le travail de police administrative visant à réprimer l'exercice illégal de la profession de microfinance.

**86. Afin de contourner l'obstacle lié à la faible présence physique de bureaux de banque dans certaines localités, les autorités ont permis le développement du mobile money.** Ainsi, le volume de dépôts de mobile money atteint 871 milliards de FCFA en 2020, soit 40% du total des dépôts. À la suite de la pandémie de COVID 19, le volume de paiement de téléphonie mobile a été multiplié par 6 en un an, passant de 55 milliards de FCFA en 2019 à 353 milliards de FCFA en 2020.

**87. Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ont commencé à renforcer leur gouvernance.** Les deux établissements ont renouvelé leurs conseils d'administration et ont conduit des audits étendus en 2020 (voir Paragraphes 20 et 51). L'audit du FGIS a mis en lumière des faiblesses relatives à la gouvernance, l'organisation et la gestion des investissements et a noté un manque de transparence et de stratégie financière du Fonds Souverain de la République Gabonaise (FSRG). Le FGIS a mandaté un audit des participations du FSRG, dont les résultats sont en attente et développé une proposition pour un nouveau mode de financement du FGIS et du FSRG. L'audit de la CDC a indiqué des lacunes importantes relatives à la gouvernance, au contrôle interne et à la gestion des investissements de la CDC. La CDC indique être en phase de redéfinition de son orientation stratégique.

**88. Au vu de ces constats, nous nous engageons à :** (i) assurer un suivi rapproché de la solvabilité et la liquidité du secteur bancaire tout en accompagnant les efforts de renforcement et de mise en conformité du secteur en coopération avec la COBAC ; (ii) actualiser le plan de réduction des créances en souffrance, incluant l'État des lieux et le plan de remboursement des arriérés domestiques ainsi que le renforcement des capacités judiciaires, pour fin septembre 2021 ; (iii) mettre en place une stratégie de développement de l'investissement non-bancaire en titres publics en coopération avec la BEAC d'ici fin 2021, qui, entre autres, permettra de renforcer la capacité de l'État à se financer et stimulera le développement d'une culture de l'épargne et de la prévoyance sociale ; (iv) clore les liquidations de la BHG et de la Postebank d'ici fin 2021 et celle de la BGD à mi-2022, au coût le plus faible pour l'État (**repère structurel** à fin juin 2022) ; conduire des réunions trimestrielles du comité d'appui aux liquidations afin d'en assurer l'efficacité ; soutenir activement les liquidateurs dans le recouvrement des débiteurs indécidés ; et adopter un concept pour la gestion des procédures post-liquidation ; (v) Adopter une stratégie nationale d'inclusion financière à mi-2022, cohérente avec les orientations de la stratégie régionale d'inclusion financière ; et (vi) remédier aux faiblesses identifiées au FGIS et à la CDC et confirmer les progrès par un audit d'étape à mi-2022 ; d'ici mi-2022, développer et adopter une stratégie prudente pour le FSRG et la CDC cohérente avec le plan du gouvernement d'accélération de la croissance; instaurer la transparence financière des institutions financières publiques, dont la publication de rapports annuels à partir de 2021 ; adopter un mode de financement autonome pour le FGIS qui n'amointrit pas la profitabilité du FSRG ; enfin, auditer les participations directes et indirectes de l'État et procéder à la cession des participations non-stratégiques (voir aussi Paragraphes 20 et 51).

## H. Environnement des affaires et Gouvernance

**89. Premièrement, nous entendons réduire les contraintes réglementaires.** Actuellement le Ministère de la Promotion des Investissements travaille sur un projet de loi visant à harmoniser les textes en matière de Zones d'Investissement Spéciales (Z.I.S), en l'occurrence les lois n° 010/2011 du 18 juillet 2011 réglementant les Zones Economiques à Régime Privilégié (Z.E.R.P) et n° 036/2018 du 08 février 2018 relative aux Zones d'Investissement Spéciales. Ce projet de loi vise à :

- Apporter plus de la flexibilité et de clarté dans le processus de création, d'organisation et de fonctionnement des Z.I.S, par amélioration de la gouvernance afin de les rendre plus compétitives et optimiser leur fonctionnement.
- Réduire les avantages et supprimer certaines exonérations fiscales et douanières accordées aux Z.I.S, dont la nature et les durées seront désormais déterminés par la loi des finances.
- Par ailleurs le Ministère de la Promotion des Investissements travaille sur le projet de Code des Investissements portant loi d'orientation de la Politique nationale de l'Investissement, qui vise à renforcer le cadre réglementaire de l'investissement en favorisant un développement harmonieux du territoire et par la création d'un agrément investisseur et par la mise en place d'un comité de suivi de l'investissement.

**90. Pour améliorer la coordination entre les acteurs du secteur privé, le Gouvernement a créé par Décret n° 072/PR/MPIIHAT du 25 février 2014, le Haut Conseil pour l'investissement (HCI).** Ce texte a été modifié par le Décret 281/PR/MPIPCTI du 28 décembre 2018, portant réorganisation du Haut Conseil pour l'Investissement. Outre le fait que cette plateforme de dialogue public/privé améliore la coordination entre les acteurs du secteur privé elle a aussi pour principales missions : (i) de renforcer le dialogue public — privé (public/public et privé/privé) ; (ii) de promouvoir et assainir l'environnement des affaires ; (iii) d'arrêter et orienter la politique d'investissement ; (iv) de suivre la mise en œuvre des réformes. Créé en 2014 cette plateforme est devenue pleinement opérationnelle en 2017 avec l'organisation de plusieurs réunions entre les acteurs du secteur privé entre eux mais aussi avec les administrations publiques. Depuis avril 2021 les réunions de cette plateforme ont repris avec les acteurs du secteur privé notamment en ce qui concerne les points suivants : (i) la validation de la feuille de route des réformes Doing Business pour la période 2021–2023 ; (ii) l'élaboration d'une loi d'orientation de la Politique nationale de l'Investissement, visant à fixer l'ossature de la matière de l'investissement en complément du corpus juridique existant ; (iii) l'amélioration du cadre des investissements ; (iv) l'amélioration de l'accompagnement des investisseurs ; (v) la rationalisation de la fiscalité de la parafiscalité ; (vi) l'amélioration du cadre de l'emploi et de la formation professionnelle ; et (vii) l'amélioration de la compétitivité des filières prioritaires du PAT.

**91. Inscrit dans le PAT, le programme ministériel « Modernisations de l'Administration foncière et accès direct au foncier » repose sur deux projets majeurs :** (i) la modernisation de l'Administration foncière à travers la centralisation de l'information cadastrale, l'optimisation des procédures et la régularisation de masse. Sur ce dernier point, il s'agira de permettre à tout

demandeur dont le statut est déjà connu de l'Administration, de bénéficier d'une procédure simplifiée permettant de bénéficier de la délivrance d'un titre de propriété. Il convient de noter que cette dynamique facilitera la mise en place progressive de la fiscalité foncière en général et de la Contribution Foncière Unique. Le processus de transmission à la Direction Générale des Impôts des informations foncières se poursuivra au cours de la période du programme.

**92. En matière de gouvernance et de lutte contre la corruption, des efforts importants ont été faits par le Gouvernement.** Les actions comprennent notamment l'institutionnalisation, du serment pour tous les Membres du Gouvernement, ordonnateurs de crédits et autres administrateurs, la création d'une Cour de justice de la République pour juger les membres du Gouvernement, l'adoption d'un Code pénal qui réprime avec la plus grande fermeté les infractions financières et transnationales et qui crée de nouvelles juridictions pénales, la création de l'Autorité Nationale d'Audit et de Vérification (ANAVEA). Le Gouvernement poursuivra dans cette dynamique avec un accent sur le renforcement du régime de déclaration de patrimoine pour les agents publics. Cela nécessitera (i) d'améliorer la capacité de la Commission de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite ; et (ii) réviser le cadre juridique pour l'aligner sur les bonnes pratiques internationales applicables, notamment en assurant la publication en ligne des déclarations de biens. Les autorités s'engagent à publier annuellement un rapport de la CNLCEI, comprenant entre autres le suivi (en 25%) des déclarations de patrimoine par catégories d'agents publics. (**Repère structurel** – décembre 2022).

## I. Amélioration des statistiques macroéconomiques

**93. Le gouvernement entend poursuivre le renforcement de l'appareil statistique national.** Depuis 2017, avec l'appui financier de la Banque Mondiale et du FMI, le Gabon déploie des efforts pour améliorer son système statistique. Dans ce cadre, plusieurs activités ont été réalisées sur la période 2017–21, notamment, l'enquête sur la pauvreté, le lancement du recensement agricole, la réalisation de l'enquête démographique et de santé, la transmission à la base de données sur les finances publiques du FMI (GFS) de toutes les données de finances publiques de l'Administration Centrale Gabonaise, et l'adhésion au Système Général de Diffusion des Données (avec une Page nationale récapitulative des données : [Portail de données du Gabon \(opendataforafrica.org\)](https://opendataforafrica.org)). Mais plusieurs défis restent à relever notamment sur (i) la réforme du dispositif institutionnel, (ii) la production et la publication des statistiques du secteur réel et (iii) l'amélioration des outils de prévision et de simulation d'impact.

- S'agissant de la réforme institutionnelle, le Gouvernement devrait adopter et promulguer la loi sur le système statistique national et les décrets d'application et statuts des organes du système statistique national (Commission Nationale de la Statistique, Institut de la Statistique, le fonds de développement de la statistique, etc.) au plus tard au 1<sup>er</sup> semestre 2022.
- En matière de production des statistiques du secteur productif, le Gouvernement (i) réalisera le Recensement Général des Entreprises (RGE) dont les résultats seront publiés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021. L'objectif de cette opération nationale est de disposer d'un fichier unique de

référence des entreprises pour les administrations (DGS, DG Impôts, CNSS, CNAMGS, Douanes, etc.) et de faciliter le suivi de la conjoncture économique. Une plateforme de gestion de bases de données multisectorielles sur les statistiques courantes sera développée à la DGS et rendue accessible à tous les utilisateurs. S'agissant des comptes nationaux, les dernières publications remontent à 2010. Le Gouvernement s'engage à procéder au rebasage des comptes, à passer au SCN 2008 et à produire les comptes 2011–20 au plus tard au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

- Dans le cadre du renforcement des capacités de la Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale, la réforme vise (i) l'amélioration du suivi conjoncturel (collecte et traitement des données) et de la qualité de la Note de Conjoncture en intégrant l'approche tendancielle et une utilisation des indicateurs avancés de conjoncture, (ii) le développement en cours de nouveaux outils de prévisions et de modélisation qui seront disponibles dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2022. Il s'agit de développer un nouveau modèle de prévision qui permettra de mieux prévoir les agrégats macroéconomiques tels que le PIB en assurant une meilleure cohérence d'ensemble (lien avec la comptabilité nationale, le budget, le secteur monétaire et le secteur extérieur). Le deuxième outil est un modèle d'impact qui permettra d'évaluer les effets des politiques fiscales sur les différents secteurs d'activité.
- Enfin, s'agissant de la diffusion de données, le Gabon a bénéficié au quatrième trimestre 2019, d'une mission conjointe du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le but de mettre en œuvre le Système Général de Diffusion des Données améliorées (SGDD-a). Ainsi, une équipe pour la gestion du SGDD a été mise en place. Elle est composée du Coordinateur SGDD-a, du Point Focal, du Manager du Site /Administrateur et les différents contributeurs par administration. En matière de publication, les données fournies ont permis d'actualiser la Page nationale récapitulative de données (PNRD) créée par l'équipe SGDD avec l'appui des partenaires techniques. Conscient du retard dans la mise à jour de la PNRD, le Gouvernement s'engage à publier régulièrement l'ensemble des informations disponibles et d'organiser régulièrement les ateliers d'harmonisation des statistiques dans le cadre du SGDD. La PNRD du Gabon serait totalement renseignée avec les données actualisées notamment du PIB, fin 2022.

## V. ASSISTANCE TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

### 94. L'assistance technique (AT) et le renforcement des capacités nationales demeurent essentiels pour poursuivre le renforcement de nos capacités techniques et institutionnelles.

À cet égard, nous souhaiterions un meilleur alignement de l'AT à nos priorités dans le cadre de nos réformes économiques. Le Gabon a reçu une assistance technique substantielle du FMI au cours des dernières années, et le bilan global de mise en œuvre de cette AT est positif. Elle a apporté une contribution appréciable au renforcement des capacités dans le pays et a facilité la mise en œuvre de nos programmes économiques. En outre, l'AT sera nécessaire dans les prochaines années pour soutenir nos priorités en matière de politiques économiques. À ce stade, nous voudrions que l'AT du FMI nous aide pendant la période 2021–23 à : (i) mener des politiques macroéconomiques

prudentes et maintenir une discipline budgétaire afin de préserver la viabilité de la dette et d'éviter l'accumulation d'arriérés de paiement ; (ii) accroître les recettes intérieures en élargissant l'assiette fiscale pour répondre à la demande croissante de biens et de services publics, répondre aux besoins sociaux grandissants ; (iii) accroître l'efficacité des dépenses publiques ; et (iv) remédier aux faiblesses du secteur bancaire et améliorer l'inclusion financière. Le Gabon doit également renforcer ses statistiques pour mieux éclairer les décisions politiques et le secteur privé. Les donateurs ne fournissent pas de l'AT dans les domaines spécifiques qui seraient couverts par l'AT du FMI afin d'éviter les doublons. Nous avons convenu d'un protocole d'accord avec les services du FMI. Nous restons déterminés à poursuivre l'amélioration de nos capacités techniques et institutionnelles et faire le meilleur usage de l'AT qui sera fournie par le FMI et d'autres partenaires de développement. Nous nous engageons également à assurer la disponibilité des ressources humaines et financières suffisantes, et d'assurer une bonne collaboration entre les institutions nationales impliquées dans les différents domaines d'assistance technique.

## VI. SUIVI DU PROGRAMME

**95. La mise en œuvre du programme sera suivie par des actions préalables, des revues semestrielles, des critères de performance quantitatifs et des objectifs indicatifs, des critères de performance continue et des repères structurels.** La première revue est prévue pour décembre 2021 sur la base des objectifs quantitatifs de fin juillet 2021, des critères de performance continues et des repères structurels pertinents ; et la deuxième revue est prévue pour juin 2022, en fonction des critères de performance quantitatifs de fin décembre 2021, des critères de performance continues, et des repères structurels pertinents. Pour toutes les revues, les critères de performance quantitatifs comprendront : un plancher sur le solde budgétaire primaire, à l'exclusion des recettes pétrolières (en base caisse) ; un plafond sur le financement intérieur net de l'administration centrale (hors recours au financement du FMI), un plafond sur les créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI ; un plafond sur l'emprunt ou la garantie de dette extérieure (programme et projet) ; et un plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central. Les actions préalables et les repères structurels sont présentés dans le tableau 2. Les objectifs quantitatifs pour les dates cibles jusqu'à fin juin 2022, ainsi qu'un critère de performance quantitative continue, sont présentés dans le tableau 1.

**Tableau 1. Gabon : Objectifs Quantitatifs du Programme, 2021–22<sup>1,2</sup>**  
(milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2020	2021				2022	
		Mars		Septembre		Juin	
		Pre.	Pre.	CR	OI	CR	OI
<b>I Critères de réalisation quantitatifs</b>							
Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)	-488.7	-24.8	-201.6	-310.6	-498.9	-18.1	-91.9
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale (hors utilisation des crédits du FMI) 3/	-72.7	36.1	150.0	135.8	138.0	-23.6	-122.4
Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI 4,	240.1	312.1	297.3	278.1	270.8	171.7	133.4
Plafond des emprunts extérieurs décaissés ou garantis par l'administration centrale 5/	922.8	12.3	92.7	195.9	853.8	4.9	28.8
<b>II Critères de réalisation quantitatifs continus</b>							
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'AC 6/	0	0	0	0	0	0	0
<b>III Objectifs quantitatifs indicatifs</b>							
Plancher cumulé des recettes fiscales, hors pétrole, de l'administration centrale	874.1	233.5	597.2	772.3	1038.9	264.9	602.0
Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC 7/	220.1	165.1	161.4	159.8	159.5	139.5	99.5
Plancher cumulé des dépenses sociales de l'administration centrale 8/	45.2	10.9	34.3	40.2	57.7	11.4	33.3

Sources: Autorités gabonaises; et estimations des services du FMI.

1/ Objectifs tels que définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT).

2/ Montant cumulé à partir du 1er janvier 2021 pour les objectifs de 2021 et montant cumulatif à compter du 1er janvier 2022 pour les cibles de 2022. Les objectifs sont définis pour la fin du mois respectif, sauf indication contraire.

3/ Le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour tout décaissement de programme extérieur inférieur (supérieur) et/ou de recettes pétrolières en raison des variations des prix du pétrole telles que définies dans le PAT. Le plafond du financement intérieur net de l'administration centrale devrait également être ajusté à la baisse du même montant que l'allocation de DTS proposée en 2021.

4/ Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale sera ajusté à la hausse (à la baisse) pour tout décaissement de programme extérieur inférieur (supérieur) et/ou de recettes pétrolières en raison des variations des prix du pétrole telles que définies dans le PAT. Le plafond des créances nettes de la banque centrale sur l'administration centrale devrait également être ajusté à la baisse du même montant que l'allocation de DTS proposée en 2021.

5/ Le critère de réalisation sera ajusté à la hausse (à la baisse) au cas où des décaissements anticipés (tardifs) de flux de financement spécifiquement convenus et identifiés ont lieu, comme défini dans le PAT.

6/ Indique le stock actuel de nouveaux arriérés accumulés depuis décembre 2020 pour la première revue et depuis la dernière revue pour les prochaines revues.

7/ Le plafond sera ajusté à la hausse si les projections de prix du pétrole Brent telles que indiquées par les perspectives mondiales du FMI augmentent par rapport à la projection de référence du programme.

8/ Comprend les dépenses de protection sociale et de services sociaux telles que définies dans le PAT.

Tableau 2. Gabon : Actions préalables proposées et repères structurels pour 2021–24

Actions préalables et repères structurels proposés pour 2021	Date d'échéance	Statut	Indicateur
<b>Actions préalables</b>			
Adoption d'une Loi de Finances Rectificative 2021 conforme aux objectifs du programme.			Loi de Finances Rectificative adoptée et documents y afférant communiqués aux services du FMI
Partage avec le FMI des audits de 2019 et recrutement par compétition de sociétés de renommée internationale pour réaliser les audits de 2020 des comptes financiers de quatre grandes entreprises publiques (GOC, SOGARA, CDC, FGIS).			Rapports d'audit 2019 partagés avec les services du FMI et sociétés réputés engagés pour certifier les comptes financiers 2020.
Publication en ligne du texte intégral de tous les marchés publics et contrats liés au COVID-19 conclus jusqu'à avril 2021.			Contrats avec les détails requis accessibles sur le site Web du ministère de l'économie.
<b>Repères structurels</b>			
Enregistrement des nouveaux contribuables à un rythme comparable à celui observé au cours de la moyenne des trois dernières années.	Semestriel		Tableau récapitulatif du service des impôts des nouveaux contribuables inscrits.
Révision des dépenses fiscales existantes et identification de celles à supprimer et révision des taux d'imposition existants (par exemple, droits d'accises, TVA, douane) et mise en œuvre des mesures appropriées dans la loi de finances 2022.	Fin septembre 2021		Rapport du ministère de l'économie faisant le point sur les exonérations (dont la matrice annexée à l'actuel MPEF) et la loi de finances 2022.
Publication sur le site Internet du gouvernement d'une note trimestrielle sur le secteur pétrolier, y compris la réconciliation de la production et des recettes pétrolières.	Trimestriel, à partir de fin septembre 2021		Une copie de la note publiée sur le site Internet du ministère de l'économie partagée avec les services du FMI.
Dépôt d'une demande d'adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE).	Fin septembre 2021		Une copie de la lettre transmise à l'ITIE partagée avec les services du FMI.

**Tableau 2. Gabon : Actions préalables proposées et repères structurels pour 2021–24 (suite)**

Publication sur le site internet du gouvernement des résultats de l'audit pour toutes les dépenses liées au COVID-19.	Fin septembre 2021	Rapport d'audit accessible sur le site du Ministère de l'économie.
Elaboration d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs audités et validés au début de l'année 2021.	Fin septembre 2021	Rapport partagé avec les services du FMI.
Adoption par le gouvernement de plans de restructuration pour résoudre les problèmes identifiés par l'audit des quatre grandes entreprises publiques (GOC, SOGARA, CDC, FGIS).	Fin octobre 2021	Plan adopté partagé avec les services du FMI.
Compléter la déclaration des risques budgétaires et l'inclure dans la documentation budgétaire de la loi de finances 2022.	Fin octobre 2021	Déclaration des risques budgétaires partagée avec les services du FMI.
Requérir que les personnes morales soumissionnant aux marchés publics déclarent les noms et nationalités de leurs bénéficiaires effectifs - et que ces noms et nationalités soient publiés en ligne pour toutes les personnes morales tributaires de tels marchés.	Fin novembre 2021	Contrats d'approvisionnement avec les informations requises publiés sur le site Web du ministère de l'économie.
Communication d'un plan d'actions pour la poursuite du déploiement de leurs systèmes d'information sur la période du programme afin d'atteindre une couverture complète des types de contribuables et de permettre la dématérialisation des opérations de déclaration et de paiement.	Fin novembre 2021	Plan d'action partagé avec les services du FMI.
Préparer une liste complète de tous les arriérés d'impôts, y compris ceux des entreprises publiques, et identifier la partie récupérable.	Fin décembre 2021	Liste finale partagée avec les services du FMI.
Présenter le TOFE selon le MSFP 2001/2014 pour l'administration centrale.	Fin décembre 2021	TOFE selon le MSFP 2001/2014 pour l'administration centrale transmis aux services du FMI.

<b>Tableau 2. Gabon : Actions préalables proposées et repères structurels pour 2021–24 (suite)</b>			
Achever la refonte du profil de pauvreté pour mieux cibler les populations pauvres et vulnérables (Gabonais Économiquement Faibles - GEF) à travers des programmes de protection sociale.	Fin décembre 2021		Document juridique/réglementaire mettant en œuvre les critères d'éligibilité révisés pour les GEF.
<b>Repères structurels proposés pour 2022</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Statut</b>	<b>Indicateur</b>
Évaluer la conformité des taux d'imposition et de droits de douane existants aux dispositions légales nationales et régionales dans les systèmes informatiques et procéder aux modifications nécessaires.	Fin janvier 2022		Rapport extrait des systèmes informatiques indiquant les tarifs appliqués.
Réformer le compte séquestre de TVA	Fin juin 2022		Document légal/réglementaire remaniant le compte séquestre.
Achever les liquidations de BHG et Postebank d'ici fin 2021 et celle de BGD d'ici mi-2022, sans coût significatif pour l'État.	Fin juin 2022		Lettre du Ministre des Finances annonçant la clôture de la liquidation.
Conformément au code des marchés publics 2018, publier toute passation de marché, quelle que soit la procédure, dans une version électronique du journal des marchés publics sur le site Internet du ministère du Budget et des Comptes publics, au plus tard un mois après la validation des résultats par l'administration centrale en charge des marchés publics, et un résumé de tous les marchés attribués mensuellement dans le même journal. Publier le texte intégral de tous les marchés attribués sur une page liée du site Web du ministère du Budget et des Comptes publics.	Fin juillet 2022		Contrats d'approvisionnement avec les informations requises accessibles sur le site Internet du Ministère de l'Economie.

<b>Tableau 2. Gabon : Actions préalables proposées et repères structurels pour 2021–24 (suite)</b>			
Réformer le système d'octroi et de gestion des titres de propriété/foncier et introduire une taxe foncière unique (TFU) dans la loi de finances pour l'exercice 2023.	Fin septembre 2022		Projet de budget et annexes partagés avec les services du FMI.
Publication annuelle d'un rapport du CNLEI, comprenant le pourcentage de déclaration de patrimoine par catégorie d'agents publics, qui est exigée par la loi n° 003/2003.	Fin décembre 2022		Rapport transmis aux services du FMI.
<b>Repères structurels proposés pour 2023</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Statut</b>	<b>Indicateur</b>
Achèvement de la mise en œuvre complète du CUT.	Fin Janvier 2023		Lettres du Ministre des Finances et du Directeur National de la Banque centrale certifiant que le CUT est pleinement opérationnel.
Mettre en place des interfaces automatisées entre (i) VECTIS et SIGFIP et (ii) les systèmes informatiques des recettes et VECTIS-SIGFIP.	Fin juin 2023		Copie du cahier des charges et des rapports à fin mai 2023.
Produire et publier un bilan du secteur public (BSP).	Fin juin 2023		Le BSP est disponible sur le site du Ministère de l'Economie
<b>Repères structurels proposés pour 2024</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Statut</b>	<b>Indicateur</b>
Achèvement de la transition complète du Manuel Statistique de Finances Publiques (MSFP) 2001/2014.	Fin-Janvier 2024		TOFE conforme aux normes MSFP 2001/2014.
Déploiement de l'accès e-T@x aux contribuables à la fois pour les déclarations et les paiements de toutes les taxes.	Fin-Janvier 2024		Copies des pages Web et des spécifications e-T@x.

## Annexe I. Plan d'Accélération de la Transformation du Gabon 2021–23 (PATG 2021–23)

### I. OBJECTIFS PRINCIPAUX

Le Gouvernement Gabonais a adopté en février 2021 un Plan d'Accélération de la Transformation (PAT), cadre de programmation de ses politiques publiques prioritaires sur la période 2021–23.

Le PAT a pour ambition d'accélérer la transition de l'économie gabonaise vers « l'après pétrole » en boostant le développement de nouveaux moteurs de croissance et en repensant le modèle social. A ce titre, les objectifs repères à atteindre sont les suivants :

- Faire passer la contribution de la filière pétrole à moins de 25% du PIB gabonais ;
- Redynamiser la croissance économique, y compris dans le contexte délicat de la COVID-19, autour de 3% du PIB sur la période 2021–23 ;
- Passer à plus de 50% de la consommation nationale la part des produits agricoles produits localement au Gabon ;
- Susciter les créations d'emplois dans le secteur privé formel, dont la part dans l'emploi formel total est appelé à passer au-dessus du cap des 55%, contre moins de 50% aujourd'hui ;
- Faire passer le cap des investissements privés au-dessus de 2000 milliards FCFA/an, contre environ 1600 milliards FCFA/an aujourd'hui ;
- Faire baisser en dessous de 25% la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté, contre 33% aujourd'hui.

### II. STRATÉGIE

Le PAT est organisé autour de trois pivots de transformation, auxquels sont rattachés les douze batailles clés suivants :

#### Pivot économique : Préparer les secteurs productifs de demain

1. **Ralentir la chute de la production de pétrole et diversifier la filière.** Il s'agit de maintenir via des investissements et une meilleure régulation une production au-dessus de 100 000 barils/jour et stimuler les investissements en aval et en amont dans le conditionnement et la transformation du gaz.
2. **Accélérer le développement du manganèse et poser les bases d'une exploitation du fer et de l'or.** Il est prévu qu'en trois ans, la production de manganèse évolue de 9 à 12 millions

de tonnes annuelles, largement tributaire des efforts de remise à niveau du chemin de fer. Par ailleurs, un appui renforcé aux investisseurs ayant déposé des permis d'exploitation pour la mine d'or d'Eteke et les mines de fer de Baniaka, Milingui et Bélinga doit permettre dans un horizon de temps de 2 à 5 ans de faciliter l'entrée en production de ces différents sites miniers, avec un impact majeur sur le PIB gabonais.

3. **Améliorer la productivité et diversifier la filière bois.** Dans l'amont forestier, une rationalisation des permis forestiers, visant l'attribution de plus grandes surfaces pour une augmentation de la productivité et une baisse de l'exploitation illégale, ainsi que le démarrage de forêt de plantations, doit permettre de passer d'une production annuelle de 2 à 6 millions de m<sup>3</sup> de bois débités d'ici à 2025. En parallèle, des investissements importants dans le soutien logistique aux plateformes industrielles (Nouvelles zones industrielles du bois à Lambaréné et Moanda) doivent permettre de renforcer le pourcentage des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformations locales du bois, à plus forte valeur ajoutée.
4. **Renforcer la souveraineté alimentaire du Gabon et développer des filières exportatrices.** A travers un meilleur pilotage du financement accordé par la BAD (76 milliards de FCFA), il est prévu d'aménager des zones à forte productivité agricole, notamment dans les filières de la banane et du manioc, pour substituer la production nationale aux importations.
5. **Poser les bases du développement d'autres secteurs.** Des facilitations particulières (accès gratuit au foncier, accès facilité à des financements bancaires ou capital-investissement) seront accordées pour faciliter l'investissement national et international dans les filières de production de matériaux de construction et dans la construction immobilière, à la fois pour la création d'emplois et l'accès facilité à des logements décentes pour les différentes catégories sociales de la population.

Pivot social : **Créer les conditions d'un nouveau pacte social**

6. **Développer l'emploi dans le secteur privé par une adéquation plus forte entre l'offre d'éducation et les débouchés.** Un programme d'investissement massif dans les infrastructures de centres de formation professionnel arrive à terme, qui doit être complété par la rénovation des curricula de formation et la formation des formateurs, afin d'encadrer convenablement les 12 000 étudiants supplémentaires qui pourront être accueillis dans les formations professionnalisantes. Le nouveau code du travail facilite également l'insertion professionnelle via des contrats d'apprentissage dual et contrat de stage.
7. **Améliorer l'état de santé de la population en recentrant les efforts sur la prévention et les soins de santé primaires.** L'objectif est de concentrer l'investissement non plus dans les structures hospitalières du haut de la pyramide mais dans les structures de santé de proximité, à la fois dans la réfection des infrastructures et des équipements, la mise à disposition de personnel soignant qualifié et motivé, ainsi qu'en assurant les conditions

d'une certaine autonomie financière de ces structures de santé de proximité. L'objectif est de concentrer plus de ressources dans la prévention des maladies que dans le curatif lourd.

**8. Garantir la pérennité d'un système de protection sociale ciblé et équitable.**

Ce programme comprend des réformes de gouvernance, de gestion et de renforcement des abondements financiers des institutions de protection sociale, afin d'universaliser la couverture maladie et vieillesse, de renforcer la pérennité financière et la qualité des services octroyés aux catégories sociales les plus vulnérables.

**Pivot transverse : Mettre à niveau les catalyseurs de développement**

**9. Améliorer le climat des affaires pour attirer les investisseurs** et assurer les conditions de croissance des secteurs non productifs. Ces réformes incluent les mesures liées à l'amélioration du classement Doing Business, mais également des mesures de mise à disposition de foncier pour les investisseurs nationaux et internationaux, ainsi que de facilitation et baisse de coût des démarches administratives des entreprises.

**10. Renforcer les infrastructures (e.g. électricité, eau, transports) pour améliorer la qualité de vie et la compétitivité.** Ces investissements sont principalement structurés sous forme de Partenariats Publics Privés, dans la production d'énergie (3 barrages hydroélectriques et une centrale thermique à gaz), d'eau (une station de traitement d'eau qui renforcera l'approvisionnement de Libreville de 130 000 m<sup>3</sup> d'eau/jour), de routes (le chantier phare de la Transgabonaise, la relance de certains chantiers routiers à l'arrêt et les rocades de contournement Nord et Sud de Libreville). Il est également prévu que les nouveaux investissements dans les infrastructures numériques, notamment la fibre optique terrestre, soient réalisés dans le cadre de partenariats publics-privés, en lieu et place des crédits souscrits par l'Etat auprès des bailleurs internationaux.

**11. Accélérer la digitalisation des entreprises et des services publics.** Plusieurs processus administratifs dans la collecte des recettes ou dans la délivrance d'actes administratifs sont prévus d'être numérisés, avec une simplification dans l'usage et un meilleur contrôle des ressources financières collectées via ces services digitalisés.

**12. Assainir les finances publiques pour dégager des marges de manœuvre. Ce programme recoupe les actions de maîtrise des dépenses, d'optimisation de la collecte des recettes, de restructuration et d'optimisation de la gestion de la dette qui sont énoncées dans le présent mémorandum des politiques économiques et financières.**

### III. INSTRUMENTS

**Le Gouvernement a acté la mise en place de 20 *task-forces*, en charge de la mise en œuvre opérationnelle des différents programmes d'action rattachés aux douze batailles décrites précédemment.** Ces *task-forces*, dont chacune est dirigée par un responsable de task-force, sont composées de hauts cadres de l'administration publique et du secteur privé, parties prenantes

directes de la mise en œuvre des programmes d'actions. Elles constituent un cadre de collaboration et de reporting régulier, visant à faciliter les échanges et la cohérence dans l'action.

**Au-dessus de ces task-forces, le Gouvernement a créé un Conseil National du Plan d'Accélération de la Transformation, dont le Comité d'Orientation est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et le Coordonnateur Général des Affaires Présidentielles.** Ce Comité d'Orientation est chargé de trancher les points d'arbitrage soumis à son attention par les task-forces.

**Un Secrétariat Exécutif du CNPAT a la charge d'apporter un appui technique dans la résolution des problèmes opérationnels rencontrés par les *task-forces*,** ainsi que de monitorer l'état d'avancement de l'exécution de leurs feuilles de route respectives et d'en faire un reporting régulier au Comité d'Orientation Stratégique du CNPAT.

## IV. PRINCIPALES RÉFORMES ENVISAGÉES

**Parmi les principales réformes envisagées, il est notamment prévu :**

- L'augmentation de capital de la SOGARA, pour soutenir l'investissement dans son outil productif et l'amélioration de ses résultats opérationnels et financiers, qui devrait se traduire par une dilution de la part de l'Etat au capital de cette société et la suppression des subventions directes et indirectes accordées à cet opérateur.
- La consolidation de l'amont forestier, via le retrait des permis forestiers aux opérateurs non respectueux des obligations réglementaires et fiscales, et leur réallocation à des opérateurs bénéficiant de certification d'exploitation durable, mieux capitalisés, afin de soutenir l'approvisionnement en bois des zones industrielles du bois (Nkok existante, ainsi que la zone d'lkolo à Lambaréné et une zone industrielle à Moanda devant ouvrir toutes les deux en 2021).
- Le lancement de plantations de forêts, pour optimiser les rendements à l'hectare, augmenter à l'avenir les volumes de bois disponibles tout en réduisant la pression sur les forêts naturelles. Les plantations de forêt se réaliseront en zones de savane faiblement boisées.
- Une réforme du code du travail, dont le projet de loi a été soumis au Parlement, qui vise à flexibiliser le cadre contractuel du travail, baisser certaines barrières à l'entrée au monde du travail et garantir une meilleure égalité entre les genres.
- L'accélération du processus d'universalisation de la couverture maladie, avec l'immatriculation de près d'un million de nouveaux assurés (la moitié de la population) et la mise en place d'un régime d'assurance maladie pour les travailleurs du secteur informel.
- Un plan d'investissement majeur structuré via des Partenariats Publics Privés pour la construction de trois barrages hydroélectriques, d'une centrale thermique à gaz et d'une

station de traitement d'eau produisant 130 000 m<sup>3</sup>/jour d'eau supplémentaire pour garantir l'approvisionnement en eau de Libreville. Ce programme d'investissement porte également sur la remise à niveau du chemin de fer du Transgabonais, ou encore sur la rénovation et l'élargissement des routes nationales 1 et 3 sur 780 km reliant Libreville à Franceville.

## Annexe II. Liste et calendrier de réforme des exonérations fiscales et douanières

Impôts/Taxes	Mesures	Calendrier de mise en œuvre		
		LFR 2021	LFI 2022	LFI 2023
<b>1. Impôt sur les sociétés (IS)</b>	Alignement du taux de l'IS de tous les secteurs (hors secteur pétrolier) sur le régime de droit commun (30%) (y compris secteur touristique, établissements publics, sociétés promotion immobilière, etc.)	X		
	Relèvement du taux pour les entreprises de promotion immobilière (de 20% à 30%)	X		
	Reduction de l'abattement de 50% sur le second exercice bénéficiaire à 25% (dans le respect du règlement CEMAC sur les nouvelles entreprises)	X		
	Fin des exonérations permanentes et alignement des mesures d'exonération sur une durée unique (ex. 3 ans)		X	
	Réforme des exonérations du secteur touristique.			X
	Réduction de 5 à 3 ans de l'exonération des bénéficiaires pour les PME-PMI non-détentrices d'un agrément	X		
	Suspension des exonérations pour les entreprises ou titulaires de permis d'exploitation ou de recherche n'ayant pas rempli leurs obligations déclaratives (y compris en ZES-zone Nkok)	X		
	Limitation des avantages fiscaux accordés aux nouvelles entreprises qui s'installent dans la zone de Nkok : exonération d'IS (ex. 5 ans au lieu de 10 ans), taux réduit d'IS (taux commun de 30% au lieu du taux réduit de 10% pendant 5 ans), fin de l'exonération des retenues à la source.		X	
	Non reconduction des avantages fiscaux accordés pour les entreprises arrivant à la fin de leur période de 10 ans	X		
	Limitation à 5 ans du délai de l'exonération pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans toutes les zones économiques spéciales	X		

	Alignement des dispositions du CGI avec les dispositions légales particulières des lois/textes réglementaires sur les ZES-ZIS (ZERP)	X		
	Evaluation systématiques des contreparties et remise en cause des avantages octroyés aux investisseurs en cas de non-réalisation des contreparties	X		
	Détermination au réel de la base imposable des quartiers généraux et application du taux standard de 30%	X		
	Détermination au réel de la base imposable pour les sous-traitants pétroliers / suppression ou limitation de la disposition du CGI	X		
<b>2. Impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP)</b>	Mise en œuvre des dispositions de la directive CEMAC relative à l'IRPP (directive n°01/04-UEAC-177 du 30 juillet 2004)			X
<b>3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	Alignement des exonérations à la TVA sur les Directives CEMAC (n° 1/99/CEMAC-0286-CM-03 du 17 décembre 1999 et n°07/11-UEAC du 19 décembre 2011 portant sur la TVA et les droits d'accises)	X		
	Annulation des exonérations de TVA en dehors du cadre légal et application des taux légaux (liste des produits et services bénéficiant d'une exonération non-autorisée par les directives communautaires comme par ex. arachide, sucre de canne, biens d'équipement pour les activités agricoles et d'élevage, prêts immobiliers, etc.)		X	
	Réforme du taux réduit de TVA sur le ciment : augmentation à 5% à 10% (objectif 18% en 2023 = à prendre en compte en PLF 2023)	X		
	Augmentation du taux de TVA en fonction de la liste des produits : exonération = taux réduit de 5% ; taux 5% = taux de 10% ; taux de 10% = taux de droit commun de 18%		X	
	Réforme des exonérations du secteur touristique.			X
	Application progressive d'un taux réduit (10%) en lieu et place de l'exonération totale de TVA applicable à certains produits et services (hors champ des exonérations prévues par la directive CEMAC)		X	
	Relèvement progressif du taux unique réduit en douane par groupe de produits 2021–23 au taux standard (18%)		X	X

	Harmonisation des taux appliqués au cordon douanier et sur le marché intérieur (crédits structurels) (s'assurer que le taux à l'importation n'est pas inférieur au taux appliqué à la production locale)		X	
	Réforme de la TVA du secteur bancaire (fin des exonérations ou création d'un impôt spécifique)			X
	Annulation de la franchise totale pour marché d'Etat (sous réserve des dispositions spéciales concernant les marchés sur financements extérieurs)		X	
	Application d'un taux réduit de 5% pendant une période maximale de 3 ans en lieu et place d'une exonération totale des franchises accordées en loi de finances (hors blé) en fonction du TEC CEMAC pendant la phase d'exploitation (ensuite application du taux normal)	X		
	Fin de l'exonération des droits de douane sur les intrants du ciment et application d'un taux de 5%.	X		
	Révision des listes des produits donnant droit à franchise en loi de finances (ex. secteur agricole, industrie du bois, industrie du ciment, grands ensembles industriels, tourisme, habitat social)	X	x	
	Application progressive d'un taux réduit global de (5%) en lieu et place d'une exonération totale pour les produits de la liste "vie chère" en fonction des lignes tarifaires prévues par la CEMAC		X	
<b>5. Divers</b>	Suppression des exonérations des patentes et contributions foncières pour les sociétés touristiques (hors régimes en cours)	X		
	Suppression des exonérations des contributions foncières pour les ZIS & ZES	X	X	
	Réintégration des produits exonérés dans la liste des produits soumis à la CSS		X	
	Suppression des exonérations des patentes, droits d'enregistrement et contributions foncières pour les entreprises du secteur minier et application de la retenue à la source		X	

## Pièce Jointe II — Protocole d'Accord Technique

Le 15 juillet 2021

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) énonce les dispositions convenues entre les autorités gabonaises et le Fonds Monétaire International (FMI) au sujet de la définition des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et des objectifs indicatifs (OI).** Il couvre aussi les clauses d'ajustement des CRQ et des OI, ainsi que les engagements en matière de communication des données pendant la durée du programme au titre du Mécanisme Élargi de Crédit, telles qu'elles ont été exposées dans la lettre d'intention (LDI) des autorités en date du 16 juillet 2021 et le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) qui y est joint. Comme il est de règle dans les dispositions de cette nature, nous consulterons le FMI avant de modifier les mesures énoncées dans la LDI/le MPEF ou d'adopter des mesures qui s'écarteraient des objectifs du programme et lui communiquerons les informations nécessaires pour assurer le suivi du programme.
2. **Les CRQ et les OI sont indiqués dans le tableau 1 du MEFP. Les mesures préalables et les repères structurels sont listés dans le tableau 2 du MEFP.** Aux fins de suivi du programme, les dates fixées pour les critères de réalisation (CR) et les objectifs indicatifs (OI) sont le 31 juillet et le 31 décembre 2021 ; les mêmes variables représentent des objectifs indicatifs pour le 30 septembre 2021 ; le 31 mars 2022 ; et le 30 juin 2022.
3. **Aux fins du programme, les avoirs, les engagements et les flux libellés en devises sont tous évalués aux « taux de change comptables du programme » tels que définis ci-après, sauf dans le cas des postes ayant une incidence sur les soldes budgétaires de l'État, qui sont mesurés aux taux de change courants.** Sauf indication contraire, les composantes du bilan de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) libellées en dollars sont évaluées au taux de change officiel du FCFA pour un dollar américain de 551,809 au 30 juin 2021. Les sommes libellées dans d'autres monnaies sont, aux fins du programme, converties en dollars américains en utilisant les taux croisés : l'euro, la livre sterling, le yuan chinois et le droit de tirage spécial (DTS) sont évalués à 1,1884, 1,3863, 6,4589 et 1,42642 dollars américains, respectivement. Les avoirs officiels en or sont évalués à 1770,11 américains l'once d'or fin.

### I. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS : DEFINITION DES VARIABLES

4. **Définitions :** aux fins du programme, l'administration centrale (AC) se compose de l'ensemble des institutions, services des administrations et fonds spéciaux y compris le Fonds routier actuellement couverts par le budget de l'État. Elle ne comprend pas les collectivités locales, la BEAC, ni toute autre entité publique dotée d'un statut juridique distinct. Si des fonds ou d'autres programmes budgétaires ou extrabudgétaires spéciaux sont établis pendant la durée du programme pour exécuter des opérations de nature budgétaire, les autorités en informeront les services du FMI et veilleront à ce qu'ils soient intégrés à la définition de l'AC.

5. L'exercice budgétaire, qui correspond à l'année civile, commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

### A. Plancher cumulé du solde budgétaire primaire hors pétrole (sur la base des ordonnancements)

6. **Définition** : le solde budgétaire primaire hors pétrole (base ordonnancements) de l'AC correspond à la différence entre :

- i. Les recettes (hors pétrole) de l'AC sur la base des encaissements-décaissements et
- ii. Les dépenses de l'AC sur la base des ordonnancements, hors paiements d'intérêts.

7. Le CRQ relatif au solde budgétaire est calculé sur la base du taux de change prévus. Les taux de change courants sont utilisés pour la communication des données et les ajustements tels que définis ci-après.

8. **Définition** : les recettes (hors pétrole) de l'AC sont mesurées sur la base des encaissements-décaissements et comprennent les opérations de compensation entre les recettes et les dépenses, notamment celles entre les obligations fiscales du secteur privé et les obligations de l'AC envers le secteur privé. Les recettes fiscales sont indiquées dans le Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE), y compris toutes les recettes affectées (Fonds routier et fonds spéciaux). Les recettes pétrolières comprennent les paiements en numéraire et sous forme de brut (Tableau du Texte 1). Les recettes remises au Trésor sont enregistrées après leurs encaissements, c'est-à-dire dans les sept jours de la date de leur réception ; les recettes pétrolières versées en nature sont inscrites à leur valeur de transaction à la date de la vente.

**Tableau du Texte 1. Gabon : Recettes pétrolières**

Flux cumulés depuis le début de l'exercice	Milliards de FCFA
Fin mars 2021	113.6
Fin juillet 2021	277.6
Fin septembre 2021	359.6
Fin décembre 2021	482.6

Sources : Autorités gabonaises ; estimations et projections des services du FMI.

9. **Définition** : les dépenses de l'AC couvrent les dépenses sur la base des ordonnancements et les avances à régulariser, ainsi que les dépenses au titre des fonds spéciaux et celles financées par des recettes affectées. Le TOFE est présenté de façon à faire ressortir les dépenses publiques ci-après (outre les catégories de dépenses existantes) : (i) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises publiques en cours de privatisation ou de liquidation, (ii) les transferts en capital nés d'obligations d'entreprises privées, (iii) les dons en capital nés d'obligations d'autres services des

administrations publiques et (iv) les transferts courants à la fin de l'exercice utilisés pour financer les déficits des comptes au Trésor, des correspondants du Trésor et des collectivités locales.

**10. Définition :** les opérations financières désignées expressément dans le TOFE qui concernent les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations de trésorerie, correspondent à la variation du solde de ces comptes.

Dans le cas des opérations financières sur les comptes au Trésor de correspondants du Trésor ou de collectivités locales, une écriture au débit (en d'autres termes, négative) pour l'exercice, qui représente une baisse du solde de ces comptes, ne peut dépasser le solde du début de l'exercice. Si pour un compte donné, une écriture au débit pour l'exercice dépasse le solde du début de l'exercice, le financement par l'AC du déficit accusé par le correspondant du Trésor ou la collectivité locale est enregistré dans le TOFE sous la forme d'un financement non bancaire (écriture au crédit (en d'autres termes positive) au poste consacré à la « reprise du déficit en fin d'exercice des comptes au Trésor des correspondants du Trésor ou des collectivités locales ») et d'une hausse de même ampleur des transferts courants.

<b>Tableau du texte 2. Gabon : Décaissements Extérieurs Prévus (Projection de base)</b>	
Flux cumulatifs depuis le début de l'exercice	(Millions dollars)
<b>Emprunts extérieurs pour l'appui budgétaire</b>	
Fin Mars 2021	0.0
Fin Juin 2021	0.0
Fin Juillet 2021	0.0
Fin Septembre 2021	117.1
Fin Décembre 2021	307.8
<b>Emprunts extérieurs pour le financement de projets</b>	
Fin Mars 2021	22.9
Fin Juin 2021	128.8
Fin Juillet 2021	164.2
Fin Septembre 2021	234.8
Fin Décembre 2021	340.8
<b>Emprunts extérieurs provenant de sources commerciales et marchés internationaux de capitaux</b>	
Fin Mars 2021	0.0
Fin Juin 2021	6.0
Fin Juillet 2021	8.0
Fin Septembre 2021	12.0
Fin Décembre 2021	937.5

Sources : Autorités gabonaises ; et estimations et projections des services du FMI.

**11. Information :** les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

## B. Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale

**12. Définition :** La somme (i) du crédit bancaire net à l'État et (ii) du financement non bancaire net de l'État.

- Le crédit bancaire net à l'État est égal à la variation du solde entre les encours et les avoirs de l'État avec le système bancaire national. Ces avoirs comprennent (i) les liquidités disponibles auprès du Trésor ; et (ii) les dépôts du Trésor auprès de la banque centrale. Les encours de l'État comprennent (i) les financements de la banque centrale, et notamment les avances statutaires ; financements nets du FMI (décaissements nets de remboursements), refinancement d'obligations garanties et bons du Trésor détenus par la banque centrale ; et (ii) les financements auprès des banques commerciales, et notamment les avances et prêts directs, les titres et les bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales.

Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données doivent faire l'objet de rapprochements mensuels entre le Trésor et la BEAC.

- Le financement non bancaire net de l'Etat comprend (i) la variation de l'encours des titres publics (bons et obligations du Trésor) émis en francs CFA sur le marché financier régional et non détenus par le système bancaire local ; (ii) les recettes de privatisation (produit de la vente des avoirs publics, données à fournir par les autorités) ; (iii) la variation du solde des comptes bancaires correspondants et des comptes de consignation ; et (iv) la variation du solde des créances en souffrance sur l'Etat abandonnées par le secteur privé. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor public.

### C. Plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI

**13. Définition :** le plafond des créances nettes de la BEAC sur l'administration centrale, à l'exclusion de l'utilisation des crédits du FMI, est calculé comme le changement brut des créances de la BEAC sur l'AC, y compris les avances statutaires de BEAC et d'autres créances de la BEAC sur l'AC (à l'exclusion des créances de la BEAC sur l'AC créées par le transfert du crédit du FMI), moins la variation du passif brut de la BEAC envers l'AC, y compris les encaisses du Trésor, les dépôts du Fonds pour les générations Futures, les dépôts du Fonds souverain et d'autres dépôts de l'AC auprès de la banque centrale. Le plafond est mis en œuvre à partir de fin juillet 2021.

**14. Information :** les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### D. Plafond des Emprunts Extérieurs Décaissés ou Garantis par l'Administration Centrale

**15. Définition :** aux fins du programme, la définition de la dette est énoncée à l'alinéa a) du paragraphe 8 des Directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans les accords du FMI, qui sont jointes à la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) adoptée le 5 décembre 2014, telle que modifiée.

- i. Aux fins des présentes directives, il faut entendre par le terme « dette » une obligation actuelle, c'est-à-dire non éventuelle, née d'un accord contractuel qui prévoit la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services et en vertu duquel le débiteur s'engage à effectuer ultérieurement un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. Les créances peuvent prendre plusieurs formes, les principales étant les suivantes :
  - i. les prêts, c'est-à-dire les avances de fonds du créancier au débiteur qui s'engage à rembourser ces fonds (dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux, crédits-acheteurs, notamment), ainsi que les échanges temporaires d'actifs, équivalant à des

prêts totalement garantis, au titre desquels le débiteur est tenu de rembourser les fonds et, en général, de verser un intérêt en rachetant ultérieurement la garantie (par exemple, accords de pension ou accords officiels de swap) ;

- ii. les crédits-fournisseurs, c'est-à-dire les contrats par lesquels le fournisseur permet au client de reporter ses paiements à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la prestation des services;
  - iii. les baux, c'est-à-dire les contrats donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pendant une ou plusieurs périodes précises généralement plus courtes que la durée de vie du bien, dont le bailleur conserve la propriété. Aux fins des présentes directives, la dette est la valeur actualisée (à la date d'entrée en vigueur du bail) de tous les paiements de loyer anticipés, hormis ceux concernant l'exploitation, les réparations ou l'entretien du bien.
- II. Conformément à la définition de la dette énoncée au présent paragraphe, les arriérés, pénalités et dommages et intérêts accordés par les tribunaux en cas de non-paiement d'une obligation contractuelle constituant une dette sont des dettes. Le défaut de paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette au sens de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

**16. Définition :** Aux fins du plafond des emprunts extérieurs décaissés ou garantis par l'administration centrale, il faut entendre par dette extérieure une dette qui a été contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le Franc de la Communauté Financière Africaine (FCFA). Le plafond relatif à la dette extérieure s'applique à toutes les dettes extérieures concessionnelles ou non. La garantie de la dette extérieure déclenche le non-respect du CR, qu'un décaissement ait été effectué ou non. Le critère de performance sera évalué de manière cumulative au cours de l'exercice. Le critère de performance ne s'applique pas à :

- i. la dette commerciale normale liée aux importations assortie d'une échéance de moins d'un an;
- ii. les accords de rééchelonnement.

**17.** En cas d'émission d'euro-obligations, le montant qui est censé être décaissé est celui qui est souscrit/acquis à la fin de la période de souscription/acquisition tel que précisé dans les clauses finales de l'échange.

**18. Information :** les autorités informeront les services du FMI dans un délai de 2 semaines de tout contrat ou garantie prévu de dette extérieure et des conditions y afférentes avant que la dette ne soit contractée ou garantie par l'AC. Une fois la dette contractée ou garantie par l'AC, son décaissement fera partie des décaissements contrôlés des dettes existantes.

## E. Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'administration centrale

**19. Définition :** l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'AC est un critère de réalisation continu assorti d'un seuil zéro pendant toute la durée du programme. Il faut entendre par arriérés de paiements extérieurs les obligations contractuelles au titre du service de la dette extérieure (principal ou intérêts, y compris, le cas échéant, les intérêts moratoires ou de retard) de l'AC, qui n'ont pas été honorées à leur échéance. Les arriérés résultant du non-paiement du service de la dette pour lequel un accord de rééchelonnement est sollicité sont exclus de cette définition.

**20. Information :** le Ministère de l'Économie communiquera au FMI les données définitives sur l'encours des arriérés extérieurs de l'AC dans les six semaines après de la fin du mois. Ce critère de réalisation quantitatif sera surveillé de façon continue, et le Ministère de l'Économie fournira des données au FMI concernant tout arriéré externe de l'AC immédiatement après que ces arriérés auront été engagés.

## II. OBJECTIFS INDICATIFS : DEFINITION DES VARIABLES

### A. Plancher cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'Administration Centrale

**21. Définition :** L'encours des arriérés de paiement intérieurs de l'AC est défini comme la somme de toutes les obligations contractuelles restées impayées 90 jours après l'accumulation de ces obligations, conformément aux dispositions prévues par les directives régionales (voir article 14 de la directive sur TOFE). Il couvre, sans que cette liste soit limitative, les obligations de paiement nées de marchés portant sur des biens et des services ou d'autres marchés prévoyant un paiement en monnaie nationale, ainsi que les obligations statutaires de paiement (traitements des fonctionnaires, remboursements de TVA et autres droits à prestations, par exemple). Le plafond cumulé de la réduction nette de l'encours des arriérés intérieurs de l'AC correspond à la différence entre l'encours des arriérés intérieurs à la date de contrôle et celui des arriérés intérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**22. Information :** les données sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs, ainsi que sur l'accumulation de nouveaux arriérés et l'encours des arriérés de l'exercice précédent restant à apurer, seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### B. Plancher cumulé des recettes fiscales hors pétrole de l'Administration Centrale

**23. Définition :** le programme prévoit un plancher pour les recettes non pétrolières, définies comme la somme des impôts intérieurs directs, des impôts intérieurs indirects et des taxes sur le commerce international collectées par l'AC, selon la classification des recettes du Gouvernement du Gabon.

**24. Information :** les données seront communiquées au FMI dans les six semaines de la fin du mois.

### C. Plancher cumulé des dépenses sociales de l'Administration Centrale

**25. Définition :** le programme prévoit un plancher pour les dépenses au titre des programmes de protection sociale inscrits au budget d'un exercice donné de l'AC. Ces programmes sont financés par des ressources publiques. Le plancher comprend : (i) les services sociaux relatifs aux filets sociaux, à la couverture gratuite de l'accouchement, au SAMU Social et aux personnes âgées ; (ii) l'assistance judiciaire ; (iii) les coûts du programme d'électrification et des aménagements hydrauliques destinés aux zones rurales sans accès au réseau public d'eau et d'électricité ; et (iv) la contribution spéciale de solidarité (CSS) allouée aux Gabonais économiquement faibles (GEF).

**26. Information :** les données seront communiquées au FMI dans les quatre semaines de la fin du trimestre.

### III. CLAUSE D'AJUSTEMENTS DES CRITERES DE REALISATION QUANTITATIFS ET DES OBJECTIFS INDICATIFS

#### ***Financement intérieur net du gouvernement central :***

##### ***Prix du pétrole :***

Si les projections du prix du pétrole Brent telles que rapportées par les Perspectives de l'Economie Mondiale (PEM) du FMI diminuent jusqu'à 25 % par rapport au prix de référence du programme (60 pétrolières au cours d'un trimestre donné.

Si les projections du prix du pétrole Brent telles que rapportées par les PEM du FMI diminuent de plus de 25 % par rapport à la projection de référence du programme, une consultation entre le gouvernement et les services du FMI est nécessaire.

Si les projections du prix du pétrole Brent telles que rapportées par les PEM du FMI augmentent par rapport à la projection de référence du programme pour 2021 ; la moitié devrait être affectée à l'augmentation des dépôts de l'administration centrale à la BEAC, avec un ajustement à la baisse nécessaire du plafond cumulé des créances nettes du secteur bancaire sur l'AC ; Une part (jusqu'à 15 milliards de francs CFA ; représentant 0,2 % du PIB non pétrolier) pourrait être utilisée pour augmenter les dépenses de l'administration centrale sur des projets d'investissement public hautement prioritaires, et le reste de l'excès des recettes pétrolières par rapport aux prévisions devrait être utilisé pour réduire le stock de paiement des arriérés intérieurs.

##### ***Appui budgétaire***

Le programme sera ajusté à la baisse (à la hausse) en fonction de l'excédent (ou de l'insuffisance) de l'appui budgétaire par rapport aux montants prévus. Tout ajustement à la hausse sera plafonné à 10 % du montant indiqué dans le tableau 2.

##### ***Nouvelle allocation de DTS***

Les autorités ont décidé d'épargner la nouvelle allocation de DTS en 2021. Dans ce contexte, le plafond du programme devrait être ajusté à la baisse en 2021 du même montant que l'allocation de DTS proposée.

### **Solde budgétaire hors pétrole**

Le plancher du solde budgétaire primaire hors pétrole cumulé de l'AC sur base ordonnancement sera ajusté à la baisse (à la hausse) si le financement extérieur est supérieur (inférieur) aux décaissements du programme comme indiqués dans le tableau du texte 2. Tout ajustement à la baisse sera plafonné à un maximum de 15 milliards de francs CFA.

### **Dépenses sociales**

Si une réduction des dépenses primaires s'avérait nécessaire, les dépenses sociales seraient néanmoins maintenues au niveau d'exécution estimé pour 2021 concernant les différents postes budgétaires inclus dans le plancher cumulé des dépenses sociales de l'AC (0,8 % du PIB hors pétrole).

### **Dette**

Le plafond du programme sur le décaissement ou la garantie de la dette extérieure par l'administration centrale sera ajusté comme suit :

- à la hausse jusqu'à un maximum de 5 % du plafond de la nouvelle dette extérieure dans les cas où les écarts vis-à-vis du CR sur la nouvelle dette sont causés par une variation des conditions de financement (intérêts, échéance, différé d'amortissement, échéancier de paiement, frais d'ouverture, frais de gestion) de la ou des créances. L'ajusteur peut être appliqué lorsque les écarts résultent d'une augmentation la valeur nominale de la dette totale contractée ou garantie.
- à la hausse (à la baisse) dans les cas où des décaissements précoces (tardifs) de flux de financement spécifiquement convenus et identifiés ont lieu.

## **IV. SUIVI DU PROGRAMME**

### **A. Exigences en matière d'information**

**27.** Afin de faciliter le suivi de l'exécution du programme, les autorités gabonaises prépareront et communiqueront au FMI par courriels des données et des rapports mensuels dans les six semaines de la fin du mois. Les informations en question sont les suivantes (sans que cette liste soit limitative) :

- la situation monétaire complète et détaillée, le bilan de la banque centrale et le bilan consolidé des banques commerciales (fichier électronique) ;
- les opérations financières de l'État sur la base des ordonnancements, en indiquant tout écart entre le déficit budgétaire et les variations des arriérés intérieurs et extérieurs et des

instances du Trésor, d'une part, et le total du financement bancaire/non bancaire intérieur et du financement extérieur, en termes nets, d'autre part (fichier électronique) ;

- la ventilation détaillée des recettes pétrolières par catégorie de recettes (redevances, impôts sur les bénéfices, dividendes, bonifications et autres) et par société/type de contrat, ainsi que celle des recettes fiscales non pétrolières (par catégorie d'impôts) et non fiscales (fichier électronique) ;
- la ventilation détaillée des dépenses de l'AC, sur la base des engagements et des ordonnancements ajustés, ainsi que sur celle des encaissements-décaissements, telles qu'elles sont présentées dans le tableau intégré (fichier électronique) ;
- le détail des obligations au titre du service de la dette intérieure et extérieure, sur une base contractuelle et sur celle des paiements effectifs, respectivement, avec une ventilation entre le principal et des intérêts et par créancier, ainsi que de toute accumulation éventuelle d'arriérés intérieurs ou extérieurs (fichier électronique) ;
- le détail de l'encours de la dette intérieure et extérieure à la fin de chaque trimestre préparé par la Direction Générale de la Dette (DGD). L'encours de la dette extérieure doit être évalué au taux de change à la fin du trimestre (fichier électronique) ;
- le détail de l'encours des instances du Trésor (sur une base mensuelle) et des flux cumulés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; l'accumulation nette de nouvelles instances en 2021, qui, selon la définition qui en est donnée au paragraphe 6 correspond à la différence entre les ordonnancements et les paiements effectués (base encaissements-décaissements), ainsi que le remboursement des instances antérieures à 2021, ces deux derniers postes étant ventilés en fonction des traitements et salaires, des biens et services, des transferts et subventions, des intérêts, des dépenses en capital et des prêts nets ; il y a lieu d'expliquer tout ajustement stock-flux qui ne cadre pas avec les flux (fichier électronique) ;
- des informations sur le solde des comptes concernant les correspondants du Trésor et les collectivités locales, ainsi que les autres opérations financières du Trésor précisées dans le TOFE ;
- le montant des nouveaux emprunts extérieurs contractés ou garantis par l'AC, assorti d'informations détaillées sur les modalités initiales (monnaie de libellé, taux d'intérêt, différé d'amortissement et échéance) et le profil envisagé pour les décaissements ;
- les décaissements effectifs de financements extérieurs, y compris ceux au titre des emprunts récemment contractés, par créancier et par projet/programme, et les montants des allègements éventuellement consentis au Gabon par ses créanciers extérieurs (fichier électronique) ;

- des informations mensuelles sur le secteur pétrolier : prix à l'exportation, taux de change effectif, production par gisement, volume des exportations et volumes fournis à la SOGARA d'après les données de la Direction Générale des Hydrocarbures (fichier électronique) ;
- un rapport trimestriel sur le nombre et la valeur des contrats traités par la Direction Générale des Marchés Publics (DMP) par catégorie de marché ;
- des rapports trimestriels (sous forme de tableau) présentant le stock des dépenses en suspens aux différentes exécutions, à préparer conjointement par la Direction Générale du Budget et des Finances Publiques (DGBFIP) et la Direction Générale des Comptes Publics et du Trésor (DGCPT) ;
- des indicateurs et autres statistiques sur l'évolution récente de l'économie, comme l'indice des prix à la consommation des ménages (fichier Excel), les importations et exportations de marchandises (en valeur et en volume) ventilées par grandes catégories sur la base des données douanières et la production et les exportations de bois (en valeur et en volume), ainsi que les notes trimestrielles de conjoncture préparées par la Direction Générale de l'Économie (DGE) et le rapport semestriel de la balance des paiements de la BEAC ; et
- un rapport sur l'état d'exécution des réformes structurelles indiquées au tableau 2 joint à la lettre d'intention du 16 juillet 2021.

**Le Comité technique chargé du suivi de programme soutenu par le Fonds communiquera au Département Afrique du FMI toute information que ce dernier jugera nécessaire ou que les services du FMI pourrait demander afin d'assurer un suivi efficace du programme.**

# GABON

Le 27 juillet 2021

## DEMANDE D'UN ACCORD TRIENNAL ÉLARGI AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT – INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Approuvé par  
**Vitaliy Kramarenko (département Afrique) et Geremia Palomba (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation)**

Rédigé par le Département Afrique

**1. Le présent document fait le point sur les efforts consentis par les autorités pour apurer les arriérés extérieurs et sur l'achèvement d'une action préalable, sur la base de nouvelles informations devenues disponibles depuis la remise du rapport des services du FMI au Conseil d'administration.** Il ne modifie pas l'évaluation globale des services du FMI.

**2. Les services du FMI ont obtenu des informations actualisées sur les efforts consentis par les autorités pour apurer les arriérés extérieurs jusqu'au 23 juillet 2021.**

Conformément à l'engagement pris dans le MPEF, les autorités ont apuré les arriérés extérieurs envers les créanciers multilatéraux (Banque africaine de développement, Banque de développement des États d'Afrique centrale et Banque islamique de développement) et apuré les arriérés bilatéraux officiels découlant de créances

commerciales pour lesquelles la garantie souveraine a été déclenchée. Comme indiqué dans le rapport des services du FMI, conformément à la politique du Fonds en matière de

### Mise à jour du texte du tableau du texte 7. Gabon : Arriérés extérieurs en 2021

Créancier	Stock à fin mai 2021		Apurés		Stock au 23 juillet 2021	
	Milliards de FCFA	Millions de dollars américains	Milliards de FCFA	Millions de dollars américains	Milliards de FCFA	Millions de dollars américains
Tous	98.03	182.10	61.24	113.76	36.79	68.34
Multilatéral	23.77	44.15	23.77	44.15	0.00	0.00
BAD	0.16	0.29	0.16	0.29	0.00	0.00
BDEAC	11.36	21.11	11.36	21.11	0.00	0.00
BDI	12.25	22.76	12.25	22.76	0.00	0.00
Bilatéral	56.36	104.69	37.47	69.61	18.89	35.08
Chine	35.31	65.59	16.42	30.51	18.89	35.08
L'Autriche	6.83	12.69	6.83	12.69	0.00	0.00
Espagne	0.09	0.17	0.09	0.17	0.00	0.00
La France	11.90	22.11	11.90	22.11	0.00	0.00
Israël	2.23	4.13	2.23	4.13	0.00	0.00
Commercial non garanti	17.91	33.26	0.00	0.00	17.91	33.26
La France	0.67	1.24	0.00	0.00	0.67	1.24
L'Autriche	8.71	16.18	0.00	0.00	8.71	16.18
Maroc	1.01	1.87	0.00	0.00	1.01	1.87
AFREXIMBANK	7.52	13.97	0.00	0.00	7.52	13.97
<i>Memorandum item</i>						
Taux de change (FCFA / Dollar américain ; moyenne sur la période)			538.36			

Source : Autorités gabonaise.

prêts en présence d'arriérés, le pays a également pris contact avec les créanciers commerciaux extérieurs restants pour leur communiquer des informations pertinentes sur leurs difficultés financières et leur donner l'occasion d'apporter leurs contributions à la stratégie d'apurement des arriérés qui leur sont dus.

**3. Les autorités ont confirmé avoir achevé l'action préalable de publication des marchés publics attribués dans le cadre de la riposte contre la pandémie de COVID-19.** En particulier, elles ont publié 500 contrats d'achat, factures ou ordres de paiement sur le site Internet du ministère de l'Économie<sup>1</sup>, pour un montant de 57 milliards de francs CFA (tableau 1). Les contrats, factures et ordres de paiement publiés jusqu'à présent représentent 86,9 % du total des achats de biens et services et des dépenses d'investissement liés à la réponse contre la pandémie de COVID-19 en 2020 (51,8 milliards de francs CFA) et 80 % du même type de dépenses liées à la réponse contre la pandémie de COVID-19 (dépenses courantes et d'investissement) en 2021 jusqu'à fin avril (15 milliards de francs CFA). Les autorités ont indiqué que, conformément aux processus accélérés autorisés par l'avis émis par la Cour des comptes (n° 0006/19-20/CC/CC/GC du 3 juin 2020), de nombreux achats liés à la réponse contre la pandémie de COVID-19 ont été réalisés par l'émission et le paiement de factures plutôt que par la conclusion de contrats.

**Tableau 1. Gabon : Dépenses COVID-19 — Résumé des engagements liés à l'IFR en date du 26 juillet 2021**

<b>Dépenses COVID-19</b> (Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)	<b>2020</b>	<b>Fin avril 2021</b>
<b>Total</b>	<b>70.4</b>	<b>15.0</b>
Dépenses courantes (biens et services) et en capital	51.8	15.0
Transferts et subventions	18.6	0.0
<b>Publication</b>	<b>45.0</b>	<b>12.0</b>
Dépenses COVID-19 basées sur des contrats	45.0	12.0
<b>Part des dépenses publiées liées à la COVID-19</b> (en pourcentage des dépenses courantes et en capital)	<b>86.9</b>	<b>80.0</b>

Source : Autorités gabonaises

<sup>1</sup> Ministère de l'Économie et de la Relance — Tableaux récapitulatif des factures fonds riposte et solidarité covid-19 Gabon — Ministère de l'Économie et de la Relance (<http://www.economie.gouv.ga/factures-et-justificatifs-de-depenses>)

**Déclaration de M. Aivo Andrianarivelo, Administrateur au FMI pour le Gabon  
et de son Conseiller Principal, M. Thierry Nguema-Affane**

**28 juillet 2021**

**M. Andrianarivelo et M. Nguema-Affane présentent la déclaration suivante :**

Les autorités gabonaises remercient le conseil d'administration, la direction et les services du FMI des discussions constructives sur les politiques publiques qui ont mené à l'examen par le conseil d'administration de leur demande d'un nouvel accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC).

**Les autorités ont soumis leur demande alors que le pays est encore aux prises avec les effets de la pandémie.** La COVID-19 a durement frappé le Gabon au moment où le pays se remettait du choc pétrolier de 2014–2015 grâce à l'aide du FMI en vertu d'un accord au titre du MEDC portant sur la période de 2017 à 2020. Grâce à l'aide opportune et cruciale du FMI et d'autres partenaires au développement, les autorités du pays ont rapidement orchestré une riposte à la pandémie. Des mesures strictes d'endiguement et d'atténuation ont été mises en place pour freiner la propagation du virus, sauver des vies et protéger les moyens d'existence. Toutefois, l'impact du confinement et les retombées socio-économiques de la pandémie en 2020 ont été considérables et ont gommé certains des progrès réalisés ces dernières années sur le plan de la stabilité macroéconomique et des conditions sociales. Les perspectives se sont certes améliorées, mais il faut s'attendre à ce que les effets de la pandémie perdurent. Selon les projections, les besoins de financement extérieur et budgétaire en particulier resteront substantiels à moyen terme en raison de l'incertitude qui entoure la pandémie et les prix des produits de base.

**Dans ce contexte de fragilité de la situation et des perspectives macroéconomiques, les autorités gabonaises se sont engagées à stabiliser l'économie et à soutenir la reprise post-COVID tout en accélérant les réformes prioritaires, afin de jeter les bases d'une croissance soutenue, verte et inclusive.** À cette fin, les autorités ont élaboré en février 2021 le plan d'accélération de la transformation (PAT 2021–2023) qui comprend un volet économique fondé sur une gestion macroéconomique prudente et des réformes structurelles destinées à pérenniser la stabilité macroéconomique et à favoriser l'investissement. Le programme économique des autorités est conforme à la stratégie régionale de stabilisation intérieure et extérieure de la CEMAC. Les autorités sollicitent un accord triennal au titre du MEDC d'un montant équivalent à 180 % de la quote-part du pays, soit 388,8 millions de DTS, pour financer la mise en œuvre de ce programme et faciliter la mobilisation de ressources extérieures additionnelles et ainsi combler le déficit considérable de financement extérieur et budgétaire.

## **I. Impact de la pandémie et riposte**

**Après une deuxième vague marquée par des taux d'infection élevés au début de 2021, la situation épidémiologique s'est améliorée.** Le 21 juillet 2021, le coronavirus avait infecté 25 309 personnes, et on recensait 163 décès, ce qui portait le taux de mortalité à environ 75 décès par million d'habitants. La campagne de vaccination a pu être lancée au deuxième trimestre de 2021 grâce à des vaccins provenant surtout de la Chine et de la Russie. Malgré tout, seulement 23 300 personnes ont été vaccinées à ce jour, soit à peine un peu plus de 1,1 % de la population.

**Les autorités ont respecté leur engagement et ont fait preuve de transparence dans les dépenses liées à la COVID-19.** L'aide extérieure, y compris les deux décaissements au titre de l'IFR de 2020, a servi à doter des unités de soins intensifs d'hôpitaux du pays de l'équipement approprié et à construire une importante infrastructure de dépistage et des installations connexes. Un rapport sur l'utilisation des fonds à fin avril 2021 a été rendu public. Un groupe extérieur indépendant a aussi amorcé un audit exhaustif de ces dépenses dont les résultats seront publiés d'ici la fin de septembre 2021.

**L'impact macroéconomique de la pandémie a été substantiel en 2020.** L'économie s'est contractée de 1,8 % après avoir affiché une croissance de 3,9 % en 2019. Ce recul est imputable aux mesures d'endiguement et au ralentissement de l'économie mondiale. L'inflation est demeurée sous contrôle à 1,3 % en moyenne par rapport à 2,0 % en 2019. Le déficit des transactions courantes s'est creusé de l'équivalent de 1 % du PIB en 2019 à 6 % en 2020, en raison surtout d'un fléchissement des exportations pétrolières et non minières. L'amélioration de la situation épidémiologique a permis de progressivement lever ou du moins d'assouplir certaines mesures d'endiguement, mais la voie de la normalisation économique semble encore parsemée d'embûches, car certains secteurs, notamment ceux des services, ploient encore sous les restrictions à la liberté de mouvement encore en vigueur.

**Le solde budgétaire global est devenu négatif et les vulnérabilités liées à la dette publique se sont accentuées en raison de fortes pressions sur les ressources.**

Le déficit budgétaire a atteint en 2020 2,1 % du PIB par rapport à un excédent de 1,4 % en 2019, principalement en raison de la nette dégradation des recettes pétrolières et non pétrolières. Les dépenses publiques n'ont augmenté que modestement, car la priorité a été accordée à la riposte à la COVID, au détriment surtout de l'investissement public.

Soulignons que la masse salariale a diminué en 2020, grâce à un contrôle plus serré de l'effectif. La dette publique demeure viable, malgré une forte augmentation du ratio dette publique/PIB imputable principalement à la diminution du PIB. Les arriérés de paiement de la dette extérieure se sont accumulés et la mise en œuvre du plan d'élimination des arriérés de la dette intérieure a été ralentie par la diminution des recettes publiques et un financement extérieur inférieur aux prévisions.

**Le secteur bancaire du Gabon a été résilient malgré l'aggravation de certaines vulnérabilités financières.** La banque centrale régionale, la BEAC, et l'organisme régional de supervision bancaire, la COBAC, ont adopté des mesures monétaires et réglementaires temporaires pour maintenir une liquidité suffisante dans le système et faciliter la restructuration des prêts bancaires pendant la pandémie. Le système bancaire du Gabon est donc demeuré rentable et suffisamment capitalisé. Toutefois, la qualité des actifs s'est probablement détériorée, et l'exposition des banques aux obligations souveraines a augmenté. La BEAC et la COBAC surveilleront étroitement la solvabilité et la liquidité du système bancaire, car si la pandémie perdure, la qualité des portefeuilles bancaires pourrait souffrir.

## **II. Perspectives et risques**

**Même si elles s'améliorent, les perspectives demeurent incertaines.** On s'attend à une reprise économique modeste en 2021. Selon les projections, le PIB croîtra de 1,5 % pour atteindre environ 3,5 % à moyen terme, dans la mesure où l'activité économique revient progressivement à la normale. L'inflation sera contenue autour de 2,0 %, ce qui est inférieur au critère de convergence régional de 3,0 %. Le déficit des transactions courantes diminuera aussi pour se stabiliser autour de 2,5 % du PIB à moyen terme grâce à l'augmentation des prix des produits de base. La concrétisation de ces perspectives à moyen terme est cependant tributaire de la trajectoire de la pandémie, de l'évolution des termes de l'échange et des conditions financières mondiales, sans oublier le rythme de la mise en œuvre du programme économique, qui est l'objet de la demande adressée par les autorités au FMI. Des évolutions défavorables sur l'un ou l'autre de ces fronts amplifieraient les besoins déjà notables de financement de la balance des paiements.

## **III. Programme économique à moyen terme appuyé par le FMI**

Le programme économique à moyen terme vise à préserver la viabilité des finances et de la dette publiques, à améliorer la gouvernance et la transparence dans le secteur public et à soutenir les secteurs stratégiques en plus de favoriser la diversification de l'économie. À court terme, la priorité consiste à poursuivre la stratégie de riposte à la pandémie. Les politiques s'emploieront ensuite à atténuer les vulnérabilités macroéconomiques en retirant les mesures temporaires, lorsque les conditions le permettront, et en accélérant la réforme. Une attention spéciale sera accordée au renforcement des dispositifs de mobilisation des recettes intérieures. Les autorités entendent miser sur la numérisation pour accroître l'efficacité et la performance du secteur public. Un train de mesures de renforcement des capacités et d'assistance technique bien adaptées et approuvées par les autorités appuiera la mise en œuvre du programme.

**Le programme budgétaire est la pièce maîtresse du programme global des autorités et reposera sur un rééquilibrage favorable à la croissance.** Les réformes budgétaires viseront à rehausser la viabilité à moyen terme du budget et de la dette tout en élargissant l'espace budgétaire nécessaire à l'intégration des dépenses sociales et de développement. Le rééquilibrage viendra d'une augmentation des recettes intérieures et de l'amélioration de la composition et de l'efficacité des dépenses et de la protection des dépenses sociales et de développement. La loi de finances rectificative de 2021 intégrant la réorientation des politiques a été adoptée le mois dernier et soumise au Parlement. L'équilibre budgétaire global sera rétabli graduellement pour, à moyen terme, atteindre une situation excédentaire, et les vulnérabilités liées à la dette publique s'atténueront. Outre l'aide du FMI, les besoins de financement durant la période visée par le programme seront couverts par l'aide prévue d'autres partenaires au développement et par des émissions d'obligations. Les autorités reconnaissent les risques que fait courir au programme budgétaire l'incertitude liée à la pandémie et se tiennent prêtes à déployer des plans d'urgence si jamais les recettes ou le financement étaient inférieurs aux projections.

**Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre leur vaste programme de réforme budgétaire.** Du côté des recettes, elles ont commencé à réduire les dépenses fiscales et à élargir l'assiette dans l'espoir de mobiliser davantage de recettes intérieures et procéderont à une plus grande rationalisation des exonérations fiscales après un examen exhaustif au cours des prochains mois. Les autorités souhaitent aussi améliorer la gestion de la TVA et moderniser des administrations génératrices de recettes. Du côté des dépenses, les autorités poursuivront leurs efforts de rationalisation des dépenses non essentielles et d'atténuation des risques budgétaires en renforçant et en modernisant la gestion des finances publiques, la gestion de l'investissement public et la supervision des entités publiques. Les autorités s'efforceront plus particulièrement de rendre plus efficaces et transparentes les dépenses publiques, notamment celles engagées au titre des salaires et traitements et des programmes de protection sociale, les dépenses en capital et les dépenses liées à la COVID. D'ici septembre 2021, la liste des organismes publics appelés à disparaître aura été dressée, et la gouvernance et la gestion financière des organismes à maintenir sous la tutelle de l'État seront améliorées.

**La gestion de la dette publique sera renforcée pour éviter l'accumulation d'arriérés.** À cet égard, la coordination entre la Direction générale de la dette et les autres parties prenantes sera renforcée. Un plan d'apurement de tous les arriérés extérieurs avant la première revue du programme MEDC a été élaboré. Une stratégie exhaustive de remboursement de la dette intérieure sera par ailleurs établie dès que l'on connaîtra les conclusions du groupe de travail sur la dette intérieure. Cette stratégie sera particulièrement importante pour l'atténuation des risques macrofinanciers et la préservation de la stabilité financière.

**Les autorités se sont engagées à renforcer les politiques sociales.** Elles maintiendront donc les mesures temporaires d'aide aux personnes les plus touchées par la COVID et les dépenses sociales destinées à amortir les chocs défavorables. Les autorités s'efforcent actuellement d'améliorer le ciblage et le suivi des dépenses sociales. Avec l'aide de la Banque mondiale, un examen des critères d'admissibilité aux programmes de protection sociale est en cours et devrait être achevé d'ici la fin de 2021.

**La gestion du secteur pétrolier continuera d'être renforcée.** Les autorités ont maintenant terminé l'audit de Gabon Oil Company et de la Société gabonaise de raffinage (SOGARA). Des plans d'action visant à corriger les lacunes cernées par les audits seront élaborés d'ici octobre 2021. Les autorités ont également élaboré d'importantes mesures dans le contexte de la demande d'adhésion à l'ITIE et elles seront mises en œuvre d'ici septembre 2021. La transparence du secteur pétrolier sera encore accrue par la publication de différents documents ainsi que par la diffusion d'information et de rapports, comme l'exige l'ITIE.

**Les faiblesses du secteur financier et des entités financières publiques seront corrigées.** Il s'agira notamment de renforcer l'autonomie financière et la transparence du Fonds gabonais d'investissements stratégiques (FGIS) et de la Caisse de dépôts et consignations (CDC) dans la foulée des audits exhaustifs auxquels ils ont été soumis en 2020. Un audit du Fonds souverain de la République gabonaise (FSRG) contribuera à la réévaluation de la stratégie de placement et à la mise au point d'un nouveau modèle de financement pour le FGIS et le FSRG. Reportée pour cause de pandémie, la liquidation des trois banques publiques sera accélérée. Les autorités mettront également à jour leur stratégie de réduction des prêts improductifs en parallèle à celle de leur plan de liquidation des arriérés intérieurs, et prendront des mesures pour élargir la base d'investisseurs pour les obligations souveraines afin de desserrer les liens entre banques et État. Les autorités feront aussi la promotion de l'inclusion financière en adoptant une stratégie nationale conforme à la stratégie régionale en cours d'élaboration.

**Des efforts continueront d'être déployés pour assainir le climat des affaires et stimuler l'investissement national et étranger.** Le cadre juridique régissant les zones d'investissement spéciales est en cours de révision. Cet exercice vise à renforcer la gouvernance et les opérations de ces zones, et rationaliser les avantages et exonérations qui y sont offerts. De plus, une ébauche de code de l'investissement pour renforcer le cadre réglementaire connexe est en cours de préparation. La reprise du dialogue avec différentes parties prenantes sur les politiques d'investissement devrait mener à l'adoption de la feuille de route pour l'amélioration du climat des affaires 2021–2023 et d'un cadre amélioré d'emploi et de formation professionnelle. La modernisation projetée de l'administration foncière vise à accélérer l'accès aux terres, un facteur qui a nui à l'investissement dans le passé, et à faciliter la mise en œuvre graduelle d'un impôt foncier.

**Une attention spéciale sera accordée à la gouvernance et à la lutte contre la corruption.** Le cadre anticorruption a été renforcé ces dernières années par la mise à jour des lois et la création de nouveaux tribunaux pénaux et institutions ayant pour mission d'assainir la gouvernance, de rehausser la transparence et de sanctionner les crimes de corruption. Les autorités poursuivront dans cette voie en insistant sur le renforcement du régime de déclaration des actifs des fonctionnaires afin de le rendre conforme aux meilleures pratiques internationales. La commission de lutte contre la corruption publiera un rapport annuel faisant état de ses activités.

**Le système national de la statistique devrait être encore renforcé pendant la période du programme.** Les autorités feront plus particulièrement avancer la réforme des institutions afin de mettre à niveau le cadre juridique qui régit le système. Elles continueront aussi d'améliorer la production et la diffusion des statistiques économiques et sociales, notamment au moyen du système général de diffusion des données (SGDD) et avec le soutien d'organisations internationales dont le FMI.

**Avec près de 80% du territoire du pays recouvert de forêt vierge, les autorités entendent respecter leurs engagements de lutte contre les changements climatiques.** Le Gabon consacre des ressources appréciables à ses efforts de conservation de l'environnement et de gestion des forêts. Il a d'ailleurs été récompensé le mois dernier par le Royaume de Norvège dans le cadre de la Central African Forest Initiative appuyée par l'ONU. La mise sur pied d'une bourse du carbone pour financer les politiques et mesures de conservation des forêts est en cours, conformément à l'Accord de Paris sur le climat. Les autorités poursuivront les objectifs de développement durable dans le secteur du bois d'œuvre et de l'huile de palme conformément à la stratégie de diversification économique du Gabon qui vise notamment à limiter les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités forestières.

#### **IV. Conclusion**

Dans le contexte des effets persistants de la crise sanitaire, les autorités gabonaises sont résolument engagées à soutenir leur riposte à la pandémie, à s'attaquer au déséquilibre macroéconomique et à faire progresser la mise en œuvre du train de réformes décrit dans le PAT 2021–2023. Elles sollicitent donc un nouvel accord au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) afin de soutenir la mise en œuvre du programme économique élaboré à cet effet. Compte tenu de l'engagement des autorités à l'endroit du programme et des mesures déjà prises au cours des dernières semaines, nous serions reconnaissants au conseil d'administration d'accueillir favorablement leur demande.